This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492441

FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG
PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY
Mr. Philo Parsons
OF DETROIT
1871

PARDONS

HS
162
.P24
S42

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

PARSONS LIBRARY University of MICHIGAN

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

Avocat, Docteur en droit

sous la direction

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

1858 — PREMIER TRIMESTRE

TROISIÈME SÉRIE

TOME VINGT-TROISIÈME (XLIIIe DE LA COLLECTION).

PARIS

A. DURAND, 7, RUE DES GRÈS-SORBONNE

PRÈS LE PANTHÉON.

1858

LIBRARY
University of
Michigan

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SUR UNE MISSION RELATIVE A LA

CONDITION MORALE, INTELLECTUELLE ET MATÉRIELLE

DES

OUVRIERS QUI VIVENT DU TRAVAIL DE LA SOIE,

PAR M. LOUIS REYBAUD.

I.

MESSIEURS,

Je viens rendre compte à l'Académie des résultats de la mission qu'elle a bien voulu me confier : cette mission a eu pour objet l'examen de l'état moral, intellectuel et matériel des populations qui, dans les villes ou dans les campagnes, s'occupent du travail de la soie. Même réduit à la France, cet examen n'eût pas manqué d'intérêt; peu d'industries y revêtent des formes plus variées, y créent plus de richesses, y défraient une main-d'œuvre plus ingénieuse et qui nous fasse plus d'honneur. Mais pour mieux répondre à la pensée de l'Académie et donner au sujet toute l'étendue qu'il comporte, il m'a semblé utile de chercher en pays étranger des éléments de comparaison, et c'est dans ce but que j'ai visité les principaux foyers de l'industrie des soies

dans la Prusse rhénane et le nord de la Suisse, avant d'aborder ceux du bassin du Rhône et de la Loire, et ceux de notre Midi oriental. J'ai pu embrasser ainsi les points où notre fabrication rencontre les concurrences les plus redoutables et les plus actives, la Prusse pour les velours, la Suisse pour les étoffes courantes et les rubans.

Avant d'exposer les faits que j'ai recueillis, je dois dire à l'Académie qu'ils ne sont pas le produit d'une situation régulière et que j'aurai, pour bien des détails, à distinguer l'état accidentel de l'état habituel des choses. Parmi les industries engagées dans la crise commerciale à laquelle nous assistons, il n'en est aucune qui soit plus sensiblement affectée que l'industrie des soies. De jour en jour, pendant qu'a duré mon enquête, c'est-à-dire depuis le commencement du mois de septembre jusqu'au milieu du mois de novembre, j'ai vu le mal grandir, gagner de proche en proche. Dans la Prusse rhénane que j'ai parcourue d'abord, la souffrance était vague, sans symptôme ni caractère déterminés. Beaucoup de métiers battaient encore, il ne régnait parmi les fabricants qu'une inquiétude sourde. Les plus prudents réduisaient leur travail; les plus hardis le maintenaient en pleine activité. D'ailleurs la foire de Leipsick était proche, et des étoffes s'achevaient en vue de ce débouché. Le malaise n'existait, pour ainsi parler, qu'en pressentiment. Quand j'arrivai en Suisse, les choses avaient bien empiré; les deux cantons où l'industrie a son principal siége, Bâle et Zurich, éprouvaient, quoiqu'à un degré inégal, les premiers effets de la crise. Bâle y résistait avec cette prudence et cette solidité si connues du monde financier. On désarmait dans la campagne un certain nombre

de métiers, et les établissements à moteurs mécaniques n'employaient qu'une partie de leur force. Zurich faisait moins bonne contenance, et il y régnait une alarme que les événements ont justifiée. Disséminée dans les hameaux et ne se soutenant que par la modicité des prix, la fabrication de Zurich a pour marché essentiel l'Amérique du Nord, et quand la vente directe fait défaut, on envoie à cette destination des masses d'étoffes vouées à un commerce très-chanceux et que l'on nomme le commerce de consignation. C'était le cas au moment de mon passage, et le canton s'en ressentait. Pour trouver un métier actif, il fallait aller de chaumière en chaumière et recueillir plus d'une plainte dans le trajet. A Lyon, à Saint-Étienne et dans le midi de la France, même spectacle, même affaiblissement graduel. Tel métier que j'avais vu à l'œuvre la veille, était immobile le lendemain; la pièce achevée n'était pas remplacée. Quand venait le soir, les maisons de la Croix-Rousse ne s'éclairaient pas comme d'habitude; silencieuses et sombres, elles témoignaient d'un temps d'arrêt dans le travail. Dans les ateliers de teinture, peu de soies en préparation; dans l'établissement de la *condition*, où se fixent le poids et le titre de la matière, un chiffre de ballots décroissant chaque jour. Tout indiquait que l'industrie lyonnaise allait traverser une de ces épreuves qui, de loin en loin, en troublent l'économie, et l'obligent à faire de nouveaux efforts pour garder ou reprendre son rang.

Ainsi, voilà une crise qui m'a pour ainsi dire accompagné pendant mon itinéraire, dont j'ai pu, étape par étape, suivre les développements et mesurer l'intensité, qui est commune à tous les grands centres de production, et affecte un ca-

ractère presque universel. Il m'est donc impossible de n'en pas entretenir l'Académie; les circonstances jouent ici un rôle dominant. D'ailleurs ces maladies périodiques dont l'industrie et le commerce ont tant à souffrir ne sont pas étrangères au domaine de la science; en tout temps, les auteurs s'en sont préoccupés, et une compagnie qui a l'économie politique dans ses attributions, n'y peut rester indifférente. Je lui apporte, comme pièces à l'appui, les opinions, les jugements d'hommes vieillis dans les affaires, de fabricants expérimentés, de notabilités locales, qui ont répondu à mon appel, avec un empressement et une obligeance dont je demeure vivement touché, et que j'attribue pour la meilleure part au mandat dont vous m'avez honoré.

Parmi les personnes que j'ai consultées au sujet de la crise qui atteint l'industrie des soies, il n'en est aucune qui se soit contentée d'y voir un accident isolé, un mal circonscrit : toutes en ont fait remonter plus haut les origines et les causes. Ceux-ci accusaient le développement exagéré des grandes entreprises, ceux-là les abus du crédit et les excès de la spéculation financière. C'est assez l'usage chez ceux qui souffrent de chercher en dehors d'eux le motif de leur douleur. Ce qu'on peut dire, pour ne rien outrer, c'est qu'il existe, entre les intérêts d'un pays, entre ses divers modes d'activité, un lien de solidarité et de dépendance, auquel il est difficile de les soustraire. Quand on créa, il y a quelques années, des leviers puissants pour donner plus d'essor au crédit et plus d'encouragement à l'esprit d'entreprises, on devait s'attendre à ce qu'à côté des avantages de l'innovation, se révèleraient bientôt les inconvénients qui y sont inhérents. De ces inconvénients, le moindre n'était pas

cet excès d'ardeur dont nous avons été témoins et qui a obscurci, dans bien des cerveaux, la saine notion de la valeur des choses. A côté du capital sérieux de la communauté, de celui qui se défend par lui-même et saura résister à tous les chocs, il s'est créé alors un capital imaginaire, longtemps accepté à titre égal, mais qui s'amoindrit et tend à s'amoindrir chaque jour devant une vérification plus attentive et une sorte de réveil de l'opinion.

C'est surtout ce capital qui fait aujourd'hui défaut et, par les vides qu'il occasionne, porte le trouble dans les transactions. La France n'est pas seule frappée; toutes les nations où le crédit joue un rôle, ont partagé ces illusions; il en est qui les ont poussées plus loin; elles les expient cruellement. Il n'entre pas dans mon sujet d'insister sur ces vicissitudes et ces déceptions du marché financier; si j'en ai parlé, c'est que tout en découle; lorsqu'il est ébranlé, tout s'ébranle à sa suite, et une grande part de responsabilité pèse nécessairement sur lui quand l'industrie et le commerce éprouvent des commotions aussi profondes et aussi générales.

Voici, en effet, ce qui s'est passé sous nos yeux, et ce qui atteste une fois de plus ce qu'il y a de contagieux dans les mauvaises habitudes et les mauvais exemples. Aux spéculations outrées des gens de finance, ont répondu des spéculations, exagérées également, des détenteurs de matières premières et d'objets de consommation; on a joué sur les marchandises comme on jouait sur les valeurs, et la hausse n'arrivant pas par l'effet de besoins réels, on l'a demandée à des manœuvres aléatoires. L'abondance de l'argent, les facilités du crédit, tout aidait à ces opérations; aussi ont-

elles embrassé la presque totalité des consommations usuelles. Le blé lui-même, quoique son renchérissement tînt à d'autres motifs, a été dans quelques halles et marchés, l'objet de transactions qui ressemblaient à des coups de bourse. On y réglait des différences au lieu de livrer ou de recevoir les grains. Mais le plus grand effort de la spéculation s'est porté sur les matières premières, à l'usage de nos manufactures. A un jour donné, et par une sorte de concert, on a vu les laines et les cotons monter de quinze à vingt pour cent, sans que les motifs allégués à l'appui de cette hausse parussent bien sérieux. D'autres denrées, comme le sucre, les cafés et les huiles, subissaient sans plus de raison une augmentation analogue. C'était comme un mot d'ordre qui allait d'entrepôt en entrepôt et d'article en article; rien qui n'y cédât; cuirs, fers, bois de teinture suivaient le mouvement. Autant de spéculations sur une grande échelle, autant d'impôts frappés sur le consommateur.

Je m'empresse de reconnaître que ces opérations, si elles sont quelquefois dangereuses, sont et demeurent parfaitement licites. Contre des abus de ce genre la communauté est moins désarmée qu'on ne le croit. La science et, à défaut de la science, le plus simple bon sens indiquent comment ils s'expient. Aux machines de guerre, aux violences de la spéculation, le consommateur n'a qu'une arme à opposer, mais une arme sûre; c'est l'inertie. Là où il le peut, il s'abstient; quand il ne le peut pas, il se réduit. Ce n'est pas calcul chez lui, mais nécessité. On lui demande plus qu'il ne peut donner; il refuse; on tire sur sa bourse pour une somme supérieure à ce qu'elle contient, il laisse pro-

tester. Qu'en résulte-t-il? Que la spéculation n'écoule plus ou écoule peu, que les dépôts s'accroissent, que les prix sont plus nominaux que réels, qu'on a à supporter un poids chaque jour plus lourd avec une force moindre, et qu'à un moment donné, il faut subir la loi qu'on voulait dicter, et réaliser, à grand'peine et à des prix avilis, cette masse de produits sur la quelle on avait fondé de si brillantes espérances. Telle est l'histoire de toutes les spéculations où l'on ne tient compte ni de l'état du marché, ni des résistances du consommateur; elles aboutissent à des désappointements et à des ruines. C'est ce que nous voyons aujourd'hui; c'est notre crise commerciale; elle a, comme la crise financière, le caractère d'un châtiment; seulement il est à craindre que pour l'une comme pour l'autre, ce châtiment n'atteigne pas les vrais coupables.

De tous les articles destinés à nos manufactures, la soie était le seul peut-être qui eût quelque chance d'échapper à cette dépréciation générale. Elle avait eu, il est vrai, sa période de spéculation et son mouvement de hausse; mais cette hausse et cette spéculation s'appuyaient sur de graves motifs, acquis à la notoriété. Depuis quelques années, une maladie nouvelle, l'étisie, a sévi dans nos campagnes et réduit notre production de soie dans une proportion véritablement alarmante. Cette production qui avait atteint, en 1853, un total de 26 millions de kilogrammes, est descendue, en 1856, à 7,500,000 kilogrammes, et les résultats de 1857 ne diffèrent pas sensiblement de ce chiffre, en y comprenant même les éducations d'arrière saison. D'où vient le mal? Comment peut-il être conjuré? C'est là un de ces problèmes que la nature pose de loin en loin et que

l'homme ne parvient pas toujours à résoudre. Les juges les plus autorisés parlent d'une altération de la graine, causée par un excès de production. Le mal, suivant eux, remonte à la transformation des éducations domestiques en chambrées industrielles et au mélange de deux éléments qui auraient dû rester distincts, la production de la soie et la production de la graine. Ils admettent le concours d'influences accessoires, comme les intempéries, les saisons défavorables, l'action débilitante de la feuille des mûriers jeunes, greffés et cultivés dans des terrains humides; mais là n'est pas, disent-ils, la cause principale du mal. Telle graine a réussi, telle autre a échoué, avec les mêmes mûriers et les mêmes procédés. C'est que la première était saine et l'autre altérée. Tout conseille donc de songer à la graine, de surveiller la graine, et la première réforme à faire dans ce sens, c'est d'isoler l'éducation en vue de la graine, de l'éducation en vue de la soie, et de les tenir autant que possible éloignées l'une de l'autre.

D'autres observateurs et, dans le nombre, des éducateurs distingués, n'attribuent pas à la graine un effet aussi exclusif. C'est plutôt à la feuille du mûrier qu'ils s'en prennent. Ils rappelent ces fléaux mystérieux qui, depuis quelques années, semblent mettre la science au défi, et affirment que le mûrier, comme la pomme de terre et la vigne, en éprouve à son tour les atteintes. A l'appui de cette opinion, ils citent des faits qui se sont passés sous leurs yeux, et entre autres, celui-ci : Dans un village de l'Ardèche, une chambrée entière, nourrie avec les mûriers des champs voisins, venait d'être condamnée après la première mue. L'éducateur, prévoyant un échec et voulant s'épargner de

nouveaux frais, avait fait jeter les vers avec leur litière dans la cour de son établissement. Passe une femme du hameau qui en recueille une partie, et les emporte chez elle. Précisément, devant son modeste logis, s'élevaient trois beaux mûriers, bien abrités, bien exposés et des plus vigoureux que l'on pût voir. Elle étend ses nourrissons sur les feuilles de ces arbres, qui bientôt les raniment et leur donnent une vigueur inespérée. La deuxième mue se passe à souhait, la troisième mieux encore, bref ce fut la plus belle éducation obtenue à plusieurs lieues à la ronde. Ainsi, voilà des vers qu'une feuille allait tuer, et qui renaissent avec une autre feuille. Comment expliquer ce phénomène, si c'est la graine qui souffre et non pas l'arbre? Les incidents curieux abondent dans cette histoire du fléau. On cite une île du Rhône sur laquelle existaient plusieurs chambrées de vers à soie; survient une inondation, et pendant quelques jours, les communications cessent entre l'île et les rivages voisins. Grande inquiétude chez les propriétaires; que vont devenir leurs vers? Probablement ils n'en retrouveront pas un seul vivant et en seront pour une perte sèche. Les eaux baissent; on peut regagner l'île et visiter les chambrées. Tout y était en bon état. Les feuilles avaient été dévorées jusqu'à la côte; mais les pensionnaires ne s'en portaient que mieux. Ce n'est rien encore : toutes les éducations riveraines avortèrent; l'éducation insulaire fut la seule qui réussit. Voilà des faits qui m'ont été racontés par des personnes dignes de foi : qu'en conclure sinon que le problème n'est pas résolu, et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles observations?

Quel qu'en soit le siége, le mal a fait, en peu d'années, de

très-rapides progrès. C'est la France d'abord qui a été frappée; c'est elle aussi qui, avec le Piémont, avait donné l'exemple des éducations sur une grande échelle. Pour se défendre, elle a renouvelé sa graine et en a demandé à l'Espagne, à l'Italie et au Levant. Çà n'a été qu'un répit; l'Italie et l'Espagne ont eu à leur tour la visite du fléau; le Levant n'en a pas été exempt. Peu à peu la maladie a pris un caractère général; de tous côtés on a signalé l'altération de la graine et l'abaissement de la production. Aussi les prix, sous cette influence, n'ont-ils pas tardé à s'élever. Les cocons qui, dans les années ordinaires, se vendaient à raison de 4 à 5 francs le kilogramme, et qui, en 1848, avaient même fléchi jusqu'à 2 francs, ont été portés par le feu des enchères à 11 et 12 francs, et se sont traités, en moyenne et pour les qualités courantes, entre 8 et 9 francs. Naturellement les soies ont obéi à la même impulsion, et des prix de 105 à 110 fr., les soies dites *d'ordre* ont monté jusqu'à 145 et 150 francs. Tout semblait justifier ce mouvement et en assurer la durée. Dans le Piémont et la Lombardie, la récolte était nulle; en France elle était d'un tiers à peine, médiocre en Espagne et à Naples, plus médiocre encore dans le Levant. Que de vides à la fois, et n'était-on pas fondé à en conclure qu'un article, devenu aussi rare, maintiendrait longtemps ses cours, et demeurerait recherché en tout état de cause.

L'événement a prouvé que ce calcul, en apparence si solide, pouvait être trompé. Malgré tant de motifs de hausse, la baisse est survenue. Cela tient à plusieurs causes, parmi lesquelles il faut citer l'emploi chaque jour plus répandu des soies de Bengale et de Chine. Naguère encore, les soies de France et d'Italie avaient seules accès sur nos métiers;

elles méritaient cette préférence par leur bonne confection, et l'eussent toujours gardée sans l'insuffisance des récoltes et la surélévation des prix. Lyon s'aperçut un jour qu'il allait manquer de matière, ou ce qui revient au même, la surpayer; il avisa. Ce fut alors qu'on essaya les soies d'Asie dont les prix offraient sur les nôtres une marge très-encourageante. On les soumit à nos ouvraisons, d'où elles sortirent imparfaites d'abord, puis meilleures, enfin appropriées à un travail courant. Aucune révolution n'a marché plus vite et n'a plus pleinement réussi. Il est peu de fabricants qui aujourd'hui n'emploient, au moins en mélange, des soies de Bengale ou de Chine, et n'aient à se féliciter de cette innovation. On peut dire, sans exagérer, qu'elles entrent pour deux tiers dans le total de la fabrication lyonnaise. Un autre perfectionnement restait à obtenir, et il a été obtenu de la manière la plus ingénieuse. Les soies d'Asie sont des soies grèges, c'est-à-dire simplement filées. Or, les procédés de filature sont encore imparfaits aussi bien dans l'Inde que dans l'Anatolie et dans le Liban, et on entrevoyait un grand avantage à transporter le cocon lui-même pour le faire filer dans les ateliers européens. Mais comment opérer ce transport? Le cocon est une marchandise délicate et qui exige bien des ménagements; tout lui est funeste, la compression, la pluie, l'air extérieur. C'est comme un fruit mûr qui ne peut être consommé que sur place. Puis le ver qu'il renferme ne peut se dissoudre sans altérer son enveloppe et en dégrader le prix. Tels étaient les obstacles; ils ont été vaincus. Les cocons sont devenus transportables sans dépréciation, et voici comment : on les étend sur le sol en couches légères et on les soumet à l'ac-

tion du soleil. Au moyen de ce traitement, non-seulement les chrysalides périssent asphyxiées comme dans nos fours et nos étouffoirs ; mais à la longue elles passent à l'état complet de dessication; ce n'est plus une matière animale, mais une poussière inerte. Plus de décomposition à craindre; par conséquent plus de souillure pour la soie. Alors, au moyen d'un appareil mécanique, les cocons sont aplatis, pressés comme des figues sèches, et disposés par couches dans des caisses ou dans des ballots. Ils arrivent ainsi à Londres ou à Marseille, d'où ils sont dirigés sur les filatures pour y être soumis à un traitement régulier.

Voilà l'une des causes qui ont frappé d'impuissance la spéculation sur les soies; tels sont les faits dont elle n'a pas suffisamment tenu compte. Trop préoccupée des marchés voisins, elle a oublié de faire une part suffisante à ces marchés lointains qui peuvent fournir à la fabrication européenne un supplément presque illimité. Qu'il se récolte quelques ballots de moins dans le midi de la France ou le nord de l'Italie, qu'importe si le Bengale et la Chine nous restent ouverts, et s'il nous est permis de puiser dans les docks de Sainte-Catherine ou de la compagnie des Indes? Toute hausse a cet effet d'attirer la matière première de tous les points d'où elle peut venir; elle en a un autre, non moins inévitable, c'est d'arrêter le débit du produit fabriqué, en élevant outre mesure les prix de vente. Une fois de plus, ces deux points se sont vérifiés. J'ai déjà fait comprendre comment le consommateur se défend contre des prétentions excessives ; jamais cette défense n'a été plus vive que dans le renchérissement récent des soieries. La soie n'est pas un de ces articles dont la consommation est obligée ; suivant

les prix cette consommation s'étend ou se resserre, embrasse plus ou moins de classes de la société, et même, dans les classes aisées, rencontre des résistances, quand le tribut qu'elle prélève devient trop lourd. C'est ce qui est arrivé. En présence de la hausse des soieries, on s'est rejeté vers des étoffes plus simples et d'un prix plus accessible, la laine, le fil et le coton, dans toutes leurs variétés, ou bien vers des mélanges de laine et de soie que Lyon a le tort de traiter avec trop de dédain, et dans lesquelles Roubaix a acquis une certaine supériorité. De là un délaissement pour les tissus de soie pure, et par suite un encombrement inévitable dans les magasins du fabricant. Le mal s'est aggravé de toute la durée de la mévente et il s'en est suivi un résultat facile à prévoir, la brusque dépréciation de l'article et des pertes qui pèsent à la fois sur le manufacturier et sur le spéculateur.

L'histoire de la crise que traverse l'industrie des soies est donc résumée dans cette double circonstance d'une accumulation de produits, tant sur le marché français que sur le marché américain, et d'un mouvement de bascule qui, à un jour donné, a élevé de trente pour cent le prix de la matière première, pour la laisser retomber ensuite et très-lourdement au point de départ. La hausse a donné moins de profits que la baisse ne causera de dommages; c'est une liquidation qui se poursuit et ne s'achèvera qu'avec le temps. Malheureusement ceux qui en souffrent et en souffriront le plus, ne sont pas ceux sur qui en devrait peser la responsabilité. Plus d'une fois, dans le cours de mon enquête, cettepensée s'est présentée à moi et sous la forme la plus douloureuse. Quand j'apercevais, dans les chau-

mières qui bordent le lac de Zurich, de pauvres femmes tricotant près de métiers immobiles, affligées et presque confuses de ne pouvoir me fournir la preuve de leur dextérité, je me disais que j'avais sous les yeux les véritables et les plus intéressantes victimes de la déconfiture américaine. Ces banques qui se ferment, ces marchands qui, à l'envi, désavouent leurs engagements sous prétexte que l'argent leur coûterait trop cher, causent sans doute un grand trouble dans l'industrie et le commerce européens. Mais avec l'Amérique, il y a plus de bruit que de mal, et à la longue tout se répare. Ce qui ne se répare jamais, ce sont les souffrances des populations qui ne vivent que du salaire, c'est le dénûment que le chômage amène toujours à sa suite, c'est la maladie et parfois la mort qui sont au bout d'une vie de privations. Et à Lyon, quand le soir, sous le porche d'une église ou dans une cour solitaire, j'entendais ce chant plaintif qui est comme le cri de détresse de l'industrie et le premier appel de l'ouvrier à la pitié du passant, je me demandais comment s'achèverait un hiver qui commençait sous d'aussi tristes auspices, et je formais des vœux bien ardents pour qu'une reprise du travail vînt répandre un peu de sérénité sur ces perspectives de plus en plus assombries.

II.

Avant d'entrer dans les observations de détail, et de rendre à chaque localité ce qui lui appartient, j'appellerai l'attention de l'Académie sur un fait qui est commun à toutes, et qui me semble avoir, pour l'industrie des soies, une grande gravité. Je veux parler d'une transformation en-

core partielle, mais déjà sensible, de la fabrique en manufacture. Il se passe, dans cet article, quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé en Angleterre vers la fin du siècle dernier, pour les laines et les cotons, quand les métiers mécaniques se substituèrent aux métiers à bras. Longtemps l'ancien procédé resta debout, en face du procédé nouveau, et soutint jusqu'à épuisement de forces une lutte désespérée. Vaincu dans les villes, il se réfugia dans les campagnes et y végéta quelque temps encore, grâce à des salaires de plus en plus réduits. On peut dire de lui qu'il mourut les armes à la main.

Pour la soie, les choses n'en sont pas encore là, mais elles y tendent. Déjà, sur beaucoup de points, en France et sur le reste du continent, la main-d'œuvre urbaine, trop coûteuse pour certains articles, cède du terrain à la main-d'œuvre rurale. Les bourgs, les villages, les hameaux qui entourent Saint-Étienne et Lyon, sont devenus de véritables succursales industrielles. En Suisse, c'est dans la campagne qu'est le siége réel du travail; à peine compte-t-on quelques ateliers dans les villes. La Prusse présente une organisation analogue : Viersen qui est aujourd'hui la puissante annexe de Crefeld, Barmen qui rivalise avec Elberfeld dont il est la banlieue, n'étaient, il y a quelques années, que de simples bourgs auxquels peu de géographies accordent une mention, tant leur croissance a été rapide. C'est donc également dans la campagne que l'industrie rhénane a eu son berceau; c'est vers la campagne qu'elle incline de plus en plus. Qui a déterminé et détermine un mouvement si continu et si général ? Le besoin de produire à bas prix et, à défaut d'un perfectionnement dans les procédés, d'obtenir

ce bas prix par la modicité des salaires. Il en est tellement ainsi, que le rayon rural s'étend à mesure que les prétentions de la main-d'œuvre s'élèvent : quand les localités rapprochées des villes se raffinent et font les renchéries, on va chercher au loin des localités moins avisées et plus accommodantes.

A ne voir les choses qu'au point de vue manufacturier, ce n'est pas là un progrès, ce n'est pas même un régime qui offre des garanties de durée. Ces métiers de campagne sont des plus rudimentaires que l'on puisse imaginer et les étoffes qu'on y tisse n'ont pas toute la régularité désirable. D'ailleurs quand, de rabais en rabais, on sera arrivé à cette limite où le salaire ne suffit pas aux plus stricts besoins, il faudra bien envisager en face le problème dont jusqu'ici on a détourné le regard. Ce problème, c'est encore l'Angleterre qui l'a posé : en appliquant à la soie le métier mécanique, elle a jeté un défi à la fabrique du continent. L'expérience n'est pas complète, cela est vrai ; il y a beaucoup à dire et sur la confection du tissu et sur les débours de premier établissement, comme aussi sur les charges qu'occasionnerait le maintien du travail en présence d'une mévente. Mais ces inconvénients sont de ceux que le temps emporte avec lui et, dès à présent, les avantages y font au moins équilibre. Pour quiconque a vu à l'œuvre la fabrication mécanique, le résultat n'est pas douteux; tôt ou tard elle l'emportera, au moins pour les articles de grand débit. Elle a en sa faveur la concentration du travail dans la même enceinte, les facilités de la surveillance, le meilleur emploi des matières, l'économie sur la main-d'œuvre, l'exactitude des livraisons, enfin un adoucissement relatif

dans les frais généraux. Voilà bien des motifs pour qu'elle fasse son chemin. La fabrique continentale en est si convaincue, qu'elle en est aux essais et sur une assez grande échelle. J'ai rencontré et visité, dans le cours de mon voyage, un certain nombre d'établissements qui tissent la soie par des procédés mécaniques; j'en parlerai plus tard avec détail. Elberfeld en compte quatre, Bâle trois, les environs de Saint-Étienne et de Lyon à peu près une trentaine. Il y en a dans l'Isère, dans l'Ain, dans le Rhône, dans la Loire et dans la Haute-Loire. Ainsi, malgré la résistance des habitudes, on s'ébranle déjà; le mouvement sera lent, et pour déplacer tant d'existences, il convient qu'il le soit; mais il est inévitable et pour ainsi dire fatal.

Au point de vue manufacturier, il n'y aurait donc qu'à s'incliner devant la révolution qui se prépare; mais au point de vue moral, il en est tout autrement. Il s'agit, en effet, d'un de ces sacrifices auxquels on ne consent que devant les violences de la nécessité. La soie est un des derniers articles qui offrissent un aliment à cet atelier domestique qui est en voie de s'éteindre. C'est dans cette industrie que l'on retrouve le spectacle de plus en plus rare d'un travail exécuté en famille, de ces métiers où la fille reste sous les yeux de la mère, la jeune femme sous les yeux du mari. Que d'avantages dans une existence ainsi réglée! Que de garanties pour le maintien des bonnes habitudes et des bonnes mœurs! Qu'il y a loin de ce régime qui resserre les liens du ménage à celui de la manufacture qui les brise ou les affaiblit! Aussi avant de céder, convient-il de se recueillir et de bien voir où en sont les choses.

La fabrique urbaine, telle qu'elle est constituée, semble

être une forme adoucie de ces corporations qui se partageaient autrefois le domaine des arts et métiers. C'est à Lyon que le type s'en est surtout conservé ; les autres villes, en France et au dehors, reproduisent, à un degré plus ou moins exact, l'organisation lyonnaise. Cette organisation comporte trois classes de coopérateurs : le maître-ouvrier, le compagnon, l'apprenti. Le maître-ouvrier qu'on nomme également chef d'atelier, travaille chez lui et à façon. Il a deux, quatre, six, huit métiers, suivant les moyens dont il dispose; ces métiers lui appartiennent, sauf dans quelques cas et pour des pièces accessoires. C'est ce petit capital qui constitue la maîtrise ; entre le maître et le compagnon il n'y a que cette différence, et il ne saurait y en avoir d'autre depuis que l'exercice des professions n'est plus un domaine fermé; les maîtres travaillent sur leurs propres métiers, les compagnons sur les métiers d'autrui. Quand le maître-ouvrier a reçu du fabricant une commande et la soie nécessaire pour l'exécuter, il monte ses métiers en conséquence et à ses frais. Un prix de façon a été convenu. Sur le métier où le maître travaille, la façon lui est acquise en entier; sur ceux où il emploie des compagnons, la façon est divisée en deux parts, moitié pour le compagnon, moitié pour le maître. Quant aux apprentis, ils doivent un service gratuit, jusqu'au moment où, parvenus à un certain degré d'habileté, ils peuvent réclamer leur tâche, qui varie de demi-journée à deux tiers de journée. S'ils vont au-delà, ils entrent en partage du prix de la façon; s'ils restent en deçà, ils recomblent. Le maître doit, en outre, aux apprentis le blanchissage, la nourriture et le logement.

Telle est, dans ses principaux traits, la constitution de

la fabrique urbaine et il est facile de se former une idée des ressources que, bien comprise, elle peut offrir. Cette hiérarchie volontaire, ces grades successifs, sont autant d'aiguillons dans le travail et autant de buts pour une ambition légitime. D'un autre côté, ces ateliers réduits gardent le caractère d'un atelier de famille; au moins en était-il ainsi autrefois. Non-seulement l'apprenti, mais le compagnon, logeaient sous le toit et partageaient le repas communs, l'apprenti à titre gratuit, le compagnon à la seule charge d'apporter son pain et son vin et de payer huit sous pour sa pitance. Ce qui résultait de cette vie commune, de ces relations constantes et famillières, on le devine. Le compagnon, l'apprenti faisaient partie de la maison; ils étaient de toutes les fêtes et s'associaient à tous les deuils. Quand le compagnon avait quelques épargnes, il les déposait entre les mains du maître; malade on le soignait; oisif il trouvait, sans sortir de l'intérieur, quelques distractions honnêtes. Il échappait ainsi à l'isolement qui est un mauvais conseiller, et au cabaret dont l'influence est encore plus funeste.

Aujourd'hui, il faut le dire, les choses n'en sont plus là, et c'est un des signes les plus affligeants d'une dissolution dans la fabrique urbaine. Depuis quelques années, il ne se forme que peu d'apprentis, et chaque jour le bon compagnon devient plus rare. Pour les apprentis, la cause en est en partie dans la cherté des vivres, mais plus encore dans l'indocilité des sujets. La discipline de ces petits ateliers ne saurait être bien rigoureuse, et rien n'y supplée le concert des volontés. Aussi les voit-on changer souvent de personnel et renouveler leurs auxiliaires. C'est le cas pour les compa-

gnons : naguère ils restaient volontiers attachés au même atelier; aujourd'hui on ne les a que de passage. Ils ne sont plus les commensaux de la maison ; ils logent dans les garnis et se nourrissent dans les gargottes. De là une grande irrégularité dans leur coopération ; ils quittent le travail et le reprennent à leurs heures, et sur le moindre mot mettent au patron le marché en main. Des susceptibilités et un peu de jalousie se mêlent à tout cela. Qu'on y joigne de mauvaises lectures, des habitudes de dissipation et les conseils de l'esprit de corps, et l'on aura la somme des influences qui contribuent au pervertissement du compagnon. Tous ne sont pas ainsi sans doute, et si tous étaient ainsi, c'en serait vite fait de la fabrique urbaine, mais ce qui jadis était l'exception, commence à devenir la règle, et les saines coutumes d'autrefois, ces liens de commensalité, qui rendaient le commandement et l'obéissance faciles, semblent à jamais disparus.

Ce n'est rien encore, et si l'on remonte plus haut, on retrouve, à un degré plus caractérisé, ce manque de concert. Les hommes, dont les souvenirs se reportent aux premières années de ce siècle, parlent d'un certain âge d'or de la fabrique urbaine, où la plus parfaite harmonie régnait entre les fabricants et les ouvriers, et où, à l'envi, ils concouraient, les uns et les autres, à la prospérité de l'industrie commune. Cet âge d'or, s'il a existé, est bien loin de nous, et on aurait de la peine à en retrouver quelque trace. Que ce soit la conséquence des révolutions, comme le disent les uns, ou l'effet de doctrines pernicieuses, comme d'autres l'affirment, il n'en est pas moins évident que les rapports entre les fabricants et les ouvriers sont désormais très-ten-

dus, et que le sentiment qui y domine n'est pas une mutuelle bienveillance. Quand je parlerai de Lyon, j'aurai à indiquer les causes et, à mon sens, les remèdes de cette situation. Ce que j'en veux faire ressortir dès à présent, c'est qu'il y a là, pour la fabrique urbaine, un autre élément de dissolution, et que de pareilles conditions d'existence, ne sont ni bien solides, ni bien régulières.

La fabrique rurale ne présente, il faut en convenir, aucun de ces inconvénients. Là, point de catégories d'ouvriers; c'est le chef de famille qui reçoit la commande, et l'exécute lui-même ou la fait exécuter par les siens; s'il emploie des auxiliaires, il a soin de les choisir parmi des hommes sûrs. Dans les campagnes d'ailleurs, les esprits ne sont pas aussi agités que dans les villes : on n'y nourrit pas, au même degré, les animosités secrètes et les pensées de revanche. Les classes qui y résident acceptent comme un bienfait ce travail industriel, qui leur vaut un supplément de ressources ou de jouissances, et se marie si bien au travail des champs. Si modéré qu'on le suppose, le salaire apporte un peu d'aisance dans la maison ou bien y constitue une épargne : quand des jours difficiles arrivent, il peut être abaissé et du gré de celui qui le paie, et du gré de celui qui le reçoit. Manque-t-il tout à fait, la terre est là pour recueillir ceux que l'industrie délaisse, et offrir aux bras disponibles une occupation utile et variée. Puis la campagne, quelque métier qu'on y exerce, sait préserver les populations contre le dépérissement; elle ne leur mesure pas l'air en doses insuffisantes, ni chargé de miasmes qui en altèrent la pureté; elle est aussi salutaire pour le corps que saine pour les âmes. Voilà bien des motifs pour

diriger de ce côté le courant du travail; bas prix de la main-d'œuvre, conservation des races, garanties pour la paix publique, harmonie et sécurité de rapports entre les agents de la même industrie.

Malheureusement ce déplacement, désirable à tant d'égards, n'est et ne peut être que partiel; on rencontre, à le rendre plus complet, un obstacle décisif et j'ai indiqué lequel. La fabrique rurale demeure, vis-à-vis de la fabrique urbaine, dans des conditions d'irrémédiable infériorité; c'est là un fait qui dominera toujours les considérations de l'ordre politique et moral. Malgré bien des efforts, la distance est grande encore entre les deux modes de confection, et cela se conçoit. Non-seulement l'ouvrier des villes a plus d'habileté de main que l'ouvrier des campagnes, mais près de lui se trouvent réunis tous les moyens de perfectionnement. Il travaille sous l'œil de dessinateurs et de fabricants, dont quelques-uns ont été de fort bons ouvriers; il peut s'inspirer de ce qui se découvre dans les écoles de théorie, et s'approprier les procédés les plus nouveaux et les plus ingénieux. La soie d'ailleurs avant d'arriver sur le métier du tisserand, a dû subir une série de préparations accessoires qui ne s'opèrent convenablement que dans les villes. C'est dans les villes que se trouvent les grands ateliers de teinture; c'est dans les villes seulement qu'on peut exécuter ces montages compliqués qui exigent dix-huit, vingt et jusqu'à trente mille cartons pour la même étoffe. D'où il suit que la campagne, à raison du bon marché des loyers et des denrées, tend à s'emparer de toutes les étoffes légères, de celles où le prix importe plus que la qualité, peut-être aussi de quelques étoffes unies d'un ordre supérieur; mais que la

fabrique urbaine a, elle également, son domaine réservé et duquel, en dépit de toutes les concurrences et de tous les rabais, il sera impossible de l'exclure, les moires, les brocards, les soieries de tenture, les satins, les façonnés courants et les hauts façonnés, tout ce qui comporte de l'invention et de l'art, tout ce qui exige des montages dispendieux, et se distingue par une grande variété et une grande richesse de dispositions. A tout prendre, c'est encore là un beau lot et le titre essentiel de notre industrie française, celui devant lequel les étrangers s'inclinent sans y prétendre et sans le contester.

Ainsi se distribuent les rôles entre la fabrique urbaine et la fabrique rurale; c'est sur les brisées de l'une et de l'autre que la manufacture est appelée à marcher; il faut qu'elle lutte avec la fabrique urbaine pour la supériorité du travail, avec la fabrique rurale pour la modicité des façons. Sur les deux points, le combat sera vif; l'atelier des campagnes a pour lui le rabais, l'atelier des villes les tours de force et les raffinements; et à ces éléments de résistance viendront se joindre les préventions qui s'attachent toujours aux nouveautés. Personne, en effet, ne va volontiers vers la manufacture, pas plus le fabricant que l'ouvrier. Chez le fabricant, ce n'est pas seulement la crainte d'engager une somme considérable dans les frais de premier établissement; c'est plutôt et surtout un attachement très-prononcé pour le régime qui prévaut de temps immémorial, et dont il connaît le mécanisme. Rien au monde ne lui semble offrir ni les mêmes chances de profit, ni le même degré de sécurité. Quoi de plus commode en effet? Quand il y a convenance à produire, il produit; quand la convenance cesse, il sus-

pend son travail. Tout le dommage pour lui se résume en un manque à gagner : il n'a ni loyer à payer, ni matériel à amortir. Le vent est bon, on ouvre les voiles; devient-il mauvais, on les serre; voilà le secret du métier. Ainsi exercée, une industrie est des plus solides que l'on puisse imaginer, et il est facile de comprendre qu'avant d'en changer l'économie, les fabricants éprouvent quelque hésitation et une certaine répugnance.

Ce que l'on conçoit moins, c'est que les ouvriers partagent ce sentiment. En effet, à voir de près les choses, tous ces avantages du fabricant constituent autant de préjudices pour l'ouvrier. Qu'une stagnation arrive, c'est sur l'ouvrier qu'elle pèse. Ses loyers courent et sont une charge sans compensation; ses métiers chôment et deviennent autant de non-valeurs. Même dans les années actives, il est des dépenses, des tâches préparatoires que l'usage de la fabrique a imposées à l'ouvrier et qui donnent lieu à des récriminations sans fin. Tels sont les montages de métier qui se font à ses frais, et qui se reproduisent à chaque changement d'étoffe; telle est encore la fabrication des échantillons qui prend quelquefois des proportions abusives. Autant d'heures qui s'écoulent sans profit ni indemnité, de telle sorte que, dans le cours d'une année, il n'y a guère, pour l'ouvrier, que deux cents à deux cent vingt jours de travail utile. C'est avec le produit de ces deux cent vingt jours qu'il faut défrayer les trois cent soixante-cinq jours du calendrier. Que de temps et d'efforts perdus, et comment s'abuser sur un régime qui distribue si mal l'emploi des forces et engendre nécessairement et systématiquement l'oisiveté? N'est-ce pas tout ce qn'on peut voir de plus élémen-

taire au monde? Les ouvriers y tiennent néanmoins et là-dessus leurs réponses n'ont pas varié. Chez les uns, c'est la puissance des habitudes et la crainte de l'inconnu ; chez les autres, c'est un besoin impérieux et presque violent d'indépendance. S'astreindre aux règles de la manufacture, s'imposer volontairement un frein, être assujetti à des heures et à un travail précis, c'est là une condition à laquelle l'ouvrier de fabrique ne se résignera pas de son plein gré, et qu'il regardera toujours comme une déchéance.

Ainsi, la manufacture a pour adversaires les agents même sur lesquels elle doit s'appuyer; elle rencontre plus d'opposition encore dans les personnes que dans les choses. Ce n'est que par le temps et l'évidence qu'elle triomphera : d'essai en essai, elle fera mieux sentir ses avantages. Elle a sur le régime de la fabrique cette supériorité réelle, qu'elle ne délaisse pas l'ouvrier dès le jour où il n'y a plus convenance à l'employer, et qu'elle maintient le travail, même quand elle ne trouve plus qu'un débouché précaire et onéreux. Ce n'est pas par générosité qu'elle agit ainsi, mais par nécessité; il faut qu'elle tienne en haleine un matériel et un personnel coûteux; elle se résigne à des pertes moindres, pour n'avoir pas à subir des pertes plus grandes. Quant à l'ouvrier, la manufacture lui impose, il est vrai, des servitudes auxquelles il n'est point accoutumé, mais, abstraction faite de tout faux orgueil, n'y a-t-il pas dans ces servitudes quelque chose de salutaire? La fabrique ne l'astreignant pas à des heures fixes, ni à une besogne déterminée, il s'ensuit que l'ouvrier se règle, se gouverne mal; que tantôt il abuse de ses forces et tantôt n'en use pas suffisamment; qu'il cherche, par un travail fiévreux, à se

ménager quelques moments pour des plaisirs qui l'abrutissent ou l'énervent, qu'il se met tard à l'ouvrage et se trouve obligé de le prolonger fort avant dans la nuit, au préjudice de sa santé et dans les circonstances les plus défavorables. Rien de pareil dans une manufacture où l'esprit de discipline prévaut, où le repos et le travail sont réglés, où l'ouvrier ne peut ni décliner ses devoirs, ni abuser de lui-même. Peut-être, à ce régime, les théâtres et les cafés chantants auraient-ils quelque chose à perdre; mais les caisses d'épargne y gagneraient à coup sûr. Les habitudes s'en ressentiraient; les dispositions aussi. Dans la manufacture, l'ouvrier et le patron n'ont point de rapports directs; ils ne traitent que par intermédiaires, et l'on sait que la meilleure garantie du respect est dans le prestige de la distance.

Reste un autre intérêt en jeu, c'est le progrès même de l'industrie. La fabrique a fait tout ce qu'il était possible de faire pour le raffinement du travail; elle est en arrière pour ce qui tient au développement du débouché. Il est réservé à la manufacture de franchir ce pas décisif et de rallier des classes de plus en plus nombreuses à la consommation des tissus de soie. Comment cela? Par le bon marché. Et ce bon marché ne sera obtenu ni par des mélanges ou l'emploi de mauvaises matières, comme dans les ateliers des villes, ni par des façons au rabais, comme dans les ateliers des campagnes. Ce bon marché arrivera sans effort et presque de lui-même par le perfectionnement des procédés. On ne saurait s'imaginer, sans l'avoir vu, quelle incohérence règne dans les instruments de fabrication, tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui. D'un atelier à l'autre, l'aspect, les

formes, les armures changent, et non-seulement pour des étoffes différentes, mais pour les mêmes étoffes. Il y a tel métier qui rappelle le tissage de la soie à ses origines ; il en est d'autres qui se tiennent plus ou moins au niveau des découvertes récentes. Point d'ensemble, point d'unité, surtout peu d'essais, et comment y en aurait-il? C'est aux ouvriers que les métiers appartiennent, et les ouvriers n'ont ni les moyens, ni la volonté de modifier leur matériel. Chez presque tous, la routine l'emporte; les avances manquent aux plus hardis. On demeure ainsi dans une ornière que la manufacture seule pourra franchir. Dans les grands ateliers, point de ces petits calculs ni de ces fausses économies; leur caractère et leur titre, c'est de se porter en avant, de tenter et d'oser toujours, même au prix de quelques sacrifices et de quelques mécomptes. Evidemment il y a là, pour l'industrie des soies, tout un champ nouveau et qui promet de riches moissons.

Mais auparavant, que d'accusations à détruire et de préventions à désarmer! En France, la manufacture n'a pas l'opinion pour elle; on la dépeint comme une école de pervertissement; on s'en défie, on la suspecte. Raison de plus pour que désormais elle se surveille et s'observe, qu'elle marche avec mesure dans ses empiétements nouveaux et y fournisse des gages surabondants. Déjà ces conditions ont été remplies pour la filature, lorsque l'atelier domestique a disparu devant l'atelier manufacturier. J'ai pu m'assurer de la vérité de ce fait, dont l'un de nos honorables correspondants, M. de La Farelle, a déjà entretenu l'Académie. Quant aux établissements de tissage, les précautions n'ont été ni moins multipliées, ni moins satisfaisantes. Sur quelques

points il y a eu excès et même ostentation. J'ai visité des établissements où l'on n'admet que des jeunes filles ou des veuves, et où la direction industrielle est presque subordonnée à la direction religieuse. Point de mélange de sexes; les ateliers accessoires n'ont pas de communication avec les grandes salles où se trouvent les métiers. Liées par un contrat, les ouvrières sont logées, nourries, vêtues dans la maison, et n'ont que peu de relations avec le monde extérieur. On dirait un couvent plutôt qu'une manufacture. Ce sont des sœurs qui ont la haute main sur ce qui se fait, fixent la règle, président au travail, interviennent dans la gestion administrative. Il y a une chapelle dans l'établissement, et un aumônier y est attaché. Même quand la manufacture ne relève pas d'une discipline aussi sévère, elle a soin de ménager une place à des éléments de l'ordre moral. A défaut d'un autre sentiment, les entrepreneurs écoutent leur intérêt en maintenant dans l'enceinte de l'usine des habitudes de décence et de régularité. Parfois ce sont les dames de la maison qui s'en mêlent et veillent sur les ateliers avec une touchante sollicitude. Partout, il y a émulation, bonne volonté, sacrifice d'argent au besoin, pour que cette métamorphose industrielle reste inoffensive, et n'agisse pas dans un sens funeste sur les habitudes et sur les mœurs.

En résumé, la manufacture, en s'emparant du travail de la soie, doit y apporter des avantages matériels qui ne sont point à dédaigner, et quant à des garanties morales, elle en présente, bien comprise et bien conduite, de suffisantes pour que les esprits les plus prévenus puissent s'en déclarer satisfaits.

Pour moi, quand, à Lyon, je voyais l'ouvrier se démenant

des pieds et des mains pour agiter son battant et sa navette, ou bien, à Saint-Étienne, soulevant ces lourds leviers qui servent à tisser douze rubans à la fois, et qu'ensuite je voyais, dans la manufacture, les mêmes mouvements se produire sans effort, la navette et le battant marcher au gré d'agents invisibles, tandis qu'une ouvrière surveillait tout simplement le travail, arrêtant le moteur dès qu'un fil venait à se briser, et lui rendant l'impulsion quand le fil était rattaché, en comparant ces deux modes de fabrication, l'un si pénible, l'autre si aisé, je ne pouvais me défendre, je l'avoue, d'un sentiment de préférence pour ce dernier. Je me disais que le progrès, le perfectionnement, sont évidemment de ce côté, et que, puisqu'une fois encore, les forces de la nature se portent au secours des forces de l'homme, il faut accepter le bienfait, sauf à en régler sensément et humainement l'exercice.

LOUIS REYBAUD.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

MÉMOIRE

SUR

LA VIE ET LES ÉCRITS PHILOSOPHIQUES

DE

S'GRAVESANDE

PAR M. C. MALLET.

I.

La série d'années dans les limites de laquelle s'écoula la vie de s'Gravesande tient, par ses deux points extrêmes, aux plus glorieuses époques de la philosophie. Descartes, Malebranche, Leibnitz, venaient de se succéder en moins d'un demi-siècle; Reid et Kant allaient apparaître. S'Gravesande, sans pouvoir assurément être égalé à aucun de ces illustres maîtres, sut néanmoins conquérir un rang honorable parmi les philosophes que vit surgir cette première moitié du XVIIIe siècle. Il ne faut chercher en lui ni la profondeur et la sûreté d'analyse de Kant, ni la sagacité d'observation de Reid, ni la puissante initiative philosophique de Descartes, ni l'imagination métaphysique de Malebranche, ni enfin le vaste génie de Leibnitz. La clarté, la précision, la méthode, l'enchaînement rigoureux, et,

pour ainsi dire, géométrique des propositions, telles sont les qualités, moins brillantes il est vrai, mais non moins précieuses, que l'on rencontre dans s'Gravesande, et cette heureuse alliance confère à ses écrits un caractère moins éclatant que l'originalité, mais non moins recommandable assurément, l'utilité.

Guillaume-Jacob s'Gravesande, physicien, géomètre et philosophe, naquit en Hollande, à Bois-le-Duc, le 27 septembre 1688. Son père descendait, dit-on, d'une ancienne famille patricienne de Delf, qui s'était vue l'objet des persécutions du duc d'Albe à cause de son attachement au prince d'Orange; et sa mère était la fille du célèbre médecin Heurnius. A l'âge de seize ans, il fut envoyé à l'Académie de Leyde pour y étudier le droit. Trois ans après, c'est-à-dire en 1707, il fut reçu docteur en droit, après avoir soutenu une thèse qui avait pour sujet le suicide : *De autocheiriâ*. Il alla alors s'établir à La Haye pour s'y livrer à la pratique du barreau, et il y fut l'un des principaux membres de la société qui s'y forma pour la publication du *Journal littéraire*. S'Gravesande, l'écrivain le plus actif de cette société, inséra dans ce journal un grand nombre d'articles, parmi lesquels il faut citer, d'une part, ses *Remarques sur la construction des machines pneumatiques*, et sa *Nouvelle théorie sur la chute des corps*, et d'autre part, sa *Lettre sur le mensonge* et sa *Lettre sur la liberté*. En 1715, il cessa de participer à la publication du *Journal littéraire :* il venait d'être chargé d'accompagner, en qualité de secrétaire d'ambassade, M. le baron de Wassenaer de Duyvenwoorde et M. de Borssele Van den Hoge, envoyés en Angleterre par les États-Généraux de Hollande pour félici-

ter le roi George Ier sur son avénement au trône. Pendant son séjour à Londres, qui dura près d'une année, s'Gravesande se lia avec Burnet, évêque de Salisbury, et avec Newton, qui le fit recevoir membre de la société royale. Un an après son retour en Hollande, en 1717, les curateurs de l'Université de Leyde le nommèrent professeur ordinaire de mathématiques et d'astronomie dans leur Académie, sur la recommandation d'un des deux ambassadeurs, M. le baron Wassenaer de Duyvenwoorde, qui avait conçu pour son secrétaire d'ambassade une grande amitié, et qui, en Angleterre, avait été témoin de toute l'estime que Newton portait à s'Gravesande. Depuis longtemps d'ailleurs une irrésistible vocation semblait entraîner s'Gravesande à l'étude et à l'enseignement des mathématiques. Ses biographes, et parmi eux notamment Nicolas Allamand, qui a écrit dans le *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand la biographie de s'Gravesande, rapportent qu'à l'école, où encore enfant, il apprenait les premiers éléments de la science des nombres, le maître, pendant les courts instants où il s'absentait, le chargeait de le remplacer auprès de ses condisciples pour l'enseignement de l'arithmétique. Ce fut le 22 juin 1717 que s'Gravesande prit possession de la chaire de mathématiques et d'astronomie, en prononçant un discours intitulé : *De matheseos in omnibus scientiis, præsertim in physicis, usu, nec non de astronomiæ perfectione in physicâ hauriendâ.* S'Gravesande fut le premier professeur qui donna à l'Académie de Leyde un cours complet d'expériences physiques. Pour que ses leçons de physique devinssent plus utiles à ses auditeurs, il publia en deux volumes un cours de cette science sous le titre suivant : *Physices*

elementa mathematica, experimentis confirmata, sive introductio ad philosophiam Newtonianam. Ce livre, qui fut publié à Leyde en 1720, et qui depuis, en 1746, fut traduit en français par de Joncourt, est le premier dans lequel on ait vu les expériences et les démonstrations substituées aux hypothèses. Tout y est déduit des lois de la nature, et tout ce qui n'en découle pas clairement et ne peut être confirmé par des expériences, est banni de ce traité. L'ouvrage se divise en quatre livres : le premier traite des corps et des mouvements des corps; le second, des fluides; le troisième, de la lumière; le quatrième, de l'astronomie. Dans une excellente préface, l'auteur expose la méthode qu'il a suivie. Cette méthode est celle de Newton, qui consiste à ne rien admettre en physique que ce qui peut être prouvé par l'expérience. Ce fut la conformité de sa propre méthode avec celle de Newton qui engagea s'Gravesande à mettre le nom de cet illustre savant sur le titre de son livre, qui renfermait d'ailleurs bien des choses dont Newton n'avait point parlé, et sur lesquelles son avis eût peut-être différé de celui de s'Gravesande. En 1723, désireux de populariser davantage les théories que son livre contenait, il l'abrégea et le fit imprimer en forme de manuel sous le titre de *Philosophiæ Newtonianæ institutiones in usus academicos.* Dans cet abrégé, il retrancha toutes les descriptions d'expériences; mais en même temps il y introduisit divers changements et plusieurs démonstrations qui ne se trouvaient pas dans son grand ouvrage. Ce qu'il y avait surtout de nouveau fut un chapitre où il exposa sa théorie des forces. Lorsqu'il avait composé son grand ouvrage, il se ralliait encore, sur cette question, aux anciennes écoles;

mais, dans l'intervalle des trois années qui venaient de s'écouler, il avait adopté l'opinion de Leibnitz, que l'on trouve exposée au chapitre XIX du livre Ier de son *Abrégé*. En 1728, s'Gravesande publia une nouvelle édition de ses *Philosophiæ Newtonianæ institutiones*, et, en 1742, une deuxième édition de son grand ouvrage. Les changements et les développements qu'il y avait introduits en faisaient un livre nouveau, quoique les principes et la méthode fussent restés les mêmes. Il reçut, à cette occasion, les félicitations du savant Bernouilli, qui mêla toutefois à ses éloges le reproche d'avoir intitulé son livre *Introductio ad philosophiam newtonianam* ; reproche dont Bernouilli se fût probablement abstenu, ainsi que le fait observer Allamand, s'il s'était rappelé que s'Gravesande dit en sa *Préface* que cet ouvrage n'est intitulé *Introduction à la philosophie newtonienne*, que parce qu'il y a suivi la méthode de Newton, qui consiste à n'admettre aucune hypothèse. Ce fut encore pour les besoins de son enseignement scientifique que s'Gravesande composa un traité d'algèbre, qui fut imprimé à Leyde en 1727, et qui avait pour titre : *Matheseos universalis elementa, quibus accedunt specimen commentarii in arithmeticam universalem Newtonii, et de determinandâ formâ seriei infinitæ adjuncta regula nova*. Les écrits scientifiques de s'Gravesande reçurent partout un accueil flatteur. Dans plusieurs académies d'Allemagne, les professeurs expliquèrent son traité dans leurs leçons. Buffinger le choisit pour texte de celles qu'il donnait à Saint-Pétersbourg, et répéta une partie des expériences qui s'y trouvent décrites. Mais ce fut surtout en Angleterre que ces publications furent accueillies avec applaudissement.

Le traité de physique de s'Gravesande y eut plusieurs traductions. L'amour-propre des Anglais fut flatté de voir un savant tel que s'Gravesande proclamer que la méthode newtonienne, c'est-à-dire l'exclusion de toute hypothèse, est pour la science l'unique voie de salut et la seule condition de véritable progrès.

En 1724, en quittant le rectorat de l'Académie de Leyde, s'Gravesande prononça un discours qui avait pour titre *De evidentiâ*, et dans lequel il avait entrepris de traiter des principes qui servent de base à la certitude de nos connaissances. Après avoir clairement décrit la nature de l'évidence mathématique et démontré qu'elle est par elle-même la marque caractéristique du vrai, il recherche quelles sciences en sont susceptibles. Deux points généraux se partagent ce discours : le premier, relatif à l'évidence mathématique que s'Gravesande regarde comme le signe caractéristique du vrai; le second, relatif à l'évidence morale et au triple moyen qui nous sert à l'obtenir, à savoir, les sens, le témoignage et l'analogie. La clarté et la solidité qui règnent dans tout ce discours le firent regarder comme la plus savante dissertation qui eût encore paru sur cette matière, et dès lors on put juger que s'Gravesande était en état d'enseigner avec succès non-seulement les mathématiques et l'astronomie, mais encore toutes les parties de la philosophie. Ce ne fut cependant qu'en 1734 que les curateurs de l'Université de Leyde lui en confièrent la mission, en ajoutant le titre de professeur de philosophie aux titres qu'il portait déjà. Il composa et prononça, à cette occasion, un nouveau discours, intitulé : *De verâ et nunquàm vituperatâ philosophiâ*, dans lequel se rencontrent

plusieurs pensées morales et religieuses exprimées avec un ton de conviction qui ne saurait laisser aucun doute sur la sincérité des croyances de s'Gravesande. Après avoir signalé les défauts que l'on peut reprocher aux principales sectes philosophiques, il établit que la vraie philosophie consiste, pour chacun de nous, à marcher vers le but qui nous a été fixé par la Providence, et c'est de cette philosophie qu'il démontre qu'elle n'a jamais été un objet de mépris, mais qu'au contraire elle a été partout et toujours en grande estime : « Si les hommes, dit-il, en un endroit de ce discours, se conformaient aux préceptes de la vraie philosophie, il ne manquerait rien à leur bonheur sur cette terre. Cependant, loin que cela ait lieu, on est obligé d'avouer que, pendant cette vie, les hommes les plus vertueux sont rarement les plus heureux. Mais l'homme vertueux ne se propose pas pour but la félicité présente. Il s'efforce d'accomplir en toute rencontre ce qu'il sait être conforme à la volonté du créateur de l'univers, sans s'inquiéter des désagréments passagers qu'il peut s'attirer. »

Dès que s'Gravesande eût été nommé professeur de philosophie, il fit des cours sur la logique et sur la métaphysique; et ce fut à cette occasion que, fidèle à la méthode qu'il avait adoptée déjà dans l'enseignement de la physique, il entreprit de composer un abrégé de ces deux sciences destiné à être mis aux mains de ses auditeurs. Il le publia en 1736, à Leyde, chez J. et H. Verbeck, in-8°, en latin, sous ce titre : *Introductio ad philosophiam, metaphysicam et logicam continens.* L'année suivante, le rapide débit de la première édition obligea l'auteur à en donner une seconde avec quelques additions. La même année 1737,

ce livre fut réimprimé à Venise, d'après la première édition, chez Jean-Baptiste Pasquali, avec autorisation des Réformateurs de l'étude de Padoue, qui attestèrent qu'ils n'y avaient rien trouvé de contraire aux dogmes de la religion catholique.

En même temps que s'Gravesande travaillait à la deuxième édition latine, il reçut d'une main inconnue une traduction française de ce même livre, qui lui parut assez bien faite pour mériter d'être imprimée. Elle le fut en effet chez les mêmes libraires en 1737. Une troisième édition (la 1re posthume), publiée également à Leyde par Joseph-Nicolas Allamand, ami de s'Gravesande, parut en 1756, et une quatrième par le même en 1765. Dans l'édition de 1756, publiée à Leyde par Allamand, et dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque impériale de Paris (1), on peut lire trois chapitres que l'éditeur avait ajoutés au texte latin de s'Gravesande, d'après les leçons orales de l'auteur, auxquelles il avait assisté. Le premier de ces chapitres traite de Dieu et de ses attributs; le second, du plan que Dieu a suivi dans la création de l'univers; le troisième, de l'unité de Dieu. Les éditions, qui depuis ont été publiées en France, reproduisent simplement la traduction française publiée à Leyde en 1737, avec l'approbation de s'Gravesande.

Appelé, en sa qualité de professeur de philosophie, à donner à l'Académie de Leyde des leçons de morale, s'Gravesande se trouva très-indécis sur le choix d'un auteur à suivre. Il ne s'en trouvait aucun qui lui parût assez mé-

(1) Cette bibliothèque ne possède aucun exemplaire de la 1re édition. Mais on y trouve l'édition française de 1737.

thodique; et, bien que plusieurs de ceux qui, avant lui, avaient traité de cette science, eusent expliqué clairement la nature des devoirs, il ne lui paraissait pas qu'ils indiquassent avec assez de précision les principes d'où ces devoirs dérivent. Il s'était donc déterminé à écrire et à publier pour ses auditeurs un abrégé de morale, lorsque la mort vint interrompre ses travaux. De son mariage avec mademoiselle Anne Sacrelaire, contracté le 15 octobre 1720, il avait eu deux fils, qu'il perdit l'un et l'autre dans l'espace de huit jours. L'aîné s'appelait Dick, et le plus jeune Jacob. Le père n'avait pas de plus grand plaisir que de veiller lui-même à leur éducation. Lorsqu'ils commencèrent leurs études, ce fut avec un succès qui fit espérer qu'on les verrait tous deux marcher sur ses traces. Mais le plus jeune, âgé de treize ans, fut attaqué d'une fièvre ardente, dont il mourut au bout de quatre jours. Cet enfant était mort le matin. L'après-midi du même jour, l'aîné, âgé de quatorze ans, parut tout à coup attaqué de la même maladie; et lorsque le père accompagna le convoi funèbre du plus jeune, il sortit de la maison, persuadé qu'à son retour il ne trouverait plus l'aîné en vie. L'enfant ne mourut cependant que quelques heures après. Il est aisé de concevoir combien ce coup dut être rude pour s'Gravesande. La philosophie et la religion vinrent à son secours. Il était persuadé, comme Leibnitz, que, de tous les mondes possibles, celui qui a été créé est le meilleur; et il était convaincu que tout ce qui se passe est dirigé, par l'Être souverainement bon, au plus grand bien des créatures intelligentes qu'il a jugé à propos d'y placer, quoique souvent nous ne comprenions pas bien de quelle façon. Cette vérité, dont il était pénétré, fut pour

lui un motif de consolation bien efficace : « Dieu, disait-il dans sa douleur, m'avait donné deux enfants qui méritaient toute ma tendresse ; il vient de me les ôter : je suis persuadé que c'est pour leur bien et pour le mien ; il y aurait de l'ingratitude à moi à ne pas me soumettre avec résignation à ce qu'il lui a plu d'ordonner. » Mais il ne pouvait manquer de faire en même temps des réflexions qui lui retraçaient vivement la perte qu'il venait d'essuyer : « Je suis persuadé, écrivait-il un jour à M. de Superville en lui parlant de la mort de ses enfants, que Dieu nous conduit au bonheur par la voie la plus courte ; mais combien les sentiers qui y mènent sont quelquefois rudes ! » Bientôt après, s'Gravesande, accablé sous le poids du chagrin, tomba lui-même dans une maladie de langueur, et mourut le 28 février de l'année 1742, âgé de cinquante-quatre ans. Il s'était toujours montré fort attaché à la religion protestante, dans laquelle il était né.

S'Gravesande, au rapport d'hommes qui avaient vécu avec lui dans des rapports d'intimité, et parmi lesquels il faut surtout mentionner Allamand, réunissait toutes les qualités qui rendent un homme aimable et respectable dans la société. Sa conversation était enjouée, et jamais personne ne sut mieux que lui se faire au caractère de ceux avec qui il se trouvait. Sensible à tout ce qui arrivait aux autres, il était toujours aussi prompt à leur tendre une main secourable dans le malheur qu'à se réjouir de leur prospérité. Facile tant qu'il n'était question que de choses indifférentes, on le trouvait inébranlable quand il s'agissait du devoir.

Dans le cours de sa laborieuse et brillante carrière, s'Gravesande était entré en relations scientifiques avec plusieurs

hommes distingués et plusieurs princes allemands. A diverses reprises, le landgrave de Hesse-Cassel l'invita à venir passer quelque temps auprès de lui pour le consulter sur diverses machines qu'il avait à faire construire. La publication de son grand traité de physique lui valut des lettres de félicitation qui lui vinrent à la fois d'Angleterre, d'Allemagne et de France. Enfin il reste des traces d'une correspondance qu'il eut avec Voltaire. Voici à quelle occasion. L'auteur de la *Henriade* et des *Lettres sur les Anglais*, travaillait à ses *Éléments de la philosophie de Newton*. Avant de publier ce livre, il voulut le soumettre à s'Gravesande, juge si compétent en cette matière. A cet effet, il se rendit à Leyde, où il lui lut les principaux chapitres de son livre, en même temps qu'il fréquentait ses cours avec beaucoup d'assiduité. Mais, après un séjour très-court dans cette ville, ses affaires l'ayant appelé ailleurs, il remit son manuscrit à un libraire d'Amsterdam, et partit subitement pour la France, sans avoir eu le temps de tirer de s'Gravesande le secours qu'il en avait espéré dans l'intérêt de son livre. La calomnie qui, du vivant de Voltaire, s'attachait partout à ses pas, et qui n'a pas cessé, même aujourd'hui, de persécuter sa mémoire, avait répandu le bruit que le philosophe français s'était brouillé avec s'Gravesande pour lui avoir tenu des propos très-imprudents sur la religion. Afin de faire tomber ces bruits, Voltaire s'adressa à s'Gravesande lui-même. Il s'en suivit un échange de lettres, curieuses en elles-mêmes, curieuses surtout par l'intérêt qui s'attache au nom de leurs auteurs. C'est ce qui nous engage à les reproduire ici.

Lettre de Voltaire à s'Gravesande.

« Vous vous souvenez de l'absurde calomnie que l'on a fait courir dans le monde pendant mon séjour en Hollande. Vous savez si nos prétendues disputes sur le spinosisme et sur les matières de religion ont le moindre fondement. Vous avez été si indigné de ce mensonge, que vous avez daigné le réfuter publiquement. Mais la calomnie a pénétré jusqu'à la cour de France, et la réfutation n'y est point parvenue. Le mal a des ailes et le bien va à pas de tortue. Vous ne sauriez croire avec quelle noirceur on a écrit et parlé au cardinal de Fleury. Vous connaissez, par ouï-dire, ce que peut le pouvoir arbitraire. Tout mon bien est en France, et je suis dans la nécessité de détruire une imposture que, dans votre pays, je me contenterais de mépriser à votre exemple.

« Souffrez donc, mon aimable et respectable philosophe, que je vous supplie très-instamment de m'aider à vous faire connaître la vérité. Je n'ai pas écrit encore au cardinal pour me justifier. C'est une posture trop humiliante que celle d'un homme qui fait son apologie. Mais c'est un beau rôle que de prendre en main la défense d'un homme innocent. Ce rôle est digne de vous, et je vous le propose comme à un homme qui a un cœur digne de son esprit.

« Il y a deux partis à prendre : ou celui de faire parler M. votre frère à M. de Fénelon, et d'exiger de M. de Fénelon qu'il écrive en conformité au cardinal, ou celui d'écrire vous-même. Je trouverais ce dernier parti plus prompt, plus efficace et plus digne d'un homme comme vous. Deux mots et votre nom feraient beaucoup, je vous en réponds :

il ne s'agirait que de dire au cardinal que l'équité seule vous force à l'instruire que le bruit que mes ennemis ont fait courir est sans fondement, et que ma conduite en Hollande a confondu leurs calomnies. Soyez sûr que le cardinal vous répondra, et qu'il en croira à un homme accoutumé à dire la vérité. Je vous remercie et me souviendrai toujours de celles que vous m'avez enseignées. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne plus en apprendre sous vous. Je vous lis au moins, ne pouvant plus vous entendre. L'amour de la vérité m'avait conduit à Leyde; l'amitié seule m'en a arraché. En quelque lieu que je sois, je conserverai pour vous le plus tendre attachement et la plus parfaite estime. »

Réponse de s'Gravesande.

« Je voudrais de tout mon cœur, mon cher Monsieur, vous être utile dans l'affaire que vous m'écrivez ; vous savez dans quels termes je me suis exprimé sur la calomnie qu'on a fait courir que nous étions brouillés. Je suis toujours prêt à déclarer que notre querelle est aussi fausse que le fondement qu'on a jugé à propos de lui donner; je ne me suis pas opposé que ma déclaration fût mise dans les gazettes : ce qui a été fait dans la gazette d'Amsterdam d'une manière si obscure, que personne n'y a rien compris. Si je puis faire quelque chose de plus pour faire cesser ce bruit que je croyais cessé, mais qui ne l'est pas tout à fait, à ce que je vois par votre lettre, je suis prêt; mais, mon cher monsieur, je trouve des difficultés aux deux partis que vous proposez.

« 1° M. de Fénelon est à Paris, et, quand il serait ici, je ne sais s'il faudrait s'adresser à lui; je ne le crois pas,

sans quoi je ne ferais point de difficulté de lui parler à son retour, car on dit que son absence ne sera pas longue;

« 2° Pour ce qui regarde d'écrire au premier ministre en droiture, comme vous me le proposez, je ne me crois pas un personnage assez considérable pour cela. Si Son Éminence a jamais ouï prononcer mon nom, ce sera qu'on m'aura nommé en parlant de vous; ainsi, permettez-moi de ne point me donner des airs qui ne me conviennent pas. Vous savez combien je vis isolé à l'égard des études, sans aucun commerce avec des gens de lettres, travaillant à être utile dans le poste où je me trouve, et cherchant à passer agréablement le peu de temps qui me reste, ce que je regarde comme plus utile que si je me tuais le corps et l'âme pour être plus connu. Quand on peut vivre de cette manière, il faut que tout y réponde et ne pas faire l'important. Je ne dois pas supposer que des gens, qui ne doivent pas avoir lu ce que j'ai pu imprimer, sachent qu'il y a à Leyde un homme dont le nom commence par une apostrophe.

« Je conclus que, si j'écris à monseigneur le Cardinal, ce doit être sur le pied d'un homme tout à fait inconnu, et comme lui pourrait écrire un jardinier; et, dans ce sens, je ne vois pas par où débuter; je ne connais point l'air du bureau; et, en écrivant, je m'exposerais à jouer un personnage très-ridicule, sans vous être d'aucune utilité. Je vous dis naturellement comment j'envisage la chose; trouvez quelque route praticable, et je ne vous manquerai pas. La plus naturelle, il me semble, serait que vous fissiez parler directement à Son Éminence par quelqu'un qui pourrait lui faire voir un témoignage que je vous aurais envoyé, ou bien que quelqu'un de vos amis en France me demandât, par une

lettre, des éclaircissements sur ce bruit, et pût mettre ma réponse entre les mains du Cardinal. »

Cette correspondance n'alla pas plus loin, et ne fut suivie d'aucun effet.

II.

Si nous avions à considérer dans s'Gravesande le physicien ou l'algébriste, nous ferions une étude spéciale, soit de ses *Philosophiæ Newtonianæ institutiones in usus academicos*, soit de son traité intitulé *Matheseos universalis elementa;* car ces deux ouvrages, en y joignant ses *Remarques sur le choc des corps*, qu'il avait adressées à Bernouilli en même temps que son grand traité de physique, intitulé *Physices elementa mathematica experimentis confirmata*, constituent ses véritables titres scientifiques. Mais c'est surtout le philosophe que nous nous sommes proposé d'étudier; et, sous ce rapport, l'ouvrage qui doit attirer principalement notre attention est le livre intitulé : *Introductio ad philosophiam, metaphysicam et logicam continens*, livre qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fut publié à Leyde en 1736, et reçut, à Leyde, une seconde édition en 1737, en même temps que, cette même année, et dans cette même ville, sous les yeux et par les soins de s'Gravesande, s'imprimait une traduction française, qui lui avait été adressée par une main inconnue.

Dès son apparition en 1736, cet ouvrage fut l'objet d'une telle estime, que les auteurs du *Journal des savants* terminaient un extrait qu'ils en donnaient par l'appréciation suivante : « Nous ne connaissons pas de meilleure introduction à la philosophie. » Au XIXe siècle, des juge-

ments non moins favorables ont été portés sur ce livre. Un philosophe de notre époqne, un membre défunt de l'Académie devant laquelle j'ai l'honneur de porter la parole, M. Dégérando, disait, en parlant de l'*Introduction à la philosophie :* « Cet ouvrage, quoiqu'il n'ait point avancé la science sur les points essentiels et difficiles, sera toujours précieux à ceux qui la cultivent. La plupart des livres de philosophie qu'on met aujourd'hui entre les mains des élèves ne valent pas celui-là. » Essayons donc d'examiner cet ouvrage, d'en décrire le plan, la méthode, et d'apprécier la valeur des idées fondamentales et des principales théories dont il se compose.

Dans quelques lignes de la modeste préface qu'il a annexée à son livre, s'Gravesande indique avec clarté et simplicité le but qu'il se propose et l'ordre qu'il a voulu suivre. Ce but, analogue à celui que s'était proposé Descartes et Malebranche dans quelques-uns de leurs écrits, est de poser quelques règles pour diriger notre esprit dans la recherche du vrai. Pour y arriver, voici la marche que le philosophe hollandais s'est tracée. Il a cru devoir, comme il le dit lui-même, commencer par envisager les choses d'une manière abstraite et générale. Puis, comme il s'agissait de diriger les opérations de notre âme, et que cette direction présuppose la connaissance de nos facultés intellectuelles, il s'est attaché, en second lieu, à l'examen de ces facultés. Enfin, et c'est ici, d'après la déclaration même de l'auteur, la partie capitale de son livre, il a entrepris d'indiquer les moyens qu'il jugeait les plus utiles pour diriger notre esprit dans la recherche de la vérité. Une triple division est donc ici parfaitement saisissable : une première, ayant pour objet

quelques hautes généralités ontologiques; une deuxième, consistant en recherches ou analyses psychologiques; une troisième, traitant des procédés logiques.

Un tel plan est-il à l'abri de tout reproche? Une telle méthode satisfait-elle à toutes les exigences de la raison? Il est permis d'en douter. Toutefois, pour ne pas porter ici un jugement trop rigoureux, il nous paraît équitable de tenir compte de l'époque à laquelle écrivait s'Gravesande, et de rappeler que la méthode philosophique n'avait pas reçu alors tous les perfectionnements que lui réservaient le progrès du temps et le progrès de la science. Nonobstant l'importante initiative prise à cet égard par Descartes, la méthode s'obstinait à demeurer ontologique. Nous l'avons dit déjà : s'Gravesande n'est point un réformateur. Il adopta donc la méthode qui dominait généralement à l'époque à laquelle il écrivait. Ce n'est pas dans la nature humaine, dans ses propriétés mentales, dans ses lois intellectuelles, qu'il prend le point de départ de ses recherches. Ce qu'il aborde en premier lieu, c'est l'être en général, les essences des choses, les modes et les substances, la durée, l'identité, la cause et l'effet; comme si chacune de ces questions, discutée ainsi préliminairement sous une forme abstraite, ne présentait pas des difficultés très-sérieuses; comme si, d'ailleurs, de telles questions ne présupposaient pas, pour être méthodiquement résolues, des données psychologiques! Quelle solution satisfaisante pouvez-vous espérer, par exemple, à la question abstraite d'identité, et quelle idée claire vous sera-t-il possible d'obtenir de l'identité en général, si, par des recherches psychologiques, vous n'avez d'abord atteint et saisi en vous-même cette identité,

comme l'un des attributs essentiels de ce *moi* que chacun de nous sent persister le même au milieu de toutes les modifications que nous subissons ? Cette notion nous manquerait à tout jamais, si elle ne nous était donnée par l'action combinée du sens intime et de la mémoire. Sans doute, la notion que nous suggère cette action combinée n'est pas et ne peut pas être celle de l'identité en général, attendu que les révélations du sens intime et de la mémoire n'ont pour objet que la continuité de notre être personnel ; mais ôtez la notion de notre identité individuelle, et il nous devient à jamais impossible de nous élever à la notion d'identité en général. Toute recherche sur l'identité prise abstraitement exige donc indispensablement certaines conditions psychologiques ; et par conséquent, en cette question, l'ontologie présuppose nécessairement la psychologie. Et ce que nous disons ici de la notion d'identité s'applique, avec la même rigueur, à la notion de cause et d'effet, à la notion de durée, à la notion de substance et de mode, à la notion de l'être. Il n'est pas une seule de ces notions qui n'ait sa racine dans la conscience, et, par conséquent, il n'en est pas une seule sur laquelle l'ontologie n'ait besoin d'être préparée par la psychologie. Ce n'est donc que tardivement que s'Gravesande arrive à des recherches psychologiques, auxquelles, guidé par une meilleure méthode, il eût assigné la priorité. Nonobstant ce vice de plan, il faut le louer d'avoir abordé ces hautes questions ontologiques, trop abandonnées de nos jours, comme si leur sort était, ou d'être traitées prématurément, ainsi que cela avait lieu sous l'empire des vieilles méthodes, ou rejetées avec dédain et reléguées dans le domaine des chimères, ainsi que paraît

être trop généralement la tendance de la philosophie actuelle. L'ontologie réclame une place dans toute philosophie qui aspire à être complète; mais l'ontologie doit être le couronnement, non le début de la philosophie.

Une distribution plus heureuse et mieux raisonnée préside aux matières philosophiques, ultérieurement abordées par s'Gravesande. Le philosophe de Leyde a parfaitement compris que la logique doit être précédée d'investigations psychologiques. Qu'importe qu'il donne à cette partie de son livre un nom différent de celui que nous imposons aujourd'hui à de semblables recherches, et qu'il enveloppe sous la dénomination commune de *Métaphysique* ses considérations sur l'être, sur la substance, sur l'effet et la cause, sur l'identité, sur la durée, et ses analyses de l'âme humaine? Assurément le nom d'*Ontologie* eût mieux convenu à la première de ces deux parties, et celui de *Psychologie* à la seconde. S'Gravesande eût évité ainsi le vague attaché à ce nom de *Métaphysique*, et eût appliqué à chacune de ces deux branches des sciences philosophiques la dénomination qui lui est propre. Mais, sous le vice des dénominations, le fond reste intact, et l'un des grands mérites de s'Gravesande est d'avoir chronologiquement subordonné l'indication des règles logiques aux recherches sur l'esprit humain et sur ses facultés; car, ainsi qu'il le dit lui-même en sa *Préface* : « comme il s'agit de diriger les opérations de notre âme, il nous a paru important d'en examiner aussi les propriétés. » S'Gravesande entreprend donc cet examen. Mais, comme on peut le prévoir en songeant à l'époque à laquelle fut écrit son livre, il ne l'opère que superficiellement. Il fallait la seconde moitié du XVIIIe siècle, il fallait

surtout la philosophie écossaise pour que la psychologie arrivât à se constituer scientifiquement. Ce n'est pas que nous voulions dire qu'antérieurement aux Écossais rien n'eût été fait en psychologie. Une foule d'observations pleines de sagacité se remarquent dans Platon et dans Aristote, et plus près de nous, dans Descartes, dans Bossuet, dans Malebranche. Toutefois, ce n'était là qu'un prélude; et la preuve, c'est que, tandis que la morale avait son nom spécial, la logique le sien, l'ontologie le sien, cette science qui traite de l'âme humaine, de ses facultés, de ses opérations, n'avait pas de nom qui lui fût propre, et continuait d'être annexée à la métaphysique ou à la logique. Quand, au contraire, apparurent Hutcheson, Reid, et leurs successeurs, les investigations qui avaient pour objet spécial les facultés de l'esprit humain, leurs opérations et leurs lois, s'agrandirent, gagnèrent tout à la fois, grâce à la patiente méthode des Écossais, en étendue et en précision, parvinrent enfin à se coordonner et à former un corps de science, qui dès lors reçut, comme toutes les sciences constituées, une dénomination spéciale. Dès lors, la psychologie exista, et l'arbre de la science philosophique s'accrut d'un nouveau rameau. S'Gravesande, venu avant le développement de la science psychologique, fut conduit, par l'influence de l'époque à laquelle il vécut, à accorder aux règles et aux préceptes relatifs à la direction de nos pouvoirs intellectuels plus d'importance et d'attention qu'à la description de ces facultés mêmes. Ainsi, quand il traite des sens, des inclinations, des passions, c'est moins pour constater la manière dont se comportent en nous ces facultés et pour déterminer la loi qui préside à leur action, que pour signa-

ler les erreurs dont cette action peut devenir la cause, et pour en indiquer les remèdes et les préservatifs. De même, dans ses considérations sur la mémoire, le philosophe de Leyde s'attache moins à décrire l'action de cette faculté, et les lois qui président à son exercice et à son développement, qu'à signaler les moyens de la perfectionner et d'en faire en quelque sorte l'éducation; comme si le perfectionnement de nos pouvoirs, soit intellectuels, soit moraux, ne requérait pas au préalable la connaissance approfondie de leur nature et de leurs caractères, et qu'il fût plus possible, dans l'ordre moral, de perfectionner des facultés imparfaitement étudiées, que, dans l'ordre physique, de guérir des organes dont on ne connaîtrait qu'incomplètement les fonctions, le mécanisme et les relations mutuelles! La partie psychologique du livre de s'Gravesande se réduit donc à un petit nombre d'observations, relatives à l'intelligence en général, à l'origine des idées, à la pensée en tant qu'étant ou n'étant pas l'état continuel de l'âme, à la liberté et à la fatalité, enfin à l'immortalité de l'âme et à l'union de cette substance avec le corps. Une solution judicieuse est apportée par s'Gravesande à ces diverses questions, si nous en exceptons la théorie de la liberté.

Cette théorie (1) toutefois n'est pas, chez s'Gravesande, une négation explicite et formelle du libre arbitre : « Si nous faisons attention, dit s'Gravesande, aux actions humaines qu'on appelle libres, nous verrons clairement qu'elles doivent être attribuées à la détermination de la volonté, et que cette détermination n'a pas d'autre cause que

(1) *Métaph.*, ch. x, xi, xii.

la persuasion de l'âme, persuasion qui n'est point produite par des causes mécaniques, mais par des raisons. Or, celui qui se gouverne par la raison n'est point soumis à la fatalité (1). » Le métaphysicien qui a écrit ces lignes serait à l'abri de tout reproche de fatalisme, si, dans un autre endroit de son livre (2), il ne venait invoquer une sorte de nécessité morale, « attendu, dit-il, que la volonté ne saurait ne point se résoudre pour ce qui lui semble le meilleur. » Mais si la volonté ne peut se résoudre que dans un seul sens, c'est-à-dire dans celui que lui suggère cette nécessité morale inhérente à ce qui lui semble le meilleur, la volonté ne cesse-t-elle pas d'être libre? Nous n'ignorons pas que s'Gravesande établit ici une distinction entre la nécessité physique, laquelle, suivant lui, équivaudrait à la fatalité, et à la nécessité morale, qui laisserait intacte le libre arbitre. Mais qui ne voit que c'est là une distinction chimérique? Physique ou morale, la nécessité ne cesse pas d'être la nécessité. Que ma détermination soit le résultat de causes morales ou de causes physiques, qu'importe au fond, si, dans le premier cas, comme dans le second, cette détermination est nécessaire? Cette doctrine de s'Gravesande offre une remarquable analogie avec celle de Collins, qui, lui aussi, avait prétendu que nos résolutions sont le résultat nécessaire des motifs qui déterminent notre conviction : doctrine erronée chez le philosophe anglais comme chez le métaphysicien de Leyde, et qui trouve dans les révélations du sens intime un démenti formel. Les jugements de la raison éclairent, mais ils ne déterminent pas les résolutions

(1) § 144. — (2) §§ 126 et 127.

de la volonté. Sans doute, l'homme cesserait d'être ce que Dieu l'a fait, c'est-à-dire un être raisonnable, s'il se déterminait sans motifs; mais, en se déterminant, il sent clairement en lui-même que cette détermination n'a rien de nécessaire. Et qu'on ne vienne pas dire avec s'Gravesande (1) que, dans cette doctrine, on suppose un effet sans cause, attendu que si la détermination n'est pas le résultat d'une nécessité morale, rien n'explique son avénement. La véritable cause de la détermination, c'est le *moi* lui-même, le *moi* ayant la libre direction de ses pouvoirs et de ses actes, le *moi* allant sans doute, et à bon droit, là où l'appellent les motifs les plus puissants, mais y allant librement, et sentant en lui-même le pouvoir de se porter d'un autre côté et de se déterminer autrement. Les jugements portés par la raison ne sont pas la véritable cause de nos actes; ou, si l'on veut à toute force leur donner le nom de *causes,* il ne faut reconnaître en eux que des causes occasionnelles, et non point des causes efficientes. Plus donc on y songe, et plus il devient difficile de méconnaître dans la doctrine de s'Gravesande une contradiction fondamentale. Répudiez-vous franchement le fatalisme? Rejetez alors bien loin cette nécessité morale, par laquelle seraient produites toutes nos déterminations. Admettez-vous, au contraire, cette prétendue nécessité morale? Ne parlez plus alors de libre arbitre; car, encore une fois, morale ou physique, la nécessité est le contraire de la liberté.

S'Gravesande échoue donc dans la conciliation qu'il tente de la nécessité morale avec la liberté. Toutefois, il ne nous

(1) § 127.

paraît pas que son système puisse être légitimement assimilé à celui de son compatriote Spinosa, qu'on lui a quelquefois reproché d'avoir suivi. Ce dernier regarde l'homme comme agissant sous l'empire d'une force extérieure, puisqu'il le compare à une pierre qui obéirait aux lois fatales du mouvement, tout en croyant se mouvoir uniquement parce qu'elle le veut. S'Gravesande ne va pas, comme Spinosa, emprunter au dehors le principe des actes humains; ce principe, c'est dans l'homme même qu'il le cherche. Seulement, au lieu de le chercher là où il est réellement, c'est-à-dire dans la volonté, il croit, à tort, le trouver dans le jugement, c'est-à-dire dans une faculté destinée, il est vrai, à servir de guide et de conseil au vouloir, mais qui, dans aucun cas, ne saurait l'asservir. S'Gravesande s'est donc trompé sur la vraie nature du libre arbitre, en plaçant la volonté sous le joug de l'intelligence, comme certains phrénologistes de notre époque l'ont placée sous le joug des passions.

En présence d'erreurs aussi graves en elles-mêmes, aussi graves surtout par les conséquences qu'elles entraînent en morale, nous sommes tenté de nous demander si nous avons bien compris la pensée de s'Gravesande, et si lui-même l'a exprimée avec toute la clarté désirable. Pour rassurer donc à cet égard notre conscience de critique et d'historien, nous ouvrons les *Œuvres complètes* de s'Gravesande, et nous recherchons si, dans sa *Lettre sur la liberté*, publiée vers 1712 dans le *Journal littéraire* de La Haye, il a suivi le même système. Eh bien! nous y rencontrons la même erreur; seulement, elle s'y montre plus apparente encore et sous des formes plus accusées. Après avoir partagé les actions humaines en deux classes, à savoir, celles

qui sont faites sans choix et sans raison, et celles auxquelles la raison et un choix président, s'Gravesande ajoute : « C'est à l'égard des actions de la seconde classe qu'on demande si l'homme est libre. Il est certain que, dans toutes ces actions où l'homme pense, examine et pèse les raisons et motifs de part et d'autre, il se porte du côté où il trouve les raisons et les motifs les plus forts; et il s'y porte aussi nécessairement que la balance du côté où est le plus grand poids. Mais l'homme ne peut-il pas se déterminer du côté où il trouve les raisons et les motifs les moins forts, et contre ceux qui lui paraissent les plus forts? Cela est tout aussi impossible qu'il l'est à la balance de pencher du côté où est le moindre poids. » Après une comparaison de cette nature, on s'attendrait à voir s'Gravesande rayer le mot *liberté* du vocabulaire philosophique. Point du tout; il se demande au contraire en quoi consiste la liberté de l'homme? et il répond : « En ce qu'il n'est obligé de faire que ce qu'il veut, et qu'il peut délibérer et suspendre sa décision, jusqu'à ce qu'il trouve des raisons ou motifs assez forts pour se déterminer, comme la balance (car s'Gravesande paraît ne pouvoir s'affranchir de cette comparaison), qui est la chose la plus libre qu'on puisse imaginer (assertion plus qu'étrange), est toujours en suspens, jusqu'à ce qu'on ait mis un poids assez fort pour la faire pencher d'un côté. »

Ce qu'il y a d'erroné dans la théorie de la volonté est compensé dans l'ouvrage de s'Gravesande par plusieurs solutions importantes, et notamment par d'excellentes considérations touchant la nature immatérielle de l'âme. Sur la question de savoir si Dieu a pu donner aux corps la faculté de penser, s'Gravesande se sépare nettement de Locke, et

il établit, par un argument très-simple et très-concluant, que penser et être étendu ne sont pas les attributs d'un même sujet : « Certains philosophes, dit-il (1), remarquant que la pensée et le mouvement n'ont rien de commun, et que le corps ne saurait acquérir par le mouvement la faculté de penser, ont cru cependant que Dieu a pu donner aux corps cette faculté, et que, par cela même, il est impossible de décider si notre âme est corporelle ou non. Mais il me paraît qu'on peut démontrer par un argument très-simple que la faculté de penser ne saurait être l'attribut d'aucun être étendu. Tout ce qui a de l'étendue a des parties, et on ne peut rien attribuer à cette étendue qui ne convienne en même temps à ces parties. Supposons à présent qu'un être étendu pense : ou la pensée sera entière dans chacun des points de cette étendue, ce qui est absurde; ou elle sera répandue dans toute l'étendue, et, par cela même, divisible avec elle, ce qui est opposé à la nature des perceptions. »

L'âme est donc immatérielle. Mais consiste-t-elle dans la pensée, d'après une certaine formule cartésienne, qui, si elle était prise suivant la lettre plutôt que suivant l'esprit, ne tendrait à rien moins qu'à dépouiller l'âme de sa nature substantielle, pour la réduire à une nature purement modale? D'accord avec le sens commun, et répudiant toute subtilité métaphysique, s'Gravesande estime que, de même qu'il ne saurait y avoir d'étendue sans quelque chose d'étendu, de même il ne saurait y avoir de pensée à moins qu'il n'y ait quelque chose qui pense (2). Dans ces conditions, la pensée est un attribut de l'âme, un attribut

(1) *Métaph.*, part. II, ch. XIII. — (2) Ch. XIV, § 185.

essentiel, si l'on veut, mais elle n'est pas l'âme elle-même. La distinction de la substance et de l'attribut, si capitale en une question telle que celle-ci, est rigoureusement maintenue, et dès lors il devient impossible d'envisager l'âme comme une simple fonction.

Les philosophes, qui faisaient consister l'âme dans la pensée, étaient logiquement conduits à soutenir que l'âme pense toujours. S'Gravesande ne partage pas plus ce second sentiment que le premier, et voici comme il raisonne : « Nous appelons l'âme, dit-il, un être qui a la faculté de penser. En ôtant cette faculté, l'âme est détruite. Mais il ne s'ensuit pas que l'âme pense toujours, la nature de la faculté de penser n'exigeant pas nécessairement une pensée actuelle (1). » Nous ne saurions partager ici l'avis de s'Gravesande. Cesser de penser, même un seul instant, serait pour l'âme cesser d'être. Si la faculté de penser lui est inhérente au même titre qu'à la matière la propriété d'être étendue, la pensée est pour l'âme un état permanent comme l'étendue pour la matière. Si, un seul instant, l'étendue était supprimée, la matière continuerait-elle à être? Une telle supposition implique contradiction. Eh bien ! il en est de même de la pensée par rapport à l'âme. Maintenant, l'expérience, aidée du plus simple raisonnement par analogie, ne prouve-t-elle pas la permanence de la pensée? Deux états généraux se partagent la vie psychologique de l'homme : l'état de veille et l'état de sommeil. Nul doute, quant au premier : notre pensée est plus ou moins active, plus ou moins réfléchie; mais il n'est pas, dans l'état de

(1) § 196.

veille, un seul instant où l'âme ne se sente penser. Quant au sommeil, n'est-il pas constamment accompagné de rêves, dont nous avons conscience d'abord, puis mémoire? Et qu'est-ce que le rêve, sinon un mode d'activité vague, irréfléchie, désordonnée, mais réelle pourtant et ne cessant pas d'être? On objectera peut-être que la mémoire ne nous retrace pas constamment de pareils phénomènes. Mais, alors même que la mémoire ne les retracerait pas, n'est-il pas probable qu'ils ont existé néanmoins, et que, si le souvenir ne s'en reproduit pas, c'est que la conscience que nous en avons eue au moment de leur avénement était quelque chose de si vague, que la mémoire n'a pu avoir sur eux aucune prise, comme il arrive, au reste, à certaines pensées de l'état de veille, dont le souvenir se perd pour toujours, parce que l'attention ne s'y est point arrêtée? Tout concourt donc à nous faire croire que le rêve est l'état permanent du sommeil. Or le rêve, c'est encore la pensée. L'âme pense donc toujours; et la thèse contraire, soutenue par s'Gravesande, nous paraît démentie par l'expérience.

La philosophie du XIXe siècle, tout en constatant avec une scrupuleuse exactitude les phénomènes qui résultent, dans l'homme, de l'union de l'âme et du corps, paraît avoir renoncé, et avec raison, (car à quoi bon agiter des problèmes insolubles?) à expliquer comment la substance spirituelle agit sur la substance corporelle, et celle-ci sur l'autre. Mais, à l'époque où vécut s'Gravesande, la question de l'action réciproque des deux substances était une des questions capitales de la science, et les plus grands philosophes employaient tous les efforts de leur génie à en

chercher la solution. Comme nous n'apercevons rien de commun entre la pensée et aucune des propriétés connues de la matière, ils en concluaient que l'âme n'a aucun empire sur le corps, ni le corps sur l'âme. Je veux mouvoir mon bras et je le meus : Cela, disaient ces philosophes, ne prouve pas que l'âme communique un mouvement au corps, mais seulement que la volonté de mouvoir et le mouvement concourent ensemble. La doctrine de l'*influence*, qui, pour le dire en passant, est moins un système philosophique que la doctrine même du sens commun, étant ainsi écartée, du moins le plus généralement, on lui substituait deux systèmes, dont l'un était celui des *causes occasionnelles*, et l'autre celui de *l'harmonie préétablie*. Dans l'un et l'autre de ces systèmes, il n'y a aucune communication réelle entre le corps et l'âme. Ceux qui, avec Malebranche, admettent les *causes occasionnelles*, imaginent que Dieu est lui-même l'auteur des rapports que nous remarquons entre l'âme et le corps. Mon âme veut mouvoir mon bras, et Dieu le meut. Je veux jeter une boule; Dieu étend mon bras, applique ma main sur la boule, me la fait prendre, me la fait lancer. Tous ces mouvements se font exactement pendant que je le veux, et c'est pour cette raison que je me crois la cause de ces différents mouvements. Pareillement, lorsque des corps étrangers agissent sur nos nerfs, Dieu est l'auteur des perceptions immédiates qui naissent de leur action. Pendant que ma main s'applique à la boule, je ne sens pas de moi-même la boule; mais Dieu me donne la perception de cet attouchement. L'air frappe le tympan de mon oreille, et j'ai la perception du son. On s'imagine peut-être que cette perception

est le résultat direct de l'agitation de l'air et du mouvement que cette agitation produit dans le nerf auditif : il n'en est rien. C'est Dieu qui donne immédiatement cette perception à mon âme. Mais, à côté de ces philosophes, il en est d'autres qui, sans admettre la doctrine de *l'influence*, rejettent le système des *causes occasionnelles*. Selon eux, il n'est pas conforme à la sagesse divine que Dieu intervienne toujours. Outre cela, ce n'est pas raisonner philosophiquement que de recourir perpétuellement au concours de Dieu pour expliquer chaque phénomène. D'ailleurs, dans ce système, les rapports entre l'âme et le corps deviennent un miracle perpétuel. Enfin, ajoutent-ils, la volonté des hommes troublerait à chaque instant l'ordre des choses, en produisant de nouveaux mouvements, quoique cela n'arrivât que par l'intervention du créateur. Aussi, à ce système des *causes occasionnelles*, ces philosophes, qui sont Leibnitz et ses disciples, substituent celui de *l'harmonie préétablie*. Suivant ce dernier système, l'âme possède la faculté de former toutes sortes de perceptions et même ses sensations, de manière que l'état où l'âme se trouve dans un moment quelconque soit une suite de l'état où elle a été dans le moment précédent, et cela, suivant certaines lois déterminées, non pas physiques, mais conformes à la nature de l'intelligence. C'est à cause de cette faculté de l'âme que Leibnitz l'appelle un *automate spirituel* : ce qui, entendu dans le sens que Leibnitz et ses disciples ont attribué à ce mot, ne détruit ni la liberté, ni la contingence des actions humaines. De son côté, le corps est une machine que Dieu a faite, de telle manière que les lois du mouvement suffisent pour lui faire produire géné-

ralement tous les effets que nous observons dans le corps humain. Cela étant, concevons une âme et un corps qui s'accordent tellement ensemble, que les mouvements du corps répondent aux perceptions et aux déterminations de l'âme, et nous y trouverons tout le mystère de l'union qu'il y a entre l'âme et le corps. C'est cet accord qu'on nomme *l'harmonie préétablie*. Dieu a arrangé les choses de manière que chaque âme humaine a son corps, dont les mouvements répondent aux modifications qui surviennent dans l'âme.

Tels étaient les principaux systèmes qui, du temps de s'Gravesande, avaient été imaginés pour expliquer les rapports de l'âme et du corps. Quel jugement en porte l'auteur de *l'Introduction à la philosophie?* Après avoir avoué que la question lui paraît d'une impénétrable obscurité, s'Gravesande (1) répudie d'abord le système de *l'harmonie préétablie*, comme n'étant qu'une simple hypothèse. Sans étendre la même réprobation au système des *causes occasionnelles*, à l'occasion duquel il dit que c'est sans fondement qu'on objecte que cette doctrine est injurieuse à la sagesse divine, il penche visiblement vers la doctrine de *l'influence*, c'est-à-dire vers la solution apportée à cette question par le sens commun : « Je ne vois pas, dit-il, comment l'âme peut agir sur le corps; je ne vois pas non plus comment une perception peut être l'effet du mouvement d'un nerf, mais il ne me paraît pas qu'il s'ensuive que toute influence doive être rejetée. Les substances nous sont inconnues. Nous avons déjà vu que la nature de l'âme

(1) *Métaph.*, ch. XVIII.

nous est cachée ; nous savons que c'est un être qui a des idées et qui les compare ensemble ; mais nous ignorons quel est le sujet auquel ces propriétés conviennent. Nous disons la même chose du corps. Il est étendu, impénétrable. Mais quel est le sujet dans lequel résident ces propriétés? Nous ne connaissons aucune route qui puisse nous mener à cette connaissance. D'où nous concluons que nous ignorons bien des choses relatives aux propriétés de l'âme et du corps. Il est invinciblement démontré que l'âme n'agit pas sur le corps, ni ce dernier sur l'âme, comme un corps agit sur un autre corps ; mais il ne nous semble pas qu'on puisse conclure de là que toute influence est impossible. »

C. Mallet.

(La fin à une prochaine livraison.)

FRAGMENT D'HISTOIRE

SUR LES

DERNIÈRES PERSÉCUTIONS

DES PROTESTANTS

SOUS LOUIS XIV

(1711-1715)

PAR M. ERNEST MORET.

Il semble que nous ayons achevé le récit des persécutions religieuses et que ce long martyrologe soit épuisé. Il n'en est rien pourtant, et après tant de violences, nous avons d'autres violences à raconter. Letellier qui frappe les jansénistes, frappe aussi les protestants, et ce sombre tableau demande encore quelques traits. Cette dernière persécution fut la plus odieuse : on s'explique celle des jansénistes, ils luttaient; ils disputaient aux jésuites leurs écoles et leurs chaires, leurs confessionnaux et le gouvernement de l'Église. Le cardinal de Noailles, leur appui secret, avait cruellement offensé le confesseur en faisant condamner son livre; ici rien de pareil. Les protestants vivent loin de la cour, au milieu de leurs familles, de leurs manufactures ou de leurs terres : ils ensemencent leurs champs, relèvent leurs

maisons, s'appliquant à réparer les maux d'une guerre qui a ravagé quatre provinces et dévoré cent mille Français, et l'on cherche en vain les motifs de cette seconde persécution, moins cruelle, mais plus odieuse que celle qui accompagne la révocation de l'Édit de Nantes. N'en trouvant pas, on reste épouvanté du fanatisme de cet homme capable, dit un ecclésiastique, de tout incendier pour ce qu'il appelait la cause de Dieu (1). Une telle persécution montre à nu tout l'orgueil et toute la perversité de son âme.

La persécution s'annonça par un supplice, qui suivit la violation la plus scandaleuse et la plus manifeste du droit des gens. Après la déroute et l'extermination de ses compagnons d'armes, un des derniers camisards, nommé Saint-Julien, s'était réfugié à Genève. C'était l'un de ces hommes intrépides et infatigables, qui, exposant chaque jour leur vie, passaient au milieu des sentinelles royales du Languedoc en Suisse, et de Suisse en Languedoc, pour porter aux insurgés des lettres et des fonds venus de la Hollande ou de l'Angleterre. Confiant dans la neutralité du territoire helvétique, Saint-Julien se proposait de passer de Genève dans les Pays-Bas. Mais l'implacable ennemi des protestants, l'intendant du Languedoc, Bâville, qui n'avait pu le saisir en France et suivait depuis longtemps sa trace à l'étranger, résolut de le surprendre au moment où il quitterait Genève, et de l'envoyer à la mort. Averti par les nombreux agents qu'il entretenait en Suisse, que Saint-Julien devait traverser le lac Léman à son départ, Bâville lui dressa un piége pour l'arrêter au passage. Par ses ordres, un

(1) L'abbé Millot, l'éditeur des *Mémoires du duc de Noailles*.

lieutenant d'infanterie, nommé d'Arquier, prépara à Versoix, ville française alors (1), située près de Genève et sur les bords mêmes du lac, un bateau et une escorte, et se tint prêt à saisir le camisard. Le jour venu, comme Saint-Julien traversait le lac, dont les eaux appartenaient au canton de Berne, le lieutenant d'Arquier sort de Versoix, sur le bateau préparé d'avance, s'élance à la poursuite du fugitif, le saisit au milieu du lac, le ramène sur les terres de France et l'envoie chargé de chaînes à Bâville. Cette capture combla de joie l'intendant, et comme s'il eût craint de laisser évader sa victime, il fit instruire sur le champ son procès. Le malheureux Saint-Julien fut conduit à Montpellier, jugé, condamné et rompu vif (2).

Quelques semaines après son supplice, parut l'édit du 17 mai 1711, qui commence la persécution générale contre les réformés du royaume. Cet édit leur défendait d'aliéner leurs meubles et leurs immeubles pendant trois ans, sous peine de confiscation. Le roi voulait les empêcher de réaliser leur fortune et de s'enfuir, comme on prévoyait qu'ils le voudraient faire. Un nouvel édit, du 8 mars 1712, enjoignait aux médecins d'avertir les protestants de se confesser le second jour de toute maladie *qui pouvait avoir trait à la mort*, et si le troisième jour, le malade ne présentait pas un billet de confession, de sortir de sa demeure et de le laisser sans secours. Si par devoir ou par sym-

(1) Elle appartient à la Suisse depuis les traités de 1815. Elle fut agrandie par le duc de Choiseul sous Louis XV. On sait que M. de Choiseul voulait faire de Versoix la rivale victorieuse de Genève.

(2) Avril 1711. Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. IV. — *Court. hist. des troubles des Cévennes.*, t. III. p. 393-94.

pathie, le médecin revoyait le malheureux voué à la mort, il était passible, la première fois, d'une amende de trois cents livres; la seconde, d'une interdiction de trois mois; la troisième, privé de sa profession (1).

Un nouvel édit, du 8 mars 1712, dépassa les deux autres. Il commençait par un mensonge : l'édit partant de ce principe qu'il n'y avait plus de huguenots en France, attendu que le séjour que ceux de la religion prétendue réformée ont fait dans le royaume, était une preuve *plus que suffisante*, qu'ils avaient embrassé la religion catholique, sans quoi ils n'y auraient été ni soufferts, ni tolérés (2), déclarait que tous ceux qui, à partir de ce jour, mourraient sans sacrements, seraient considérés comme relaps, c'est-à-dire que procès serait intenté à leur mémoire, que leur bien serait confisqué, leur corps traîné sur la claie et privé de sépulture, comme celui des criminels de lèse-majesté. Cet édit entraîna des scènes révoltantes : en vertu de la loi, dès qu'un protestant tombait malade, les prêtres envahissaient sa maison, apportaient le viatique suivi d'huissiers et de recors, et au milieu des parents en larmes, des voisins curieux ou ennemis, fatiguaient de leurs obsessions et de leurs menaces des vieillards, des femmes, des jeunes filles (3). Si le malade repoussait le prêtre, sa famille était ruinée, et sa mémoire publiquement flétrie. Quelquefois, surtout dans le Midi, le peuple s'attroupait devant la maison de l'hérétique et demandait à grands cris son corps. On

(1) Isambert, *Anc. lois françaises*, t. XX, p. 573.

(2) *Ibid.*, p. 640.

(3) Rulhière, *Eclaircissements historiques sur la révocation de l'Edit de Nantes*, t. V, p. 245.

amenait la claie aux applaudissements de la foule. On y plaçait le mort nu, à peine refroidi (1), devant les obscènes railleries des assistants, puis après l'avoir traîné dans le ruisseau, à travers les rues et les carrefours, pendu par les pieds à un gibet pendant vingt-quatre heures, on le jetait à la voirie. Quand l'instruction devait être longue, par une cruelle précaution, on faisait embaumer le cadavre; d'autres fois on lui donnait une sépulture provisoire, puis on le déterrait, la condamnation rendue, et l'ignoble peine avait son cours (2).

Par une autre conséquence de cet édit, celle-ci détournée, mais non moins infâme, puisqu'il n'y avait plus de protestants en France, tous ceux non mariés à l'église, ne l'étaient plus. Comme le mariage civil n'existait pas à cette époque, il fallut dès lors s'unir devant un prêtre, sinon la loi méconnaissait le mariage, et pour le rompre, elle faisait appel au libertinage ou à l'intérêt. En vertu de cet édit, les époux pouvaient demander la nullité de leur mariage, célébré seulement d'après le rite huguenot, et convoler à de nouvelles noces (3). Les protestants demeuraient ainsi

(1) V. dans M. Coquerel, *Histoire des églises du désert*, t. Ier, p. 476, plusieurs applications de cet édit, notamment sur le corps de la comtesse de Monjou, à Bagnols, t. Ier, p. 275.

(2) Sur la procédure de la claie, V. *Nouveau commentaire de l'ordonnance criminelle du mois d'août* 1670, par M. J. (Jousse), conseiller au présidial d'Orléans. Paris 1755, in-12, p. 409. — V. encore *Institutes du droit criminel*, par M. Muyard de Vouglans, p. 409.

(3) Il y eut, sous Louis XV, plusieurs exemples d'application de cet édit. Un de ces mariages calvinistes fut ainsi cassé devant le parlement de Grenoble, malgré l'éloquent réquisitoire du célèbre

comme des parias au milieu de la société française. Quelques-uns se mariaient à l'église, puis devant le pasteur; la plupart s'unirent seulement d'après leur culte, jusqu'au moment où Louis XVI leur accorda enfin un état civil. Ainsi au moment de paraître devant Dieu, alors qu'il prodiguait aux fils de Madame de Montespan, issus d'un double adultère, les droits et les bienfaits d'une naissance légitime, Louis XIV disputait à huit cent mille Français l'honneur de leurs femmes et de leurs enfants, et il les forçait à se parjurer publiquement, ou à vivre dans le concubinage et à n'enfanter que des bâtards.

Ce n'est pas tout : les anciennes et épouvantables ordonnances publiées à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes, continuent d'être en vigueur, et elles oppriment les réformés depuis le berceau jusqu'à la tombe. A peine nés, ils sont arrachés à leurs familles, baptisés de force, conduits de force aux écoles catholiques, où des prêtres leur enseignent le plus souvent, avec la religion romaine, le mépris et l'horreur de leurs parents. Les filles sont enfermées dans des cloîtres, où elles entrent quelquefois pour n'en plus sortir (1). Les jeunes calvinistes ne peuvent quitter le royaume avant seize années, dans la crainte qu'ils ne rejettent à l'étranger ces doctrines qu'on vient d'imposer à leur faiblesse. Devenus hommes, et dès leurs premiers

et vertueux avocat général Servan, sur la demande du mari. La pauvre femme qui avait des enfants resta ainsi abandonnée, déshonorée et ruinée. On lui alloua seulement une petite pension. — V. M. Coquerel, t. II, p. 455.

(1) Ces enlèvements d'enfants des deux sexes se prolongèrent jusqu'à la fin du régne de Louis XV.

pas dans la vie, ils se trouvent arrêtés par les édits royaux, qui leur interdisent toute fonction publique, même la plus humble. Dans ces carrières commerciales et industrielles qu'on leur abandonne, ils sont gênés par les mille entraves d'une législation partiale et ennemie. Leur seul titre de protestant est une présomption de dol et de mauvaise foi. Dans les affaires les plus simples et les plus communes de la vie civile, où il ne s'agit que d'une dette, de l'exécution d'un contrat, de la revendication d'une limite ou d'un héritage, la religion du calviniste est le plus fort des arguments invoqués par un adversaire orthodoxe. Le clergé, les dévôts, les congrégations, interviennent chaque fois dans l'affaire et se déchaînent en sollicitations auprès des juges. On n'entend dans le barreau que ces sortes de discours : « J'ai affaire à un homme d'une religion odieuse à l'État, et que le roi veut exterminer : je plaide contre un hérétique. » Cette déclaration est la pièce décisive du procès, et elle suffit le plus souvent au gain de la cause (1).

Jusque dans leurs maisons, les protestants sont livrés aux tracasseries du clergé et des officiers royaux, et à des investigations vexatoires et misérables qui, se renouvelant chaque jour, gênent chaque jour la liberté de leurs actions et de leurs paroles. Ils doivent observer les abstinences et les pratiques extérieures et publiques du catholicisme, assister le dimanche aux offices, se confesser et communier une fois l'an. S'ils l'oublient, s'ils hésitent, s'ils diffèrent, on les menace. On attaque le plus fort par le plus faible, le

(1) Claude, *Les plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France.* Edition de 1713, p. 10.

mari par la femme ou la femme par le mari. On leur répète qu'ils s'obstinent à garder une religion vaincue par entêtement séditieux, par pure désobéissance à la volonté et aux ordres formels du roi. Dans l'impuissance de résister, ils se montrent dans les églises ; ils y apportent un corps distrait, un esprit hostile (1), mais ils y viennent, ils assistent aux offices, ils se confessent, ils communient. Moins scrupuleux que les docteurs de l'inquisition, qui refusaient du moins les sacrements aux misérables renfermés dans leurs cachots, parce que, disaient les décrets du Saint-Office, « ce serait une chose horrible que d'admettre aux divins mystères ceux qui sont détenus prisonniers, pour les crimes qu'ils ont commis contre ces mystères (2), » les prêtres de Louis XIV traînent les huguenots à la sainte table. Ils savent qu'ils avilissent la religion et qu'ils profanent le plus auguste de ses mystères ; ils le savent, et s'ils l'ignoraient, la pâleur et le tremblement de ces étranges néophytes, qui croient se damner sans retour en commettant un tel acte de dissimulation et d'idolâtrie, suffiraient plus qu'il n'est nécessaire pour les avertir, mais suivant les maximes empoisonnées des jésuites, ils préfèrent la soumission à la désobéissance et le sacrilége à l'abstention.

Quant à ceux des réformés qui repoussent énergiquement toute pratique romaine, ils sont dénoncés et d'abord frappés d'amendes considérables, et s'ils persévèrent dans leurs refus, ils sont punis suivant la rigueur des ordonnances. Les

(1) Basnage, Préface des *Plaintes des protestants de Claude*, édition de 1713, p. xxxv.

(2) *Direct. inquisit.*, p 111, cités par Basnage, même préface, p. xvi.

hommes sont condamnés à la confiscation de leurs biens ; à faire amende honorable, puis envoyés aux galères perpétuelles; les femmes subissent les mêmes peines, la confiscation et l'amende honorable, puis elles sont renfermées dans des couvents ou des prisons (1). Les chaires cependant retentissent de cris de triomphe et les églises de chants de joie. Les prédicateurs et les missionnaires célèbrent ces conversions menteuses et ces communions à main armée, qu'ils rapportent à la puissance et à la gloire de Dieu, comme si Dieu pouvait trouver de la gloire dans la douleur de tant de chrétiens, dont les biens sont confisqués, les femmes cloîtrées, les enfants ravis, dont la conscience est troublée par les remords, et le cœur ulcéré par la haine (2).

Devant de semblables persécutions, l'émigration prévue par le gouvernement recommença. Quelques protestants et les plus riches, parmi ceux qui habitaient les côtes ou les ports, profitant des navires étrangers revenus en France depuis la paix d'Utrecht, s'enfuirent avec leurs familles et leurs fortunes. Un dernier édit du roi interdit sur le champ ces émigrations. L'édit du 18 septembre 1713 défendit à tous les nouveaux convertis de quitter le royaume sans une permission écrite, sous les peines portées par les anciennes ordonnances : les galères perpétuelles pour les fugitifs, la mort pour les complices de l'évasion. Le même édit, par une nouvelle violation du droit des gens, défendait aux protestants français, naturalisés à l'étranger, de mettre le pied sur les terres du royaume. On craignait qu'ils ne

(1) Préface de Basnage, p. XVI.

(2) *Ibid.*, p. XXX.

vinssent entraîner leurs coreligionnaires à leur retour ou faciliter leur départ. L'édit montrant ce mépris de la liberté humaine qui caractérise cette époque, défendait enfin aux réformés de passer par mer d'une province à une autre sans un passeport. Chaque bourgade devint de la sorte une prison où les calvinistes vivaient sous la surveillance de geôliers ombrageux, sans la permission desquels il leur était défendu de faire un pas (1).

Il faut le reconnaître cependant, en dépit de ces anciennes et de ces nouvelles ordonnances, qui les mettaient hors la loi de leur pays, les protestants restèrent calmes. Ils comprirent enfin que l'inertie était la meilleure des résistances, qu'elle userait la colère des persécuteurs, et ils attendirent avec résignation des temps meilleurs. Un très-petit nombre s'enfuit, un plus petit nombre abjura, les autres se soumirent, en les déplorant, aux pratiques extérieures qui leur étaient imposées pour vivre en France, mais leur haine s'augmentant en raison de la tyrannie, tous restèrent huguenots au fond du cœur. Rejetant, comme ils le disaient, avec une image de l'Apocalypse, la *marque de la bête*, ils célébraient la simplicité de leur culte dans leurs maisons, lisant la Bible et faisant en commun la prière du soir, devant le foyer domestique et les portraits de leurs aïeux (2). Couverts

(1) Préface de Basnage, p. XVI.

(2) On composa alors une prière spéciale pour ce culte domestique (V. Coquerel, t. Ier, p. 97). Elle nous a paru si simple, si touchante et marquant si profondément le caractère de ce culte persécuté, que nous demandons la permission d'en citer les premières lignes : « Grand Dieu, que les cieux des cieux ne peuvent comprendre, mais qui as promis de te trouver où deux ou trois sont

d'habits empruntés, quelquefois de chapelets ou de reliques, pour mieux détourner les soupçons, les pasteurs se glissaient, au péril de leur vie, de demeure en demeure, baptisant les nouveau-nés, mariant les fiancés, exhortant les malades, bénissant les morts. Les réunions générales des réformés étaient impossibles dans les villes, mais il n'en était pas de même dans les campagnes. Quand le pasteur arrivait dans un village, où les fidèles se disputaient le dangereux honneur de lui fournir un asile, la population réformée tout entière allait l'entendre au fond d'un bois, d'une grotte, d'un vallon sauvage, et comme disaient les huguenots en leur langue biblique : *dans le désert*. Ces assemblées, tenues le plus souvent la nuit, rappelaient, par le mystère et le danger (1), les premières réunions des chrétiens dans les catacombes. Le missionnaire huguenot lisait l'évangile, y joignait une simple exhortation empruntée aux lieux et aux circonstances, puis donnait aux assistants la communion. Le chant des psaumes ouvrait et terminait la cérémonie. Et tandis que la foule émue recueillait le Verbe sacré, des sentinelles échelonnées dans la campagne, ou montées sur des arbres et des rochers, faisaient le guet et signalaient l'approche des soldats (2). En

assemblés en ton nom, tu nous vois réunis en cette demeure pour te rendre nos hommages et implorer ta protection... Nous sommes sans temple ; mais remplis cette maison de ta glorieuse présence ! Nous sommes sans pasteur ; mais sois toi-même notre pasteur ! Nous allons lire et méditer ta parole ; imprime-la dans nos âmes. »

(1) En vertu des ordonnances, les assistants étaient exposés à perdre leur liberté, et le pasteur la vie.

(2) Nous avons sous les yeux une curieuse gravure du temps, qui représente une de ces assemblées de jour.

1712 et 1713, les intendants et les gouverneurs militaires des provinces poursuivirent avec la dernière rigueur ces assemblées. Plusieurs d'entre elles furent dispersées par la force et accompagnées d'arrestations (1). Les tribunaux condamnaient les femmes à la prison, les plus coupables à être rasées et enfermées dans les hôpitaux avec les malades et les fous; les hommes aux galères, le pasteur au gibet.

Comme si on eût craint de corrompre les autres prisonnières par le contact des protestantes, on les enfermait dans des maisons spéciales; les filles dans le vieux château de Carcassonne, au milieu de la sombre ville du moyen-âge (2), derrière un double rempart de murailles et de tours crénelées, ensanglantées par une autre guerre religieuse dont le temps n'a pas effacé l'horreur (3); les femmes

(1) Ainsi, en 1712, assemblée surprise près de Bordeaux; en septembre 1713, près du Cayla; en octobre 1713, près de Milhau. Dans cette dernière on fit quatorze prisonniers dont deux femmes, Mlle de Fontanier, qui fut rasée et enfermée à l'hôpital de Cahors, et Mlle Pelet, à l'hôpital de Rodez. Nous devons ces renseignements inédits à l'obligeance de M. Haag, le savant et consciencieux auteur de la *France protestante*.

(2) Carcassonne se divise, comme on sait, en ville neuve ou basse, et ville haute ou cité, qui est la vieille ville remplie de rues étroites, sales, escarpées, et de maisons en ruines habitées par les ouvriers des fabriques. C'est dans la cité que se trouve le château ou la citadelle.

(3) Dans la guerre des Albigeois, le jeune vicomte de Béziers, enfermé à Carcassonne, refusa la capitulation qui lui était offerte; il fit sortir de la ville par un souterrain les femmes et les enfants, et ne se rendit qu'après une résistance désespérée. Les croisés violèrent la capitulation conclue avec lui. Leur chef, Simon de Montfort,

dans la tour de Constance dont le seul nom causait l'effroi. Elle était située au milieu des marais salés qui entourent Aigues-Mortes, petite ville alors misérable et déserte, entièrement fermée de remparts gothiques (1), et qui, elle aussi, rappelait de sanglants souvenirs (2). Bâtie, dit-on, par saint Louis à son départ pour la Terre-Sainte, la tour de Constance ainsi nommée, sans doute, dit un historien protestant, pour indiquer de quelle vertu devait s'armer le cœur des captifs enfermés dans son sein (3), s'élevait à un angle de la ville, dans la cour intérieure du château d'Aigues-Mortes. C'était une tour ronde et massive, qui se dressait seule et détachée des autres fortifications. Elle était haute de quatre-vingt-dix pieds, large de soixante, et surmontée d'un phare établi sur sa plate-forme, d'où l'on voyait un autre phare élevé sur les rivages de la Catalogne (4). La tour se divisait

fit enfermer le vicomte dans une prison où il mourut peu de temps après, non sans soupçon de mort violente, puis il fit pendre ou brûler environ 500 Albigeois. Le tombeau de Montfort est encore aujourd'hui dans l'église de Carcassonne.

(1) Ces remparts mieux conservés encore que ceux d'Avignon, garnis de machicoulis, de créneaux et flanqués de hautes tours dont les pierres sont taillées en pointes de diamant, ont été bâtis, dit-on, par Philippe le Hardi, fils de saint Louis, sur le modèle de ceux de Damiette. Ils donnent une idée bien précieuse et bien exacte de la science des fortifications au XIIIe siècle.

(2) En 1421, les troupes royales ayant pris Aigues-Mortes, massacrèrent les Bourguignons qui la gardaient et entassèrent leurs corps dans une tour appelée encore *tour des Bourguignons*, sous des couches de sel pour empêcher la peste.

(3) M. Nap. Peyrat, *Hist. des pasteurs du désert.*, t. II, p. 318.

(4) Louvreleuil, *Hist. du fanatisme renouvelé*, t. IV, p. 122.

en deux étages formant deux vastes chambres voûtées, d'une hauteur considérable. On enfermait les protestantes dans la plus haute. Elles vivaient entassées dans ce donjon, éclairées par un large trou de six pieds, percé dans la plate-forme, où dardait le soleil, où tombait la pluie, où le mistral rabattait la fumée d'un foyer placé au centre de la salle, empoisonnées l'été par les exhalaisons des marais qui déciment la ville et lui méritent le triste nom d'Aigues-Mortes (1). Toute pensée même d'évasion était impossible. Des sentinelles veillaient sur la plate-forme. Un escalier étroit et tortueux, fermé par une porte doublée de fer et soigneusement gardée, formait l'unique issue. Les murs avaient dix-huit pieds d'épaisseur. Il eût fallu franchir ensuite une double enceinte, des marais immenses et faire vingt lieues avant de gagner les Cévennes (2). Suivant le propre témoignage d'un ecclésiastique contemporain, on regardait les captives comme des personnes ensevelies (3). Leur seule vue était le ciel sur leurs têtes, à travers la plate-forme, et au fond des murs, à travers leurs meurtrières étroites et grillées, la ville, les marais d'Aigues-Mortes, et dans le lointain, la mer. Combien les heures devaient sembler longues et

(1) Ou Eaux-Mortes. La ville n'a aujourd'hui que 3,200 habitants. V. *Documents sur le département du Gard*, par M. Rivoire, t. Ier, p. 92; M. Coquerel, t. II, p. 442, et le curieux ouvrage intitulé : *Tableau de Nîmes et de ses environs*, par M. Frossard. Indépendamment du château de Carcassonne et de la tour de Constance, on enfermait encore les protestantes dans les hôpitaux-prisons de Tarbes, Cahors, Montauban, Pons, Saintes, Die, Vienne, Foix, etc.

(2) M. Nap. Peyrat, t. II, p. 320.

(3) Louvreleuil, *Hist. du fanatisme renouvelé*, t. IV, p. 155.

cruelles aux malheureuses enfermées dans ce tombeau sans nouvelles et sans espoir ! On frémit quand on pense aux générations de martyres qui ont vécu dans cette chambre, et on déteste ces persécutions religieuses si tranquillement inhumaines et si constamment implacables (1).

Les protestants condamnés aux galères étaient envoyés à Dunkerque ou à Rochefort, à Toulon ou à Marseille (2). On ne croirait pas, s'il n'était attesté par les récits les plus authentiqnes, le raffinement de barbarie déployé contre les galériens huguenots. On les conduisait au bagne, accouplés à des voleurs et des assassins, attachés au cou, aux mains, aux pieds, *menés en montre* suivant l'expression de Jurieu, pour épouvanter leur coreligionnaires. On réservait pour eux les plus lourdes chaînes, quelques-unes pesant jusqu'à cinquante livres. S'ils tombaient de fatigue, on les

(1) « J'ai vu, écrit un digne fils des vieux huguenots, le président de la convention, Boissy d'Anglas, j'ai vu, écrit-il à ses enfants, cette tour de Constance. Elle ne peut que vous inspirer un vif intérêt : la bisaïeule de votre mère y ayant été renfermée étant grosse, comme accusée d'avoir été au prêche, y donna le jour à une fille de laquelle vous descendez. *J'avoue que je n'ai rien vu d'aussi propre à inspirer de longs souvenirs,* » ajoute l'homme qui a vu de près la plus horrible des morts. V. *Essai sur M. de Malesherbes*, Ire partie, p. 381, cité par M. Coquerel, t. II, p. 441. La tour de Constance existe encore.

(2) De nombreuses condamnations aux galères furent prononcées en 1712 et 1713. Nous avons les noms de 29 des galériens condamnés à cette époque. Ces condamnations avaient quelquefois lieu par *fournées* suivant le mot de la terreur : « J'ai condamné ce matin, 76 malheureux aux galères, écrit Bâville en *post scriptum*. — V. *Lettre de Bâville*, citée par M. Coquerel, t. Ier, p. 500.

relevait à coups de bâton. Leurs conducteurs volaient sur leur nourriture et ne leur donnaient qu'un pain grossier, juste ce qu'il fallait pour vivre. A leur arrivée au bagne, on les enfermait dans les prisons les plus infectes, souvent sur le rivage, où ils couchaient la nuit sans couvertures, et chargés encore de leurs chaînes. On leur mettait alors la casaque et le bonnet rouge, avec une chemise de toile épaisse comme le doigt et des bas de drap. Le travail des galères était ensuite d'une extrême dureté. Les forçats étaient attachés deux à deux sur le banc du navire, sans pouvoir aller plus loin que la longueur de leur chaîne, mangeant et dormant à leurs places. On les occupait à remuer de longues et lourdes rames qui faisaient mouvoir la galère. Contre la pluie et le soleil, le froid si piquant des nuits sur la mer, ils n'avaient d'autre abri qu'une légère toile, qu'on étendait au-dessus de leurs têtes, quand le temps le permettait (1). Une fois en marche, on repliait la toile qui gênait les rames. Le long des bancs s'élevait une galerie, où se promenaient les surveillants, le nerf de bœuf à la main. Ceux-ci dépassant les instructions de leurs chefs, accablaient de coups les malheureux qui ne ramaient pas assez vite. A l'heure des offices, au moment de l'élévation de l'hostie, ils forçaient le galérien huguenot qui ne croyait pas à la présence réelle, à ôter son bonnet. S'il refusait, on l'éten-

(1) C'est à ces faits que faisaient allusion les galériens protestants, dans une requête adressée à la Margrave de Bareuth, sœur du Grand Frédéric, à son voyage en France; « Ils peuvent dire, comme ils le déclaraient à la Margrave, avec plus de fondement que Jacob, que le jour les hâle, que la nuit les consume, que le sommeil fuit loin de leurs yeux. » V. M. Coquerel, t. II, p. 413.

dait nu sur le dos. Quatre hommes lui tenaient les mains et les pieds, tandis que le bourreau armé d'une corde goudronnée, raidie par l'eau de mer, frappait de toutes ses forces. Le corps du patient rebondissait sous la corde, les chairs se déchiraient, son dos ne formait qu'une plaie vive et saignante qu'on lavait avec du sel et du vinaigre. Quelques-uns recevaient jusqu'à cent cinquante coups de bâton; s'ils s'évanouissaient, on les portait à l'hôpital, et à peine guéris, on achevait leur supplice (1).

Ces galériens cependant appartenaient aux premières et aux plus honorables familles de France. Nous retrouvons parmi eux des négociants, des fils de pasteurs, des magistrats, des gentilshommes, un de Marolles, un Caumont. On imagine ce que devaient souffrir de pareils hommes dans cet enfer! Leur seule consolation était la prière, puis de mystérieuses correspondances avec leurs femmes, leurs parents ou leurs amis persécutés ou proscrits eux-mêmes. On quêtait pour eux en France et à l'étranger, comme pour les prisonniers des corsaires barbaresques. Le consistoire de Middelbourg, en Hollande, avait voté en leur faveur deux mille livres par an. A Amsterdam, existait une commission spéciale et permanente « pour ce qui concernait les galères de France. » L'église française de Londres leur adressait de temps en temps des secours recueillis parmi les réfugiés d'Angleterre. Elle conserve dans ses archives les lettres que les forçats huguenots répondaient au mépris des plus durs

(1) *Court. hist. des troubles des Cévennes*, t. Ier, p. 19. V. les passages de Benoît, de Louis de Marolles, de l'amiral Baudin, cités par M. Weiss dans son excellente *Histoire des réfugiés protestants*, t. Ier, p. 98.

châtiments pour remercier « ceux qui se souvenaient des pauvres captifs. » L'une d'elles, écrite sur un carré de papier, couvert de poussière et rongé par le temps, mais remarquable par la résignation chrétienne et ferme qui l'a dictée, est digne des premiers confesseurs de l'Église (1).

Mais ce qu'il y a de plus horrible, c'est qu'une fois enchaînés sur les galères, les protestants n'en sortaient plus. On les condamnait à des peines temporaires, mais à l'expiration de leur temps, on les retenait jusqu'à la mort. Une instruction ministérielle postérieure nous révèle l'authenticité de cet épouvantable réglement. « Le feu roi, écrit le comte de Saint-Florentin, ministre de Louis XV, à M. de Choiseul, auquel le duc de Bedfort, ambassadeur d'Angleterre, avait demandé la grâce de plusieurs forçats protestants, le feu roi (2) avait si fort à cœur l'exécution des déclarations qu'il avait données sur le fait de la religion, que par un réglement particulier concernant le détail des galères, et qui est dans vos bureaux, il décida qu'aucun homme, condamné pour cause de religion, ne pourrait jamais

(1) M. Weiss l'a publiée pour la première fois, V. t. Ier, p. 362.

(2) C'est-à-dire Louis XIV. Cette lettre inédite dont nous devons encore la communication à M. Haag, porte la date du 16 janvier 1763 et provient des archives de l'empire (secrétariat de la maison du roi). Il ne faudrait pas croire que ce réglement ne fut pas appliqué. Nous trouvons dans Dangeau, édition Lemontey, t. III, année 1697, une note ainsi conçue : « Le roi a résolu d'ôter de dessus ses galères, beaucoup de ceux qui y ont fait leur temps, quoique la coutume fût depuis longtemps établie, d'y laisser également ceux qui y sont condamnés pour toute leur vie, et ceux qui y *étaient condamnés pour un certain nombre d'années.* » V. encore M. Coquerel, t. II, page 412.

sortir des galères. Et si S. M. s'est écartée des dispositions tant de ce réglement que des édits, ce n'a été que fort rarement, et pour des considérations très-importantes, *et en faveur de quelques particuliers seulement.* » C'est ainsi qu'à la paix d'Utrecht, sur les instances de la reine Anne, Louis XIV promit de relâcher 136 protestants retenus au bagne, mais il fit en sorte que quelques-uns à peine sortirent et que la plupart y étaient encore en 1715.

Ce machiavilisme infernal nous explique comment des galériens condamnés à 4 ans, à 10 ans de fers, se trouvent encore détenus 20 ans après. On relâchait un voleur et un faussaire, jamais un protestant. Et de même pour les prisons. Les malheureux enfermés dans les forteresses y demeuraient jusqu'à la mort. Lorsqu'en 1768, le charitable et généreux prince de Beauvau, gouverneur du Languedoc, visita la tour de Constance avec le jeune chevalier de Boufflers, ils y trouvèrent 14 femmes qui, à leur aspect, furent tellement surprises, qu'elles se précipitèrent à leurs pieds, « essayant des larmes et ne trouvant que des sanglots (1). » Plusieurs étaient octogénaires. L'une d'elles, Marie Durand, arrêtée à quinze ans comme sœur d'un ministre exécuté, avait vécu dans ce sépulcre. Elle y était depuis trente-huit ans ! Lorsqu'elle sortit décrépite et pauvre, car son petit bien avait

(1) V. le récit du chevalier de Boufflers, M. Coquerel, t. Ier, page 514, *pièces justificatives :* « Les couleurs me manquent, dit le chevalier de Boufflers, pour peindre l'horreur d'un aspect auquel nos regards étaient si peu accoutumés, tableau hideux et touchant à la fois, où le dégoût ajoutait à l'intérêt. Nous voyons une grande salle privée d'air et de jour..... » Suit la description de la tour de Constance.

été confisqué, l'église française d'Amsterdam lui fit une pension de deux cents livres, que la généreuse martyre partagea avec le dernier galérien de Toulon, Chambon, vieillard octogénaire qui sortait alors du bagne, infirme et ruiné après vingt-sept ans de fers (1).

Vainement au congrès d'Utrecht, un des hommes les plus considérables de l'émigration, l'honnête et consciencieux Basnage (2), à la fois pasteur, diplomate, orateur et historien, et plus fait, suivant l'expression de Voltaire, pour gouverner un État qu'une paroisse, éleva la voix en faveur des victimes; les rois protestants fermèrent l'oreille. Le huguenot prit alors la plume, et il en appela au monde et à la postérité. Il réimprima le brûlant livre de Claude (3), rude et laborieux athlète qui avait fatigué Arnauld et Bossuet, mais qui n'était plus là pour combattre *les plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France*, et il y ajouta une longue préface, où il dénonçait les faits que nous venons de raconter.

(1) La corruption ouvrit plus tard ces prisons perpétuelles. A la fin du règne de Louis XV, on trafiquait publiquement de la liberté des galériens protestants dans les bureaux du ministère. On rachetait un huguenot des galères, d'abord pour trois mille, puis pour deux mille, puis pour quinze cents livres, à peu près le prix d'un nègre. On faisait ainsi, sous les yeux du roi, la traite des Français. V. M. Coquerel, t. II, p. 418 et 427.

(2) Jacques Basnage de Beauval, né en 1655, à Rouen, mort en 1723 à La Haye.

(3) Un des plus infatigables polémistes des trois derniers siècles. Né en 1619, il était mort en 1687 en Hollande. Il avait combattu à la fois les jansénistes et les catholiques, et lutté corps à corps avec Bossuet, qui n'avait pu le réduire au silence.

Ému par les souffrances de ses frères, mais plus encore par les périls de leurs âmes, Basnage finissait en exhortant les calvinistes français à passer dans des pays libres. Il les conjurait de quitter des lieux, où leur foi, la foi naissante de leurs enfants, qui aiment jusque dans la religion ce qui est propre à leurs âges, était surtout en danger. Il redoutait pour eux l'éclat extérieur du culte catholique, les peintures, le luxe des habits sacerdotaux, des autels et des églises, « ces lieux de tentation, disait-il, où l'on est à demi vaincu quand on y entre, et où l'idolâtrie paraît avec tous ses charmes. » Eux-mêmes, ils écoutaient peut-être avec plaisir des hymnes en l'honneur de la créature, parce qu'elles étaient mélodieusement chantées. Ils blâmaient peut-être la rigide simplicité de leur culte et regrettaient le faste des prières et toutes ces cérémonies qui flattaient les sens (1). Il est plus sûr d'éviter le combat, ajoutait Basnage, quand l'ennemi est supérieur. La confiance et la témérité suffisent pour faire perdre la victoire. Ceux qui s'exposaient volontairement au martyre, ont souvent apostasié devant les supplices, tandis que ceux arrêtés sur les frontières, résistaient courageusement aux bourreaux. Il faut fuir, répétait Basnage; il faut sortir des lieux où l'on craint la contagion et la violence, afin de vivre et de mourir dans la vérité. A l'appui de son opinion, le proscrit invoquait le témoignage de Tertullien, dans une semblable circonstance, puis ces propres paroles du Sauveur : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes : l'esprit est prompt, la chair est faible (2). »

(1) *Plaintes des protestants*, préface de Basnage, p. CLXIV.

(2) Préface de Basnage, p. CLXV.

Après la préface de Basnage, venait le terrible mémoire de Claude, qui semblait sortir du tombeau pour déposer en faveur des victimes, et contenait le récit de toutes les persécutions subies par les protestants depuis la révocation de l'Édit de Nantes. L'ouvrage se terminait par une généreuse et solennelle protestation; que répétait Basnage après Claude : Nous protestons, disait-il en finissant, contre toutes les violences qu'on nous a faites dans le royaume de France, contre les abjurations extorquées par la force et par les tortures, contre la confiscation de nos biens et le pillage de nos maisons; nous protestons contre la suppression de notre culte dans toutes les provinces au mépris du plus formel et du plus sacré des traités; nous protestons surtout contre cette impie et détestable maxime, désormais érigée en dogme dans le royaume, de faire dépendre la religion d'un roi corruptible, et de traiter la persévérance en la foi de crime d'État, ce qui est faire d'un homme un Dieu, et autoriser l'athéisme et l'idolâtrie; nous protestons contre la violente détention de nos frères, pour les empêcher de sortir du royaume et d'aller chercher ailleurs la liberté de leurs consciences, et nous supplions tous (1) rois, princes, États et peuples, et tous les hommes de quelque condition qu'ils soient, de vouloir bien consentir que ces protestations que nous faisons dans la droiture de notre cœur, servent devant eux et devant Dieu, à nous et à notre postérité, pour la conservation de nos droits et le repos de nos consciences. Ces paroles sembleront bien vaines à ceux qui n'estiment que la force, mais ceux qui considèrent d'abord

(1) *Plaintes des protestants de Claude*, p. 119-122.

la justice, les regarderont comme un monument précieux et sacré, perpétuant et flétrissant, à travers les âges, le souvenir d'une monstrueuse oppression et d'une inqualifiable tyrannie.

Telle fut la dernière persécution des protestants sous Louis XIV. Il est pénible, sans doute, mais il est quelquefois salutaire de rappeler les misères de son pays. Et qu'on ne nous accuse pas de charger le tableau, si l'on veut savoir ce que pesait la liberté d'un homme sous le gouvernement du P. Letellier, et cela non dans les montagnes du Languedoc, non sur les rivages de la Méditerranée, mais à Paris, sous les yeux, dans le palais du roi, dans l'un des sanctuaires même de la science, à l'Académie des inscriptions, il faut lire la vie de Fréret. Cet illustre et infatigable savant qui, après deux brillants débuts au barreau, où il avait étonné les vieux magistrats par l'étendue de ses connaissances juridiques (1), était à vingt-six ans membre de l'Académie, ayant lu alors devant ses confrères des inscriptions une thèse historique sur l'origine des Français, qui parut dangereuse pour la monarchie, il fut interrompu plusieurs fois par l'abbé Vertot, puis dénoncé à Versailles. Fréret menait la vie la plus retirée chez son père, procureur au parlement de Paris. Mais il était neveu de Lenoir de Saint-Claude, agent de Port-Royal, enfermé à la Bastille, client des Noailles, ami de Rollin et de plusieurs autres jansénistes; il n'en fallut pas davantage. On l'accusa d'avoir composé des libelles jansénistes avec une réfutation de l'histoire de France du jésuite Daniel, historiographe pen-

(1) Il avait alors dix-neuf ans.

sionné du roi. Sur l'ordre du chancelier Voysin, le lieutenant de police d'Argenson se transporta chez le jeune savant et l'arrêta au moment où, courbé sur une carte, il projetait d'aller en Chine, pour faire concorder la chronologie chinoise avec celle des peuples de l'Occident (1). D'Argenson le fit mettre à la Bastille, où il resta pendant six mois (2).

Tant de persécutions qui rappelaient les plus mauvais temps des plus mauvais rois, jetèrent un voile de deuil sur les derniers jours de Louis XIV. Elles le montraient agenouillé devant un moine, humiliant dans sa personne la royauté et la patrie, et soulevèrent contre lui les plus implacables des haines, les haines religieuses. La France lui avait pardonné ses amours et son luxe, ses dépenses et ses guerres, la banqueroute et la famine, elle ne lui pardonna point cette tyrannie. Baillonnée et espionnée par les jésuites, l'opinion se vengea par des écrits. Le nombre prodigieux de satires composées à cette époque contre le roi, Madame de Maintenon et le P. Letellier, témoignent hautement de l'impopularité du règne. Les mécontents ne raillent plus; ils déchirent. Ils demandent à grands cris la délivrance, c'est-à-dire la mort du roi et le supplice du confesseur (3).

(1) Il composa à la Bastille une grammaire chinoise, et sa famille eut plus tard beaucoup de peine à le faire renoncer à son voyage.

(2) Arrêté le 26 décembre 1714, il sortit le 28 juin 1715. V. sur Fréret, *Biographie universelle*, V° Fréret, et le savant examen critique des ouvrages composés par Fréret, par M. le baron Walkenaër.

(3) V. notamment une chanson du *Recueil Maurepas*, t. XIII, page 123. Pour les nombreuses satires composées à cette époque,

La haine descend jusque dans les dernières classes de la nation. On répète que Louis XIV porte des reliques, qu'il est affilié aux jésuites, qu'il a prononcé leur quatrième vœu, et le peuple qui juge d'après les faits, accueille avidement ces accusations. Cette exaspération des esprits nous explique la railleuse indifférence de la foule aux funérailles de Louis XIV. Quand le peuple accourut sur les chemins, buvant et chantant devant le cercueil, il ne voyait plus en Louis XIV son roi, mais un jésuite.

V. *Recueil Maurepas*, t. XIII, p. 69 et suiv. L'une de ces chansons du *Recueil Maurepas*, t. XIII, p. 143, est véritablement éloquente. Voici une pièce composée en forme d'épitaphe contre le P. Letellier, qu'on appelait le *R. P. Tricorne*. Nous la citons, parce qu'elle est courte et montre les colères du temps (1715) :

Cy git Letellier, d'excécrable mémoire.
En deux mots voici son histoire :
Il fut un fourbe déloyal,
Il tourmenta l'église, abattit Port-Royal,
J'admire par qu'elle aventure,
Son corps repose en ce tombeau,
Il devrait être la pâture,
Ou d'un vautour ou d'un corbeau.

(*Rec. Maurepas*, t. XII, p. 115).

Ernest Moret.

RAPPORT VERBAL

SUR UN OUVRAGE DE M. DOUBLEDAY

INTITULÉ :

VÉRITABLE LOI DE LA POPULATION,

PAR M. L. DE LAVERGNE.

M. DE LAVERGNE : — M. Doubleday a fait hommage à l'Académie de la troisième édition de son ouvrage intitulé : *Véritable loi de la population*. Un rapport détaillé sur la seconde édition de ce livre a été déjà fait, il y a plus de dix ans, par M. Villermé; l'auteur ayant répondu à notre honorable confrère, l'Académie a bien voulu me charger de lui présenter un nouveau rapport, du consentement de M. Villermé.

Tout le monde connaît la question soulevée par M. Doubleday. Malthus ayant avancé que la quantité des subsistances était la mesure de la population, que partout la population diminuait ou s'accroissait suivant que diminuaient ou s'accroissaient les moyens de subsistance, M. Doubleday a soutenu une opinion contraire, du moins en apparence. Suivant lui, le défaut d'une nourriture suffisante, au lieu d'être un obstacle à la multiplication, la précipite, tandis qu'une nourriture abondante la ralentit. Il donne pour exemple, parmi les végétaux et les animaux, ceux qu'un excès d'alimentation rend impropres à la reproduction; dans l'espèce humaine elle-même, il signale la tendance des populations mal nourries, comme les Irlandais, à pulluler rapidement, tandis que les

classes aisées à qui rien ne manque, s'éteignent presque partout après un petit nombre de générations, et ont besoin de se renouveler par des recrues sorties des rangs populaires.

Cette question, non moins physiologique qu'économique, était essentiellement du domaine de M. Villermé. Aussi notre confrère l'a-t-il traitée dans son rapport avec une parfaite connaissance de cause. Je ne rentrerai pas dans l'exposé de ses arguments qui sont encore présents à tous les esprits; je me bornerai à citer sa conclusion : « L'impression qui résulte, dit-il, de la lecture de M. Doubleday, c'est que s'il a tiré sa théorie de l'observation de plusieurs faits, il en a ignoré ou complètement négligé d'autres qui contrariaient cette théorie; il en résulte encore que si la question des causes qui exercent une influence sur notre fécondité, est un des problèmes sociaux les plus curieux, elle est en même temps un des plus complexes. » Somme toute, M. Villermé se rapproche beaucoup plus de Malthus que de M. Doubleday, et il cite à son tour un grand nombre de faits, pour établir que la quantité des subsistances est en fin de compte la règle suprême de la population.

Dans sa nouvelle édition, M, Doubleday n'ajoute, à proprement parler, aucun fait nouveau à ceux qu'il avait déjà rassemblés; il se contente de passer en revue quelques-unes des réponses qui lui ont été faites, en les discutant brièvement, et dans le nombre se trouve le rapport de M. Villermé, dont il aime, dit-il, à reconnaître la parfaite courtoisie, mais dont il ne saurait accepter les conclusions. Cette lecture n'a fait que me maintenir dans une opinion tout à fait conforme à celle de notre savant confrère. Je pense, comme lui, que les causes qui agissent sur la fécondité humaine sont extrêmement complexes, mais la cause dominante est celle que Malthus a signalée. Dans son original ouvrage, M. Doubleday a fait connaître des exceptions et non une règle; si au lieu de l'intituler *La véritable loi de la population,* il s'était borné, tout en acceptant la loi de Malthus, à y introduire un amendement, il serait resté dans le vrai. mais en généralisant outre mesure des faits particuliers, il a dépassé le but.

Une lacune frappe au premier abord dans ce livre, qui ne se

trouve pas au même degré dans les écrits de Malthus. L'auteur n'a tenu aucun compte des causes morales qui peuvent agir sur la population, il ne s'occupe que des causes physiques et puise la plupart de ses exemples dans les végétaux et les animaux. Certainement l'homme touche par un côté aux êtres inférieurs, et il est impossible de le bien connaître sans étudier

La partie animale
De qui l'instinct grossier aux bêtes nous ravale;

mais il a aussi une autre nature qu'il ne faut pas négliger, il est doué de liberté, de volonté, et ce nouvel élément n'a pas moins d'importance dans cet ordre de questions que dans tout autre. L'homme peut se livrer comme les animaux à ses instincts, il peut de plus qu'eux en régler l'usage d'après les conseils de sa raison; cela suffit pour établir entre eux et lui une différence essentielle.

Cette réserve faite, passons à l'examen des deux lois physiques observées par M. Doubleday. L'une et l'autre me paraissent réelles. Toute la partie du livre relative à l'état de pléthore est surtout d'une vérité incontestable. Il est certain que les fleurs trop abondamment nourries, développent des pétales à la place des organes de la génération; il est certain que les animaux arrivés à un certain état d'embonpoint, ne se reproduisent plus que difficilement. Ce fait commence à se faire sentir dans ces races, qui transformées par la main de l'homme, prennent la graisse très-vite; la faculté génératrice diminue chez elles. On peut dire que chez l'homme cette action est encore plus marquée. La force vitale s'atténue dans la mollesse, l'habitude du luxe engage au célibat. L'excès d'alimentation conduit à un autre genre d'abus, le libertinage, non moins contraire que l'état pléthorique à la génération. Cette dernière cause agit plus que ne paraît le croire M. Doubleday, pour cette rapide extinction des familles riches qu'il signale avec raison.

Je dois ajouter, pour être tout à fait exact, qu'il est possible d'ajouter encore d'autres causes; les travaux intellectuels, par exemple, ne sont pas sans influence sur la fécondité; l'esprit aristocratique agit, pour éviter la division des héritages, etc.

Je ne vois pas d'ailleurs ce que peut en conclure M. Doubleday. Sa démonstration me paraît péremptoire quant à l'abus, elle ne prouve rien quant aux effets d'une alimentation suffisante sans être excessive. Là est pourtant la vraie question. Que l'état pléthorique soit une maladie, ce n'est pas douteux; mais l'état de santé est tout différent. L'auteur tombe ici dans une préoccupation singulière. Il a l'air de considérer l'excès d'alimentation comme une condition possible et probable pour la totalité de l'espèce humaine, quand il est bien évident que, dans l'état actuel des choses, ce ne peut être qu'une exception. Il va même plus loin et paraît préconiser le genre de vie qui produit l'infécondité comme l'état normal et désirable; c'est ici surtout qu'il est impossible de le suivre. Autrefois on vantait à tort et à travers la multiplication des naissances; Malthus a redressé cette erreur. M. Doubleday tombe dans l'excès opposé, il se complaît à prêcher la dépopulation par les moyens du matérialisme le plus vulgaire.

L'homme est fait pour multiplier, telle est la loi divine. Tout ce qui peut détruire ou altérer en lui la faculté génératrice, est contraire à l'ordre universel. Je ne puis donc tirer qu'une conclusion des faits recueillis par M. Doubleday; c'est que l'homme doit faire usage de sa liberté pour éviter cette triste conséquence, et non pour la rechercher; l'excès de nourriture est le plus grossier des abus qu'il peut commettre sur lui-même.

Voyons maintenant l'autre côté de la question. Ici encore, M. Doubleday me paraît dans le vrai, quand il signale la funeste tendance des populations mal nourries à pulluler outre mesure. L'observation tirée des espèces animales et végétales, chez qui la multiplicité des naissances se proportionne aux chances de destruction, est parfaitement juste. Cette loi, qui se manifeste avec évidence chez les êtres les plus dégradés, comme les insectes et les poissons, peut aussi s'appliquer quelquefois à l'homme; la nature fait un effort, quand l'existence de l'individu est menacée, pour conserver l'espèce. A cette influence toute physique se joint encore, chez l'homme, comme dans le cas opposé, une influence morale; réduit à l'extrême pauvreté, il perd le sentiment de la prévoyance. cesse

de s'inquiéter du sort futur de ceux qu'il va appeler à la vie, et s'abandonne brutalement au seul plaisir que sa misérable existence lui permette.

Je ne saurais cependant en rien conclure avec M. Doubleday contre la loi de Malthus. Il ne faut pas confondre la multiplicité des naissances avec l'augmentation de la population. Même pour les animaux les plus doués de la faculté de reproduction, il arrive assez souvent que la destruction est la plus forte. Nous voyons disparaître tout d'un coup d'immenses quantités d'insectes, nos rivières se dépeuplent de poissons. A plus forte raison pour l'homme, qui a de plus grands besoins; son élévation dans l'échelle des êtres ne lui permet pas de se dégrader longtemps. Les naissances ont beau se multiplier, si les décès se multiplient plus encore, la population décroît; c'est ce qui arrive infailliblement, quand les subsistances viennent à manquer. Ce premier fait suffirait pour renverser toute la théorie de M. Doubleday; il en est un second plus radical encore, c'est que les naissances elles-mêmes finissent par diminuer avec les subsistances; il arrive un moment où le principe de vie étant atteint par le défaut prolongé de nourriture, l'espèce ne peut plus se sauver, même en dégénérant.

S'il suffisait d'être misérable pour multiplier, le genre humain couvrirait les deux hémisphères, car la pauvreté et la souffrance ne lui ont jamais manqué.

Même en Irlande, la population ne pouvait se développer au-delà des moyens de subsistance. Le poisson, le laitage, les pommes de terre, l'avoine, fournissaient au peuple irlandais l'alimentation nécessaire, et quand la principale de ces ressources, la pomme de terre, est venue à manquer, le quart des habitants est mort de faim ou a émigré. Avant la catastrophe de 1847, l'Irlande était déjà moins peuplée que l'Angleterre, elle avait 100 habitants par 100 hectares et l'Angleterre 130; aujourd'hui, elle n'a plus que 75 habitants par 100 hectares, tandis que l'Angleterre doit avoir bien près du double. L'obstacle *répressif* de Malthus, la mortalité, agit bien moins dans l'un des deux pays que dans l'autre, parce que l'alimentation moyenne y est meilleure.

Que résulte-t-il en résumé du livre de M. Doubleday? exactement ce qui résulte du livre de Malthus et du bon sens. Le défaut et l'excès de nourriture, le défaut et l'excès de population, sont également à éviter; la vérité est entre ces deux extrêmes. Avant tout, il faut s'attacher à multiplier les subsistances, d'abord pour fournir à chaque individu une alimentation suffisante, ensuite pour répondre au vœu de la nature qui appelle au jour un nombre toujours plus grand d'êtres vivants. Dès que la quantité de subsistances cesse de s'accroître, il est de devoir pour l'homme de veiller sur lui-même et de s'abstenir de donner naissance à de nouveaux êtres; sinon, à défaut de la continence, la maladie et la mort se chargent de rétablir l'équilibre. Malheureusement cette sage prévoyance, qui peut seule prévenir d'affreux malheurs, diminue dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire quand on en aurait le plus besoin; raison de plus pour accroître autant que possible le bien-être moyen, puisqu'il agit à la fois moralement et physiquement. Mais là aussi, il faut éviter l'excès, car il vient un point où la vie est de nouveau atteinte dans sa source par les conséquences physiques et morales de l'excès d'alimentation; pour se présenter bien moins souvent que le premier, ce dernier abus n'est pas moins à blâmer.

LÉONCE DE LAVERGNE.

PARSONS LIBRARY University of MICHIGAN

MÉMOIRE

SUR

L'ÉTAT AGRICOLE DE LA GAULE

AVANT LES ROMAINS,

PAR M. DARESTE.

Trois états distincts se montrent dès les origines historiques : l'état nomade, l'état pastoral, l'état agricole.

L'état nomade est celui des peuples sauvages qui, vivant uniquement de la chasse et de la pêche, n'ont point de subsistance assurée, et sont réduits, pour s'en procurer une toujours précaire, à occuper et parcourir de très-vastes espaces. Ils ne connaissent d'autre préoccupation que celle d'échapper aux dangers de la faim, et demeurent étrangers à toute civilisation.

L'état pastoral est celui des nations barbares qui ont fait la conquête d'animaux utiles, élèvent des troupeaux et vivent de leurs produits. Ces nations ne sont plus exposées aux hasards des tribus errantes ; elles occupent des territoires plus restreints ; elles ont des traditions et cultivent certains arts ; mais elles ne sont *sédentaires qu'à demi*, et la civilisation reste chez elles à l'état d'ébauche.

L'état agricole est le seul où les peuples, trouvant dans

les productions du sol même une nourriture et des ressources régulières, s'attachent à des demeures fixes, croissent, multiplient, et arrivent, en développant leur civilisation, au plein accomplissement de leurs destinées.

Ce sont là des distinctions simples et naturelles, écrites à toutes les pages de l'histoire, et dont le spectacle de ce qui se passe encore aujourd'hui dans les pays neufs, tels que l'Amérique, fait comprendre la portée. Comme il y a encore aujourd'hui, sur le globe, des peuples placés à tous les degrés de l'échelle qui sépare la barbarie la plus profonde de la plus haute civilisation, nous pouvons apprécier sûrement les phases par lesquelles ont passé les premières sociétés.

Ce serait pourtant une erreur de croire que ces trois états correspondent chacun à une période exactement déterminée de la vie d'un peuple. L'état nomade, l'état pastoral ou l'état agricole ont été surtout commandés par la nature des pays que les tribus primitives occupaient; ils ont été aussi plus ou moins contemporains et confondus. Dès une époque très-reculée, il y eut des établissements fixes, là où les fruits naturels pouvaient fournir une subsistance régulière, comme celle qu'on tire des céréales. Les fondateurs de ces établissements ne s'en livraient pas moins à la pêche, à la chasse et à l'élève des troupeaux. A mesure que les populations rayonnaient autour de leur centre principal, elles cherchaient sur les landes ou dans les bois les ressources particulières de la vie nomade ou pastorale, en même temps qu'elles s'efforçaient de perfectionner la culture sur le sol qui en était le plus susceptible, et dont leur travail pouvait le mieux aider la fécondité naturelle.

Il faut donc reconnaître qu'il n'y a guère de société qui ne présente au point de vue agricole une grande variété de conditions. C'est particulièrement la loi d'une société qui débute, et c'est encore dans une large mesure celle d'une société déjà puissante et développée. Qu'on interroge l'histoire. Les traditions de la première agriculture sont aussi vieilles que le monde, et cependant les traces de la vie pastorale, celles même de la vie nomade, se font reconnaître aux époques les plus civilisées. Elles peuvent être signalées encore de nos jours par qui les observe avec attention. L'activité humaine, stimulée par le besoin, ne s'est jamais enfermée dans un cercle déterminé; elle a pris à la fois les formes les plus différentes; elle s'est dirigée en même temps dans les voies les plus opposées. Durant les premiers siècles de l'histoire, les contrées de l'Orient, qui ont été le berceau de la civilisation, offraient un aspect très-divers, que la Gaule nous présente aussi à l'époque un peu plus récente où les anciens documents nous la font connaître, et qu'on retrouve de nos jours dans les provinces orientales de la Russie, ou à l'extrémité des États-Unis, dans le Far-west.

Ceci posé, et la simultanéité nécessaire de ces différentes conditions bien établie, on n'en doit pas moins admettre que la vie nomade a été, à l'origine, la plus commune, que l'état pastoral en a été le progrès et l'adoucissement naturel, qu'enfin l'agriculture proprement dite est demeurée longtemps une exception. En effet elle exigeait pour se développer une série d'observations et d'expériences difficiles. Elle a dû passer par une foule d'essais, trop obscurs souvent pour que le souvenir en ait été gardé. Si ses plus anciens progrès connus datent des contrées méridio-

nales, c'est que précisément dans certains cantons de ces contrées privilégiées, la nature faisait tout elle-même ou semblait indiquer les premiers travaux qu'elle demandait à l'homme. Ces progrès ont été et devaient être plus tardifs dans les pays tels que les nôtres, dont la fertilité moyenne est supérieure, mais où la terre est plus exigeante.

Ces préliminaires étaient nécessaires pour faire apprécier la condition agricole des Gaules avant la conquête romaine. On a beaucoup discuté sur les Gaulois. Tantôt les historiens modernes les représentent comme plongés dans une grande barbarie ; tantôt au contraire ils leur attribuent une civilisation avancée déjà. Nous avons le malheur de ne rien savoir d'eux que par l'intermédiaire des auteurs romains ou des écrivains grecs de l'époque romaine, et ces auteurs nous apprennent peu de chose sur les temps plus anciens. Pourtant, quand on examine avec attention les documents qu'ils nous ont laissés, on y découvre assez clairement que les Gaulois étaient encore en grande partie à l'état pastoral, bien que modifié par un commencement d'agriculture. Ils avaient envoyé longtemps des émigrations nombreuses et presque périodiques dans une partie de l'Europe et jusqu'en Asie, par où l'on peut voir combien ils étaient restés fidèles aux usages de la vie errante. Ces émigrations et les mouvements de peuples qui changeaient de territoires dans l'intérieur même du pays, devenaient de plus en plus rares, mais n'avaient pas cessé lors des campagnes de César, et ne cessèrent tout à fait que sous le gouvernement des Romains.

César, qui est si précis et si net dans ses commentaires, montre combien le système pastoral était commun chez les Gaulois, encore de son temps. Il dit qu'ils fai-

saient peu usage de grains, et qu'ils vivaient surtout des produits des troupeaux, de la chasse et de la pêche. C'est à ce régime animal et à une vie d'exercice perpétuel qu'il attribue leur force et leur haute taille. Les troupeaux de porcs étaient, au dire de Strabon, leur principale richesse, et continuèrent de l'être sous les Romains. Diverses espèces de fruits (glandes, poma) leur fournissaient d'autres ressources; le terme de *glandes* semble indiquer des fruits qui n'étaient pas dus à la culture.

Tout le nord de la France actuelle, la Belgique et les pays qui s'étendent jusqu'au Rhin, étaient encore couverts de forêts, où l'on trouvait l'urus, l'élan, le castor, le cygne, animaux relégués aujourd'hui dans des contrées plus septentrionales. Les Vosges formaient une de ces vastes forêts, habitée par les ours et les bubales ou bœufs sauvages. Les Ardennes étaient impénétrables. La Brie et le Perche n'étaient qu'un bois (*Brieginus, Pertensis saltus*), et ce fut la culture latine qui commença, dit Columelle, à en modifier le climat. Dans le midi, les forêts avaient déjà reculé, mais sans cesser d'occuper une grande partie du sol (1).

Le mode d'habitation est un des signes les plus caractéristiques de l'état d'un peuple. Or, Vitruve dit que les Gaulois habitèrent longtemps des grottes ou de simples cabanes construites de bois, de terre et de boue, couvertes de branchages et de roseaux. Strabon parle de leurs maisons faites de planches et de claies. César raconte qu'ils ne fuyaient

(1) Suivant une étymologie évidemment fausse, mais qui indique une ancienne tradition, le Quercy aurait été appelé ainsi par les Romains, à cause des chênes qui couronnaient toutes ses hauteurs.

jamais devant lui sans mettre le feu à leurs villages de bois pour l'empêcher d'y loger ses troupes. Quand une tribu émigrait, elle brûlait de la même manière ses habitations, comme firent les Helvètes pour ne rien laisser derrière eux. A de tels indices, on reconnaît une nation éminemment pastorale. Au temps de Tacite, les Germains ne faisaient encore aucun usage de la brique, et l'on peut supposer que les Gaulois de leur côté l'ont ignoré ou négligé longtemps. César a décrit la manière dont les Belges construisaient les murs des places fortes, et ces constructions n'étaient faites qu'avec des troncs d'arbres solidement liés.

Quant aux grottes, elles servaient de greniers, de magasins, de logements pour l'hiver; on les couvrait, comme cela s'est pratiqué longtemps dans les pays du Nord, de matériaux propres à y entretenir la chaleur. Outre la facilité de leur construction, les demeures souterraines avaient l'avantage de garantir contre les intempéries des saisons, et surtout d'offrir un abri en cas d'invasion des étrangers. Les Aquitains se réfugiaient dans leurs cavernes pour échapper aux troupes de César, qui ordonna à son lieutenant Crassus de les y enfermer. Quantité de grottes ou de souterrains ont existé ou existent encore dans plusieurs de nos provinces. La tradition qui a rattaché leur existence à l'invasion des barbares du ve siècle, à celle des Normands du IXe, ou même aux guerres plus modernes de nos rois contre les Anglais, aurait pu remonter plus haut. Car il est clair qu'en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, des souvenirs récents en ont fait oublier de plus anciens.

Si le genre de demeure est un signe intéressant de l'état d'un peuple, nous avons encore d'autres preuves non moins

fortes de la persistance des usages de la vie pastorale chez les Gaulois. Ils méprisaient l'agriculture, avant que le gouvernement romain les eût contraint de s'y livrer. Ils l'abandonnaient aux femmes, et l'assimilaient aux travaux et aux soins domestiques, la jugeant indigne des hommes, auxquels la guerre et la chasse offraient un plus noble emploi de leur temps et de leurs forces.

Les plantes qu'ils cultivaient étaient l'orge, l'avoine, le millet, le lin et le chanvre. Les érudits allemands leur contestent la connaissance du froment et celle du seigle avant l'ère chrétienne, et prétendent que l'épeautre est la seule céréale d'hiver à laquelle se rapportent les descriptions botaniques que les anciens nous ont laissées (*Éclaircissement* n° 1). Il est fâcheux que l'ignorance où nous sommes de l'origine et surtout de la propagation des plantes alimentaires, ne permette pas de résoudre avec certitude des questions aussi intéressantes pour l'histoire de l'économie sociale. Quoi qu'il en soit, les Gaulois se contentaient de torréfier leurs grains, qu'ils conservaient dans des chambres souterraines appelées *siris*. Tels auraient été, si la tradition est vraie, les prétendus greniers de César que l'on montre à Royat en Auvergne, et à Amboise dans les rochers qui bordent la Loire L'avoine leur servait à la préparation d'une bouillie comme chez les Germains, et l'orge à celle d'une boisson fermentée. La toile de lin et celle de chanvre étaient employées pour les vêtements, concurremment avec la laine et les peaux de bêtes. La culture du lin était une de celles qui avaient reçu le plus d'extension, et dont l'extension s'explique le mieux. Sur les côtes, on fabriquait des toiles à voile pour les bateaux de pêche, dont le nombre était considé-

rable. Cependant César remarque que les Vénètes se servaient de voiles de peaux, et doute que la culture du lin fût parvenue jusque chez eux.

A ce tableau, il faut faire une importante exception. Il ne comprend pas le littoral de la Méditerranée, qui présentait un aspect bien différent. Dans cette partie de la Gaule, le froment, le panis, le millet, l'olivier, la vigne, étaient cultivés depuis le pied des Pyrénées jusqu'à celui des Alpes. Les arts de l'Italie et de la Grèce s'y étaient propagés dès une haute antiquité, particulièrement sur le territoire de Marseille et des autres colonies phocéennes. Une tradition accréditée chez les anciens, attribue aux Phocéens la première introduction de la vigne et de l'olivier sur notre sol : peut-être, est-elle antérieure à l'arrivée de ce peuple, puisque ces plantes étaient déjà cultivées plusieurs siècles auparavant dans les contrées et les îles environnantes. Mais ce qui est certain, c'est que le genre d'agriculture qui s'est répandu de bonne heure et à peu près uniformément sur tous les rivages de la Méditerranée, ne s'est jamais beaucoup écarté de cette mer, et s'est à peu près arrêté là où cesse le climat méditerranéen. Dans les Gaules, il paraît, à quelques exceptions près, n'avoir gagné, avant César, que la vallée du Rhône et les plaines fertiles habitées par les Arvernes, les Allobroges ou les Éduens, qui étaient d'ailleurs depuis un certain temps en communication journalière avec Rome. Chose remarquable, le même phénomène s'est reproduit dans tous les pays sur les côtes desquels les Grecs se sont établis. Ainsi, en Espagne, les peuples qui entouraient immédiatement leurs colonies atteignirent un assez haut degré de culture, tandis que ceux du centre et

des parties montagneuses demeurèrent longtemps dans un état voisin de la barbarie. Cela tient sans doute à la différence des régions et des climats; mais cela tient aussi à ce que la civilisation de la Grèce n'a jamais eu la même puissance de rayonnement que celle de Rome.

D'où il faut conclure que plus on s'éloignait du Midi, c'est-à-dire de l'influence civilisatrice, plus dominaient les usages de la vie pastorale.

Les peuples qui habitaient au nord de la Loire, les Belges surtout, présentaient une conformité d'usages presque entière avec les Germains, dont ils étaient voisins, et dont leur origine les rapprochait davantage. Chez eux, la plus grande partie du territoire occupée par une tribu était livrée en pâturage aux bestiaux communs. Il n'y avait de culture qu'autour des habitations, soit isolées, soit réunies pour former des villages, lorsque la sûreté de la tribu exigeait cette disposition particulière. Tel est encore aujourd'hui l'aspect de certains cantons dans les pays où l'agriculture a dû rester principalement pastorale, par exemple dans les régions montagneuses, les Alpes et les Pyrénées. On trouverait hors de la France à citer des exemples de ce genre, dans les contrées où la vie pastorale, étant moins ancienne, a laissé jusqu'à nous des traces plus sensibles. Ainsi, les villages de la Hongrie ont souvent conservé ce type primitif.

Mais ce n'était pas le peu de progrès de la culture qui était le caractère le plus frappant de cette époque ancienne, il faut en signaler un autre qui n'avait pas moins d'importance et lui était étroitement lié; la propriété des tribus, des communautés ou des clans, était collective. Chaque communauté occupait un territoire qu'elle possédait ou

exploitait en commun. Les pâturages, les eaux, les bois, restaient dans l'indivision ; une certaine étendue de champs faisait seule l'objet d'une répartition entre les familles, et cette répartition se renouvelait quelquefois à des époques régulières, même tous les ans. César dit en termes formels : *Privati ac separati agri apud eos nihil est.* Il cherche, il est vrai, à un tel usage, des raisons toutes philosophiques; il y voit une précaution contre l'amollissement de la race, et un effet du désir de conserver l'égalité entre les membres d'une même tribu. Mais Tacite, qui constate de son côté l'existence de la propriété collective chez les Germains, en a mieux démêlé le véritable motif, à savoir, que ces peuples ne cultivaient que des plantes annuelles, n'avaient ni jardins, ni vergers, ni prairies entretenues et irriguées, et ne prenaient qu'une seule récolte sur un même terrain (1). C'est-à-dire qu'on brûlait une forêt, et le grain qui y était semé presque sans travail, rendait une moisson abondante, après quoi le terrain redevenait un pacage jusqu'à ce que le bois y eût repoussé naturellement. De cette manière, on usait de la richesse naturelle du sol sans y ajouter par le travail, ou du moins le travail était rémunéré suffisamment par la récolte obtenue; ne donnant pas à la terre une valeur particulière et nouvelle, il ne créait pas en faveur de celui qui l'avait cultivée un droit de propriété véritable. On doit observer en passant que ce système de culture primitive rendant la destruction des forêts très-menaçante, il était naturel qu'on la prévînt. C'est sans doute pour cela qu'un grand nombre de bois étaient placés sous la protection des

(1) Tacite dit : *Sola terræ seges imperatur, Germania.* c. XXVI.

divinités et déclarés inviolables. On trouve des forêts sacrées mentionnées dans l'histoire de tous les peuples.

Tout montre que le partage régulier du sol entre les familles d'une même tribu, a été une loi commune à l'Europe entière; on en rencontre partout la trace. Sans remonter aux Spartiates et à la législation de Lycurgue qui en est une des plus curieuses applications, nous voyons qu'elle était encore suivie par plusieurs des peuples soumis aux Romains. Strabon nous apprend qu'au premier siècle de notre ère, les Dalmates faisaient entre eux des partages nouveaux tous les huit ans. Des usages conservés longtemps dans plusieurs cantons de la France, sont autant de débris de ce système antique. Aux environs de Sarrelouis, on renouvelait encore au dernier siècle, à des périodes déterminées, des partages entre les habitants de chaque village, et le pays portait le nom de pays commun de Sargau. Dans les Pyrénées, on trouve des faits plus concluants, parce que leur origine ne saurait être rattachée aux invasions germaniques. Les fors du Béarn prouvent qu'il y eut là, pendant tout le moyen-âge, des communes réglant elles-mêmes les conditions de la jouissance et même celles de la propriété du sol entre leurs membres. Pierre de Marca en cite deux qui appartenaient l'une au Béarn, l'autre à la Navarre (1). La république d'Andorre est restée debout avec ses deux syndics et son conseil de vingt-quatre familles, comme un témoin encore vivant aujourd'hui, de la constitution de ces anciennes tribus libres. On peut citer, à une autre extrémité de la

(1) La communauté de la *Vallis Baretusia* (Béarn), et celle de la *Vallis Roncalensis* (Navarre). Elles avaient des traités pour les pacages. — *Marca hispan*, liv. I, c. XIII.

France, l'exemple fort remarquable des petites îles d'Hœdic et d'Houat, près de Belle-Ile en mer, où la population ne forme, de mémoire d'homme, qu'une famille, une communauté, sans que le sol y ait jamais été l'objet d'une appropriation individuelle (1).

Mais c'est surtout dans les contrées septentrionales et orientales de l'Europe, que la propriété communale a vécu le plus longtemps. Ses traces sont encore assez récentes dans les États scandinaves, pour qu'on ait pu écrire son histoire pièces en main, ou plutôt suivre pas à pas les preuves de sa disparition successive (2). Elle se maintient de nos jours dans quelques provinces de la Russie, où la terre a continué d'être soustraite à l'occupation privée, précisément parce qu'elle n'a encore manqué à personne. On comprend que cette organisation puisse durer, partout où la terre est au premier occupant, où l'existence de vastes forêts et de pacages naturels exige à peine que sa valeur soit modifiée et accrue par le travail, partout enfin où le nombre des hommes et le chiffre des troupeaux sont les premiers éléments de la richesse. La terre n'a pour les peuples pasteurs qu'une valeur secondaire (3).

(1) *Hœdic et Houat,* par M. l'abbé Delalande, Nantes, 1850.

(2) Voir Maurer. — *Einleitung zur Geschichte der Mark-hof-dorf-und-stadt Verfassung.* — Munchen 1854.

(3) Ainsi chez les anciens Hébreux, quand les familles se séparaient, elles partageaient leurs troupeaux, mais ne partageaient point la terre. Abraham dit à Loth : « Qu'il n'y ait point de querelles entre vous et moi, entre mes pasteurs et les vôtres. Vous voyez devant vous toute la terre; retirez-vous d'auprès de moi. Si vous allez à gauche, je prendrai la droite : si vous choisissez la droite, je prendrai la gauche. »

Là où règne la propriété collective, chaque communauté, tribu ou clan, se considère comme une grande famille, dont les membres demeurent liés par une parenté antique. Le souvenir de cette parenté se conserve religieusement pendant un nombre considérable de générations. On sait quelle était la force de ce lien du sang chez les clans d'Écosse. Les habitants du pays de Galles comptaient dix-huit degrés de parenté, et ceux de la basse Bretagne se regardent comme cousins, tant qu'ils ont conservé la tradition, si ancienne qu'elle soit, d'un auteur commun.

L'origine de l'association explique son gouvernement. Le chef tient lieu du père qu'il représente et dont il exerce l'autorité. Les autres membres de la communauté sont traités par lui comme des fils; il règle leur part de travail, et leur part de jouissance ou de copropriété des biens communs. Pour emprunter une comparaison moderne, il les dirige comme des métayers qui, n'ayant que des baux à courte échéance, changeraient souvent de domaines. Cette simplicité de gouvernement se retrouve aujourd'hui chez les peuples qui sont, comme les Russes actuels, plus rapprochés que nous des traditions primitives; chacune de leurs communes est encore gouvernée par un patriarche qui répartit à chacun son lot et sa tâche; la plus grande solidarité règne entre les membres de l'association (*Éclaircissement* n° 2).

L'interprétation des textes de César et de Tacite sur la propriété communale ne saurait plus être l'objet d'un doute: C'est un point que l'érudition moderne des Allemands a victorieusement établi (1). Cependant un tel système excluait-

(1) Je citerai particulièrement les ouvrages de MM. Gaupp, de Breslau, et de Maurer, de Munich.

il la coexistence de la propriété foncière individuelle? Toutes les terres étaient-elles soumises à des partages? Non. Tout indique que l'appropriation individuelle avait commencé avant les Romains, partout où les progrès de la culture avaient modifié les usages de la vie communale.

César reconnaît d'ailleurs chez les Gaulois une aristocratie, qu'il appelle les Chevaliers, *Equites*, et une classe sacerdotale distincte, les Druides. Cela suppose de deux choses l'une, ou que les Chevaliers et les Druides eurent des terres à part, qui leur appartenaient en propre, ou qu'ils exercèrent un pouvoir public, une sorte de souveraineté sur le territoire des tribus. Rien n'empêche d'admettre ces deux explications concurremment, mais la seconde a surtout un haut degré de probabilité. Elle est confirmée partout ce que dit César, des clientelles gauloises et du patronage qu'exerçaient les hommes puissants. Selon lui, le peuple (*plebs*) était dans un état voisin de l'esclavage. Cette clientelle, cet état voisin de l'esclavage font singulièrement ressembler les tribus gauloises de ce temps-là aux clans de la haute Écosse, tels qu'ils existaient encore il y a trois ou quatre siècles (1). Le chef était souverain et avait une sorte de nue propriété du sol, indépendante des droits particuliers de jouissance ou de copropriété qui appartenaient aux autres membres du clan. En d'autres termes on faisait de la propriété deux parts, l'une pour le chef et l'autre pour les membres de la tribu.

Mais qu'il y eût avant César une propriété foncière indi-

(1) La grande analogie des tribus gauloises et des clans d'Écosse a été particulièrement constatée par M. Guizot; *Histoire de la civilisation en France*, 2e partie, 7e leçon.

viduelle existant déjà distinctement, qu'il y en eût une autre à l'état de germe enfermé dans la souveraineté des chefs de tribus, il n'en est pas moins acquis que la propriété du sol a été la plupart du temps à ses débuts collective ou communale; et que les traditions de cette propriété collective ou communale se sont conservées très-longtemps. C'est là un fait qu'il est des plus essentiels de constater pour établir le point de départ de nos origines rurales.

S'il y avait matière à contester, la contestation ne porterait que sur le plus ou moins d'extension que le système de la propriété foncière individuelle avait pu recevoir avant les Romains. Or, c'est là une chose impossible à déterminer, tant à cause de l'imperfection des documents historiques qu'en raison de la nature du fait lui-même. Si les institutions anciennes de la Gaule ont été uniformes dans leur principe, et se sont uniformément développées, on comprend cependant que ce développement ait été tantôt plus lent, tantôt plus rapide, et ne se soit pas accompli au même jour sur tous les points du territoire. Lors de la conquête de César, la Gaule était divisée en plusieurs parties, entre lesquelles il y avait des différences considérables, et entre plusieurs peuples qui ne se ressemblaient pas non plus entièrement. La grande uniformité romaine ne put elle-même effacer toutes ces distinctions.

Au reste la question de savoir dans quelle mesure la propriété individuelle du sol existait chez les Gaulois, se lie étroitement à celle de savoir dans quelle mesure ils avaient développé leur agriculture. Avec le système pastoral et la culture par écobuage, la propriété individuelle du sol n'était ni nécessaire, ni même possible. Avec une succession

de culture régulière, et une addition de plus en plus grande de fécondité artificielle, obtenue par le travail de l'homme à la fécondité naturelle de la terre, la propriété individuelle du sol était non-seulement possible, mais nécessaire.

DARESTE.

La lecture de ce mémoire a été suivie d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Amédée Thierry, Moreau de Jonnès, Ch. Giraud, Laferrière, Passy, de Parieu et Cousin. Nous la reproduirons dans la prochaine livraison.

ÉCLAIRCISSEMENT

N° I.

Rien de plus obscur que l'histoire des plantes alimentaires, et rien pourtant qui ne soit plus utile à connaître pour apprécier exactement la condition où se trouvaient les peuples de l'antiquité. César n'emploie le mot *frumentum* que dans un sens général; il tirait ses approvisionnements du Midi et tout au plus de quelques cantons de la Celtique.

Les érudits allemands et particulièrement Langethal (*Geschichte der teutschen Landwirthschaft*, Iena, 1850) croient que l'épeautre (*triticum monococcum*) était la seule céréale d'hiver cultivée à l'ouest et au nord des Alpes avant César.

Le froment, que les Romains cultivaient, ne pouvait être bien répandu dans le nord de la Gaule, par la raison que sa culture exige d'assez grands travaux préparatoires, des terres portées à un certain degré de fertilité, et ne s'accorde pas avec ce qu'on appelle les périodes d'agriculture forestière et pacagère. S'il y était connu avant les Romains, ce sont eux du moins qui l'y ont propagé, et il lui a fallu beaucoup de temps pour s'implanter dans le nord de l'Europe. Ainsi dans la Saxe, au XIe siècle, nous savons par les comptes d'un abbé de Corvey, que l'abbaye recevait 1,507 mesures de seigle, 1,313 d'avoine, 472 d'orge, et seulement 14 de froment. (*Sarachonis abbatis Corbeiensis registrum.*)

Le seigle est au contraire une plante du Nord. Les Allemands prétendent que ce furent les Germains qui l'apportèrent dans la Gaule après l'avoir eux-mêmes reçue des Scythes. Ils contestent que la description qu'en donne Pline s'applique à la plante que nous cultivons aujourd'hui sous ce nom, et pensent que le *secale* dont il parle pourrait bien être une plante fourragère (Linck, Langethal). D'un autre côté, les triades du pays de Galles mentionnent l'avoine et le seigle comme les plus anciennes cultures, et rapportent que l'orge et le froment furent apportés de la Gaule dans

la Bretagne assez tard par des émigrants de la nation des Kimris, qui remplacèrent la bêche et le hoyau par la charrue. Il est bon d'observer au sujet du seigle que les traditions rurales s'accordent à le représenter comme une des plus anciennes cultures, et qu'il pouvait s'accommoder pour sa réussite de procédés assez grossiers.

ÉCLAIRCISSEMENT

N° II.

Note tirée de Haxthausen, *Études sur la Russie*, ch. IV :

« Le principe sur lequel se fonde le partage des terres parmi les paysans, est que toute la population masculine représente une unité collective. En conséquence la totalité des terres comprenant les champs de labour, les prairies et les pâturages, ainsi que les forêts, les broussailles, les lacs et les étangs, forme aussi une unité foncière appartenant non aux différents membres dont se compose la commune, mais à l'unité collective représentée par tous les paysans ensemble. Chaque individu mâle a le droit de réclamer pour sa part une quantité de terre égale à celle des autres membres.

« Les forêts, les pâturages, les droits de chasse ou de pêche, ne pouvant être soumis au partage, restent indivis et livrés à l'usage de tous. Mais les champs ou la terre labourable et les prairies sont effectivement partagés. Quel moyen emploie donc la commune pour partager avec justice les terres labourables d'une valeur si différente, selon le plus ou moins de fertilité du sol et la proximité du village ?

« La difficulté est grande ; cependant le paysan russe est parvenu à l'aplanir d'une manière tout à fait satisfaisante. Chaque commune a ses arpenteurs, gens de tradition et d'expérience, qui remplissent ces fonctions avec intelligence et au contentement de tous. Ils partagent la totalité du bien fonds en plusieurs grandes divisions d'une valeur égale, qu'on subdivise en autant de lots que la commune a de membres : ces lots sont distribués par la voie du sort. »

Dans le même chapitre, M. de Haxthausen dit encore un peu plus loin : « Le nombre des portions est toujours égal au nombre des paysans ou des *tiaglos* (familles), plus quelques fractions qu'on tient en réserve pour l'accroissement probable de la population, et qui, tant qu'elles ne sont pas assignées à la jouissance exclusive d'un seul, forment la réserve communale, c'est-à-dire la terre appartenant collectivement à tous les membres de la commune. La configuration de ces lots est aussi régulière que possible. Par conséquent tout le terrain accidenté, coupé de fossés, de ruisseaux ou de routes, en un mot tout le sol qui ne se prête pas à cette régularité voulue, est placé dans la réserve.

« C'est sur ce reliquat que la commune prend dans la suite la terre dont elle peut avoir besoin pour dédommager les membres plus mal dotés que les autres. »

Je lis enfin dans une note :

« Celui qui croit sa part inférieure à celles des autres, peut adresser ses réclamations à la commune qui, après s'être assurée de la justice de sa plainte, s'empresse de le dédommager en lui ajoutant quelque chose de la réserve. »

Suivant M. de Maurer, il y avait autrefois dans le Danemarck une juridiction destinée à rétablir l'égalité des lots, chaque fois qu'elle était détruite. — 5-33. — Les mêmes usages ont existé longtemps pour la Pologne (*Histoire de la commune polonaise*, par le général Mieroslawski. — *Revue de Paris*, mai 1856).

MÉMOIRE

SUR

STAHL ET L'ANIMISME

PAR M. ALBERT LEMOINE [1].

CHAPITRE II.

IDÉE GÉNÉRALE DE LA DOCTRINE DE STAHL.

Peu de détails biographiques, que l'on trouve partout d'ailleurs, suffisent pour donner de l'homme et de sa vie une connaissance satisfaisante.

Né à Anspach (Onoldum), en 1660, Georges-Ernest Stahl fut, en 1694, nommé professeur de médecine à la nouvelle université de Halle, appelé dans cette chaire par l'amitié de son collègue Fr. Hoffmann, dont il devait bientôt se séparer pour devenir l'adversaire le plus redoutable de ses doctrines physiologiques; puis, médecin du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, en 1716, il mourut à Berlin en 1734.

Travailleur infatigable, Stahl a composé un grand nombre d'ouvrages. Esprit lucide, raisonneur assez serré, mais écrivain brouillon, sa pensée est claire pour qui la cherche sous les imperfections d'un latin illisible. Opiniâtre

(1) Voir tome XLII, page 461.

et vain, il n'aime pas l'objection, quoiqu'il la relève et la discute; il se propose lui-même comme le seul homme capable de tirer la médecine de son ornière. Il méprise souverainement non-seulement ceux qui ne sont pas de son avis, mais ceux mêmes qui trouvent quelques difficultés à le lire : « Quibus est visus stylus obscurior, illis commendo ut se « in analysi grammatica exerceant. » Juncker, son admirateur, répondait aussi que cette difficulté n'est que relative et qu'elle ne vient pas tant de l'obscurité et de la longueur des périodes que de notre ignorance de la langue latine. Cependant l'analyse grammaticale suffit rarement à rendre ce latin intelligible; il y faut ajouter la science et l'analyse de la phrase et de la grammaire stahliennes. Stahl n'en a pas moins beaucoup de prétentions au beau langage, et il professe pour Cicéron une estime profonde (1). Il faut convenir toutefois que, quand on possède la clé de sa période et son vocabulaire, ce style devient d'une lecture plus facile, sans être jamais agréable comme le trouve Venel (2). Stahl est dur, même envers ses lecteurs : « Demonstrata ibi a « me hæc sunt, modo non alii judicent, quam qui com- « petes sunt intelligendi (3). » Il se donne cependant pour un ardent partisan de la liberté de penser et d'écrire (4). C'est un esprit vraiment philosophe : « Philosophiam con- « temtui habitam per totam vitam hominis se ulcisci (5). » Mais cet esprit philosophe et indépendant, en même temps

(1) G.-E. Stahl. *Ars sanandi*, p. 89. — (2) Voyez *Dictionnaire des sciences médicales*, art. Stahlianisme, p. 405. — (3) *Disquisitio de vivi et mixti corporis vera diversitate*, p. 99. — (4) *Vindiciæ et indicia de scriptis suis*, p. 139, 140, 141. — (5) *Ars sanandi*, p. 19.

qu'il est sévère pour la pensée d'autrui, n'est pas tout à fait dégagé de préjugés, et même de préjugés puérils. Il est mystique, comme le prouvent les nombreuses invocations qui commencent et terminent la plupart de ses ouvrages; il est même encore sous l'influence directe, quoique éloignée, des superstitions astrologiques de Paracelse. Sa croyance à l'influence du macrocosme sur le microcosme, et la théorie des septénaires poussée par lui jusqu'à la puérilité, le prouvent suffisamment (1). C'est surtout dans sa vieillesse que cette tendance au mysticisme se développe, et ses derniers ouvrages, par exemple l'*Ars sanandi,* sont à chaque instant interrompus par des invocations et des prières.

Blumenbach le juge bien ainsi et attribue à ce mysticisme de Stahl son succès auprès de quelques esprits, et sa disgrâce auprès du plus grand nombre : « Stahl, dit-il, est « sans contredit un des médecins les plus grands et les plus « profonds que le monde ait jamais vus; peu d'hommes « éminents ont été si longtemps méconnus et incompris. « Il était le collègue et le rival de Fr. Hoffmann et le con- « temporain de Boerhaave, qui passaient pour les premiers « médecins de son époque. Comment Stahl aurait-il lutté « avec avantage contre son collègue? Hoffmann, homme « gai, ouvert, affable, énonçant d'un style clair les lois « simples et commodes de la doctrine mécanique; Stahl, au « contraire, hypocondriaque, atrabilaire et par dessus tout « piétiste, couvrant un système abstrait et profond du « manteau d'une exposition sèche et obscure. Halle était « devenu le rendez-vous des bonnes et pieuses âmes qui

(1) *Theoria medica vera*, p. 244.

« soutenaient le parti de Stahl plutôt à cause de leurs « sympathies religieuses que par conviction véritable. In- « capables de saisir la haute pensée du maître, elles se te- « naient d'autant plus strictement à la lettre morte, qu'elles « croyaient voir dans les brouillards dont le système était « enveloppé je ne sais quoi de saint et de mystique (1). »

Pour bien comprendre et apprécier la doctrine de Stahl, il est nécessaire de se rappeler l'état de la médecine et de la philosophie à la fin du XVIIe siècle, et d'apprécier les influences qui se sont exercées sur lui, soit qu'il les ait acceptées ou subies, soit qu'il ait réagi contre elles.

Des deux grands systèmes physiologiques qui font de la vie, l'un le résultat nécessaire des lois ordinaires mais plus savantes de la matière brute, l'autre l'effet immédiat et raisonné d'une force immatérielle et intelligente, le premier domine presque exclusivement au XVIIe siècle, grâce à l'influence universelle de la philosophie cartésienne. La médecine mécanique et la médecine chimique partagent l'opinion publique, mais elles s'unissent et se confondent toutes deux dans leur source commune, la métaphysique de Descartes, et dans leur conséquence, la négation de la vie, comme une manière d'être essentiellement différente de celle des corps inorganisés. Cependant la métaphysique cartésienne n'a pas aboli complètement le mysticisme médical de Paracelse et de Van Helmont, parce qu'il y a autre chose dans l'opinion de ces deux hommes que les rêveries d'esprits illuminés. Ils représentent encore, sous le masque du mysticisme chrétien, une doctrine élevée, qui n'a peut-

(1) *Bibliothèque médicale*, tome II, p. 396.

être pas moins de vraisemblance que la médecine mécanique, c'est-à-dire la vieille et grande pensée des anciens sur la vie et sur son principe. La doctrine des Ioniens, de Platon, d'Aristote, des Stoïciens, de Galien, a fait tradition dans l'histoire, elle a traversé le moyen-âge sans acquérir d'autorité, mais aussi sans perdre de sa force; et les mystiques du XVIe siècle, en l'accommodant à leurs croyances religieuses et aux superstitions de l'illuminisme, l'ont faite chrétienne sans la défigurer tout à fait et mystique sans la discréditer complètement. Cette tradition subsiste encore au XVIIe siècle, où, malgré l'éclat de la physiologie cartésienne et de la médecine chimique, elle compte encore quelques adeptes silencieux et opiniâtres.

De ces deux influences opposées, celle du péripatétisme et de l'illuminisme combinés, d'Aristote ou de Paracelse, celle du rationalisme cartésien, iatromécanisme ou chimiatrie, laquelle agira sur Stahl? Chose singulière; parmi les critiques du Stahlianisme, les uns prétendent que Stahl se rattache en ligne directe à Van Helmont et à Paracelse; d'autres le font un imitateur de Galien et d'Aristote; d'autres enfin prétendent que la philosophie cartésienne a pesé de toute son autorité sur la doctrine de Stahl et que l'animisme n'en est qu'une conséquense rigoureuse.

Je ne puis citer tous les critiques qui ont répété les uns après les autres que Stahl n'a fait que substituer l'âme raisonnable à l'archée de Van Helmont. M. Barthélemy Saint-Hilaire dit quelque part : « Je ne doute pas que l'idée prin-
« cipale de la physiologie de Stahl ne lui ait été inspirée
« par le *Traité de l'âme*. Aristote avait dit que c'est l'âme
« qui nourrit le corps, et il avait fait de la nutrition l'une

« des quatre facultés par lesquelles l'âme se manifeste.
« Stahl exagère cette idée. Toutes les actions, toutes les
« modifications du corps, les opérations les plus délicates
« et les plus profondes qui se passent en lui sont faites et
« accomplies par l'âme et par l'âme seule. C'est l'âme qui
« se construit son corps, aussi bien que c'est elle qui le
« conserve et le meut sans l'intervention ou le concours
« d'aucun autre moteur. (Voy. *Theoria medica vera.*
« Physiol., sect. 1, memb. 1, p. 233-234. Éd. de 1831,
« in-16.) Pour qu'on ne s'y méprenne pas, Stahl ajoute
« qu'il entend parler de l'âme rationnelle et il se raille de
« ces antiques rêveurs (*antiquæ næniæ*), qui ont cru
« trouver dans le corps humain d'autres agents que l'âme
« intelligente et qui ont distingué trois âmes, végétative,
« sensitive, raisonnable, comme si les deux premières
« n'avaient pas besoin autant que l'autre d'intelligence et
« de connaissance pour accomplir leurs admirables fonc-
« tions. Stahl ne sait pas, quoiqu'il soit fort érudit, qu'en
« voyant la vie uniquement dans l'âme, qu'en les confon-
« dant l'une avec l'autre, il ne fait que reproduire Aristote.
« (*De Mixti et Vivi corporis vera diversitate*, p. 106.)
« Il ne sait pas qu'en se moquant d'Aristote, il se moque
« de lui-même, puisque sa pensée n'est au fond que celle
« du philosophe ancien (1). »

Peut-être, est-ce là se laisser abuser par la lettre semblable de deux systèmes différents de valeur et d'origine.

M. Madin, au contraire, dit que, pour apprécier la doc-

(1) Barthélemy Saint-Hilaire, *Préface du Traité de l'âme d'Aristote*, p. LXXXV-VI.

trine de Stahl, il faut tenir compte de l'influence qu'ont exercée sur son système les doctrines de Descartes et surtout de Malebranche sur la passivité de la matière (1).

On peut admettre que cette influence d'une partie de la philosophie cartésienne se soit en effet exercée sur Stahl. Car, pour lui comme pour Descartes, la matière n'a pas en elle la puissance de vivre. Mais cette influence s'est, en tout cas, beaucoup moins exercée sur Stahl lui-même que sur tous les autres philosophes et médecins contemporains. Il est même fort peu cartésien, fort peu partisan surtout de l'hypothèse de Malebranche. En effet, la conséquence la plus rigoureuse qu'ont su tirer des principes du cartésianisme les disciples du maître, Malebranche, Leibnitz, c'est la distinction absolue et la séparation complète de l'âme et du corps, l'impossibilité pour ces deux substances d'exercer l'une sur l'autre une action quelconque. Or, c'est là précisément le contre-pied de l'animisme de Stahl, qui est bien plutôt une réfutation de la théorie des causes occasionnelles, de l'harmonie leibnitienne et en général de la métaphysique comme de la physiologie de Descartes. C'est le mécanisme, comme le prouvent les traités du Monde, de l'Homme, de la Formation du fœtus, des Principes, qui est la conséquence naturelle de la métaphysique cartésienne et non l'animisme.

Stahl semble, au contraire, n'avoir subi la double influence de Van Helmont et de Descartes que pour réagir contre elle.

Pour Stahl, le corps ne se meut pas de lui-même; voilà ce qui ressemble à Descartes.

(1) *Dictionn. des sciences médicales*, art. Stahlianisme.

L'âme est le principe de la vie; voilà ce qui ressemble à Aristote ou à Van Helmont.

Mais ce sont là, d'une part, un principe bien général, et qui certes ne renferme pas à lui seul l'animisme tout entier, d'un autre côté, une affirmation bien sèche et littérale qui ne contient pas le sens de l'animisme. Si Stahl n'avait fait autre chose en réalité que substituer l'âme à l'archée sans plus de peine ni de considération, il n'aurait pas, lui aussi, exercé tant d'influence sur la médecine moderne; et il était bien inutile d'écrire tant de volumineux ouvrages pour remplacer seulement un mot par un autre.

Nous ferons voir plus facilement, après avoir exposé la doctrine de Stahl, en quoi elle diffère de celles d'Aristote, de Van Helmont, et en général de toutes celles qui l'ont précédée; et nous en pourrons aussi prouver plus aisément l'originalité, quand nous en aurons fait comprendre la valeur.

La clé de la doctrine de Stahl, le secret de sa force et sa vérité sont dans la méthode qui a présidé à sa construction. Stahl est un esprit indépendant; son système n'est pas, comme on le croit généralement, une œuvre de construction et de spéculation; c'est, au contraire, le résultat de l'expérience et de l'induction. Stahl n'est pas tant un raisonneur qu'un observateur. Il a observé, observé longtemps et bien; ce n'est qu'à un moment donné qu'au lieu de s'abstenir prudemment, il passe des faits à l'hypothèse.

La doctrine de Stahl est bien en définitive l'animisme; mais ce n'est pas par l'animisme qu'il commence, et l'âme n'intervient comme principe de la vie qu'au dernier moment

et comme à la conclusion de son système. Ce système est d'abord une réfutation des doctrines contemporaines, une réaction contre la chimie et la mécanique, contre les entités imaginaires, contre l'hypothèse enfin en faveur de l'expérience. Mécaniciens, chimistes ou mystiques, tous les médecins ont l'habitude de vouloir deviner la nature et lui dicter ses lois. Il faut, au contraire, étudier la nature et lui arracher son secret, apprendre d'elle ce qu'elle fait et non lui imposer ce qu'elle doit faire. Sans cesse et partout Stahl rappelle les médecins à système à l'observation des faits. Cherchez, leur dit-il, *non quod fieri debeat, sed quod fieri soleat*. Parce qu'une machine peut produire dans certaines circonstances les mêmes mouvements que le corps humain, il ne s'ensuit pas que le corps humain soit une machine. Parce que des substances chimiques peuvent former un mélange analogue à quelques liquides qui circulent dans nos organes, il ne s'ensuit pas que la vie ne soit qu'une combinaison chimique. La nature et les faits, et non l'hypothèse et le possible; voilà ce qu'il demande.

Or, le spectacle de la nature, l'observation des faits, lui révèlent une admirable régularité jusque dans les désordres morbides, dans la fermeture, dans la guérison des plaies; cette régularité lui prouve qu'il y a là quelque chose de supérieur à une mécanique ou à une chimie inintelligente, de l'ordre enfin jusque dans le désordre. Comparant cette simplicité des voies de la nature avec les systèmes contemporains, il gémit de voir méconnue cette grandeur de la nature, de voir les esprits aveuglés nier la supériorité du corps humain, même malade, sur les phénomènes de la pesanteur. L'organisation éclate à ses yeux comme une chose infiniment

plus belle et plus noble que la mécanique ou la chimie la plus savante; ce qui est lui apparaît bien au-dessus de ce que l'homme rêve; la vie se manifeste puissante et régulière dans la maladie elle-même. La vie, c'est là le point capital; l'idée de la vie, c'est là ce que Stahl s'efforce de mettre en lumière, de distinguer de tout le reste, de faire prédominer sur les utopies mesquines de ses contemporains. La vie, elle est méconnue par les médecins et les philosophes; il n'y a pas de médecins, il n'y a que des mécaniciens ou des chimistes; car la médecine, c'est la science de la vie, et la vie n'est pas dans le jeu d'une machine, elle ne s'élabore pas dans le creuset du chimiste. De là cette colère contre les chimistes et les mécaniciens; ce n'est ni vanité, ni orgueil, mais sentiment profond de la vérité. Ce n'est pas sa propre pensée que Stahl défend, c'est la nature incomprise, la lumière qu'on refuse de voir, la vie, enfin, que les médecins qui la voient chaque jour chanceler, s'affermir, s'évanouir, qui sont chargés de l'entretenir, osent nier: *Inde iræ*, et cette colère est légitime; c'est celle du génie en possession d'une grande et incontestable vérité; qui la conteste aujourd'hui? Mais alors on faisait plus que la contester, on la niait; car c'était nier la vie que de l'expliquer mécaniquement.

Jusqu'ici dans la doctrine de Stahl où est donc l'hypothèse? où est l'erreur? où est l'animisme? Il n'est encore question que de la vie, des faits, de la nature. L'animisme ne viendra que plus tard, au dernier moment, à la conclusion dernière, de sorte qu'on ne pourra pas dire avec connaissance de cause, que la doctrine de Stahl, c'est l'animisme, rien que l'animisme, système de tous points erroné, que la méthode de Stahl, c'est l'hypothèse, que le mérite de

Stahl, c'est d'avoir donné plus de simplicité et de consistance à une opinion presque aussi ancienne que le monde.

Non content d'avoir distingué l'organisation, la vie, de la mixture animale et des mouvements d'une machine, il en comprend si bien la grandeur, il a si bien observé que les maladies ont des phases régulières et qu'il y a dans la force vitale un adversaire redoutable de la maladie donné par la Providence, qu'il proclame la nature le médecin par excellence et le premier guérisseur de nos maux. Il y a donc une cause supérieure à la matière qui ordonne et règle tous ses mouvements.

C'est ici que l'âme apparaît enfin, que l'hypothèse succède à l'observation, que le vitalisme de Stahl fait place à l'animisme ou plutôt se conclut par l'animisme. Mais nous avons fait bien du chemin déjà, et l'on ne peut juger une doctrine sur ses seules conclusions, surtout quand elles ne sont pas rigoureuses. Il ne faut pas dire qu'un homme n'a fait que marcher au hasard et en chancelant sur sa route, parce qu'il s'égare ou trébuche au dernier pas.

Cette cause qui agit si raisonnablement, ne doit-elle pas être raisonnable? Et, encore aidé ou plutôt trompé cette fois par le spectacle de l'influence incontestable des passions sur le corps, Stahl fait le dernier pas; au lieu, soit de s'abstenir prudemment, soit d'attribuer généralement et primitivement toute cette ordonnance mystérieuse à la providence divine, et pour ne pas multiplier les causes secondaires et chimériques, les archées, les esprits et les génies de toutes sortes, il attribue enfin cette direction de la vie à la seule cause intelligente, réelle, efficace, qu'il sait exister, à l'âme raisonnable.

Dès lors le vitalisme de Stahl prend un caractère particu-

lier, et l'animisme se développe en une doctrine complète, fortement homogène, poussant de tous côtés des conséquences rigoureuses ou ingénieuses, recevant les applications les plus diverses et les plus particulières, répondant et suffisant à tout, à la pratique comme à la théorie, à la pathologie, à la thérapeutique, comme à la physiologie, à la psychologie et à la métaphysique, comme à la médecine.

C'est là un grand système, grand jusque dans ses erreurs, mais plein aussi de vérité; c'est l'œuvre d'un grand esprit. L'âme de Stahl, c'est l'âme d'Aristote; l'âme de Stahl remplit le même office que l'archée de Van Helmont, je le veux; mais la doctrine de Stahl n'est pas la vision mystique de Van Helmont; ce n'est pas non plus la simple opinion d'Aristote, enveloppée, obscure, dénuée de preuves et de conséquences.

Plus tard nous aurons encore à demander justice à des détracteurs d'un autre genre, qui font de Stahl un matérialiste, qui le livrent à merci à Leibnitz et à ses accusations. Nous montrerons que, si fort que soit Leibnitz dans la discussion, il rencontre dans Stahl un adversaire digne de lui, et que si Stahl n'a pas raison absolument, raison contre la vérité, il a du moins raison contre Leibnitz, et que Leibnitz est le vaincu.

On peut donc dès à présent distinguer deux parties dans le système entier de Stahl.

La première contient la réfutation des doctrines contemporaines, l'établissement de la vie et de son principe immatériel : ce qu'on peut appeler le vitalisme de Stahl.

La seconde renferme l'identification de ce principe de la vie et de l'âme raisonnable, c'est-à-dire l'animisme proprement dit et toutes ses conséquences théoriques et pratiques.

Cette division bien simple est l'histoire exacte de la pensée de Stahl ; ce sont bien là les deux phases par lesquelles elle a passé successivement. On les peut même retrouver à peu près dans les titres et dans la suite de ses différents écrits ; mais Stahl n'a pas une méthode d'exposition aussi bonne que sa méthode d'investigation. Chacun de ses nombreux ouvrages sur les sujets les plus spéciaux est le plus souvent une répétition de tous les autres : tout à propos de tout. Cependant l'un d'entre eux et le plus considérable intitulé : *Theoria medica vera,* est assez bien composé. C'est l'œuvre capitale et qui renferme à peu près toute sa doctrine théorique et pratique, physiologique, philosophique et thérapeutique. Il faut néanmoins commenter à chaque instant ce grand ouvrage par un certain nombre de traités spéciaux et plus ou moins volumineux, depuis la brochure de quelques pages jusqu'au livre.

Les principaux écrits de Stahl, ceux dont nous nous servirons plus particulièrement, et les plus indispensables à l'intelligence de son système philosophique et physiologique, sont les suivants :

Theoria medica vera. — Parænesis ad aliena a re medica arcendum. — Demonstratio de mixti et vivi corporis vera diversitate. — Disquisitio de mechanismi et organismi diversitate. — Vindiciæ et indicia de scriptis suis. — De differentia λόγου *et* λογισμοῦ. *— De motu tonico vitali. — Ars sanandi morbos cum exspectatione. — Negotium otiosum, seu sciamachia* (1).

(1) Les éditions dont nous avons fait usage et auxquelles se rapportent tous les passages cités, sont :

Theoria medica vera. Halæ 1737. — *Parænesis ad aliena,*

CHAPITRE III.

PHYSIOLOGIE. — VITALISME DE STAHL.

Réfuter la médecine mécanique et chimique, tel est le premier objet que Stahl se propose. L'animisme était si peu préconçu dans sa pensée, qu'il avait commencé dans sa jeunesse, sinon par adopter sans réserve la médecine chimique ou dynamique, au moins par recevoir docilement comme disciple les principes de la première.

« Élevé, dit-il, dans les principes de Sylvius et de Willis, « qui rapportaient toutes les causes des maladies à des « âcretés particulières des humeurs, je m'étonnais que les « humeurs ne s'altérassent pas malgré leur tendance na- « turelle et continuelle à la putréfaction, et que le sphacèle, « qui est une putréfaction complète, n'eût lieu que très- « rarement; je ne voyais pas que les sels journellement « introduits dans le corps par l'alimentation, causassent « les accidents généralement attribués aux âcretés salines; « je ne pouvais rapporter à une altération quelconque dans « les humeurs les maladies particulières aux âges et aux « tempéraments; je reconnus donc la fausseté de toute « application des sciences chimiques à la théorie des ma- « ladies; je ne pouvais d'ailleurs expliquer par les lois de « la mécanique ces changements extraordinaires et subits « que les passions occasionnent et qui produisent dans

etc., idem. — *Demonstratio de mixti*, etc., id. — *Disquisitio de mechanismi*, etc., id. — *Vindiciæ et indicia*, id. — *De motu tonico vitali. Iena* 1692. — *Ars sanandi*, etc. *Offenbaci* 1730. — *Negotium otiosum*, etc. *Halæ* 1720.

« diverses parties du corps des actions tout autres que « celles qui résultent naturellement de leur conformation « mécanique, actions qui tiennent si évidemment à un « désordre des mouvements vitaux, qu'il me paraissait « absurde d'admettre la coopération d'une cause matérielle « quelconque. Je sentis donc la nécessité de reconstruire « la théorie médicale et de l'asseoir sur des fondements « plus solides que des idées de mécanique et de chimie (1). »

C'est donc de la réflexion que fit Stahl sur la fausseté des théories qu'on enseignait et pratiquait autour de lui, qu'est née la première pensée d'une rénovation de la science médicale. Comme Descartes, Stahl fait table rase et rompt avec le passé; c'est sur les ruines des doctrines contemporaines qu'il édifiera une doctrine nouvelle d'où pourront n'être pas exclus les matériaux des édifices qu'il aura ruinés.

Et d'abord c'est le mécanisme qu'il prend à partie, le mécanisme, doctrine favorite, sous le nom de dynamisme, d'Hoffmann son ancien ami et son rival, et de Leibnitz, bientôt son adversaire déclaré.

Le petit traité : *Disquisitio de mechanismi et organismi vera diversitate,* renferme la réfutation du mécanisme, fondée sur la différence qui existe entre une machine et un organe.

Τὸ *efficere* diffère de Τὸ *facere*. On ne peut dire Τὸ *efficere* des agents qui ne tendent pas directement et expressément à l'acte accompli, mais qui le produisent fortuitement comme un résultat accidentel et nécessaire. On peut le dire,

(1) Lettre à L Schroeck, président de l'Académie des Curieux de la nature.

au contraire, de ceux qui tendent à un effet certain et y arrivent par un progrès simple et marqué, de sorte qu'ils paraissent manifestement agir pour cette fin et conspirer vers elle, que là où la fin n'est pas, là non plus l'agent ne paraisse pas, et que là où paraissent l'agent et l'acte, là aussi soit la fin qui en est inséparable. Τὸ *facere*, c'est le mécanisme; Τὸ *efficere*, l'organisme (1). C'est mécaniquement que les ruisseaux forment les fleuves; une horloge détraquée ou sans cadran, n'est aussi qu'une machine; elle prend déjà un caractère organique, lorsqu'elle est employée à diviser le temps (2).

Le corps humain est-il une machine ou un organe?

S'il peut subsister par lui-même et pour lui-même, s'il ne peut avoir un usage manifeste et déterminé, on pourra dire qu'il n'est qu'une machine; on ne le pourra pas, s'il en est autrement. Or, le corps humain ne subsiste pas par lui-même; par sa constitution il est destiné à la corruption la plus prompte; il n'y a pas en lui de raison de sa conservation; il n'y a pas même de raison en lui pour qu'il existe ou produise les actions que nous le voyons produire, bien loin qu'il y ait une raison pour que ces actes puissent avoir pour lui quelque usage. L'utilité, le but de tous ses actes sont ailleurs qu'en lui; ils conspirent tous admirablement vers un but étranger. Le corps n'est pas une machine, comme le disent quelques-uns, faite pour elle-même, dans laquelle s'accomplissent les mouvements vitaux et animaux, et à laquelle s'ajoute une âme pour contempler en simple spec-

(1) *Disquisitio de mechan. et organ. vera diversitate*, §§ 34, 35, p. 14. — (2) *Ibidem*, §§ 41 et suivants, p. 17.

tatrice ce qui se fait dans le corps. Le corps existe proprement et absolument pour l'âme; l'âme a besoin d'instruments pour manifester son intelligence et sa sensibilité, le corps est organique, il est l'organe, ou l'instrument ou l'officine de l'âme (1).

« La mécanique confondant contre la raison l'agilité, « l'habileté, la juste disposition et la puissance passive de « subir les mouvements avec l'action, l'habitude infuseou « l'usage acquis, l'acte ou l'impulsion et la puissance de « mouvoir, regarde à tort comme une seule et même chose « le mécanisme et l'organisme (2). »

Certes, cette réfutation du mécanisme est assez faible, et l'on comprend difficilement que Stahl n'ait pas trouvé de meilleurs arguments pour détruire cette erreur. Mais elle renferme du moins le sentiment profond de la fausseté du mécanisme et de la réalité distincte de l'organisation et de la vie. Peut-on donner pour excuse que Stahl était chimiste et non mathématicien? Toujours est-il que sa réfutation de la médecine chimique est beaucoup plus solide.

C'est surtout dans le traité *Demonstratio de mixti et vivi corporis vera diversitate*, qu'elle se trouve.

L'erreur des chimistes est de confondre le mélange de la matière corporelle avec la vie du corps (3). Il existe plusieurs différences essentielles entre les corps simplement mélangés et les corps vivants. Les uns sont durables, les autres ne le sont pas; les uns résistent à la destruction naturelle à cause du mélange, les autres malgré le mélange.

(1) *Disquisitio de mech. et org. divers.*, § 84, p. 35; § 98, p. 42.
(2) *Ars sanandi morbos cum exspectatione*, p. 147-148. — (3) *Demonstratio de mixti et vivi corporis vera diversitate*, § 1, p. 67.

Les individus des espèces vivantes engendrent à tous moments des individus nouveaux; les corps simplement mélangés n'engendrent que par hasard et sans désir (1).

Le corps humain est sans doute un mélange, mais ce n'est pas à ce titre qu'il est vivant. On a le droit en médecine de considérer le mélange du corps, mais ce n'est pas là la considération vraiment médicale.

Il faut observer deux choses dans le mélange du corps : 1° la matière dont il est composé; 2° la fin pour laquelle il est fait.

1° Le corps est un mélange de terre subtile, de graisse et d'eau qui ne peuvent former une union réelle, mais une simple cohésion. Aussi le mélange est-il essentiellement corruptible. La terre, subtile presque à l'égal du sel, s'allie promptement à l'eau et produit un mucilage consistant auquel la graisse adhère alors plus facilement.

2° La fin de ce mélange est que les corps vivants exigent pour la locomotion une consistance flexible, et cependant tenace sans être fragile. Le mélange est différent quant à la proportion des principes dans les différentes parties du corps, os, muscles, etc., et cela pour la fin du corps (2).

Après le mélange du corps, il faut considérer sa structure toujours appropriée à sa fin : la grandeur proportionnelle des parties, la continuité des solides, leur figure et leur situation harmonieuse. Ce sont ces dernières considérations qui seules regardent le corps en tant que vivant, et non plus en tant que simple mélange ou machine (3).

(1) *Demonstratio de mixti et vivi corporis vera diversitate*, § 10, p. 70 et suiv. — (2) *Ibidem*, §§ 14 et suiv., p. 74. (3) — *Ibidem*, §§ 19 et suiv., p. 75.

On a bien souvent répété, depuis l'antiquité, que le médecin commence où finit le physicien, mais on a toujours confondu l'un et l'autre, parce que nulle part n'est indiquée la limite qui sépare la physique de la médecine (1).

La physique en médecine a le tort de ne considérer le corps que comme physique et mécanique (2). Les anciens ne cherchaient que les éléments des corps, et les modernes n'observent que leur structure (3).

Le médecin doit étudier le corps avec ses lésions, ce qui a coutume de s'y faire et non ce qui peut s'y faire (4). Nulle part on ne trouve dans la physique ce que c'est que l'organisation et la vie : « Au seuil même, je rencontrais avant « tout la vie dont on ne dit mot, la vie, dis-je, ce que c'est, « en quoi elle consiste, de quoi elle dépend, sur quels « moyens elle s'appuie, pourquoi et au regard de quoi le « corps est dit vivant. J'avoue ingénument que je dois aux « anciens de m'avoir donné ce scrupule par une distinction, « solennelle pour eux, entre le tempérament simplement « mélangé en tant que mélangé et le corps vivant. Je leur « dois, dis-je, ce scrupule, mais ils ne l'ont pas levé (5). »

Aussi une anatomie minutieuse est-elle au moins vaine (6). Il y a des vérités indispensables à connaître pour le physicien, inutiles au médecin, par exemple la structure des muscles (7). La physique, la pathologie physique, n'est qu'une science, la pathologie physico-médicale éclaire l'art,

(1) *Parænesis ad aliena a re medica arcendum*, § 7, p 47. — (2) *Ib.*, § 13, p. 49. — (3) *Ibid.*, § 18, p. 51. — (4) *Ibid.*, § 15, p. 49. — (5) *Ibid.*, § 17, p. 50. — (6) *Ibid.*, § 16, p. 50. — (7) *Ibid.*, §§ 28, 29, 30, p. 54.

la thérapeutique et la pharmacie. Par exemple, dans une blessure, même la plus petite, il est hors de doute que les fibres, les filaments, le tissu de la partie blessée, sont rompus dans leur continuité; il n'est pas moins certain que, pour une blessure d'une grandeur déterminée, un nombre déterminé de fibres a été ainsi brisé. Mais si la perspicacité physico-anatomique, même armée de tous les microscopes, pouvait arriver à supputer le nombre de ces fibres, qu'en résulterait-il d'avantageux pour l'art? Pour qu'une telle solution de continuité soit réparée, il faut d'abord, au nom de la vérité physique, que les extrémités de toutes ces petites fibres individuelles soient réunies deux à deux; or, comme la science ne peut faire cela, il faut recourir à l'art. Donc les sciences physiques n'ont d'autre objet que la simple vérité et ne font rien à l'art médical; elles n'ont point de rapport avec ses soins. La pathologie physico-médicale est encore bien éloignée de la pathologie physiologico-médicale. Celle-ci, c'est la recherche prudente de ce que fait la nature dans les maladies et contre elles pour leurs terminaisons salutaires, et de ce qu'elle subit (1).

La chimie tout entière est également inutile (2). Ses quatre genres, de coagulation par l'acidité des humeurs, de liquéfaction par la volatilité alcaline, de stimulation efficace par l'âcreté sulphuro-saline et de changement des crâses par la fermentation; tout cela est contraire à l'expérience (3). On dit à tort que la vie consiste dans le mouvement, lequel dépend de la crâse de la matière; mais il est

(1) *Ars sanan. morbos*, p. 88, 89, 90, 91. — (2) *Paræneseis*, § 31, p. 55. — (3) *Ibid.*, §§ 32 à 36, p. 55, 56.

d'une expérience quotidienne que, sans aucun vice du mélange, des mouvements se produisent (1).

« La plupart de ceux qui se livrent tout entiers à l'ana-
« tomie physique ou à la chimie, lorsqu'ils en viennent à
« la pratique et ne puisent pas à d'autres sources, non-
« seulement ne font rien de durable avec toute la sagacité
« de leurs études, mais plutôt, comme cela est manifeste
« depuis soixante ans, n'imaginent que ces nombreuses
« chimères, et fabriquent des hypothèses qui confondent
« la pratique, si elles ne l'excluent pas tout à fait (2). »

« Les médecins, amis de la vérité, ne nieront jamais que
« les matières salines drastiques ne puissent faire naître
« dans le corps des perturbations ou des lésions ; mais re-
« tourner l'argument et soutenir que tous les troubles et
« toutes les lésionsqui se produisent dans le corps, viennent
« simplement de telles matières, cela n'est nullement con-
« séquent. De plus, cela est d'autant moins vrai, que le
« plus petit nombre des effets morbides provient dans le
« corps des sels, même les plus puissants, en comparaison
« du bien plus grand nombre de ceux qui lui sont comme
« familiers (3). »

Ce n'est pas que Stahl méprise la chimie ; il est, au contraire, un des chimistes les plus savants de son siècle. Il a étudié cette science et l'a professée avec éclat : « Ce que
« j'avoue et affirme avec d'autant plus de confiance, que
« j'ai dans ma jeunesse suivi ces études (l'anatomie phy-

(1) *Paræsnesis* et *De motus hemorrhoïdalis*, etc. *Præmonitio generalis*, p. 10, 11, 12. — (2) *Ars sanandi*, p. 146. — (3) *Ibid.*, p. 149, 150.

« siqùe et la chimie), et que, ce qui est attesté par les « faits, je suis parvenu non-seulement à enseigner ces « sciences dans les Académies, mais à les démontrer dans « des spécimens publiés au-delà de l'attente et de toute « croyance imaginable. Tant s'en faut que j'en fasse peu ou « point de cas ; mais à chaque chose je dois attribuer sa « place et ses limites (1). » Aujourd'hui même le titre de gloire que l'on accorde le plus volontiers à Stahl est celui de chimiste. Il est l'auteur de la première théorie de la combustion; et le *phlogistique* n'a été remplacé dans la science que par les découvertes de Lavoisier. Mais Stahl comprend que la chimie empiète sur le domaine de la médecine, quand elle prétend la supplanter ou l'absorber tout entière ; et nous devons d'autant mieux reconnaître la force de cet argument, que de nos jours la chimie professe quelquefois des prétentions analogues, depuis les progrès qu'a faits cette branche de la science qu'on nomme la chimie organique (2).

Sous les arguments souvents subtils et même erronés de Stahl, se cachent cependant des pensées solides et vraies. Restreindre la vie au mécanisme, que cette force mécanique soit celle qui gouverne les tourbillons cartésiens, ou celle qui préside au prédéterminisme de Leibnitz, c'est toujours méconnaître le fait capital de la vie et ses lois supérieures à celles de la mécanique ; c'est reproduire sous une forme plus savante la cosmogonie de Leucippe et d'Epicure. Réduire la vie à une simple combinaison chimique, c'est

(1) *Ars sanandi*, p. 146. — (2) *Negotium otiosum*, p. 47 à 50, 52 à 55, 155, 156, 159, 160.

encore la méconnaître; le chimiste n'a plus qu'à trouver dès lors la nature et la proportion, et comme la formule du mélange animal, pour que l'homme puisse espérer de sa science l'immortalité de son corps.

La vie, la conservation de la vie, telle est la grande et unique affaire de la médecine.

Le mélange dont le corps se compose est essentiellement corruptible, parce que l'eau et la graisse ne font pas une société durable (1). Cette corruption à laquelle il est exposé, est de toutes sortes, fermentative, putride, etc. (2). Le sang surtout, mélange mucilagineux et très-gras (3), est essentiellement corruptible. Il faut donc, pour que le corps subsiste, qu'il échappe à cette corruption sans cesse imminente. La vie, ce n'est pas ce mélange corruptible, c'est la conservation de ce mélange. Cette conservation ne consiste pas à empêcher le corps d'être corruptible, cela ne se peut, mais à empêcher cette corruptibilité de passer à l'acte, ce mélange corruptible de devenir corrompu (4).

Cette conservation est l'acte de la vie. Mais quel est le vrai moyen instrumental, le vrai *modus fiendi atque agendi* par lequel est effectué l'acte vital conservateur (5)? Cet acte doit être accompli nécessairement par un principe étranger et même contraire à la matière corruptible (6).

(1) *Theoria medica vera.* Physiologia, Sect. I, membr. II, §§ 2, 3, p. 210 et partout. — (2) *Ibid.*, § 5, p. 211. — (3) *Mucido valde pinguis.* — (4) *Demonstr. de mixti et vivi corp.*, § 26, p. 77; § 30, p. 79. — *Theoria med. vera.* Phys., Sect, I, §§ 4, 5, p. 200. — *Ars sanandi*, p. 232, 233.— (5) *Demonstr. de m. et v. corp.*, § 61, p. 91. — (6) *Ibidem*, § 30, p. 79

La vie ou la conservation du corps demeurant toujours corruptible, mais perpétuellement libéré de l'acte même de la corruption, est faite et parfaite par le mouvement (1).

La vie s'opère par un moyen instrumental composé de trois appareils de mouvements. Le premier est le perpétuel mouvement ou la circulation de la masse universelle des humeurs, qu'on appelle vulgairement la circulation du sang (2). Le second est la secrétion, le troisième l'excrétion des humeurs.

Le sang, mélange plus corruptible que les autres, a aussi bien plus besoin d'être préservé de la corruption. La sagesse du Créateur a pourvu à ce besoin ; car le sang est mû perpétuellement, et, en même temps qu'il est mû pour la conservation du tout, il se conserve aussi lui-même par son propre mouvement (3).

L'antiquité a ignoré la circulation du sang; les modernes l'ont connue, mais ils s'en sont mal servis (4). En effet, selon les idées d'Harvey, le sang circule pour porter la vie par tout le corps avec la nourriture; selon Stahl, il se meut, parce que rien n'est plus propre que le mouvement à empêcher la corruption. Or, prévenir l'acte de la corruption, est le premier et le plus puissant instrument de la vie.

Aussi la plus grande source des maladies est-elle la stase du sang, parce qu'elle facilite la corruption. Or, le système de la veine-porte est celle de toutes les parties du système

(1) *Demonstr. de. m. et v. corp.*, § 64, p. 92; § 77, p. 97. — (2) *Theor. med. ver.* Phys, Sect. I, membr. IV, § 1, p. 218. — (3) *Ibidem, ibid.*, memb. II, § 7, p. 212.— (4) *Ibidem, ibid.*, memb. IV, §§ 2 et suiv., p. 218 et suiv.

général vasculaire, où le sang trouve le plus de difficulté à circuler à cause de l'absence de valvules et de la grande quantité de sang que verse la rate dans ces vaisseaux de plus en plus étroits. Il en résulte que le sang y demeure comme stagnant et s'y corrompt plus facilement. Aussi la veine-porte est la porte de tous les maux (1).

En outre, Harvey et ses partisans font de la circulation du sang un phénomène purement mécanique; le sang est précipité dans les canaux qu'il trouve ouverts devant lui, comme l'eau dans les tuyaux prêts à la recevoir. Dans cette hypothèse, la quantité de sang distribué à chaque partie du corps, doit être toujours proportionnelle avec la capacité des vaisseaux, ce qui est contraire à l'expérience, puisque ainsi le phénomène de l'inflammation est inexplicable. C'est que, selon Stahl, Harvey a négligé de considérer le ton des parties et le principe du mouvement, qui changent sans cesse la quantité de sang distribuée aux diverses parties du corps. Ce n'est donc pas assez d'avoir découvert le phénomène de la circulation du sang, il faut encore en connaître le principe et la fin.

Le sang est une masse hétérogène qui se compose de trois choses : 1° le sang proprement dit, substance rouge, qui sèche facilement, poussière subtile qu'on peut voir au microscope sous la forme de corpuscules rouges, dits globules du sang; 2° la lymphe nutritive, liquide gélatineux contenant les corpuscules, encore libres, propres à la mixtion;

(1) *De vena portæ porta malorum*, et *th. med. ver.* Path., part. 2 Spec., sect. I, membr. II, art. 3, § 8, p. 556, et part. 3, sect. I, memb. III, art. 1, §§ 22 et suiv., p. 785 et suiv.

elle naît du chyle; 3° le sérum, c'est-à-dire un amas d'humeurs inutiles et même nuisibles au corps, provenant des matières mangées et de la décomposition, fermentescentes, salines, mucilagineuses, oléagineuses, surtout aqueuses. C'est le sérum qui se dégage du sang répandu sous forme de *papier buvard (charta bibula)* (1).

La crase du sang proprement dit est un mélange qui contient une substance oléagineuse, appelée sulfurée. On ne peut dire quel en est le véritable usage, mais elle est vraisemblablement destinée à recevoir la chaleur et à donner au corps de la ténacité en empêchant une humidité trop grande (2). Le sang est chaud, parce que son mouvement est vif comme celui de la flamme *(flammeus)*. La preuve en est la chaleur qui se produit dans le corps et surtout dans le sang, lorsque le corps ou quelqu'une de ses parties est mue violemment (3).

La respiration sert à échauffer et non à refroidir le sang, comme pensent les anciens et les modernes, ce que prouvent le sang froid des animaux qui ne respirent pas avec des poumons et l'augmentation de la chaleur par l'accélération de la respiration (4).

Les organes de la circulation sont le cœur, les artères, les parties poreuses et les veines. Le cœur est un muscle puissant. La systole est le vrai mouvement du cœur, la diastole n'est que l'omission du mouvement. On a tort de

(1) *Theor. m. v.* Phys., sect. I, membr. IV, art. 1, §§ 2 et suiv., p. 221, 222. — (2) *Ibidem*, *ibid.*, §§ 7 et suiv., p. 223 et suiv. — (3) *Ibidem, ibid.*, sect. I, m. IV, art. 1, §§ 9 et suiv., p. 223 et suiv., — (4) *Ibidem, ibid.*, §§ 12 et suiv., p. 225 et suiv.

croire que la diastole est un mouvement qui aspire le sang comme fait une pompe; le sang est au contraire poussé dans le cœur (1).

Les artères ont aussi leur diastole passive qui résulte de la systole du cœur; elles ont encore leur systole propre, mais douce et légère, non pas aussi forte que leur diastole (2).

Des artères, le sang passe dans les parties poreuses, quoi qu'en disent ceux qui veulent que le sang passe directement des artères dans les veines. Des parties poreuses, il passe dans les veines (3).

Ce mouvement perpétuel préserve la crâse corruptible du sang de la corruption actuelle. Aussi le mouvement circulatoire est-il le premier instrument de la vie; mais il ne la préserve pas absolument. La conservation de la vie ne peut donc avoir lieu par la seule circulation, il faut encore que les parties corrompues soient séparées des autres.

La secrétion est la seconde raison instrumentale de la vie.

La lymphe est séparée du sang et du sérum. C'est en vain qu'on imagine une parfaite correspondance entre la figure extérieure des atomes particuliers de la lymphe et la configuration interne des pores destinés à les recevoir pour expliquer la secrétion, soit de la lymphe, soit des autres humeurs. Cela se fait plus simplement. Les vaisseaux des humeurs sont presque toujours pleins; le sang qui sort des artères ne peut donc entrer immédiatement dans les veines; il sé-

(1) *Th. m. v.*, art. 2, §§ 1 et suiv., p. 227 et suiv. — (2) *Ibidem, ibid.*, §§ 6 et suiv., p. 229. — (3) *Ibidem, ibid.*, § 13, p. 230.

journe quelque temps dans les parties poreuses. Là, il est pressé en attendant que les veines se vident; les corpuscules plus déliés de la lymphe entrent sous cette pression dans les pores avec leur pureté naturelle, et le sang qui passe dans les veines, mêlé au sérum et séparé de la lymphe subtile et nourricière, devient plus épais. C'est de la même façon que le sérum est à son tour séparé du sang proprement dit, et que s'accomplit en général la secrétion des humeurs saines ou corrompues (1).

Mais c'est une illusion de la chimie de croire que la vie puisse être conservée par la mixtion et la transmutation des humeurs. La matière une fois corrompue et secrétée doit être chassée du corps. La nature le prouve en plaçant partout des émunctoires et donnant aux humeurs corrompues de libres issues (2).

L'excrétion est la troisième et dernière raison instrumentale de la vie.

Tous ces mouvements, surtout celui de la circulation, sont aidés par le mouvement tonique et s'ajoutent à lui. Le ton, c'est la force ou la tension des parties, et, comme le ton varie sans cesse, ce changement de ton est le mouvement tonique, très-différent du mouvement vital conservateur et du mouvement local ou de la locomotion (3).

Le mouvement cependant n'est pas la vie ni le principe

(1) *Theor. m. v.* Phys., sect. I, memb. VI, p. 247 et suiv., m. VII, p. 255 et suiv., m. VII, art. 2, p. 258, art. 3, 4, 5, 6, 7, 8, p. 265 à 292. — (2) *Ibidem*, membr. VIII, p. 292 et suiv. — (3) *De motu tonico vitali, et Vind. et ind. de scr. suis*, § 87, p. 169. *Th. m. v.* Phys., *brevis repetitio*, § 34, p. 433. Path., part 2, sect. III, p. 647 et suiv.

de la vie, mais seulement l'instrument de la vie (1). Cet instrument de la vie, le mouvement, ne naît pas du corps, il lui est, au contraire, absolument opposé par sa nature, car c'est une chose incorporelle et immatérielle (2) : « Ce qui « conserve tout le corps, le mouvement, est une chose tout « à fait étrangère à l'essence et au caractère du corps, mais « jumelle de l'essence de l'âme, c'est-à-dire incorporelle en « soi, efficace et active sur le corps (3). »

Cet instrument immatériel suppose donc une cause de la même nature que lui, qui en soit le principe et qui le dirige (4). Le mouvement ne vient pas des humeurs (5), car il a besoin d'être dirigé par une cause intelligente vers une fin déterminée, qui est précisément la conservation de la vie par le moyen de l'exonération des humeurs ou de la matière corrompue (6).

Telle est la première partie et comme la première phase de la doctrine de Stahl, ce qu'on peut appeler son vitalisme. Encore un pas en avant, et l'âme que nous n'avons pas même nommée, apparaîtrait comme le principe, caché aux yeux des ignorants, de tous les phénomènes corporels. Nous n'avons pas eu besoin de l'invoquer encore; bientôt le moment viendra où il faudra la produire, où elle s'emparera

(1) *Paræneseis*, §§ 32 et suiv., p. 59, 60. *De m. et v. corp.*, § 65, p. 93. — (2) *Disq. de m. et org.*, § 68, p. 28. *Th. m. v.* Phys., *brev. repet.*, § 20, p. 428. — (3) *Th. m. v.* Phys., sect. I, membr. I, § 7, p. 203. — (4) *De m. et v. corp.*, §§ 123 et suiv. p. 118. — (5) *Th. m. v.* Path., part 3, sect. II, membr. IV, art. 3. § 39, p. 1040. — (6) *Vind. de scriptis suis*, § 56, p. 153, § 56, p. 161. *Th. m. v.* Phys., *brev. repet.*, §§ 30, 31, p. 432. *Ibid.* Path., part. 3, sect. I, m. III, art. 1, § 15, p. 782.

du gouvernement du corps et de la vie. Alors la doctrine de Stahl prendra une forme nouvelle ; l'animisme succèdera au vitalisme et se développera largement dans tous les sens. Mais, quelle que soit la valeur de cette seconde partie du système de Stahl, la première demeure avec la sienne propre et veut être jugée séparément, sans que les vérités ou les erreurs probables de l'animisme puissent effacer par un retour en arrière les vérités acquises ou les erreurs possibles du vitalisme.

Albert Lemoine.

(La suite à une prochaine livraison).

RAPPORT VERBAL

SUR UN OUVRAGE DE M. FRÉDÉRIC PASSY

INTITULÉ

MÉLANGES ÉCONOMIQUES

PAR M. MICHEL CHEVALIER.

M. Michel Chevalier : — J'ai l'honneur d'offrir en hommage à l'Académie, de la part de l'auteur M. Frédéric Passy, un volume qui a pour titre : *Mélanges économiques*. Ce volume traite d'un ensemble de travaux qui sans se rattacher tous à l'économie politique, ont du moins une connexité très-intime avec cette science. Il est rempli d'intérêt; les doctrines y sont bien établies; la science de l'auteur est de bon aloi et conforme aux principes. Le style du livre est élégant et clair, et le lecteur y trouve à la fois l'utile et l'agréable.

Ce qui m'a surtout frappé dans l'ouvrage de M. Frédéric Passy, c'est l'esprit général qui l'inspire et le cachet dont il porte l'empreinte. On voit facilement, qu'aux yeux de l'auteur l'économie politique est la fille légitime de la philosophie et de la morale. On se rappelle comment cette science s'est constituée : Hutcheson, qui occupait à l'Université de Glascow une chaire que je regrette de ne pas voir dans nos Facultés, et qui existe dans les Universités des Iles-Britanniques, celle de morale (*moral philosophy*) avait l'habitude, à la suite de ses leçons de morale proprement dite, d'en consacrer quelques-unes à l'enseignement de l'économie politique. Lorsqu'il fit imprimer ses leçons, il leur mit une suite intitulée : *Economicès et politicès Elementa*.

Plus tard l'élève et le successeur d'Hutcheson, l'illustre Adam Smith, donna plus de développement à la pensée de son maître, et ce développement fut tel, que la science économique se présenta dès lors comme un édifice vaste et bien dessiné, car de là est venu le livre immortel qu'il nous a laissé : *La Richesse des Nations*. Cette science nouvelle de l'économie politique a fait comme beaucoup d'enfants : sans renier précisément ses parents, elle a manifesté un penchant très-prononcé à se former une existence distincte et séparée ; et je prie qu'on le remarque, je ne fais pas cette observation à titre de blâme, je considère même que c'était pour la science de l'économie politique une nécessité, de même que c'en est une pour l'oiseau, afin qu'il s'accoutume à voler de ses propres ailes et à se suffire à lui-même. L'économie politique, pour se créer un domaine et le délimiter, avait besoin de bien marquer la ligne qui la séparait des autres sciences, même de la philosophie et de la morale. Quelquefois la séparation a été trop tranchée, c'est possible ; quelquefois on a affecté de la distinguer des sciences desquelles elle tire son origine. Aujourd'hui que l'enseignement de l'économie politique est très-répandu en Europe, partout ailleurs qu'en France, une tendance différente se manifeste. Les économistes modernes aiment à se souvenir du berceau de la science qu'ils cultivent ; ils s'appliquent à renouer la chaîne qui semblait interrompue, mais ne pouvait l'être que pour un temps. Je suis heureux de le dire, M. Frédéric Passy obéit avec un empressement digne d'éloges et un succès remarquable à cette tendance féconde. On en trouvera la preuve manifeste dans l'ouvrage que je viens de déposer sur le bureau, et si je ne m'abuse, ce sera une raison de plus pour que cet ouvrage obtienne l'estime et les sympathies de l'Académie.

Michel CHEVALIER.

RAPPORT VERBAL

SUR UN OUVRAGE DE M. G. DUFOUR

INTITULÉ

TRAITÉ GÉNÉRAL

DE DROIT ADMINISTRATIF APPLIQUÉ

PAR M. DE PARIEU.

M. De Parieu : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie la seconde édition du *Traité général du droit administratif appliqué*, par M. Dufour.

Le droit administratif a, comme toute autre science, son point de départ dans les données philosophiques; mais il n'a pas, comme les sciences purement spéculatives, ce privilége de pouvoir être à lui-même son but. Il faut, pour le mettre au service de la société, l'étudier et le formuler dans sa spécialité pratique elle-même. C'est ce que M. Dufour a compris. Sans jamais négliger absolument l'exposé des principes généraux, il n'en fait qu'un point de départ pour arriver aux notions applicables, et préparer l'étude des monuments de la législation et de la jurisprudence.

L'étude de la jurisprudence est précieuse dans toutes les branches du droit. Elle n'est nulle part plus importante que dans le droit administratif. Le conseil d'État a, à tout instant, à suppléer aux lacunes de la loi pour répondre aux exigences de besoins toujours nouveaux, et il est vrai de dire que ses décisions constituent comme

une sorte de seconde législation. La définition du rôle de la jurisprudence, par M. Henrion de Pansey, lorsqu'il a dit qu'elle doit expliquer et *suppléer*, est plus vraie de la jurisprudence administrative que de toute autre. M. Dufour ne s'y est pas mépris; il n'omet jamais de s'attacher à la jurisprudence dans l'appréciation des dispositions légales, et s'il ne se résigne pas toujours à souscrire à ses résolutions, on doit dire qu'il ne cède point au vain plaisir de la contredire.

Son ouvrage est resté divisé en deux parties. La première est consacrée à la nomenclature raisonnée de toutes les autorités qui concourent à l'action administrative, depuis l'Empereur jusqu'aux Maires, et depuis le conseil d'État jusqu'aux conseils de préfecture; l'auteur définit l'œuvre assignée à chacune de ces autorités, expose les divers actes auxquels elle a à procéder pour l'accomplir, les formes qui lui sont imposées, les recours ouverts aux parties lésées. Dans la seconde, il envisage successivement les nombreuses matières du domaine de l'administration, et présente sur chacune d'elles un traité complet.

Le livre a d'ailleurs pris, dans la seconde édition, des proportions qui en font une œuvre nouvelle, puisqu'il a été porté de quatre volumes à sept. Mais nous devons constater que le droit administratif y est pour la première fois, peut-être, traité avec autant de détails et d'étendue. Nous ferons remarquer aussi, avec quel soin l'auteur a approprié sa méthode à ce que son sujet avait de particulier. Le danger était de confondre ce qui avait trait à l'organisation du pouvoir avec les dispositions destinées à présider à son exercice, et M. Dufour a su échapper à ce danger en séparant toujours l'exposition des actes auxquels les autorités administratives ont à procéder, des règles qui gouvernent les recours que ces actes peuvent soulever. Il fait agir et vivre l'administration; on pénètre avec lui dans le mécanisme administratif; on en voit fonctionner les rouages, on assiste à la formation des pouvoirs, et on les trouve ensuite aux prises avec les difficultés qu'ils ont à résoudre.

De Parieu.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 1857.

Séance du 7. — M. Moreau de Jonnès, en faisant hommage à l'Académie, au nom de la Société des sciences de l'agriculture et des arts de Lille, des tomes 1, 2 et 3 de la 2e série de ses mémoires, fait connaître le désir qu'exprime cette honorable compagnie de recevoir, comme un témoignage d'intérêt pour ses travaux, les mémoires de l'Académie. — M. le secrétaire perpétuel annonce à l'Académie qu'elle a reçu en temps utile, pour les concours aux divers sujets de prix proposés pour 1857, les mémoires ci-après : section d'économie politique, *deux* mémoires sur la *Question relative à l'accroissement récent des métaux précieux;* et *quatre* mémoires sur la *Question concernant les grandes agglomérations de population.* Ces divers mémoires sont renvoyés à la section d'économie politique. L'Académie a également reçu, pour concourir au sujet de prix concernant *les changements survenus en France depuis la révolution de* 1789, *dans la condition matérielle et l'instruction des classes ouvrières*, *un* mémoire. Cette question, proposée par la section de morale, ne doit être jugée qu'en 1858, mais le délai des mémoires était fixé au 31 octobre 1857. — M. de Lavergne reprend la lecture de son mémoire sur l'*Économie rurale de la France, région du Sud-Est.* — M. le secrétaire perpétuel continue la lecture du mémoire de M. Albert Lemoine sur *Stahl et l'animisme.*

Séance du 14. — M. de Lavergne continue et achève la lecture de son mémoire sur l'*Économie rurale de la France, région du Sud-Est.* — M. Moreau de Jonnès commence la lecture d'un mémoire sur l'*Agriculture de la France au moyen-âge, au temps de*

la féodalité. — M. le secrétaire perpétuel reprend la lecture du mémoire de M. Albert Lemoine sur *Stahl et l'animisme.*

Séance du 21. — M. Michel Chevalier fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de la 2e édition de son *Cours d'économie politique fait au collége de France*, Paris 1857, in-8°. — M. le comte Frédéric Sclopis, correspondant de l'Académie, lui adresse en hommage un livre écrit en français et ayant pour titre : *Recherches historiques et critiques sur l'esprit des lois de Montesquieu*, Turin, 1857, in-8°. — M. Bouillier, correspondant de l'Académie, lui adresse également en hommage une brochure intitulée : *L'Institut et les Académies de province*, travail lu à l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Lyon, dans la séance publique du 29 juin 1857, Lyon, 1857, in-8°. — L'Académie a reçu en outre comme hommage les ouvrages dont les titres suivent : *Les Ennéades de Plotin, chef de l'école néoplatonicienne*, traduites en français pour la première fois par M. Bouillet, Paris, 1857, in-8°; *Œuvres philosophiques de Bacon*, par le même, 3 vol. in-8°, Paris, 1834 et 1835. M. Cousin en présentant ces deux ouvrages, en expose les mérites. — M. Moreau de Jonnès continue et achève la lecture de son mémoire sur l'*Agriculture en France au moyen-âge au temps de la féodalité.* A la suite de cette lecture, MM. de Lavergne et Passy, présentent quelques observations, et M. Moreau de Jonnès en ajoute d'autres. — M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'un mémoire de M. Dareste, faisant suite au mémoire qu'il a été admis à communiquer naguère à l'Académie sur l'*État agricole de la Gaule avant et après la conquête romaine*, et donnant des explications sur quelques assertions contenues dans le précédent mémoire. Après cette lecture, M. Thierry ajoute quelques observations.

Séance du 28. — M. le secrétaire perpétuel présente en hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, lord Brougham, un volume écrit en anglais et ayant pour titre : *Actes et bills de lord Brougham, de* 1811 *jusqu'au temps présent*, recueillis et classés pour la première fois, avec une revue analytique indiquant le résultat sur le

perfectionnement de la législation, Londres, 1857, grand in-8°. — M. Michel Chevalier, en présentant à l'Académie un ouvrage de M. Frédéric Passy, intitulé : *Mélanges économiques*, en expose le caractère et les mérites. — M. le secrétaire perpétuel lit une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 24 novembre courant, qui invite l'Académie à lui présenter, en exécution du décret du 9 mars 1852, deux candidats pour la chaire d'histoire et de morale vacante au Collége impérial de France. L'Académie désignera ces deux candidats. Après avoir entendu le rapport de la section d'histoire, il est donné lecture d'une lettre de M. Guigniaut, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et d'une lettre de M. Filon, doyen et professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Douai, lesquels se présentent comme candidats à la chaire d'histoire et de morale du Collége de France. Ces deux lettres sont ainsi conçues :

« Paris, 4 novembre 1857.

« A Monsieur le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences « morales et politiques.

« Monsieur le secrétaire perpétuel,

« Par suite des mesures dont le Collége de France vient d'être « l'objet, l'Académie des sciences morales et politiques est appelée « à faire les présentations de son ressort, pour la chaire d'histoire « et de morale, dont la vacance est déclarée. Simplement chargé, « depuis trois ans, de l'enseignement de cette chaire, je n'ambi- « tionnais point, au collége, une autre position, et malgré tout le « prix que j'eusse attaché à ses suffrages et à ceux de l'Académie, « dont je sais la double autorité, dont je respecte également la « haute compétence, cette position, toute de mon choix, je la pré- « férerais encore, s'il m'était possible de la garder. Ce que j'ai dit « récemment à l'assemblée du Collége, ce que deux ministres, l'un

« après l'autre, avaient bien voulu entendre, avec la même sin-
« cérité je le répète à l'Académie : il y avait là, dans le passé du
« moins, pour le Collége de France une question de principe, pour
« moi personnellement un motif légitime, je crois, de scrupule,
« vis-à-vis d'anciens souvenirs et d'anciennes affections, que j'aimais
« mieux ne pas voir tranchés.

« Une nouvelle situation est venue m'imposer une détermination
« nouvelle, et cette détermination je ne l'ai pas prise sans les plus
« graves réflexions. Mis en demeure, si je puis le dire, comme le
« Collége de France lui-même, par l'arrêté de convocation rendu
« en vertu du décret impérial, du 8 octobre dernier, j'ai cru devoir
« me présenter comme candidat à l'assemblée des professeurs, qui
« a bien voulu accueillir ma candidature à l'unanimité, moins une
« voix, et lui assigner le premier rang.

« En me présentant aujourd'hui aux suffrages de l'Académie des
« sciences morales et politiques, je n'entends pas plus me prévaloir
« de ceux du Collége de France, que je ne me dissimule tout ce
« que cette démarche a pour l'Académie et pour moi-même de
« pénible et de plus particulièrement délicat. Mais j'ai pris cette
« confiance, parce que je me sens sûr de moi et que, pas plus
« qu'elle, je ne mets en oubli, ni du passé, ni du présent, rien de
« ce qui a droit à l'estime, rien de ce qui commande le respect.

« Les motifs qui me firent désirer, il y a trois ans, de rendre,
« s'il était possible, la parole à la chaire d'histoire et de morale, sub-
« sistent pour moi, d'ailleurs, dans toute leur force. Ce sont en
« même temps, à mes yeux du moins, les meilleurs titres que j'aie
« à faire valoir devant l'Académie. Rarement, dans ma carrière uni-
« versitaire, si diverse et déjà si longue, il m'a été donné d'ensei-
« gner ce qui pourtant a été l'objet le plus constant et le plus cher de
« mes pensées et de mes travaux, l'histoire religieuse et morale de
« l'antiquité. Nommé par M. Royer-Collard. maître de conférences
« pour l'histoire, à l'École Normale, en 1818, lors de la création
« de cet enseignement dans l'université, j'avais déjà donné cette
« direction spéciale à mes études. Entraîné depuis, par les circons-
« tances plus que par mon choix, vers la littérature grecque et vers

« la géographie, que j'ai successivement professées, d'une part à « l'École Normale où l'enseignement ne fut pas pour moi séparé de « l'administration, puis à la Faculté des lettres, vingt-deux années « durant, ni dans l'une ni dans l'autre chaire je n'ai jamais perdu « de vue l'histoire. Moins encore l'ai-je fait dans les travaux privés « et dans les études de prédilection, dont les premiers résultats « publiés fixèrent sur moi, il y a vingt ans, le choix de l'Académie « des inscriptions et belles-lettres.

« Ce que la providence peut encore me réserver de force et de « jours, je voudrais le consacrer de plus en plus sans partage à un « enseignement élevé, libre, véritablement scientifique, tel qu'est « demeuré celui du Collége de France, tel que je le conçois pour ma « part et que j'ai tâché de le pratiquer, dans sa parfaite harmonie « avec l'esprit des travaux académiques. Je voudrais qu'il me fût « permis, grâce aux suffrages que j'ai eu le bonheur d'obtenir, « grâce à ceux que je sollicite aujourd'hui, de rallier, comme j'en « ai le dessein, à l'histoire générale de la civilisation et des mœurs, « les recherches de toute ma vie sur l'histoire plus ou moins spé- « ciale des religions et des peuples antiques.

« Je suis avec respect, Monsieur le secrétaire perpétuel, votre « dévoué serviteur et confrère.

« M. GUIGNIAUT. »

« Monsieur le secrétaire perpétuel,

« J'ai l'honneur de me présenter aux suffrages de l'Académie des « sciences morales et politiques, pour la chaire d'histoire et de « morale, vacante au Collége de France.

« Ma vie entière a été consacrée aux études qui sont l'objet de « cet enseignement. Après avoir professé l'histoire dans les lycées « de Paris, j'ai été, pendant dix-huit ans, maître de conférences « d'histoire à l'École Normale, et je suis, depuis trois ans, doyen « et professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Douai.

« Veuillez, Monsieur le secrétaire perpétuel, mettre sous les

« yeux de Messieurs les membres de l'Académie, la liste des pu-
« blications sur lesquelles je crois pouvoir appuyer ma candida-
« ture :

« *Histoire comparée de la France et de l'Angleterre*, 1 vol. 1832.

« *Histoire de l'Europe au* XVI*e siècle*, 2 vol. 1838.

« *De la méthode historique* (Thèse pour le doctorat), 1840.

« *An stoica M. A. Antonini philosophia aliquid christianæ doctrinæ debuerit* (Thèse pour le doctorat), 1840.

« *Mémoire sur l'état moral et religieux de la société romaine,*
« *à l'époque de l'apparition du christianisme,* lu à l'Académie des
« sciences morales et politiques, et imprimé dans les *Mémoires de*
« *l'Institut* en 1841.

« *De la Diplomatie française sous Louis XIV*, 1843.

« *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État*, ouvrage
« couronné par l'Académie française en 1845.

« *Histoire de l'Italie méridionale, depuis l'établissement des*
« *colonies grecques dans ce pays, jusqu'à la conquête romaine,*
« 1849.

« *Histoire du Sénat Romain, depuis son origine jusqu'à la*
« *chute de l'Empire d'Occident*, 1850.

« *Mémoire sur les origines, les progrès et la décadence de la*
« *démocratie athénienne*, lu à l'Académie des sciences morales
« et politiques en 1852, et imprimé dans le *Compte-Rendu des*
« *travaux et séances de l'Académie.*

« Ce mémoire a été développé et publié en 1854, sous le titre
« d'*Histoire de la démocratie athénienne.*

« Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire perpétuel, l'assurance
« de mon profond respect.

« FILON.

« Douai, 20 novembre 1857. »

Ces deux lettres, avec les titres qui y sont joints, seront mises sous les yeux de la section d'histoire. — M. Amédée Thierry continue à exposer ses observations au sujet du mémoire de M. Dareste sur l'*État agricole de la Gaule avant et après la conquête romaine*. MM. Passy, Cousin, de Parieu et Laferrière présentent à leur tour des observations.

Le gérant responsable,

CH. VERGÉ.

MÉMOIRE

SUR

MAUPERTUIS

PAR M. DAMIRON.

On n'est pas philosophe sans le savoir, quoi qu'en dise le théâtre, qui a d'ailleurs sa manière de l'entendre. Mais il peut arriver qu'on soit, sans le savoir, surtout sans le vouloir, d'une école dont cependant on se défend de professer les doctrines. Il ne faut pour cela qu'un certain défaut de rigueur et de précision dans l'esprit, et par un motif ou par un autre, une certaine disposition à ne pas accepter les conséquences des principes que l'on partage avec elle. Maupertuis, comme philosophe, n'a-t-il pas un peu de ce caractère? Dans son sentiment le plus sincère, dans le plus intime de sa conscience, il croit; il croit à Dieu et à l'âme, il croit au bien et au vrai, et néanmoins par telle de ses opinions, il est conduit au doute; par telle autre, à la négation ou du moins à l'atténuation des preuves les plus plausibles de l'existence de Dieu; par telle autre encore à l'assimilation de la matière et de l'esprit; et dans sa morale enfin, il est loin d'être irréprochable. Voltaire en ferait vo-

lontiers un athée, il lui en donne même le nom, par passion il est vrai plus que par juste raison : car il n'y a pas sujet, mais tout au plus prétexte, et il en use, il en abuse même. Diderot l'inquiète sur son matérialisme, et Boindin lui-même ne le laisse pas en paix sur son espèce de scepticisme. Il y a bien à tout cela quelque malice ou quelque méprise. Mais il faut avouer qu'il y prête, et si on le pousse ainsi par force logique jusqu'à des extrémités, devant lesquelles il recule et réclame, c'est bien de sa faute, à lui qui, par plus d'une de ses propositions, ou plus d'une de ses hypothèses, s'expose, sans le prévoir, à toutes ces suites fâcheuses. Or, là est une partie de l'intérêt que présente l'étude à laquelle il peut donner lieu. Il est curieux, en effet, de voir comment divisé avec lui-même, partagé entre deux philosophies, dont la meilleure heureusement prévaut chez lui sur l'autre, il reste en somme spiritualiste, malgré l'évident sensualisme de plusieurs de ses théories, et comment grâce à cette inconséquence il échappe à des dangers que d'autres plus rigoureux n'ont pas su éviter. Ce n'est sans doute pas la plus régulière manière d'être sage; c'est, si on me permet de le dire, une sagesse un peu mêlée; mais à défaut de mieux, c'est encore quelque bien, et il faut en savoir gré à Maupertuis, dans la mesure toutefois où, pour la justice et la vérité, il convient de le faire.

Cependant il y a en lui autre chose encore à considérer. Il est un des personnages qui ont comparu et brillé à la cour de Frédéric; il a été le président autorisé de son Académie restaurée, une sorte de ministre auprès de lui des lettres et des sciences, un de ses commensaux en honneur, mais il faut le dire aussi, parmi eux un des rivaux

malheureux et une des victimes les moins épargnées de Voltaire irrité, après en avoir été d'abord un favori fort applaudi. Or, il m'a paru qu'il y aurait aussi quelque intérêt à faire de nouveau visite en sa compagnie, comme déjà précédemment en celle de d'Alembert et du marquis d'Argens, à ce roi philosophe et homme de lettres, mais qui ne l'était pas pourtant jusqu'à négliger dans ses soins sa charmante maîtresse la Silésie, comme on le lui a fait dire, qui savait fort bien mener de front les choses de la paix et celles de la guerre, songer aux vers la veille d'une bataille et la gagner le lendemain, lire Bayle entre deux haltes et ne prendre ses quartiers d'hiver que muni de ses livres.

Et il y a avec Maupertuis d'autres visites aussi à faire, et d'un ordre plus élevé, à d'autres grands objets de curiosité et de recherche; je veux parler de ces graves et éternelles questions de Dieu, de l'âme et du bien, dont on ne se lasse pas et auxquelles on revient sans cesse, parce qu'elles sont comme l'aliment et la vie même de l'intelligence. Avec lui on y est ramené par plus d'une relation, et quoiqu'il ne soit pas précisément dans ces voies un guide sûr et un maître, il y a cependant toujours quelque avantage à l'y suivre, ne fût-ce que celui d'apprendre, par les fautes dans lesquelles il tombe, à philosopher avec plus de conséquence, d'exactitude et de vérité.

Enfin, il est d'une classe de philosophes, aujourd'hui beaucoup plus rares qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, mais toujours d'un bel et grand exemple, qui, réunissant en eux le métaphysicien et le géomètre, également versés dans les sciences physiques et morales, familiers par là même avec

les différents procédés comme avec les différents objets de la connaissance humaine, en sont d'autant mieux préparés à tout étudier et à tout comprendre. Il ne faut assurément pas le mettre au premier rang dans cette classe; il n'est pas de l'ordre de Descartes, de Leibnitz, de Newton et même de d'Alembert, quoiqu'il se rapproche davantage de celui-ci; mais cependant sa place entre eux est encore assez honorable.

Il y a surtout un jour où, à l'un des titres qu'il réunit, comme géomètre et astronome, il a un grand éclat, il s'agit de son voyage au Pôle nord; sorte de mission de la science à accomplir aussi dans des régions barbares, parmi toutes les rigueurs de la plus dure nature, et qui aux applaudissements de son siècle, de Voltaire tout le premier, a laissé une belle page dans sa vie. L'on connaît ces vers, écho de la faveur publique dont il est alors entouré, et qui ne sont pas les seuls qu'on ait écrit en son honneur :

« Revole, Maupertuis, de ces déserts glacés,
« Où les rayons du jour sont six mois éclipsés;
« Apôtre de Newton, digne appui d'un tel maître,
« Né pour la vérité, viens la faire connaître. »

« Ce globe mal connu, qu'il a su mesurer,
« Devient un monument où sa gloire se fonde.
« Son sort est de fixer la figure du monde,
« De lui plaire et de l'éclairer. »

Toutes ces raisons réunies m'ont déterminé à ajouter ce mémoire sur Maupertuis à ceux que j'ai déjà publiés sur d'autres philosophes du XVIIIe siècle, et à recommencer

avec lui, s'il y a lieu, une série de travaux analogues à ceux que j'ai successivement soumis au jugement de l'Académie.

Selon mon constant usage, je préluderai, par la biographie, à l'analyse et à la critique de la doctrine de l'auteur dont j'ai à traiter.

Pierre-Louis Moreau de Maupertuis naquit à Saint-Malo, le 28 septembre 1698.

Y eut-il du lieu, du sol, de la race, je veux dire du sang breton dans son caractère et son humeur; et ce qu'il eut en lui dès son enfance, ce qu'il conserva jusqu'à la fin de vifs et prompts mouvements, d'impatience de toute contrainte, d'esprit de résistance et de lutte, de tête ardente en un mot, pour ne pas dire autrement, lui vint-il de la terre natale, comme on pourrait le supposer, en voyant d'ailleurs à côté de lui, son compatriote de Lamettrie, offrir des traits analogues et bien plus marqués encore? Je ne sais; mais ce qu'affirmait Maupertuis lui-même, au témoignage de Formey, c'est que sa mère l'idolâtrait plutôt qu'elle ne l'aimait; c'est qu'elle ne pouvait rien lui refuser; c'est qu'elle lui avait rendu toute contradiction tellement insupportable, que bien avant dans sa carrière, ce n'était qu'après avoir réprimé ses premiers mouvements qu'il pouvait souffrir que ses idées fussent contrariées et ses goûts traversés. Encore ne le souffrait-il guère, serait-on en droit d'ajouter, d'après plusieurs circonstances de sa vie; en sorte que la nature bretonne y aidant, si l'on veut, il y eut toujours chez lui, même arrivé à l'âge d'homme, plus ou moins de ce qui y avait été dans ses jeunes années, je veux dire de l'enfant gâté.

Élevé d'abord dans la maison paternelle par les soins d'un excellent homme, l'abbé Coquaud, qui fit un peu comme la mère, dont il avait du reste à ménager l'indulgente faiblesse, autant que les vives saillies et l'indocile ardeur du fils, il conserva de ce maître un long et affectueux souvenir, et bien pénétré de tout ce qu'il devait à sa douceur, à sa patience, à cet art ou à ce don d'être bon pour être utile, il l'aima et le servit constamment, et quand il l'eut perdu, il devint le bienfaiteur de sa famille, à laquelle deux mois avant de mourir, il envoyait encore de Bâle ses secours accoutumés.

Il resta sous cette facile discipline jusqu'à sa rhétorique inclusivement. A ce moment son père, que l'emploi de délégué du commerce de Saint-Malo retenait habituellement à Paris, désira l'avoir auprès de lui, autant pour le soustraire à ce gouvernement qui ne le gouvernait guère, que pour lui procurer une plus forte instruction. Ce ne fut pas sans résistance de la part de la mère et du fils, et comme l'une différait de jour en jour le départ, et que l'autre se prêtait très-volontiers à tous ces délais, pour en finir avec ces lenteurs, M. Moreau vint lui-même chercher le jeune homme et l'emmena avec lui. Il lui fit faire sa philosophie au collége de la Marche, sous l'abbé Leblond, célèbre professeur qui, grand cartésien et robuste argumentateur, le subjugua d'abord, s'il ne le convainquit pas, et sans en faire précisément un disciple de Descartes, lui inspira du-moins le goût persévérant de la recherche philosophique.

Toutefois ce ne fut pas à la philosophie proprement dite, à la science de l'esprit, qu'il commença par s'attacher, ce fut à celle de l'étendue, ce fut à la géométrie. Son père l'y

poussait vivement, afin de le mieux préparer à la profession de marin qu'il aurait voulu lui voir embrasser. Mais il n'avait pas besoin de ce stimulant; et quand cette fois encore, cédant à la tendresse maternelle alarmée, il eut renoncé à cette carrière, et qu'au lieu de se faire aspirant, il fut devenu mousquetaire d'abord et puis capitaine de cavalerie, il n'en réserva pas moins pour les études mathématiques ses plus sérieuses pensées, et soit dans ses garnisons de province, soit dans ses séjours à Paris, il n'en persista pas avec moins d'ardeur et d'application dans des travaux qui ne sont pas d'ordinaire l'occupation préférée d'un jeune officier.

Naturellement attiré par ses études dans le commerce d'hommes d'esprit ou de science, tels que Lamotte-Houdard, Marivaux, Fréret, Saurin, l'abbé Terrasson et plusieurs autres, il ne tarda pas à être comme un des leurs et à donner, à leur exemple, beaucoup de son temps à des choses qui devaient de plus en plus le distraire du métier des armes. Aussi se démit-il bientôt de sa compagnie, et désormais libre et sans emploi, put-il être tout entier à sa véritable vocation.

Fréret lui avait dit un jour qu'il n'y avait que la géométrie qui pût repaître son âme. C'était un jugement et un conseil à ne pas négliger; il les mit à profit avec diligence; il avait déjà reçu des leçons de Guesnée, de l'Académie des sciences; il en reçut également de Nicole. Mais il lui fallait des maîtres d'une autre portée; il alla en chercher d'abord en Angleterre, à Londres; mais Newton venait de mourir et n'avait point laissé de successeur de son génie. Il se tourna alors vers Bâle et y fut plus heureux. A Bâle, en effet, vivait

cette famille singulière, pour laquelle la géométrie semblait être comme dans le sang, et qui, illustrée au premier chef par Jacques Bernouilli, continuait à l'être par Jean, frère de Jacques, dont les fils à leur tour soutinrent dignement le renom domestique. Ce fut là qu'il s'adressa et il y fut bien reçu. Cependant il lui fut fait, pour être admis à l'enseignement du grand maître dont il sollicitait les leçons, une condition qui ne laissait que d'être assez dure, c'était de se faire recevoir comme étudiant à l'Université de Bâle, bien qu'il fût déjà associé à l'Académie des sciences de Paris. Jean Bernouilli le voulut ainsi, par jalousie pour ses droits de professeur et ceux du corps auquel il appartenait. Maupertuis s'y soumit sans peine, à la différence de Clairaut qui, quelques années plus tard, mis à la même épreuve, se refusa à la subir. Il gagna à son séjour à Bâle, outre l'instruction qu'il y puisa, l'affection de la famille Bernouilli, et ce fut auprès de l'un des fils de Jean, avec lequel il avait formé une particulière amitié, que, comme nous le verrons plus tard, recueilli dans sa dernière maladie, il mourut entouré des soins les plus fraternels et les plus dévoués.

De retour en France et grâce à divers travaux qu'il avait déjà publiés, il fut élu pour remplir la place de géomètre pensionnaire, vacante par la vétérance de Saurin. Il justifia ce nouveau titre, comme il avait mérité le premier par une succession de mémoires dont les deux principaux eurent pour sujet, le premier : *Les lois de l'attraction newtonienne ;* le second : *La figure des astres.* Ce n'étaient pas de simples dissertations ; c'étaient une exposition et une apologie du système de Newton, et une attaque contre celu de Descartes. Il n'y proposait rien de nouveau ; mais il

faisait une chose alors peu commune et peu reçue en France ; il y publiait et il y défendait une doctrine admise et établie au dehors, en Angleterre particulièrement, mais encore peu connue et peu accréditée parmi nous, et cela en opposition avec une autre doctrine qui conservait, même parmi les savants, de nombreux partisans. Il n'inventait rien, il ne donnait rien du sien, il ne venait qu'en disciple, mais en disciple convaincu et comme en apôtre, renverser ce qui était encore adoré, et adorer ce qui n'était pas encore consacré, ce qui n'était qu'annoncé. C'était une foi nouvelle, qu'après s'en être pénétré, il aspirait dans son zèle à répandre et à faire triompher. Il ne s'en tenait même pas toujours dans ce but aux moyens les plus sérieux, et s'il faut en croire un de ses biographes, comme l'attraction ne plaisait bien qu'aux jeunes académiciens, et qu'elle avait contre elle la plupart des anciens, Fontenelle et Cassini, entre autres, Maupertuis toujours assez sensible aux traits que dirigeaient contre lui ses adversaires, après la grande guerre, leur faisait la petite, celle des épigrammes après celle des arguments, et les jours d'assemblée, il avait soin de donner à dîner à quelques jeunes newtoniens qu'il menait ensuite au Louvre, pleins de gaîté, de présomption et de verve; il les lâchait contre la vieille Académie, qui ne pouvait ouvrir la bouche sans être assaillie par ces enfants perdus du système de l'attraction, pour lequel ils étaient toujours prêts à rompre hardiment une lance. Je ne sais si d'Alembert était de ces dîners, mais on rapporte que le père de Maupertuis qui était, sinon avare, au moins fort économe, disait de lui en le comparant aux autres jeunes convives que lui amenait son fils, et dont les bonnes dispositions à

table l'effrayaient quelque peu : « C'est un joli sujet que ce d'Alembert, cela ne boit pas de vin, cela ne prend pas de café; cela fait plaisir à voir à table. » D'Alembert pouvait donc bien être de ces réunions où l'on dînait pour l'attraction et contre les tourbillons.

Mais Maupertuis allait bientôt avoir une plus éclatante occasion de faire acte de foi aux principes de Newton. C'est encore Voltaire qui le dit, et je le lui laisse à dessein dire, parce qu'ainsi on verra mieux combien dans la suite il changera à son égard de langage et de sentiments :

« Courrier de la physique, argonaute nouveau,
« Qui franchissant les monts, qui traversant les eaux,
« Ramenez des climats soumis aux trois couronnes,
« Vos perches, vos secteurs, et surtout deux Laponnes (1),
« Vous avez confirmé dans ces lieux pleins d'ennui,
« Ce que Newton connut sans sortir de chez lui. »

« Pourquoi vous dérober aux sept astres de l'Ourse,
« Beaux lieux, où nos Français dans leur savante course
« Allèrent de Borée arpentant l'horizon,
« Geler auprès du pôle aplati par Newton? »

Voilà ce que dit Voltaire en vers, et il ne s'exprime pas autrement en prose. Il écrit en effet à Maupertuis dans une

(1) Voltaire dit en note, mais c'est en 1771, que ces deux Lapones étaient sœurs; que leur père commença un procès criminel contre Maupertuis; mais qu'on ne put du cercle polaire envoyer un huissier à Paris. — Il paraît qu'elles se convertirent, que l'une se fit religieuse et que l'autre épousa un gentilhomme de Normandie. Dans une lettre de 1738 à Maupertuis, Voltaire écrit : « Sir Isaac, madame la marquise du Châtelêt, et moi indigne, nous sommes si

lettre (1738) : « Tôt ou tard il faut bien que vous et la vérité l'emportiez ; souvenez-vous qu'on a soutenu des thèses contre la circulation du sang ; songez à Galilée et consolez-vous ; » et dans une autre lettre de la même année : « Les Argonautes qui s'en allaient commercer en Crimée et dont la bonne Grèce a fait des demi-dieux, valaient-ils, je ne dis pas les Clairaut, les Lemonnier, les Le Camus, mais les dessinateurs qui vous accompagnaient ? on les a divinisés : et vous, quelle est votre récompense ? je vous le dirai : celle des connaisseurs, qui vous répond de celle de la postérité.....
Certes, vous savez peindre ; il ne tenait qu'à vous d'être notre plus grand poète, comme notre plus grand mathématicien. Si vos opérations sont d'Archimède et votre courage de Christophe Colomb, votre description des neiges de Tornéa est de Michel-Ange, et celle des aurores boréales, de

attachés à ce qui a du rapport à votre mesure de la terre et à votre voyage au pôle, nous sommes d'ailleurs si éloignés des mœurs de Paris, que nous regardons votre Lapone trompée comme notre compatriote. Nous proposerions bien qu'on mît, en faveur de cette hyperboréenne, une taxe sur tous ceux qui ne croient pas la terre aplatie; mais nous n'osons exiger de contributions de nos ennemis. Demandons seulement des secours à nos frères. Fesons une petite quête. Ne trouverons-nous point quelques cœurs généreux, que votre exemple et celui de madame Clairaut auront touchés? Madame du Châtelet, qui n'est pas riche, donne 50 livres; moi, qui suis bien moins bon philosophe qu'elle, et pas si riche, mais qui n'ai point de grande maison à gouverner, je prends la liberté de donner cent francs. Voilà donc 50 écus qu'on vous apporte; que quelqu'un de vous tienne la bourse, et je parie que vous faites mille écus en peu de jours. Cette petite collecte est digne d'être à la suite de vos

l'Albane. » Enfin, dans une lettre à Frédéric, prince royal, il écrit encore : « Votre altesse royale a lu sans doute l'excellent livre de M. de Maupertuis. Un homme tel que lui fonderait à Berlin une académie des sciences, qui serait au-dessus de celle de Paris. »

observations ; et la morale des Français leur fera autant d'honneur dans le Nord, que leur physique.....

« Pour encourager les âmes dévotes à réparer les torts de l'amour, je serais d'avis qu'on quêtât à peu près en cette façon :

« La voyageuse Académie
« Recommande à l'humanité,
« Comme à la tendre charité,
« Un gros tendron de Laponie.
« L'amour, qui fait tout son malheur,
« De ses feux embrasa son cœur;
« Parmi les glaces de la Bothnie.
« Certain Français la séduisit :
« Cette erreur est trop ordinaire;
« Et c'est la seule que l'on fit
« En allant au cercle polaire.
« Français, montrez-vous aujourd'hui
« Aussi généreux qu'infidèles;
« S'il est doux de tromper les belles,
« Il est doux d'être leur appui.
« Que les Lapons sur leur rivage,
« Puissent dire dans tous les temps :
« Tous les Français sont bienfesants;
« Nous n'en avons vu qu'un volage.

« Vous me direz que cela est trop long : il n'y a qu'à l'exprimer en algèbre.

« Adieu ; je n'ai point d'expression pour vous dire combien mon cœur et mon esprit sont les très-humbles serviteurs et admirateurs du vôtre.... »

Tout cela n'est sans doute pas dit selon la plus exacte mesure, mais paraît cependant assez sincère, et Voltaire peut-être n'eût pas été sans quelque embarras, si après qu'il eût publié son *docteur Akakia*, on lui eût remis sous les yeux ses vers et sa prose d'un autre temps. Il avait le don des premiers mouvements, mais il en avait aussi les torts, et incapable de se modérer dans aucun de ses entraînements, il excédait aussi volontiers du côté de la faveur que du côté opposé; il excéda ainsi dans les deux sens à l'égard de Maupertuis. Il n'eut de bien juste que l'esprit, quand toutefois la passion ne s'en mêlait pas; le cœur, chez lui, quoique avec un certain fond de générosité et de bonté, s'échappait trop fréquemment, pour peu qu'il y fût provoqué, en hostiles saillies. Sa nature de feu l'emportait, et éclatait comme la poudre.

Pour revenir à Maupertuis et à son expédition newtonienne au Pôle, je ne la retracerai pas dans tout le détail des opérations dont elle se composa. J'en rappellerai seulement l'occasion, le but, et les principales circonstances.

Les savants étaient divisés sur la grandeur et la figure de la terre. On ne doutait point d'une part qu'elle ne fût exactement sphérique. Mais de l'autre, d'après de très-récentes observations, on avait conclu, et ceux qui avaient ainsi conclu étaient Huyghens et Newton, qu'elle était aplatie vers les pôles. Il s'agissait donc de décider entre eux et ceux qui tenaient pour l'opinion opposée. Dans ce dessein, une première proposition faite dans l'origine par La Condamine, renouvelée ensuite par Godin et Grandjean de Fouchy, appuyée par l'Académie des sciences, et enfin agréée par le ministère, fut mise à exécution. L'expédition, La Conda-

mine en tête, partit pour le Pérou et y resta dix ans. Elle fut aussi fort célébrée, et près de vingt ans plus tard, en recevant La Condamine à l'Académie française, Buffon disait dans une de ces pages dont il est resté mémoire : « Avoir parcouru l'un et l'autre hémisphère, traversé les continents et les mers, surmonté les sommets sourcilleux de ces montagnes embrasées, où des glaces éternelles bravent également et les feux souterrains et les ardeurs du Midi ; s'être livré à la pente précipitée de ces cataractes écumantes, dont les eaux suspendues semblent moins rouler sur la terre que descendre des nues; avoir pénétré dans ces vastes déserts, dans ces solitudes immenses, où l'on trouve à peine quelques vestiges de l'homme, où la nature accoutumée au plus profond silence dût être étonnée de s'entendre interroger pour la première fois ; avoir plus fait en un mot par le seul motif de la gloire des lettres, que l'on ne fît jamais par la soif de l'or, voilà ce que connaît de vous l'europe et ce que dira la postérité. »

Maupertuis, à son tour, et à la suite de deux mémoires qui en démontraient l'utilité, eut aussi son projet : ce fut celui d'un voyage au Pôle nord comme complément de l'expédition sous l'équateur. Le ministère et l'Académie l'agréèrent également, et il ne fut plus question que de l'accomplir. Maupertuis avait ses compagnons tout prêts ; c'étaient Clairaut, Le Camus, Lemonnier, de l'Académie des sciences, l'abbé Outhier, chanoine de Bayeux, habile observateur et correspondant de la même compagnie, Celsius, savant astronome suédois ; de plus un secrétaire et un dessinateur (1).

(1) Pour les détails les plus particuliers sur ce voyage, voir le *Journal* de l'abbé Outhier.

On partit, et quand on fut arrivé aux lieux où devaient commencer les observations, voici, d'après Maupertuis lui-même, quelques-unes des difficultés matérielles qu'ils rencontrèrent. A Tornéa même, les maisons étaient enfouies sous la neige; lorsqu'on sortait, l'air semblait déchirer la poitrine; les degrés du froid croissant s'annonçaient par le bruit avec lequel le bois dont toutes les maisons sont bâties, se fendait. A voir la solitude qui régnait dans les rues, on eût cru que les habitants de la ville étaient morts. On rencontrait à chaque pas des gens mutilés, ayant perdu bras ou jambes par l'effet d'une si dure température. Et cependant ce n'était pas à Tornéa que les voyageurs devaient s'arrêter; il leur fallait aborder des lieux inhabités, des montagnes escarpées, parmi des bois et des rochers, où il n'y avait plus que des patins et des traîneaux qui pussent les faire avancer; et le froid y était si grand que la langue et les lèvres gelaient sur le champ, contre la tasse, lorsqu'on voulait boire de l'eau-de-vie, la seule liqueur qui restât à l'état de liquide, et ne s'en arrachaient que sanglantes; les doigts de plusieurs d'entre eux gelèrent également. L'eau-de-vie ne pouvait suffire à les désaltérer, et il fallait creuser dans la glace des puits profonds qui étaient presque aussitôt refermés, et d'où l'eau pouvait à peine parvenir liquide jusqu'à la bouche, et on était exposé au dangereux contact que pouvait produire dans des corps échauffés cette eau glacée. La neige gelait autour du feu.

C'est sous les âpres impressions de cette nature de fer, qu'ils plantèrent leurs signaux, se bâtirent des observatoires, dressèrent leurs instruments et procédèrent, souvent séparés les uns des autres, à toute la suite de leurs obser-

vations. Heureux encore quand, comme il advint à Maupertuis, pour pousser l'exactitude jusqu'au scrupule, l'un ou l'autre d'entre eux ne se croyait pas obligé de tenter l'ascension de quelque montagne plus élevée, d'un accès plus difficile et d'un séjour plus dangereux ; heureux quand après toutes ces souffrances, plusieurs, ceux qui revinrent par mer, et Maupertuis était encore de ce nombre, échappaient à grand'peine aux périls d'un naufrage dans le golfe de Bothnie.

Le roi de Suède (1) avait dit à Maupertuis en le recevant au moment de son passage à Stockholm : « Je me suis trouvé dans de sanglantes batailles, mais j'aimerais mieux retourner à la plus meurtrière, que d'entreprendre le voyage que vous allez faire ; » et d'après ce qu'on vient de voir, il ne disait rien de trop. Tel était donc le prix dont se payaient un peu de science et un peu de gloire ; il faut convenir qu'à cette estime, ces deux belles choses, quelque haute valeur qu'elles eussent en elles-mêmes, n'avaient pas été trop marchandées par ces dévoués explorateurs.

Aussi, quoique ici encore Maupertuis n'inventât rien, mais vérifiât seulement ce que d'autres avaient avancé, et ne fît que contrôler par l'expérience ce qui était déjà établi par la théorie et le raisonnement, il n'en eut pas moins pour sa part virile le mérite d'une recherche qui avait été entreprise, poursuivie et achevée, parmi les plus rudes travaux, prévus et acceptés avec autant de maturité de réflexion que de fermeté de résolution. Aussi lit-on avec quelque peine dans le tableau abrégé du *Siècle de Louis XV*, ces

(1) Fréderic de Hesse-Cassel, mari de la sœur de Charles XII et associé par elle au trône.

paroles qui ne sont guères d'accord avec les premiers éloges prodigués par Voltaire à Maupertuis : « Des voyages au bout du monde pour constater une vérité que Newton avait démontrée dans son cabinet, ont laissé des doutes sur l'exactitude des mesures. » Pourquoi tant de faveur d'abord et si peu de justice ensuite? Pourquoi, à la distance de quelques années, cette diversité de sentiments? Pourquoi ce changement d'opinion qui finit par être sans équité une choquante contradiction? c'est que d'une date à l'autre, quelques nuages avaient commencé par s'élever entre Voltaire et Maupertuis, qui successivement se grossirent, et qu'à un certain moment, ces deux natures peu faites pour se concilier, se rencontrèrent à la cour de Frédéric, et dans la rencontre se choquèrent et s'offensèrent. Mais c'est là une explication et non une justification du double langage de Voltaire. Il eût mieux valu en tout de sa part plus de modération et de constance. Il écrivait alors à son ami, à propos d'un voyage qu'il s'étonnait de lui voir faire à Saint-Malo pour embrasser sa famille, sans être retenu par les applaudissements que Paris lui prodiguait : « Comment faites-vous avec cet esprit sublime, pour avoir aussi un cœur? » Pourquoi ne s'être pas mieux souvenu dans la suite de pareilles paroles, ne fût-ce qu'afin de ne pas les démentir par des paroles trop contraires? L'expédition au Pôle, après tout, ne restait-elle pas un acte sérieux et un éclatant témoignage de foi à la vérité, rendu avec dévouement, parmi les plus dures épreuves auxquelles, par événement, la vie d'un savant puisse être exposée. Voltaire aurait dû continuer à le sentir et ne pas prendre à tâche de décrier à la fin ce qu'il avait commencé par célébrer avec une si vive admiration.

Quoi qu'il en soit, à l'heure de la faveur, il ne se contenta pas d'écrire à Maupertuis dans les termes les plus flatteurs, il voulut en outre l'avoir auprès de lui, le posséder à Cirey, et l'invita à s'y rendre de la part de madame Duchâtelet, avec la plus gracieuse et la plus pressante familiarité.

Maupertuis n'était pas, comme il plaît à un de ses panégyristes de le dire, le Newton de la France; il n'était qu'un newtonien en France, mais un newtonien illustré d'un tout récent éclat. C'était de plus un bel-esprit, un très-brillant causeur, un homme tel qu'il le fallait à Voltaire et à la marquise, dans leur retraite à la fois studieuse et mondaine, où géomètres et poètes, gens d'esprit et gens du monde, tout se réunissait pour le plus grand honneur des lettres et des sciences. A Cirey, on travaillait beaucoup, on conférait beaucoup aussi, on avait toutes les occupations et tous les plaisirs de l'intelligence, non sans trouble parfois, il est vrai, et quelques passagers nuages, parce qu'il s'y mêlait aussi d'autres pensées, qui tenaient d'un peu plus près aux agitations du cœur. On y recevait avec Jean Bernouilli fils, de Mairan, Kœnig, Helvétius, Saint-Lambert, le comte Algarotti et bien d'autres; Maupertuis y était doublement à sa place et il y fut le bienvenu. Il avait été appelé pour initier la marquise à la doctrine de Newton; au lieu d'un disciple, il en eut deux et Voltaire fut le second. « Après vous avoir remercié, écrit-il dans une fort longue lettre à Maupertuis, toute pleine de déférence à son égard, après vous avoir remercié des leçons que j'ai reçues de vous sur la philosophie newtonienne, voulez-vous bien que je vous adresse les idées qui sont le fruit de vos instructions, » et il termine ses 25 pages, par ces mots qu'il aurait bien

dû ne jamais oublier et mieux pratiquer : « La différence des opinions ne doit jamais, en aucun cas, altérer les sentiments d'humanité; un newtonien peut très-bien aimer un cartésien et même un péripatéticien, s'il y en avait un. L'*odium theologicum* a malheureusement passé en proverbe; mais il est à croire qu'on ne dira jamais : *Odium philosophicum* (1). »

Ainsi s'exprimait Voltaire; ce qui n'empêchait pas que déjà quelques légers sujets de dissentiment ne fussent survenus entre eux. Car, comme Kœnig, que Maupertuis avait connu à Bâle, parmi les disciples de Bernouilli, et qu'il avait donné à la marquise, pour lui enseigner les mathématiques, plaisait peu à Voltaire, qui croyait avoir à s'en plaindre, le protecteur eut à intervenir en faveur du protégé, ce qui choqua Voltaire, l'engagea même à lui

(1) Voici encore deux passages extraits de ses lettres, qui prouvent en quels termes il était alors avec lui : « Les grands hommes sont mes rois, monsieur, mais la converse n'a pas lieu ici; les rois ne sont pas mes grands hommes. Une tête a beau être couronnée, je ne fais cas que de celles qui pensent comme la vôtre, et c'est votre estime et votre amitié, et non la faveur des souverains que j'ambitionne. Il n'y a que le roi de Prusse que je mets de niveau avec vous, parce que c'est de tous les rois, le moins roi et le plus homme. Il ne lui manque que d'être géomètre (1740).» — « M. Algarotti est comte (1); mais vous, vous êtes marquis du cercle polaire, et vous avez à vous en propre un degré du méridien en France et un en Laponie. Pour votre nom, il a une bonne partie du globe. Je vous trouve réellement un très-grand seigneur, souvenez-vous de moi dans votre gloire (1741). »

(1) Algarotti, fils d'un riche négociant de Venise, venait d'être fait comte par Frédéric.

écrire dans une lettre, de ne pas prendre trop haut le parti de Kœnig et de mêler un peu de douceur à la supériorité de son esprit. Il n'en sera pas tout à fait de même plus tard, et on sait d'avance que ce ne sera pas alors Maupertuis, mais Voltaire qui sera le patron de Kœnig. Mais n'anticipons pas; seulement un mot encore en passant, puisque j'en trouve ici l'occasion, sur ces relations d'enseignement de Kœnig avec la marquise. Appelé auprès d'elle pour des leçons de géométrie, il commença en effet par cette science; mais comme madame Duchâtelet se récriait sur l'évidence qui en accompagnait toutes les propositions : Vous avez raison, madame, lui dit-il; mais il y a des vérités bien plus importantes, qui n'ont point un moindre degré d'évidence. — Et quelles sont ces vérités? — Les vérités métaphysiques. — La marquise fit un éclat de rire qui échauffa la bile de Kœnig, dont la franchise helvétique allait jusqu'à une sorte de rusticité. — Je me fais fort de vous convaincre, dit-il, et je vous somme de m'accorder l'attention nécessaire pour cet effet. — Je le veux bien, dit madame Duchâtelet, croyant que ce serait un objet d'amusement pour elle; — et les leçons de géométrie firent place pour quelque temps à celles de philosophie; la marquise y prit goût et il en passa même quelque chose dans ses écrits : ce qui fit dire à Voltaire, fort peu Leibnitzien comme on sait, et surtout fort peu Wolfien, dans une de ses lettres à Maupertuis (1741) : « C'est une chose déplorable qu'une Française, madame Duchâtelet, ait fait servir son esprit à broder ces toiles d'araignée. Vous en êtes coupable, vous qui lui avez donné cet enthousiaste de Kœnig, chez qui elle puisa ces hérésies, qu'elle rend si séduisantes. »

Invité à la cour de Cirey, Maupertuis l'était également à celle de Berlin. Frédéric venait de monter sur le trône. Prince royal, dans ses loisirs de Rheinsbourg, attentif à tout ce qui passait de quelque intérêt dans le monde littéraire et savant, il n'avait eu garde de négliger les travaux et le nom de Maupertuis, et un des premiers actes de sa royauté fut d'appeler auprès de lui des hommes tels que Euler, Bernouilli, Wolf et s'Gravesande; mais ses plus grands empressements furent peut-être pour Maupertuis. En 1738, après avoir reçu de lui son *Discours sur la figure de la terre*, il lui avait d'abord écrit que, quoique le sujet traité dans cet ouvrage demandât des connaissances profondes de mathématiques et d'astronomie spéculative, il ne le lirait pas avec moins de plaisir, et que d'ailleurs ce serait pour lui une occasion de solliciter l'explication de ce qu'il n'entendrait pas, en le priant d'être son maître.

Mais en 1740, devenu roi, il lui écrivit d'une manière plus particulière encore : « Mon cœur et mon inclination, Monsieur, m'ont fait désirer, dès le premier moment de mon avénement, de vous avoir, pour donner à l'Académie de Berlin la forme qu'elle ne peut recevoir que de vous. Venez donc enter sur la plante sauvage la greffe des sciences et des fleurs. Vous avez appris au monde la figure de la terre : vous apprendrez d'un roi quel est le plaisir de posséder un homme tel que vous. »

Mais à cette époque on ne pouvait guère se rendre aux invitations du roi de Prusse, qu'en le suivant en des lieux qui n'étaient pas toujours aussi paisibles qu'une Académie. Il fallait en effet le rejoindre soit dans ses quartiers d'hiver, soit même sur ses champs de bataille. C'est ce que fit

Maupertuis, un peu par courtoisie, un peu aussi en souvenir de son ancien métier de mousquetaire et de capitaine de cavalerie. Mais mal lui en advint, car dans cette rude journée de Molwith, à laquelle il voulut assister, Frédéric ayant eu son cheval tué sous lui, son habit percé de deux balles, deux pages blessés à ses côtés, l'aile droite de son armée enfoncée, sur les instances du maréchal de Schewrin, lui-même couvert de sang et le suppliant de se retirer, pressé d'ailleurs par tous ses généraux, Frédéric, dis-je, prit un parti auquel il n'est peut-être pas de grand capitaine qui ne se soit vu obligé, celui de la retraite; il céda donc, et avec le ferme et triste courage de la résignation, il laissa pour cette fois la victoire à l'ennemi, sauf à bientôt la lui reprendre. Mais Maupertuis, dans ce mouvement qui ne dut pas être sans quelque confusion, emporté par son cheval, alla tomber dans un parti de hussards ennemis, et fait prisonnier par eux, il fut dépouillé de tout ce qu'il possédait, y compris une excellente monte de Grâham, à laquelle il tenait beaucoup. Le comte de Neuberg, heureusement pour lui en fut instruit, le prit sous sa sauvegarde, le rétablit quelque peu dans ses équipages et le dirigea sur Vienne. Frédéric craignit d'abord qu'il n'eût été tué, et le bruit s'en était répandu; Voltaire écrivait à ce sujet : « Je viens de lire l'article à Madame Duchâtelet, nous en sommes touchés aux larmes. » Mais on apprit bientôt la vérité, et de la vérité on fut moins alarmé; il est même possible que la plaisanterie s'en mêlât, et très-vraisemblable que quelques mots qui n'étaient plus précisément pathétiques échappèrent à Voltaire, lesquels comme de juste, revinrent à Maupertuis. Il s'en plaignit, et Voltaire répondit dans une première lettre :

« Je vous ai toujours aimé et ne vous ai jamais manqué. Je suis en droit par mon amitié de vous gronder vivement et de vous reprocher votre humeur avec moi. » Et dans une seconde : « Je suis très-mortifié, Monsieur, que vous soyez assez Leibnitzien pour imaginer que vous avez une raison suffisante d'être en colère contre moi. Je crois pour moi que votre fâcherie est un de ces effets de la liberté de l'homme, dont il n'y a pas de raison à rendre..... » Ainsi s'en tirait Voltaire qui ne s'embarrassait de rien et de ses plaisanteries moins que d'aucune autre chose. Mais Maupertuis était piqué, presque offensé, et il ne fallait entre eux que quelque nouvelle cause de mutuel mécontentement, pour que ce qui était à craindre arrivât.

Du reste, bien accueilli à Vienne, Maupertuis fut présenté à la reine qui lui témoigna de la bienveillance et lui demanda : « de quel œil sa philosophie voyait deux princes se disputer, avec le fer et le feu, de petits lambeaux de la planète qu'il avait mesurée ? » — « Il ne m'appartient pas, répondit-il, d'être plus philosophe que les rois. » Et comme après la reine il fallait que la femme eût aussi son mot, elle lui dit encore : « Le roi de Prusse a une sœur (la reine de Suède) qui passe pour la plus belle princesse de l'Europe. » — Je l'avais cru jusqu'à présent, répondit Maupertuis, de ce ton vif et bref qui accompagnait toutes ses saillies. Ce ne fut de part et d'autre qu'échange de galanteries. Le roi, François Ier, lui dit : « Vous êtes tombé entre les mains de mauvais valets de chambre et je suis fâché qu'ils vous aient traité à leur façon ordinaire. » — « C'est une bagatelle, reprit Maupertuis, et je ne regrette rien depuis que j'ai l'honneur d'être admis en votre présence. » — « Mais n'y

avait-il pas quelque chose dont la perte vous intéressât parliculièrement? » — « J'avoue que je regrette une excellente montre de Graham. » — « Hé bien! c'était une plaisanterie de leur part; ils l'ont rapportée et je vous la remets. » — Et il lui remettait en effet une montre de Graham, enrichie de diamants, qu'il s'était procurée, d'après les informations qu'il avait prises sur celle qui lui avait été enlevée. Mais la bienveillance dont il fut l'objet ne s'arrêta pas là, et il fut immédiatement remis en liberté et renvoyé sans rançon à Frédéric.

De retour à Berlin, il reprit avec le roi de Prusse sur de nouveaux frais, soit de vive voix, soit par lettres, le sujet pour lequel il avait été appelé auprès de lui, je veux dire la constitution et le gouvernement de l'Académie. Le roi lui écrivait de Kœnigsberg, juillet 1740 : «.... Votre secours m'est nécessaire; c'est à vous de savoir si l'emploi d'étendre et d'enraciner les sciences dans ces climats ne vous sera pas tout aussi glorieux que celui d'apprendre au genre humain de quelle forme était le continent qu'il cultive. Je me flatte que la profession d'apôtre de la vérité ne vous sera pas désagréable, et que vous vous déciderez en faveur de Berlin. Attendant vos instructions et le plaisir de jouir de vos lumières, je vous assure que je vous suis, avec bien de l'estime, votre très-affectionné,

« Frédéric. »

Maupertuis lui répondit en le remerciant et en acceptant sa proposition, sauf toutefois en ce qui touchait la pension attachée aux fonctions de président de l'Académie, qu'il refusait surtout par cette raison : « Je reçois déjà de la France plusieurs pensions; je serais accusé d'avidité, si j'en recevais

encore une de la Prusse, pour des services qui ne sont pas encore rendus. » Mais le roi de Prusse répliquait : « J'admire autant votre désintéressement que je le désapprouve, et je garderai votre lettre comme un monument de votre vertu ; mais à votre tour, vous garderez la pension que je vous ai assignée, comme un faible témoignage de mon estime. Que dirait Horace de vous voir refuser les marques d'amitié d'un souverain, lui qui acceptait les bienfaits d'un sujet? La philosophie est une maîtresse qu'il faut servir pour elle-même. Mais les sages ne doivent-ils avoir aucune part aux biens de ce monde, parce qu'ils l'éclairent; j'aime la gloire comme un autre; mais je ne crois pas cette gloire ternie par la magnifique pension que je reçois de mon peuple; il est juste que ce peuple au bonheur duquel je contribue par mes travaux, contribue à son tour à mes plaisirs. Croyez-moi, tous les hommes, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, sont aux gages les uns des autres. J'espère donc, mon cher Maupertuis, que tout bien pesé, vous me permettrez de commencer à acquitter ma patrie envers vous. » Maupertuis cependant persista dans son refus, au moins pour le moment, et ce ne fut qu'en 1745, après des services rendus, pour rappeler son expression, qu'il consentit à accepter la pension que le roi tenait à honneur de lui faire recevoir.

L'état du président de l'Académie ainsi réglé, il s'agissait de l'Académie elle-même. Maupertuis soumit en conséquence à l'approbation du roi, un réglement dont le but était d'apporter certaines réformes dans la direction des travaux, le choix et la condition des membres de l'Académie; il lui proposa ensuite la nomination de plusieurs académiciens, de

MM. Bernouilli entre autres : « MM. Bernouilli, lui écrivait-il, géomètres de Bâle, sont deux provinces qu'il ne tiendra qu'à vous de conquérir. » Le roi en lui répondant, lui exprimait d'abord son regret de ne l'avoir pas fait plus tôt, et ensuite il ajoutait : « mais les rois et les guerriers font si rarement ce qu'ils veulent! J'ai ici un problème à résoudre qui me donne bien du fil à retordre..... ..... Dès que j'aurai achevé de régler la figure de la Silésie, je viendrai à Berlin, et nous songerons à notre Académie. Adieu, cher Maupertuis, un peu de patience et vous serez content sur tout ce que vous souhaitez. »

Cependant Maupertuis n'était pas encore définitivement fixé en Prusse, ni même président déclaré de l'Académie. De nouveaux liens, au contraire, venaient de le rattacher à la France et semblaient devoir l'y retenir. Outre qu'en 1742, il fut élu directeur de l'Académie des sciences, en 1743, il fut reçu membre de l'Académie française, à la place de l'abbé de Saint-Pierre. Ce furent le comte de Maurepas, par goût pour sa personne, et Montesquieu, par amitié pour lui, qui prirent l'initiative de son élection. Mais le ministre accrédité et le grand écrivain n'étaient pas les seuls à intervenir dans ce choix, et l'abbé Boyer, ancien évêque de Mirepoix, et pour le présent chargé de la feuille des bénéfices, qui venait déjà de s'opposer à la candidature de Voltaire, ne se montrait guère plus favorable à celle de Maupertuis. Il lui déclara même qu'il lui refuserait sa voix et s'opposerait auprès du roi à sa nomination. Il se fondait, dans sa détermination, sur ce qu'il lui avait été dit d'une certaine *cosmologie* manuscrite, dans laquelle l'auteur s'avisait de démontrer Dieu par des raisons géométriques,

qu'il ne se faisait pas faute, ajoutait-il, de démentir en secret. Et il ne lui cachait pas que si Sa Majesté avait improuvé l'élection de l'abbé de La Bletterie, comme janséniste, ce n'était pas pour agréer celle d'un incrédule. Maupertuis fut un peu surpris de cette réponse, et rendit compte du tout à M. de Maurepas, qui en rit et lui suggéra aussitôt un expédient, dont l'effet devait être de lui ramener le pieux prélat; c'était de le revoir, de lui parler avec fermeté, et même au besoin, de le nommer. Maupertuis n'y manqua pas et ayant eu une nouvelle audience de M. Boyer, qu'il trouva dans les mêmes dispositions à son égard, il lui dit : « Eh bien ! Monseigneur, vous n'avez qu'à dire au roi ce qui vous plaira. De mon côté je vais lui exposer que j'ai voulu vous désabuser, et que vous n'avez pas voulu le permettre. J'ose espérer de l'amitié dont m'honore M. le comte de Maurepas, qu'il fera parvenir à S. M. la juste plainte que je vais lui porter contre ceux qui m'ont calomnié auprès de vous. » Ébranlé par le ton et la vivacité de ce langage, M. Boyer répondit qu'on l'avait sans doute trompé, qu'un homme si jaloux de sa qualité de croyant ne pouvait être un athée, et qu'au lieu de s'opposer à son élection, il lui promettait sa voix; il la lui donna, en effet, et même en sollicita d'autres pour lui.

Dans son discours de réception, Maupertuis s'écarta du commun usage, ne dit pas un mot de son prédécesseur, on comprend pourquoi; loua très-brièvement Louis XIV et Richelieu, et s'attacha surtout à montrer la possibilité de l'alliance des sciences et des lettres : « Les Platon et les Aristote, dit-il, étaient à la fois poètes, orateurs et géomètres. » « Descartes, dit-il encore, géomètre profond et mé-

taphysicien sublime, nous a laissé des œuvres dans lesquelles on aurait admiré le style, si le fond des choses ne s'était emparé de toute l'admiration. » Il cite Locke au même titre et il ajoute : « Je citerais peut-être même Newton comme un homme éloquent : car pour les matières qu'il traite, la simplicité la plus austère et la précision la plus rigoureuse ne sont-elles pas une espèce d'éloquence? ne sont-elles pas même l'éloquence la plus convenable? » Si l'éloquence toutefois, pourrait-on reprendre après lui, n'était que du raisonnement et n'était pas aussi du sentiment, et si pour persuader il ne fallait pas seulement convaincre, mais aussi plaire et toucher. Par prévention pour son sujet, Maupertuis confond peut-être un peu trop ici les qualités de l'écrivain en général avec celles de l'orateur en particulier. On peut avoir les unes sans avoir les autres, dans le genre surtout dont il s'agit, et auquel sans doute il faut beaucoup, mais non pas tout accorder; ce qui n'empêche pas que les lettres qui ne nuisent à rien, ne nuisent pas aux sciences, et ne donnassent-elles que le goût, cette chose commune à tous les esprits polis, ne seraient jamais inutiles aux savants dans l'art d'exposer leurs pensées.

Avec la faveur académique, vint à Maupertuis la faveur royale. M. de Maurepas, en effet, lui fit accorder une pension de 4,000 livres, comme pour le dédommager de celle de 1,200, que lui avait offerte le cardinal Fleury, à son retour du Pôle, et qu'il avait cru devoir refuser. Il en avait du reste besoin à cause de ses dépenses en expériences, en livres et en voyages; ce dont se plaignait un jour son père à M. de Maurepas lui-même, en lui disant que son fils tirait

sur lui des lettres de change sans lui en donner avis : « Je le crois bien, répondit le ministre, il est trop bien né pour donner des avis à son père. »

Il semble donc qu'il y avait là de quoi le retenir en France. Mais d'une part, tout en reconnaissant encore le mérite des savants qui avaient pris part à l'opération de mesure de la terre, on l'élevait moins haut qu'au moment de la première faveur, on revenait de l'enthousiasme auquel on s'était d'abord livré ; on se refroidissait sans justice. Maupertuis le sentait et en souffrait ; d'un autre côté le roi de Prusse ne cessait pas ses instances ; il les faisait au contraire de plus en plus pressantes. Enfin, une autre raison encore rappelait Maupertuis en Prusse ; dans ses précédents voyages il avait distingué à la cour, parmi les filles d'honneur de la reine mère, une jeune personne grande, bien faite, agréable, qui avait les charmes du cœur, si ce n'est tout à fait ceux de l'esprit (1), qu'il rechercha avec passion et qu'il épousa par la suite, grâce à l'officieuse intervention du roi et de la reine mère, mademoiselle Éléonore de Borck, d'une des plus nobles

(1) Cette réserve, peut-être injuste, se fonde sur un propos de Thiébault dans ses mémoires. Mais je trouve dans les *Souvenirs d'un citoyen* de Formey, deux lettres de madame de Maupertuis, la seconde surtout, qui ne le confirment certainement pas. Par la première, elle annonce à Formey, pour qu'il en communique la nouvelle à l'Académie, la mort de son mari : « Monsieur, lui écrit-elle, c'est un devoir bien triste que je remplis aujourd'hui, en vous notifiant et en vous priant de notifier à l'Académie royale des sciences, la mort de M. de Maupertuis. J'ose me flatter, Monsieur, que cet illustre corps voudra bien regarder comme une perte pour lui,

familles de Poméranie. Par tous ces motifs, il se décida en faveur de la Prusse. C'était prendre un grand parti, c'était comme s'expatrier, et cela dans des circonstances qui pouvaient rendre la position d'un français au service de Frédéric de plus d'une façon difficile et délicate. Voltaire, lui-même, qui était assez disposé à approuver tout ce qui

la perte que je viens de faire, et que si je regrette un tendre époux, il regrettera un président qui, en tout temps, a veillé pour sa gloire et ses intérêts. J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération et estime distinguée, monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

« La veuve de Maupertuis, née de Borck. »

Voici la seconde, dont Formey dit qu'elle fait trop d'honneur aux sentiments de cette dame, pour ne pas lui donner place dans ses *Souvenirs* : « J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois (août 1759). J'ai été sensible à votre affliction et à la part que vous prenez à la mienne. Vous avez raison de regretter feu mon mari, qui rendait justice à votre caractère et à vos talents. Pour ma perte, elle est inexprimable; la seule consolation qui me reste, est de le pleurer toute ma vie. Je vous suis infiniment obligée de la manière obligeante dont vous avez annoncé la mort de feu mon cher mari à l'Académie. Je n'ai pu lire votre beau discours sans verser des larmes, et je vous suis encore obligée d'avance de ce que vous allez faire pour sa mémoire, parce que je suis persuadée que vous ne sauriez rien faire que d'excellent, et dont vous ne soyez récompensé par l'applaudissement général.

« J'expédie aujourd'hui une lettre pour le comte de Tressan; je lui ai écrit, il y a quinze jours, pour le remercier de ses bontés. J'écris aujourd'hui à M. Bernouilli pour lui demander s'il a trouvé de vos lettres parmi les papiers de feu mon mari; j'en doute, parce qu'étant à Bâle, M. Bernouilli m'a dit qu'il avait été obligé, à peu près quinze jours avant la mort de mon mari, de déchirer une quan-

se faisait en faveur du roi de Prusse, lui écrivait à ce sujet : « Vous voilà, Monsieur, comme le messie ; trois rois courent après vous, mais je vois bien que, puisque vous avez sept mille livres en France et que vous êtes français, vous n'abandonnerez point Paris pour Berlin. Si vous aviez à vous plaindre de votre patrie, vous feriez bien d'en accepter une autre, et en ce cas, je féliciterais mon adorable roi de Prusse ; mais c'est à vous à voir dans quelle position vous êtes. Au bout du compte, vous avez conquis la terre sur les Cassini et vous êtes sur vos lauriers ; si vous y trouvez quelque épine, vous en émousserez bientôt la pointe. » Mais ce fut surtout plus tard et après les événements qui survinrent, qu'on fut moins indulgent sur cette détermination, et Grandjean de Fouchy, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, s'exprimait ainsi dans son *Éloge* de Maupertuis : « La sévérité du ministère que j'ai l'honneur d'exercer, ne me laisse pas la liberté d'applaudir à cette détermination ; il eût mieux fait sans doute de continuer à son

tité de lettres, et particulièrement celles qu'il avait reçues de ses amis de Berlin.

« La peinture que vous me faites de la journée du 13, et tout ce que j'ai entendu d'ailleurs de l'affreuse journée du 12 (la bataille de Cunersdoff) a bien augmenté ma douleur. Bon Dieu ! fallait-il encore ajouter à mes chagrins celui d'apprendre que ma chère patrie est en grand danger. Dieu ! quel miracle que le roi existe encore ; j'ai bien tremblé et je tremble encore pour sa précieuse vie. Dieu veuille le conserver et terminer cette malheureuse guerre, qui fait tant souffrir l'humanité ! Je vous prie, Monsieur, de faire bien des compliments de ma part à madame votre épouse ; je fais des vœux pour votre conservation. Je suis, etc.

« Éléonore de Maupertuis. »

roi et à sa patrie des services qui y étaient reconnus, honorés et récompensés, et l'Académie est trop instruite des devoirs d'un sujet envers son prince et d'un citoyen envers son pays, pour proposer cette conduite comme un modèle à imiter. » Lefranc de Pompignan, de son côté dans son discours de réception à l'Académie française, en succédant à Maupertuis, laisse, quoique en termes plus adoucis, entrevoir la même opinion. Il le représente comme partagé entre son souverain naturel, l'idole de la nation, dit-il, et un roi généreux, qui se l'est attaché par des établissements aussi utiles qu'honorables ; et faisant allusion aux événements qui avaient dû rendre ce partage fort pénible, il pense « que c'est dans ces conjonctures que la constance humaine a besoin de toutes ses ressources. » D'Alembert, ce semble, quand plus tard il fut mis à la même épreuve, et qu'il refusa les offres de Frédéric, comme celles de Catherine, parut mieux répondre et satisfaire à la juste susceptibilité du sentiment national (1).

Maupertuis s'engagea, changea de patrie et pour mieux se lier encore, épousa mademoiselle de Borck.

(1) Quoique M. de Maurepas fût mécontent de son expatriation, Maupertuis obtint cependant du roi l'autorisation de quitter la France pour la Prusse. Frédéric lui écrivit à ce sujet : « Mon cher Maupertuis, la renommée qui ne se tait jamais, est venue de Paris ici, pour m'apprendre de quelle façon vous vous y êtes pris pour obtenir de votre souverain la permission de transporter votre domicile à Berlin. Le roi de France a tant d'avantages sur moi ! mais j'aurai donc celui de vous posséder. Je vous assure que ce procédé me touche infiniment. Je vous en aime et vous en estime davantage. Ou je mourrai bientôt ou je vous en témoignerai ma reconnaissance. Adieu. »

Comment, du reste, toucha-t-il le cœur de mademoiselle de Borck? « Il ne pouvait soupirer longtemps, dit un de ses biographes, sans être écouté. Peu d'hommes avaient la conversation plus amusante. Nulle femme ne l'eût soupçonné d'être un savant . . . . . .
Le feu de ses yeux, le ton de la persuasion donnaient à son visage une physionomie animée, qui permettait à peine d'en remarquer les irrégularités. Simple dans son extérieur, et même non sans négligence ni sans singularité, jamais il ne s'assujétissait à cette étude de la parure, de laquelle résultent des agréments, qui souvent nous imposent à nous-mêmes, parce qu'ils nous agrandissent dans l'imagination d'autrui; malgré cela, et peut-être pour cela même, il plaisait aux femmes ; moins il était occupé de lui, plus il était occupé d'elles (1). » Mademoiselle de Borck eut de cette impression, et ne l'eut pas même toujours sans quelque inquiétude jalouse.

Établi désormais à Berlin, Maupertuis était déclaré président de l'Académie. C'était une grande charge qu'il allait avoir à remplir.

L'Académie de Berlin, fondée par le premier roi de Prusse, en 1700, eut, dès sa naissance, un éclat que la plupart des compagnies savantes n'ont guère qu'avec le temps. Leibnitz en était l'âme. Mais Leibnitz mort, elle commença à languir, et le père de Frédéric, loin de la ranimer, l'aurait plutôt perdue par la manière dont il la traitait, s'il n'avait eu un successeur qui la remit en honneur et apporta constam-

(1) Voir plus loin quelque nouveaux détails sur le caractère de sa conversation.

ment toute sa sollicitude et tous ses soins à la faire refleurir. Or, Maupertuis fut sans aucun doute un des promoteurs les plus actifs de cet heureux changement. Je ne sais ce qu'à sa place, s'il eût accepté le même emploi, quand il lui fut proposé. D'Alembert eût pu faire ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que du temps de Frédéric, les affaires académiques ne furent conduites par personne mieux que par Maupertuis. Il y a à cet égard un témoignage favorable sans doute, mais sincère et juste, qui me paraît bon à recueillir ; c'est celui de Formey, secrétaire de l'Académie pendant sa présidence. Voici en quels termes il s'exprime : « Je le dis avec sincérité, et je ne dis que ce dont mes yeux ont été continuellement témoins, puisque j'ai commencé à tenir la plume de l'Académie en même temps que M. de Maupertuis a été installé dans sa présidence. Il ne s'est peut-être pas passé un seul jour depuis cette époque, où il n'ait pensé aux intérêts de l'Académie, où il n'ait eu quelque vue propre à lui faire honneur, où l'extrême vivacité de son esprit ne lui ait fait chercher les moyens de procurer l'accroissement des sciences en général et de les faire fleurir en particulier au milieu de nous. » — « Il aurait voulu, ajoute le même auteur, que tout le monde répondît à son ardeur et imitât son activité; car on ne pouvait mieux prêcher d'exemple. Cela lui donnait quelquefois un ton de vivacité et un air de sévérité, dont ne s'accommodaient pas ceux qui haïssent toute gêne ou qui se font de fausses idées de la liberté d'un homme de lettres et en particulier de celle de membre d'une académie. Il aurait été inutile de fonder de semblables sociétés, si comme dans toutes les autres, il n'y avait pas des lois, et qu'on ne veillât pas à leur ob-

servation. Je suis persuadé qu'il était et qu'il sera toujours avantageux à l'Académie d'avoir été gouvernée, comme elle l'a été par M. de Maupertuis. »

Il avait, nous l'avons vu, commencé par proposer au roi, qui l'approuva, un réglement dont les articles 8 et 13, relatifs à l'autorité du président, furent apostillés par lui en ces termes : « Il aura, écrivit Frédéric de sa main, la présidence sur tous les académiciens honoraires et actuels. Rien ne se fera que par lui, ainsi qu'un général gentilhomme commande des ducs et des princes dans une armée, sans que personne s'en offense... Le président Maupertuis aura l'autorité de dispenser les pensions vacantes aux sujets qu'il jugera en mériter, d'abolir les petites pensions et d'en grossir celles qui sont trop minces, selon qu'il le jugera convenable. De plus il présidera les curateurs dans les affaires économiques. »

Voilà donc désormais Maupertuis l'homme de Frédéric auprès de l'Académie et comme son ministre des lettres et des sciences. Il était impossible que de telles relations, outre bien des entretiens, n'amenassent pas entre eux une fréquente correspondance. Pour les entretiens, ils nous manquent : nous savons seulement qu'ils étaient fort goûtés du roi. Mais quant à la correspondance, elle existe au moins pour la plus grande partie ; et si telle qu'elle a été récemment publiée (1), il ne faut l'accueillir et la consulter qu'avec

(1) C'est à la suite d'une *Vie de Maupertuis* par Angliviel de La Beaumelle, *ouvrage posthume*, dont l'éditeur est M. Maurice Angliviel, petit-neveu, je pense, de La Beaumelle. Cette publication eût été un véritable service rendu aux lettres, si l'homme honorable et diligent auquel nous la devons, n'avait pas lui-même été trompé et

la plus extrême réserve, il n'en est pas de même quand on la prend dans une collection des plus précieuses, formée par un des amateurs les plus habiles, et il faut ajouter les plus obligeants, de ces sortes de trésors, M. Feuillet de Conches; car là elle se compose du texte même parfaitement authentique des lettres de Frédéric. Or cette collection m'a été très-libéralement ouverte et confiée, et il m'a été permis d'y puiser tout ce qui pouvait y offrir quelque intérêt, surtout pour la partie de la vie de Maupertuis, qui désormais va nous occuper. C'est donc sur pièces véritablement inédites que je vais parler, en faisant toutefois bien

nous avait réellement donné ce qu'il croyait avoir entre les mains, je veux dire la copie fidèle de la correspondance authentique de Frédéric et de Maupertuis. Mais l'on sait ce qu'il en est, et un article de M. Sainte-Beuve, inséré dans le *Moniteur* du 26 octobre 1857, ne laisse à cet égard aucune espèce de doute; la preuve y est tout au long et pièces sur table, en quelque sorte, grâce à une obligeante communication faite à l'auteur par M. Feuillet de Conches, que presque tout dans cette copie est de la plus singulière inexactitude.

Cependant telle qu'elle est, cette publication a encore son intérêt. En tout ce qui a dépendu de lui, l'éditeur y a mis le plus grand soin ; il l'a enrichie de notes et d'appendices, qu'on ne consulte pas sans utilité, et la biographie de Maupertuis en elle-même, quoique aussi atteinte de soupçon, ne laisse pas que de bien faire connaître l'homme auquel elle est consacrée. Sans m'en être servi avec autant de confiance que je l'aurais désiré, j'y ai cependant eu, en plus d'une occasion, recours, sauf à me tenir toujours prudemment sur mes gardes et à user d'un sévère contrôle.

Aussi, pour mon compte du moins, je dois des remercîments à M. Maurice Angliviel, qui, par son consciencieux travail, m'a procuré plus d'un secours pour l'étude à laquelle je me livrais.

expressément remarquer que si, par ces emprunts, j'anticipe sur une autre et plus complète publicité de ce recueil, mon travail a pour but bien moins d'y suppléer d'avance que de la provoquer, de la faire désirer et espérer. Malheureusement il n'en est pas des lettres de Maupertuis comme de celles de Frédéric. Jusqu'à présent du moins on n'en a qu'une copie, et une copie laissée par La Beaumelle. Est-elle parfaitement fidèle? On peut en douter après ce qu'il a répandu à plaisir d'inexactitudes et d'altérations dans celle qu'il lui a convenu de faire des lettres de Frédéric. Cependant, comme jusqu'à preuve du contraire, il n'y paraît rien que de vraisemblable, il est peut-être permis, faute de mieux, ou en attendant mieux, d'en faire de discrets extraits, et c'est ainsi que j'en userai.

DAMIRON.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SUR UNE MISSION RELATIVE A LA

CONDITION MORALE, INTELLECTUELLE ET MATÉRIELLE

DES

OUVRIERS QUI VIVENT DU TRAVAIL DE LA SOIE,

PAR M. LOUIS REYBAUD [1].

III.

Quelques mots maintenant sur la méthode que j'ai suivie pour donner à mon enquête un peu d'unité.

Les questions de méthode pour la recherche des faits économiques et moraux, ont pris récemment une certaine importance. Sans doute il convient de se défendre des idées absolues et de ne pas viser, en de pareils sujets, à une rigueur mathématique; mais l'esprit de méthode, même appliqué à ce qu'il y a au monde de plus mobile et de plus divers, l'étude de l'homme, n'en reste pas moins le meilleur et le plus sûr instrument pour arriver à la connaissance de la vérité. Je me suis donc efforcé de donner à mes observations un caractère méthodique et de renfermer dans un cadre commun les renseignements que j'avais à recueillir.

(1) Voir plus haut, page 5.

Une difficulté préliminaire, c'était d'avoir accès dans les ateliers. Il m'a suffi pour cela de dire au nom de qui je me présentais. Dans tout autre cas et pour tout autre visiteur, les portes ne se seraient pas aussi facilement ouvertes. Il y a, dans l'industrie des soies, deux détails qu'il est nécessaire de tenir secrets; les machines et les dessins. Chaque chef d'atelier a ses petites inventions mécaniques auxquelles il attache du prix et qu'il éloigne des regards; chaque fabricant a des dessins que la contrefaçon menace et que les interdictions les plus sévères ne préservent pas toujours. Devant moi ces consignes sont tombées; j'ai pu tout examiner et obtenir des explications sur toute chose. On a compris que le seul mystère que j'eusse à surprendre était celui de la condition humaine dans un régime donné, et que plein de respect pour des intérêts purement privés, je ne livrerais à la publicité que ce qui peut être profitable à tout le monde sans préjudice pour personne. J'ai donc vu les machines à l'œuvre, en deçà et au-delà du Rhin; j'ai interrogé les tisserands et les passementiers, sans témoins, quand je l'ai pu et en dehors de toute influence; j'ai posé aux fabricants des questions souvent délicates et sur le prix des façons et sur leurs rapports avec les ouvriers, et partout, et en toute occasion, je n'ai rencontré que la bienveillance la plus parfaite et le désir évidemment sincère de seconder mes vues et celles de l'Académie.

Lorsque j'entrais dans un atelier, mon premier soin était d'embrasser d'un coup d'œil ce que l'on peut appeler les témoignages apparents, c'est-à-dire l'aspect des lieux et des physionomies. J'en recevais une impression dont rarement j'ai eu à revenir. Les visages étaient-ils florissants, les meu-

bles bien tenus, les métiers montés avec soin, les bois luisants, les cuivres propres, j'en concluais volontiers que l'industrie ne traitait pas cette portion de ses enfants en mauvaise mère, et qu'elle leur abandonnait une part suffisante sur les fruits de leur travail. Appercevais-je au contraire des corps chétifs, des traits où la souffrance était empreinte, du désordre dans le mobilier, enfin un manque absolu de cette propreté qui est le luxe des pauvres gens, je ne pouvais m'empêcher d'attribuer à l'insuffisance et aux fluctuations du salaire ce qu'un pareil spectacle avait d'attristant. Dans quelle mesure, sous quelles réserves, c'est ce qui me restait à vérifier; il y avait à faire la part des hommes et celle des choses, à distinguer ce qui était la règle de ce qui était l'exception. Si l'étude des détails a son prix, c'est à la condition de n'y pas trop abonder et de n'en pas forcer les conséquences.

Cette inspection achevée, j'en venais aux chiffres et autant que possible à des chiffres précis. Ces chiffres portaient sur deux points qui sont le fondement de toute enquête; le taux des salaires et la somme nécessaire pour défrayer les plus stricts besoins. En d'autres termes : combien gagne l'ouvrier? combien lui faut-il pour vivre? C'est ce qu'on a appelé, avec un peu d'ambition dans les mots, le budget de l'ouvrier : d'un côté la recette, de l'autre la dépense. Et qu'on n'essaie pas de séparer ces deux éléments d'appréciation. Ils n'ont de signification qu'en se combinant. Le salaire, par exemple, comment l'isoler de l'emploi qu'il a et du parti qu'on en tire? Souvent avec un salaire moindre il y aura plus de besoins satisfaits ou moins de besoins satisfaits avec un salaire plus fort. Cela dépend du prix des

choses et de la qualité non moins que du prix. D'où il suit que, pour avoir une idée juste de la condition de l'individu, il faut faire marcher de front l'étude de ses besoins et celle de ses ressources et arriver à une balance qui conclut, suivant les cas, ou à son avantage ou à son détriment.

Je dois dire à l'Académie que, dans cette recherche, plus d'une difficulté m'attendait et que j'ai dû me contenter souvent d'évaluations approximatives. En manufacture, point d'équivoque possible sur le salaire quotidien; il est la règle ordinaire et ressort d'un simple examen de la comptabilité. En fabrique, rien de pareil; c'est à façon et dans des ateliers épars que les travaux s'exécutent. De là bien des obstacles à une statistique commune. Non-seulement le prix de la façon varie d'ouvrier à ouvrier, mais d'étoffe à étoffe, et l'échelle de ces variations est des plus étendues. Puis avec le prix de la façon on n'a que l'un des termes du problème; l'autre terme c'est le temps nécessaire pour la fabrication. Or, ce temps varie autant pour le moins que le prix des façons : tel ouvrier emploiera trente jours, là où son camarade n'en mettra que vingt; il y en a qui s'éternisent sur leurs pièces, d'autres qui les achèvent lestement. Comment établir un calcul uniforme sur des données aussi disparates? Ainsi, quant à la recette, impossible de procéder autrement que par tâtonnements, et le cas est le même quant à la dépense. Sans doute il est des situations où l'on peut savoir, à un centime près, ce que coûte chaque jour la nourriture et l'entretien d'un homme; dans les régiments, par exemple, dans les hospices, dans les prisons, partout où la consommation est réglée et où les approvisionnements se font à des prix réduits et sur une grande échelle. La

gestion personnelle s'efface alors ; la responsabilité également; les hommes ne sont plus que des unités qui toutes se valent; ils relèvent d'une organisation savante qui ne livre rien au hasard, tient registre des plus petits détails et peut en justifier à toute heure et en toute occasion. Mais la société libre n'obéit pas aux mêmes formes et n'offre pas les mêmes moyens de vérification. C'est en présence de l'individu que l'on se retrouve, c'est avec lui qu'il faut compter. Besogne ingrate et où manquent les points d'appui. Au lieu de chiffres précis, on n'a plus que des hypothèses. Chacun vit à sa guise, et dès lors autant de têtes, autant d'évaluations. Celui-ci se prive du nécessaire, celui-là donne dans le superflu ; d'autres plus sensés se préservent de ces deux excès. Mais combien en compte-t-on dans ces diverses catégories? Où est la mesure des consommations? Quels en sont les prix? Quelle part faut-il faire aux subsistances, au logement, au vêtement, à l'entretien? Aucun de ces renseignements n'est du domaine public, et même dans les familles, on n'en a qu'une idée confuse. Pour la dépense comme pour la recette, tout se réduit donc à des approximations, ou pour employer le mot technique, à des *moyennes*. Tel est le caractère des chiffres que je soumettrai à l'Académie; j'ajoute que je les tiens de personnes très au courant des choses et dont j'ai pu apprécier l'entière sincérité.

Il est cependant un point sur lequel ces calculs, si variés et si divergents, s'accordent d'une manière peu consolante. Après en avoir bien vérifié les termes pour ne laisser aucune prise à l'erreur, après les avoir comparés sans parti pris et sans en forcer les conséquences, je trouvais, et les hommes du métier trouvaient avec moi, que les chiffres se

balançaient presque toujours et laissaient peu de chance à l'épargne. Et ce n'est pas dans un ou deux centres de production seulement que ce résultat est sensible, mais dans tous. En Allemagne, comme en Suisse, comme en France, le salaire de l'ouvrier en soie se met strictement en équilibre avec les plus urgentes nécessités de la vie. Cela suffit pour que le service se renouvelle; cela ne suffit pas pour que des habitudes de prévoyance se propagent, et que la condition des individus s'élève. Il y a des exceptions sans doute, toute règle en a. L'épargne est possible pour les chefs d'ateliers qui ont un matériel à eux; elle est possible pour quelques ouvriers, dans les travaux qui exigent une grande habileté professionnelle, elle est possible pour tous quand ils poussent l'économie jusqu'à empiéter sur leurs besoins. Mais soit à raison des rabais, soit à raison des chômages, le gros de ce personnel est voué à un sort précaire, où le présent est à peine défrayé et où rien n'assure l'avenir. Comment en serait-il autrement? Aucune industrie n'est plus accessible et n'exige moins d'apprentissage dans ses articles courants; les femmes y sont propres comme les hommes. Les bras s'y jettent donc à l'envi; de sorte que la concurrence y agit toujours au profit de ceux qui commandent le travail, contre ceux qui l'exécutent. Quel remède à cela? Il n'y en a qu'un, c'est l'accroissement du débouché, et par suite les moyens qui y mènent.

Quand je m'étais ainsi assuré de la condition matérielle de l'ouvrier, je portais mes recherches sur sa condition intellectuelle et morale. Ici le champ est plus sûr et mieux défini. Les écoles, les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les tontines, les sociétés mixtes, où le fabri-

cant ajoute aux épargnes de l'ouvrier une contribution volontaire, toutes ces institutions qui ont pour objet ou la culture des facultés de l'esprit, ou le développement des bonnes habitudes morales, ne sont pas d'un accès aussi difficiles que les questions de salaire, et ne présentent pas les mêmes obscurités. On y marche avec certitude, à l'aide de documents et de témoignages publics; l'observation s'y exerce sans effort, sans mécompte et de la manière la plus méthodique. Je n'y insiste donc pas; les détails viendront à leur place et dans leur ordre d'examen. Ce que j'en dirai ici, c'est que, dans le cours de mon itinéraire, il m'a semblé que les moyens de s'instruire et de se bien diriger, ne manquent nulle part aux populations; seulement les populations n'en font pas toujours le cas qui convient. Il y a eu, dans cette poursuite, plus d'ardeur en haut que d'entraînement en bas. On a créé beaucoup de cadres; ces cadres ne sont pas tous remplis. A quoi cela tient-il? A cette défiance incurable qu'engendre une existence aux prises avec le besoin, à ce souci du lendemain qui éteint dans les esprits les sentiments d'un ordre plus élevé. Avec le temps, ces dernières préventions disparaîtront : un peu plus de bien-être y aidera aussi. Tout se lie dans la destinée humaine, et les révoltes de l'âme s'apaisent plus vite et plus sûrement quand on a calmé les souffrances du corps.

IV.

PRUSSE RHÉNANE *(Viersen et Crefeld).*

Au-delà de Dusseldorf et en descendant le Rhin, s'étendent, sur la rive gauche du fleuve, de vastes plaines qui confinent au Limbourg, et où, dès le XVIe siècle, l'industrie

des soieries a jeté de profondes racines. C'est à un réfugié du grand-duché de Berg, nommé Vander Leyen, que la tradition attribue le premier essai. Échappé aux persécutions religieuses, il vint se fixer à Crefeld et y transporta ses métiers. D'abord réduite à la ville, cette fabrication s'étendit aux environs et y prit des développements considérables. Aujourd'hui elle embrasse un rayon de plusieurs lieues, et anime plus de trente hameaux et villages; on lui doit même la transformation d'un simple bourg, Viersen, en une ville intéressante qui marche sur les brisées de Crefeld et s'efforce d'arriver au même rang.

C'est par Viersen que l'on entre dans la sphère d'activité de la fabrique rhénane; c'est là qu'on peut étudier de plus près et mieux connaître l'atelier rural. Rien de plus calme que l'aspect de cette ville; on voit sur le champ qu'elle n'appartient pas à ces industries turbulentes qui chargent l'atmosphère de fumée, et ne remplissent leur tâche qu'aux sifflements de la vapeur. Point de hautes cheminées, ni de grands établissements, mais une multitude de maisonnettes aux tuiles rouges, disposées en échiquier sur un vaste espace, et accompagnées de jardins qu'entourent des haies vives. Peu de rues; cinq ou six à peine méritent ce nom, et encore ont-elles toutes un côté qui fait face sur la campagne. Dans ces rues se concentrent, près des comptoirs des fabricants, le commerce de détail, les professions d'utilité locale, la bourgeoisie, les fonctionnaires publics; on y rencontre peu de tisserands. Ils aiment mieux s'établir au loin, tantôt dans le clos qui leur appartient, tantôt dans un champ qu'ils prennent à bail et qu'ils exploitent pour leur usage.

Cette combinaison de la vie agricole et de la vie industrielle, frappe les yeux dès qu'on entre dans une habitation d'ouvriers ; partout, à côté du métier à bras, se montrent des instruments de culture ou de jardinage. Dans Viersen, l'exploitation se borne à des potagers et à une basse-cour ; mais avec la banlieue commencent l'élève du bétail et le travail de la petite ferme. Là même où la grande ferme prévaut, l'activité industrielle ne disparaît pas ; il y a toujours, dans quelque pièce des bâtiments, place pour deux ou trois métiers. Aucune famille de cultivateurs ne se prive de ce supplément de salaire. Seulement la besogne se distribue alors selon les forces et les aptitudes. Tout ce qu'il y a d'hommes faits et vigoureux va aux champs pour les labours et les semailles, tandis que les adolescents et les femmes restent au logis pour y tisser le velours ou le taffetas. Et cette répartition des tâches n'est pas un fait local ni circonscrit ; je l'ai retrouvé dans toute la région de la fabrique rurale ; en Prusse comme en Suisse, dans le comtat venaissin comme dans les environs de Saint-Étienne et de Lyon. Sauf les travaux qui exigent une certaine vigueur, le tissage de la soie tend à passer des mains des hommes dans celles des femmes. Ce sont les femmes qui desservent la plupart des établissements à moteurs mécaniques; dans les villes mêmes, ce mouvement se produit d'une manière sensible, et il n'est pas sans intérêt d'en examiner les motifs.

Le principal est dans l'économie très-réelle qui résulte de cette substitution ; un homme ne se contenterait pas du salaire qui suffit à une femme. Mais cet avantage n'est pas le seul. Chez l'ouvrière se retrouvent encore des qualités qui se font de plus en plus rares chez l'ouvrier : les habitudes

sédentaires, l'esprit de discipline, l'exactitude au travail, la fidélité aux engagements. De là une préférence qui, limitée d'abord aux étoffes les plus simples, s'est étendue à de plus compliquées et sans infériorité notable dans l'exécution. Ce qui manque en effet à la femme, ce n'est ni l'intelligence, ni la dextérité; or, ce sont là les meilleurs éléments de la main-d'œuvre. Quant à la force musculaire elle n'est nécessaire que sur des métiers à grande largeur et pour des fabrications spéciales. Ainsi le fonds même du travail peut changer de mains et il m'a semblé que c'était sa tendance. Déjà les femmes se maintiennent sans partage dans le moulinage et la filature; elles ont au même titre les préparations accessoires et empiètent à vue d'œil sur le tissage. Rien là dedans qui ne soit heureux, et pour l'industrie qui trouve un renfort d'auxiliaires dociles, et pour la communauté qui voit un nouveau débouché s'ouvrir au sexe le moins facile à pourvoir. Les ouvriers seuls pourraient en prendre ombrage, mais un moyen leur reste, c'est de défendre leur position par de bons services.

A Viersen et aux environs, les habitations des tisserands ne tiennent pas à l'intérieur ce que leurs dehors semblent promettre. Quand on les voit si bien groupées sur leur tapis de verdure et faisant si bonne figure dans le cadre que la nature leur a fourni, on s'en forme une idée que la réalité ne tarde pas à démentir. Ces habitations pèchent, en général, par la tenue. Elles se composent d'un rez-de-chaussée, coupé en deux; d'un côté l'atelier, de l'autre la chambre à coucher. Quelquefois il n'y a qu'une seule pièce et alors la partie la plus éclairée est réservée aux métiers, tandis que les lits occupent la partie la plus sombre. Quant

au mobilier l'inventaire en est fort succinct; un poêle surmonté de fourneaux de cuisine, la table qui sert aux repas, deux ou trois chaises, ou bien des escabeaux. Quelques mauvaises estampes, coloriées pour la plupart, ornent et tapissent les murs. Ce sont ou des images de saints, ou des scènes religieuses; cette population est presque toute catholique et le voisinage des cultes protestants y entretient une certaine ferveur. Dans tout cet ensemble, ce qui manque le plus, c'est le caractère et l'originalité; ce n'est pas la misère et ce n'est pas l'aisance; c'est une condition variable comme le régime du travail et où les semaines de bien-être sont compensées et au-delà par des semaines de privation.

Ce que l'état des lieux laisse entrevoir, l'aspect des physionomies le dit mieux encore. Comme à l'instant, parmi ces hommes, on distingue ceux qui travaillent en plein air de ceux qui travaillent à l'ombre, l'ouvrier qui marche de l'ouvrier sédentaire! On dirait une autre race, tant l'extérieur diffère. Mais s'il tranche sur les hommes des autres professions, le tisserand est presque partout conforme à lui-même. Je l'ai retrouvé au midi comme au nord, et quelle que fût sa nationalité, avec des traits qui lui sont particuliers et auxquels il est facile de le reconnaître, le teint mat, presque plombé, l'œil vif et intelligent, les membres grêles, des mains fluettes et blanches, plus d'adresse que de vigueur, une constitution qui, toute chétive qu'elle semble, ne manque pas de ressort. Consultez les hommes de l'art et ils vous diront qu'il est moins sujet aux maladies qui proviennent de l'activité du sang qu'aux désordres du système nerveux et aux affections propres aux tempéraments lymphatiques. Il y a des nuances sans doute, tant d'individu

à individu que de peuple à peuple, mais l'analogie n'en persiste pas moins dans la généralité, comme signe et caractère de la profession.

Les mœurs sont douces chez les tisserands de Viersen, les habitudes régulières. Dans le cours de la semaine, l'ouvrier est à sa tâche; le dimanche et les jours de fête, il partage son temps entre l'église et quelques distractions prises en famille. Il faut dire que la localité ne renferme encore aucun des moyens de séduction si multipliés dans les grandes villes. Point de théâtres, ni de spectacles forains. Je n'y ai pas aperçu non plus de ces grandes brasseries où les ménages allemands, hommes, femmes, enfants et vieillards, semblent, à des jours donnés, faire élection de domicile. Les pâtissiers, cet autre écueil de l'épargne, y sont rares. Dans cette agglomération qui compte près de dix mille âmes, le régime des champs semble avoir gardé toute sa vertu. Aussi, à force de frugalité, et en veillant sur son moindre caprice, le tisserand parvient-il, dans les bonnes années, à faire quelques économies. Ceux-ci, obéissant à une défiance instinctive, thésaurisent secrètement, ceux-là déposent leur argent à la caisse d'épargne; il en est qui se rendent acquéreurs de leurs métiers, d'autres qui deviennent propriétaires de leurs habitations. C'est la limite extrême où n'arrive qu'un très-petit nombre de privilégiés. Ces divers degrés dans la condition ont pour termes correspondants, la capacité et l'esprit de conduite; là comme ailleurs le résultat est en raison de l'effort.

Quand j'interrogeais ces ouvriers, je voyais, derrière une timidité naturelle, percer l'expression d'un soupçon. J'avais beau insister, préciser mes demandes, je n'obtenais que

des réponses évasives. Les villes, sur ce point, me donnaient bien plus de satisfaction. Quand la glace y était rompue, l'ouvrier ne s'épargnait pas et livrait volontiers toute sa pensée. Nulle part, dans les campagnes, je n'ai rencontré le même abandon. On eût dit que derrière la question que je posais, le tisserand cherchait l'intérêt que j'avais à la lui faire. Il ne pouvait admettre que j'arrivasse ainsi de loin sans tirer quelque parti de mon déplacement et ne voulant donner rien pour rien, il se tenait sur la réserve. Peut-être s'attendait-il à ce que je le misse en commun dans le profit qui devait m'en revenir. D'ailleurs, quoique hésitant, il restait doux et poli, et plus communicatif dans ses actes que dans son langage. Aucun ne se refusait à me montrer l'étoffe qu'il avait en main, ni à mettre devant moi son métier en mouvement. J'obtenais enfin, en usant de ménagements, les renseignements qui m'étaient le plus indispensables. Mais dans tout cela il fallait mettre beaucoup du mien, tandis que dans les villes on allait au-devant de moi. C'est que dans les villes le contact du monde rend l'ouvrier plus sociable, adoucit ses défiances, élève le niveau de ses idées et lui donne, avec la conscience de son droit, la liberté d'esprit nécessaire pour juger les choses et en discourir.

La main-d'œuvre, quand la besogne abonde, se maintient, dans les campagnes de Viersen, à un prix assez élevé. Un très-bon ouvrier peut gagner, dans les tissus façonnés, jusqu'à 22,50 par semaine; un ouvrier ordinaire, 12 à 15 fr.; une femme, 8 à 12 fr. Mais ce serait commettre une grave erreur que de faire porter ces chiffres sur l'ensemble de l'année, et de calculer comme s'il s'agissait d'un travail plein. Ici, comme partout, se montre cette plaie de la pe-

tite fabrique, le chômage, qui réduit jusqu'à l'insuffisance des salaires en apparence satisfaisants. Jamais, sur les métiers, une pièce ne remplace l'autre; il s'écoule toujours, entre les commandes, un délai qui varie suivant les circonstances et les individus. Il sera moindre pour le bon tisserand et en temps de presse, plus long pour le tisserand ordinaire et en temps de stagnation. Tel fabricant aura à cœur de tenir ses ouvriers toujours occupés, tel autre ne se fera pas scrupule de les faire attendre. Nul lien d'ailleurs n'existe entre celui qui dispose du travail et celui qui l'exécute. Le fabricant change d'ouvrier, comme l'ouvrier de fabricant; c'est le régime le plus décousu qui soit au monde et une sorte de promiscuïté industrielle. Aussi, a-t-on fait un peu partout, et à Viersen comme ailleurs, des efforts pour en sortir. A l'aide d'un système de primes, des fabricants ont cherché à s'assurer, au moins pour un temps, le travail exclusif d'un certain nombre de métiers. Mais ces contrats, tout volontaires et dépourvus de sanction, ne résistent presque jamais aux caprices individuels ou à l'effet des circonstances. Sur l'offre d'un salaire plus élevé, l'ouvrier quittera sans balancer le fabricant qui lui aura été le plus fidèle, et si une crise éclate, le fabricant ne se regardera pas comme engagé, même vis-à-vis de ses ouvriers les plus expérimentés.

Il faut donc réduire le salaire moyen du tisserand des campagnes de Viersen, de tout le déficit qu'occasionnent ces intermittences presque périodiques du travail. C'est déjà un vide considérable dans la recette, et le salaire agricole ne le comblera pas entièrement. J'ai parlé des bienfaits de ce mélange d'occupations; il ne faut pas néanmoins les exa-

gérer. L'homme qui vient de quitter un métier de tisserand et qui l'occupe pendant une bonne portion de l'année, ferait une assez médiocre figure dans les grands et rudes labeurs de la campagne; sa main tiendrait mal les mancherons d'une charrue et se gâterait à défoncer le sol. Le concours auquel il est propre se renferme dans quelques travaux accessoires qui sont du domaine des femmes, et à ce titre, petitement rétribués; et encore faut-il, pour rendre ce concours utile, que le chômage industriel coïncide avec ces travaux spéciaux de la terre, et que les bras n'y soient point en excès. Il n'y a donc là qu'une ressource précaire, et dans tous les cas, bien inférieure à celle qu'eût assurée une activité plus suivie de l'atelier. Puis, dans la combinaison de ces deux tâches, il existe un inconvénient qui saute aux yeux; c'est que l'une doit nécessairement faire du tort à l'autre. Moins le cultivateur s'épargnera, plus il sera difficile au tisserand de retrouver la dextérité qui convient; plus le tisserand s'énervera sur son métier, moins il lui sera facile de redevenir bon cultivateur. Et si cette situation hybride se prolongeait avec des alternatives égales, on n'aurait plus, dans les mêmes sujets, que de très-médiocres ouvriers greffés sur de très-médiocres paysans.

Outre l'affaiblissement que le chômage apporte dans son salaire, le tisserand de Viersen a encore à se défendre contre une autre cause de malaise, c'est la cherté des vivres dans sa zone d'approvisionnement. Les évaluations que j'ai entendues faire autour de moi, portent entre 5 et 6 fr. par tête d'adulte, la somme nécessaire pour les subsistances seulement, en y comprenant l'usage de la viande une ou deux fois par semaine. Qu'on y ajoute le loyer de l'habitation et

quelquefois des métiers, le vêtement, l'entretien, les réparations et les achats d'outils, et l'on arrivera à un total qui balancera, s'il ne l'excède pas, celui que présente le salaire moyen. Il en est tellement ainsi, que pour rétablir l'équilibre, le tisserand ne sort pas du régime maigre et ne voit de la viande sur la table que dans les grandes solennités. J'ai assisté à plus d'un repas dont la pomme de terre faisait tous les frais et souvent en doses insuffisantes. Pour rester dans le vrai, il convient d'ajouter qu'à Viersen, comme ailleurs, ce renchérissement des vivres tient en partie à des circonstances exceptionnelles et que l'abondance des récoltes peut y apporter de notables soulagements. Une amélioration plus désirable encore, serait un régime plus constant dans le travail, et la cessation de ces crises qui, par intervalles, laissent l'artisan sans ouvrage et sans pain.

A Crefeld, la fabrique prend un caractère plus imposant qu'à Viersen. Tandis qu'on ne compte guère plus de trente fabricants à Viersen, il y en a deux cents à Crefeld, l'une des métropoles de l'industrie des soies dans la Prusse rhénane. C'est là que se trouvent réunis les ateliers de teinture et de préparation pour tout ce qui se fabrique sur la rive gauche du Rhin. Il existe à Crefeld des procédés que la tradition a consacrés et qu'on n'a pas pu dépasser ni égaler ailleurs. Puissante égide que la tradition ! Que de fois on a essayé d'enlever une industrie à la ville où le temps semblait l'avoir fixée et consacrée ? Et que de spécieux prétextes invoqués pour cela ? Cette ville, disait-on, s'endormait dans la routine; elle ne tentait pas, elle n'osait pas, elle se reposait sur ses triomphes passés et reculait devant de nouvelles entreprises ; il était temps qu'elle sortît de sa langueur

ou qu'elle cédât la place à de plus courageux et à de plus hardis. Là-dessus on engageait la lutte, et il se trouvait que cette ville dont on s'était d'avance adjugé la succession, était moins malade qu'on ne l'avait cru, et qu'elle donnait à ceux qui l'avaient condamnée, des preuves irrécusables de sa vigueur. C'est ainsi que Crefeld s'est maintenu et a grandi, malgré les concurrences qui s'élevaient à ses portes comme à Viersen et Gladbach, ou dans un rayon plus éloigné, comme à Lobberich, Dulken et Mulheim. Le dernier mot lui est resté et cela se conçoit. Crefeld a en sa faveur l'autorité du nom et la puissance acquise : pour perdre ces avantages, il faut commettre bien des fautes, et s'oublier bien profondément; Crefeld n'a rien à se reprocher de pareil. Chaque génération qui s'y succède, ajoute quelque chose à une longue suite de traditions, à ces petits secrets qui se transmettent d'atelier en atelier, à cette habileté de main qui devient avec le temps une qualité héréditaire, à ces perfectionnements qui naissent de la pratique constante d'un art, à cette notoriété enfin que fondent les années, et dont la loyauté professionnelle assure le développement.

Comme Viersen, Crefeld a des ateliers de campagne qui diffèrent peu de ceux dont j'ai esquissé la physionomie; mais il a, en outre, des ateliers disséminés dans la ville et dans les faubourgs. Or, si la fabrique rurale est catholique, la fabrique urbaine compte un certain nombre d'ouvriers protestants. C'était pour moi une occasion de rechercher si, dans cette industrie, la différence des cultes exerce quelque influence sur le travail. Ailleurs les mêmes éléments ne devaient plus se reproduire. Dans le bassin d'Elberfeld, et plus tard dans les cantons du nord de la Suisse, j'allais

me trouver en pleine religion réformée, tandis que le groupe de Saint-Étienne et de Lyon ne m'offrirait que des populations catholiques. A Crefeld seulement, le mélange existait et dans une proportion telle que les moyens de comparaison n'y devaient pas manquer. Je posai donc la question à tous les fabricants avec lesquels on m'aboucha, et y mis une certaine insistance. Beaucoup ont hésité dans leur réponse et cela s'explique. Je m'adressai à des protestants, très-fervents pour la plupart, et il leur répugnait de prendre parti sur un détail qui touchait à leur croyance. Ceux mêmes qui penchaient systématiquement pour leurs coreligionnaires, n'osaient le manifester par un sentiment de délicatesse. D'autres pourtant ont montré plus de décision et peut-être aussi plus de sincérité. Ils m'ont déclaré qu'ils employaient indistinctement des ouvriers des deux cultes, les traitaient sur le même pied et ne trouvaient pas de différence dans leur travail. Cet aveu était déjà concluant. D'autres enfin ont ajouté que s'ils avaient une préférence à exprimer, ce serait en faveur des ouvriers de la campagne, en raison de garanties plus grandes d'exactitude, de conduite et régularité. Or, l'Académie s'en souvient, les campagnes sont catholiques; l'atelier protestant ne dépasse pas l'enceinte des faubourgs.

A raison d'un certain raffinement, la main-d'œuvre est, dans Crefeld même, plus chère qu'aux environs. On y évalue à 18 francs par semaine le salaire moyen; les bons ouvriers atteignent le chiffre de 26 francs, les ouvriers d'élite 33 francs dans les travaux exceptionnels. L'organisation de la fabrique y perd ce caractère de simplicité qui domine dans les campagnes. Le fabricant ne traite pas directement avec l'ouvrier; il a pour intermédiaires des chefs d'ateliers,

dont les attributions diffèrent sensiblement de celles de la fabrique lyonnaise. Ces chefs d'ateliers n'ont pas de métiers à eux et ne remplissent pas de tâche ; ils ont la direction et la surveillance du travail dans une zone déterminée, y distribuent la matière première et prennent livraison des étoffes. Comme indemnité on leur alloue 1/8 p. 100 sur le prix de la main-d'œuvre, et, suivant les accords, cette indemnité est payée par le fabricant ou supportée par l'ouvrier. Voici donc, le cas échéant, une première réduction à opérer sur le salaire, et il est plus profondément entamé encore par le taux élevé des loyers et des denrées. Un célibataire ne peut vivre et se loger à moins de 6 à 7 francs par semaine ; un ménage de trois à quatre personnes dépensera 15 francs pour le même objet. Qu'on y ajoute l'intermittence du travail commune aux villes et aux campagnes, le temps perdu dans le montage des métiers, et l'on verra cette main-d'œuvre, en apparence élevée, s'amoindrir graduellement et se mettre à peu près au niveau des besoins.

Cependant il y a, à Crefeld, dans les genres qui exigent une habileté spéciale et sont à ce titre mieux rétribués, une grande chance pour l'épargne, et beaucoup d'ouvriers en usent. Les institutions de prévoyance ne manquent pas et des caisses reçoivent les dépôts à divers titres. Il y en a qui ont le caractère de la mutualité, d'autres qui sont constituées sous la forme de tontine. Dans plusieurs, les fabricants interviennent, soit pour exercer des fonctions gratuites, soit pour faire acte de libéralité. Souvent comme encouragement à l'épargne, ils ajoutent un don volontaire proportionné à la somme versée. Rien n'est donc négligé pour inculquer de bonnes habitudes aux populations, et leur

ménager les moyens de s'élever à l'aisance. Sous le rapport de l'instruction elles ne sont pas moins favorisées. Ce qu'a fait la Prusse pour en répandre les bienfaits, il n'est plus permis de l'ignorer, après les travaux de notre savant et honorable confrère, M. Cousin. Crefeld a eu sa part de ces institutions; des écoles, fort bien tenues, y abondent dans tous les degrés de l'enseignement, et les ouvriers ont en outre des établissements spéciaux où ils peuvent s'initier aux connaissances techniques qui concernent leur profession.

Malgré tant d'éléments favorables, la condition morale de ces populations laisse beaucoup à désirer. J'ai recueilli à ce sujet plus d'une plainte et on insistait principalement sur deux griefs, le manque d'ordre et un reste d'agitation qui a survécu aux événements de 1848. Cette passion du luxe qui exerce de si grands ravages dans les classes moyennes et supérieures, semble avoir gagné à Crefeld la classe laborieuse. Elle y dépense en superfluités des sommes qui sont hors de proportion avec ses revenus; elle empiète, s'il le faut, sur les besoins de la vie pour en goûter les raffinements. Il n'est pas de divertissement public où elle n'accoure, pas d'industrie de bouche à laquelle elle ne paie un tribut. C'est au point que les dames de la ville ont à redouter la concurrence que leur font, dans l'achat des primeurs, les femmes de simples ouvriers. Quant à l'agitation souterraine des esprits, elle est si réelle, qu'elle a amené, dans les premiers mois de 1857, une sorte de manifestation; il est vrai que cette manifestation s'est terminée à l'allemande, c'est-à-dire le plus pacifiquement du monde. Il s'agissait, comme toujours, d'un débat sur le salaire. Les ouvriers prétendaient que la façon des rubans de velours n'était pas

assez élevée; les fabricants en trouvaient le prix raisonnable et ne voulaient pas l'augmenter. Là-dessus conférences sans nombre, puis rupture et déclaration d'hostilités, enfin commencement de grève. Rien de plus menaçant en apparence; des bruits fâcheux commençaient à circuler. On disait que la campagne allait faire cause commune avec la ville, et marcher au besoin pour l'encourager et la soutenir. C'était, en y comprenant les forces du dehors et du dedans, une armée de quarante mille ouvriers et on la dépeignait comme disposée à se faire justice elle-même, si on ne capitulait pas devant ses prétentions.

En me racontant cette petite échauffourée, les fabricants le prenaient sur un ton assez délibéré et qui touchait à la raillerie. Je doute qu'ils aient eu, au moment où le conflit éclata, la même liberté d'esprit, et j'en doute à leur honneur. Ce qu'il y avait de plus redoutable dans cet acte, c'était moins ses conséquences immédiates que l'intention et les dispositions qu'il trahissait. Le drapeau d'une guerre intestine ne se lève pas impunément sur une industrie, et l'opinion ne met pas tous les torts du côté des vaincus. Cet état violent appelle une enquête, peut-être une réforme, et il faut y procéder sans préjugés de classe et en dehors des suggestions exclusives de l'intérêt personnel. Quoi qu'il en soit, les choses cette fois ne sont pas allées bien loin, et l'émotion ne s'est pas prolongée au-delà d'une ou deux semaines. Il y a eu, çà et là, quelques ateliers fermés, et des groupes inoffensifs se sont répandus sur la voie publique. Point de cris, point de menaces, rien qui eût un caractère agressif; c'était une démonstration silencieuse et pour ainsi dire inerte. Tant que cette démonstration ne

rencontra point d'obstacle, elle se maintint; elle céda aux premières injonctions de la police. Quelques arrestations à domicile achevèrent de désarmer des mécontents. Les rassemblements disparurent, et les métiers qui avaient cessé de battre reprirent leur activité habituelle.

Telle est l'histoire d'une grève sur les bords du Rhin, et il y a loin de là à ces soulèvements d'ouvriers qui agitent de temps à autre les districts manufacturiers de l'Angleterre. C'est alors un véritable siége à soutenir, un combat, une guerre; les violences ne s'exercent pas seulement contre les propriétés; elles remontent jusqu'aux personnes. En plus d'une circonstance, on a vu le sang couler. A quoi tient cette différence? Faut-il l'attribuer seulement au contraste des caractères? Faut-il y voir l'effet d'un autre contraste, celui des régimes politiques? Probablement il y a un mélange de tout cela. Les deux peuples se conduisent suivant leurs instincts; l'un se résigne, l'autre lutte, chez l'un c'est le flegme qui l'emporte, chez l'autre c'est l'ardeur du tempérament. Cependant cette cause n'est pas la seule, ni même la plus déterminante; il y en a de bien plus actives, de bien plus profondes dans la nature des institutions. Qui pourrait calculer, par exemple, toute la somme d'influence qu'exerce sur les mœurs et les habitudes de la Prusse, le régime militaire qui y est en vigueur, régime où tout citoyen est inévitablement et si longtemps soldat? Certes, ce régime a de grands inconvénients, depuis longtemps signalés; au point de vue militaire, il a le tort de viser au nombre plus qu'à la qualité; au point de vue professionnel, il répand le trouble dans les existences et assujétit les individus à une revendication presque perpétuelle. Mais en re-

vanche, il doit exercer sur les esprits une action disciplinaire et une sorte de pacification. Tandis qu'en Angleterre, l'individu s'appartient pleinement, en Prusse il relève toujours, à quelque degré, d'une volonté extérieure. Quoi d'étonnant à ce que les grèves d'ouvriers soient d'un côté accompagnées de tels excès, et conduites de l'autre avec tant de calme et de bonhomie ! En Angleterre il n'y a pas de consignes ; en Prusse la consigne a le dernier mot, et sous ce rapport l'avantage lui est acquis. Il resterait à calculer si cet avantage n'est pas payé trop cher, et si l'énergie d'un peuple n'en reçoit pas une trop grave atteinte.

La fabrique de Crefeld et de Viersen embrasse une grande variété d'articles ; mais c'est surtout dans les velours et les rubans de velours qu'elle excelle. Nulle part, le mélange de la soie et du coton n'est fait avec cette habileté et cette perfection. Saint-Étienne et Lyon ont plus d'une fois essayé de lutter pour ces étoffes mixtes ; Crefeld a gardé ses avantages. Non-seulement le marché étranger lui est resté ; mais il a pu, malgré les droits de douane, pénétrer sur le marché français et y écouler ses produits dans une proportion considérable. Lorsque, dans ces derniers temps, la mode des grands volants et des corsages surchargés prévalut dans nos ateliers de couturières, les galons et rubans de velours employés en bordure, furent vivement recherchés et à des prix très-avantageux. Crefeld et Viersen eurent la meilleure part dans cette veine heureuse. On pourrait citer telle maison de Paris qui a tiré alors de l'Allemagne rhénane, jusqu'à 1,500,000 fr. par an de cet article. C'était une fureur et elle a duré longtemps. Aujourd'hui encore, Crefeld conserve ce débouché, et ses produits sont payés

plus cher que ceux de provenance française. Cela tient à la confection d'abord, puis à une autre qualité qui est décisive dans les préférences des acheteurs. Cette qualité est le noir; on ne saurait croire de quelle importance il est en fabrication. Dans les autres couleurs, la teinture joue un rôle sans doute; mais dans aucune autant que dans le noir. On a vu des fabrications, celle de la peluche par exemple, se déplacer à cause d'un noir plus ou moins brillant, suivant qu'il tirait sur le bleu ou sur le rouge. Dans les velours, et surtout dans les velours mélangés, c'est le noir de Crefeld qui a le pas sur les autres; on l'appelle, dans le bassin du Rhône, le noir prussien, et on en parle comme d'une chose qui ne peut être surpassée. D'où provient cette supériorité? Est-ce de la nature des eaux, des substances employées, de l'intelligence des chefs d'ateliers, de quelques procédés mystérieusement transmis, des dosages, des apprêts? On ne saurait le dire. Probablement, c'est moins à un détail qu'à l'ensemble de l'exécution, à un concours de moyens que les fabriques rivales ne peuvent obtenir.

Crefeld ne reste étranger à aucun des articles où la soie entre comme matière principale. On y confectionne des étoffes de prix et des étoffes à bon marché, des foulards, des moires, des satins, des tissus pour meubles. Mais ces fabrications ne peuvent être considérées que comme accessoires, si on les compare à celle des velours en pièce et des rubans de velours. Ce dernier produit, surtout dans le façonné, a, sur tous les grands marchés du globe, un débit considérable. La variété et l'élégance du dessin n'ont d'égale que la modicité des prix. Pour desservir des pays si divers, il faut que les fabricants se tiennent au courant des goûts et

des costumes nationaux, qu'ils imitent, sur des types qu'on leur envoie, les fabrications locales, qu'ils varient leurs dessins d'une saison à l'autre, de manière à accroître la consommation par l'attrait du changement, qu'ils envoient au Pérou ce qui convient au Pérou, au Tyrol ce qui convient au Tyrol, et ainsi du reste, qu'ils aient un assortiment complet de ce que la fantaisie réclame et de ce qui constitue le débouché le plus courant. C'est à la fois un art et un calcul, où les facultés solides de l'esprit ne sont pas moins nécessaires que les facultés ingénieuses et raffinées. Joignez à cela un don qui n'est pas commun, celui du commandement. Autour du fabricant se groupe une petite armée; il a ses dessinateurs qui sont ses chefs de corps, et concourent avec lui aux plans de campagne, ses commis qui sont ses lieutenants, les ateliers de préparation et de teinture, qui forment les cadres, enfin les ouvriers qui composent l'effectif. Tous ces hommes attendent du fabricant un mot d'ordre ou direct ou indirect, une impulsion, un élan, un principe d'activité; il faut qu'il se prononce à temps et ne laisse rien en souffrance; qu'il soit présent partout et ne se laisse absorber nulle part, qu'il veille à la correspondance et à la vente, qu'il ne perde de vue ni le portefeuille ni la caisse, et ait, jour par jour, presque heure par heure, la conscience de sa situation financière. Quelle rude tâche et quel luxe d'assujétissements! On ne les atténue qu'à une condition, c'est de s'entourer de bons auxiliaires, et d'agir comme il convient pour se les attacher.

Tel est Crefeld, telle est l'industrie qui se développe dans les plaines au milieu desquelles il est assis. Un coup d'œil suffit pour juger de l'aisance qui règne chez ses habitants.

Les rues sont larges, bien alignées et bordées d'élégantes constructions; l'air et la lumière circulent avec abondance, même dans les quartiers les plus populeux. C'est le génie industriel qui seul a créé et anime encore cette ville. Elle n'a ni grandes institutions scientifiques, ni valeur stratégique ou militaire, ni attributions fédérales, ni priviléges territoriaux; elle a peu de monuments et ne tient pas dans les arts une place bien saillante; mais elle a une population laborieuse et une élite de fabricants, la considération qui s'attache à l'exercice d'une profession utile et la fortune qui couronne le travail. Voilà ses titres; ils sont de ceux dont un pays s'honore, et qui, en contribuant à sa richesse, préparent les instruments de sa grandeur.

V.

PRUSSE RHÉNANE *(Elberfeld et Barmen)*.

Comme celui de Crefeld, le bassin d'Elberfeld appartient aux provinces du Rhin; ils sont, l'un sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite, le siége de la même industrie; douze lieues à peine les séparent et pourtant il existe entre eux plus d'un contraste. Pendant que Crefeld domine des plaines unies et dépourvues d'accidents, Elberfeld est dominé par une ceinture de montagnes où abondent les sites pittoresques et variés. C'est au fond de la vallée et sur la rive droite de la Wipper que se déploie la ville. Dans les deux sens la perspective est imposante. Soit qu'en arrivant par le chemin de fer qui règne à mi-côte, on aperçoive Elberfeld comme au fond d'un entonnoir, ses clochers, ses maisons, ses édifices publics, et plus loin la grande ave-

nue de Barmen qui côtoie la rivière jusqu'où la vue peut s'étendre; soit que d'un point dégagé de la ville on embrasse cet amphithéâtre de côteaux, se succédant sous des angles divers et qu'animent ici des troupeaux, là des habitations rustiques, il est impossible de ne pas être captivé par la grandeur et le charme de ce spectacle et d'imaginer pour une industrie un siége plus heureux et plus favorisé.

Aux avantages de la situation sont venus se joindre d'autres avantages. Les eaux de la Wipper sont excellentes pour la teinture et alimentent un si grand nombre d'établissements, que son cours, dans la saison sèche, en est presque tari. D'un autre côté, la houille se traite à des prix modérés, soit qu'on l'emprunte aux gîtes environnants, soit que par la Moselle et le Rhin, on la tire du bassin de Sarrebruck. Enfin les bras abondent, comme dans tous les pays où la nature du sol a maintenu les grands boisements et le régime de l'agriculture pastorale. Aussi loin qu'on remonte dans la vallée et dans les vallons adjacents, le métier à tisser occupe la place d'honneur dans les chaumières; c'est la principale activité, la grande ressource, et cela à un degré si caractérisé que là où l'industrie s'arrête, l'émigration commence. Nulle part le courant qui entraîne les populations allemandes d'Europe en Amérique n'a plus d'énergie que dans les anciennes provinces de la Westphalie et du grand-duché de Berg; tout y contribue, l'état précaire du cultivateur et le voisinage des ports d'embarquement, Brême, Hambourg et Lubeck. L'industrie seule, dans le rayon où elle s'exerce, fait obstacle à ce mouvement; et plus elle enrôle et retient d'agents à son service, plus elle arrache de victimes à l'épidémie de l'expatriation.

Sous l'influence de ces causes combinées, la fortune d'Elberfeld a marché à grands pas. Au début du siècle, la ville proprement dite ne comptait guère plus de vingt mille âmes et on évaluait à quinze mille âmes la population éparse dans Barmen et trois ou quatre bourgs avoisinants. Aujourd'hui Elberfeld a plus de cinquante mille âmes et l'agglomération à laquelle Barmen a donné son nom quarante-cinq mille; en tout près de cent mille âmes réparties dans deux villes qui se touchent et se confondent par beaucoup de points. Saint-Étienne seul offre l'exemple d'un développement aussi prompt et pour ajouter à ce rapprochement un trait de plus, des manufactures d'armes, dont les produits sont fort estimés, existent à Remscheid et à Solingen, c'est-à-dire aux portes d'Elberfeld et dans la vallée de la Wipper. Quant au groupe même d'Elberfeld et de Barmen, ce n'est pas à une seule industrie, mais à une grande variété d'industries qu'il doit son merveilleux essor et un mouvement d'affaires que l'on évalue à plus de quatre-vingt millions par an. Le coton y joue un rôle important; nulle part on ne le teint mieux, surtout dans une nuance que l'on nomme le rouge turc. La laine et le lin occupent aussi un personnel nombreux; la dentelle, la mulquinerie, la passementerie ne font pas moins bonne figure. Pour certains objets en fonte, la vogue est également acquise aux produits d'Elberfeld. Enfin il est peu d'articles auxquels cette population industrieuse n'ait touché et qu'elle ne se soit appropriés par le mérite de l'exécution.

La soie demeure néanmoins le principal élément de son travail; on l'y tisse sous toutes les formes et pour tous les usages. Ce que nous avons vu sur les métiers de Crefeld,

nous le retrouvons à Elberfeld, comme aussi la combinaison d'un atelier de ville et d'un atelier de campagne qui se partagent la besogne. Seulement la fabrication d'Elberfeld a des proportions plus considérables que celle de Crefeld et, dans les étoffes façonnées, s'élève à une perfection plus grande. Si Crefeld est le Saint-Étienne de la Prusse, Elberfeld en serait le Lyon, toutes distances gardées. Les fabricants y montrent, avec un certain orgueil, des tissus de la plus grande richesse, brochés, façonnés, lamés d'or et d'argent, et qui s'emparent vivement du regard. Ces tissus sont en partie destinés à une consommation lointaine, celle des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud; d'autres se font une place sur le marché européen; il en est qui s'adressent plus particulièrement à l'Allemagne. Dans cet ensemble, il y a peu de chose à reprendre pour ce qui tient au métier; la confection est bonne, les couleurs sont belles; il n'y manque qu'un je ne sais quoi plus aisé à sentir qu'à définir; c'est la manière, l'harmonie, la disposition générale, en un mot le juste sentiment du goût.

Le goût! voilà un point sur lequel il convient d'insister quand on compare les industries étrangères et les nôtres, l'industrie des soieries surtout. Le secret de notre force, notre vrai titre de supériorité, c'est le goût, ce fruit du sol gaulois qui, au milieu de quelques déviations, est resté l'attribut de notre race. Et qu'on ne s'y méprenne pas! ce goût, dont il est permis d'être fier, n'est pas un don personnel ni local; il n'est circonscrit ni dans l'enceinte de quelques villes, ni dans une légion des fabricants; c'est à la France entière qu'il appartient; c'est une propriété commune où tous concourent et dont chacun jouit. Le fabricant

lui-même n'est là qu'un agent et un serviteur de l'instinct public, porté par la vogue quand il obéit à cet instinct, délaissé quand il le méconnaît, ne pouvant s'arrêter dans sa marche sans être dépassé, ni commettre d'erreurs sans les payer de sa fortune. A ce prix seulement se conserve cette souveraineté du goût, la plus troublée et la plus mobile qui soit au monde, mais en même temps la plus inséparable du génie français.

Si cette souveraineté ne nous a point échappé, ce n'est pas faute de tentatives de la part des industries étrangères. Pour l'Allemagne comme pour l'Angleterre, la fabrique française a été de tout temps une sorte de point de mire, et dans ce choc des rivalités, les armes n'ont pas toujours été loyales. C'est à l'imitation qu'on a eu d'abord recours : à peine un dessin paraissait-il sur nos métiers, que des copies plus ou moins fidèles en étaient envoyées au dehors. On consommait ces larcins à l'aide de subornements obscurs et peu coûteux; ou bien, quand la trahison était impossible, on attendait la mise en vente pour acquérir quelques pièces, les étudier, les décomposer fil par fil et les imiter ensuite en toute connaissance de cause. Ainsi, la France avait et a encore l'honneur d'être le laboratoire et l'atelier d'échantillons du monde entier. Elle n'en a que médiocrement souffert et on comprend pourquoi. Une imitation industrielle est comme une traduction littéraire; les beautés de l'original s'y atténuent quand elles ne disparaissent pas. On copie nos dessins, mais on les copie comme on parle notre langue, avec un accent étranger. Il y a toujours, dans l'exécution, de mauvais coups de navette, des parties qui déparent et où la main se trahit, une froideur inhérente au plagiat et

qui caractérise tous les travaux d'où l'inspiration se retire.

Ainsi conduite, cette guerre n'excédait pas les proportions d'une maraude, et notre industrie nationale pouvait la dédaigner. C'était, à côté d'un petit préjudice, un hommage rendu à sa supériorité. L'Angleterre l'a compris, et elle a essayé de porter des coups plus sûrs. Lorsqu'à la suite de l'exposition de 1855, elle eût bien pesé le fort et le faible de son régime manufacturier, branche par branche, article par article, elle se dit que, maîtresse sur beaucoup de points, elle laissait à désirer sur d'autres, que si elle avait en excès ce qui constitue la grande industrie, l'abondance des capitaux, la supériorité mécanique, les relations ouvertes sur tous les marchés du globe, des établissements où les frais généraux s'absorbent pour ainsi dire dans la puissance de la production, il lui manquait en revanche des qualités que rien ne supplée, et qui tiennent dans la fabrication plus de place qu'elle n'avait supposé, le concours de l'art, l'influence du goût, un relief plus grand, une tournure, un aspect particulier qui sont le cachet de la main française et qu'elle apporte dans tout ce qu'elle fait. De là, un nouveau plan de campagne, mûri dans le silence et exécuté avec autant de persévérance que de résolution. Ni les soins, ni l'argent n'y ont été épargnés; on parle de douze millions dépensés déjà; ce n'est pas trop pour une entreprise aussi rude. Il s'agissait, en effet, d'un de ces déplacements qui d'ordinaire résultent moins de la volonté des hommes que de la force des choses, et qui ont donné successivement à l'Italie, à l'Allemagne, à la France, aux Flandres et à l'Espagne, des écoles célèbres et des artistes

renommés. Il s'agissait d'obtenir, par des combinaisons artificielles, ce qu'une nation ne doit attendre que de son aptitude et de son génie, l'éclosion d'un art original.

Les pensées utiles font vite leur chemin en Angleterre, celle-ci y fut accueillie avec enthousiasme, et l'on sait que de l'autre côté du détroit, l'enthousiasme n'est pas stérile comme de celui-ci. Les souscriptions à peine ouvertes, se couvrirent de signatures; les plus beaux noms y figuraient à côté des noms les plus humbles, et les plus petites offrandes près des plus grandes libéralités. On se disait que rien ne manquerait plus à l'industrie de la Grande-Bretagne, dès qu'elle aurait des écoles où l'art serait en honneur, et où une légion d'élèves se formerait sous l'œil de maîtres exercés. Il y eut donc des écoles fondées, et à l'aide de traitements élevés, on y attira de bons professeurs : à côté de l'enseignement général, des cours spéciaux y furent institués en vue de la manufacture. On alla même plus loin, et il s'y mêla, dit-on, quelques essais d'embauchages. Des dessinateurs, des contre-maîtres, des ouvriers de choix allèrent porter chez nos voisins les secrets les mieux gardés de notre industrie, l'art des montages et les ressources d'un crayon ingénieux. L'exposition de Manchester fut la dernière expression de ce mouvement et un éveil donné à la fabrique continentale. On en fit grand bruit et nos journaux ne se montrèrent pas des moins ardents à y aider. Il semblait que la France allait être dépossédée de son industrie, et qu'à peine lui restait-il la chance d'une honorable capitulation. C'est au point que la chambre de commerce de Lyon s'en émut, et sur l'autorisation du ministre, confia à quelques-uns de ses membres, le soin d'aller s'assurer de

l'état des choses, et de vérifier jusqu'à quel point ces alarmes étaient fondées.

Les renseignements que j'ai recueillis, m'autorisent à dire à l'Académie que cette lutte d'écoles n'a pas le caractère sérieux qu'on lui attribuait, et que, le cas échéant, la fabrique française saura y résister comme elle a résisté au plagiat et à la contrefaçon. Pour s'en convaincre, la moindre réflexion suffit. L'art n'est pas une plante qui se transporte avec impunité, et à laquelle tout terrain est indifférent; il lui faut un soleil et une atmosphère appropriés, une culture suivie, et surtout un aliment supérieur. Dans les âges anciens, il s'inspira des fictions de la fable, dans les temps modernes, du sentiment religieux. Toujours il a élevé son regard au-dessus de cette terre; ses plus belles œuvres portent ce cachet divin : le reste lui a été donné par surcroît. Voilà l'art sous son véritable aspect; il peut descendre, mais à la condition de remonter; c'est par l'idée qu'il arrive à la forme matérielle. Or, comment concevoir un art auquel manquerait cet élément essentiel, ce principe de vie, un art qui ne songerait qu'au positif et ne porterait qu'une seule empreinte, celle de l'utilité? C'est pourtant la prétention qui se dégage de cette renaissance où essaie d'entrer l'Angleterre; c'est l'esprit dont s'inspirent les auteurs et les propagateurs de ce mouvement. Si l'on revient au culte de l'art, ce n'est plus un culte désintéressé, si l'on veut relever et multiplier les écoles, c'est surtout en vue de la manufacture.

Eh bien! même réduit à de si minces proportions, cet espoir sera trompé : on n'excelle dans les petites choses qu'à la condition de viser aux grandes. Admettons que, par

impossible, l'Angleterre parvînt, à un jour donné, à s'emparer de tous les éléments de notre supériorité actuelle, qu'elle surprît le secret de nos procédés, engageât à son service nos meilleurs artistes, nos meilleurs chefs d'ateliers, nos meilleurs teinturiers, nos meilleurs tisserands; ce serait pour nous un très-grand dommage, mais ce ne serait pas pour elle un profit équivalent. Elle aurait le corps de notre industrie; elle n'en aurait point l'âme. Tous ces hommes, en changeant de milieu, perdraient quelque chose de leur valeur; ils sentiraient le vide se faire autour d'eux, épuiseraient un fond qui ne se renouvelerait plus, et chercheraient en vain les influences sous lesquelles leur talent s'était développé. Et en même temps, sous nos yeux, une génération nouvelle reprendrait hardiment le drapeau abandonné et marcherait à d'autres conquêtes. Ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, une pure hypothèse; l'épreuve a été faite, et elle a conclu péremptoirement. Dans deux de nos industries, les métaux précieux et les bronzes, les chefs d'école ont passé à l'étranger; ni les écoles, ni les industries ne les ont suivis; elles restent ce qu'elles étaient avant cette émigration. Il en serait de même de la soierie et de tous les produits où le goût joue un rôle dominant. Pour transporter cette faculté d'une nation à une autre, il faudrait déplacer non-seulement le dessinateur qui imagine un article, le fabricant qui le commande et l'ouvrier qui l'exécute, mais encore le marchand qui le débite, le consommateur qui le porte et le public qui le juge. Tous ces éléments entrent pour quelque chose dans le goût d'un peuple; ils en sont partie intégrante et indivisible. D'où l'on peut conclure qu'il n'y a pas lieu de beaucoup s'alar-

mer de cet art spécial, et à un certain degré factice qui s'élève en face de l'art éprouvé et sérieux que les siècles nous ont légué ; si grand qu'il soit, l'effort restera au-dessous des difficultés de la tâche.

Moins ambitieuse que la manufacture anglaise, la fabrique d'Elberfeld s'est bornée aux essais compatibles avec son génie et sa fortune ; elle n'a négligé ni les innovations, ni les perfectionnements ; seulement elle a eu le bon esprit de ne pas viser trop haut. C'est ainsi qu'elle a emprunté à Lyon une grande partie de ses procédés de montage et à Manchester l'emploi des moteurs mécaniques appliqués au tissage de la soie. Quatre établissements, dans le groupe d'Elberfeld, marchent au moyen de la vapeur, l'un pour les taffetas, l'autre pour les foulards, les deux derniers pour la passementerie. Ce sont des femmes qui exécutent le travail, et des réglements assurent le maintien de la discipline et donnent aux familles des garanties suffisantes. L'action publique s'en mêle également et la police exerce sur ces ateliers une surveillance assidue. La loi prussienne interdit aux enfants l'entrée des manufactures avant l'âge de quatorze ans ; elle impose, en outre, aux entrepreneurs d'industrie certaines obligations en vue d'encourager l'épargne et d'empêcher l'abus des forces humaines. Ces prescriptions ne sont pas une lettre-morte ; des agents font des visites fréquentes dans les établissemcnts, examinent les états de situation, interrogent au besoin les ouvriers pour s'assurer qu'aucune contravention n'a lieu, et poursuivre celles qu'ils découvrent. Cette immixtion qui paraîtrait intolérable aux anglais, et qu'en France même on supporterait difficilement, est entrée, à ce qu'il semble, dans les habitudes

allemandes et ne soulève ni trop de répugnances, ni trop de conflits.

Le régime de ces manufactures a d'ailleurs un caractère paternel. Dans celle que j'ai visitée avec le plus de détail et qui occupe environ trois cents femmes, le produit des amendes, encourues dans l'année, est destiné à couvrir les frais d'une fête qui a lieu dans une ferme des environs, et à laquelle les patrons président avec une certaine solennité. Il y a des jeux et des danses, de la musique et des chants, le tout accompagné d'un repas en plein air et d'allocutions de circonstances. Au dessert et pour couronner la cérémonie, cinq noms sont proclamés au milieu d'applaudissements et de cris unanimes. Ce sont les cinq jeunes filles qui, au suffrage de leurs compagnes, ont été les meilleures ouvrières de l'établissement. A chacune d'elles, après l'accolade de rigueur, les patrons remettent un livret de caisse d'épargne de dix thalers (37 fr. 50), comme récompense et encouragement. C'est un programme qui n'est pas dispendieux; il remplit néanmoins son objet et suffit à l'imagination de ces jeunes filles. La fête de campagne est pour elles un événement; elles s'en occupent longtemps à l'avance et en parlent beaucoup après. Au moment du concours, c'est à qui fera preuve de zèle pour figurer au nombre des ouvrières favorisées, et si la chance les trahit, si d'autres l'emportent, elles s'en dédommagent par les joies de la danse et les petits raffinements du repas.

Le salaire de ces ouvrières de la manufacture varie en raison de l'aptitude des sujets et des périodes de l'apprentissage. Nul d'abord, il commence dès que la main est assez exercée pour fournir un travail fructueux et s'élève progres-

sivement. Les deux termes les plus éloignés sont 4 francs et 14 francs par semaine ; l'un pour les débutantes, l'autre pour les ouvrières consommées. La moyenne peut être évaluée entre 8 et 9 francs ; c'est le salaire courant. Là-dessus il faut déduire le prélèvement obligatoire d'un gros par thaler (12 centimes et demi par 3 francs 75 centimes) qui servent à alimenter une caisse de secours mutuels pour les cas de maladies et d'infirmités, et même pour les frais de funérailles. Ce sont encore les patrons qui administrent cette caisse et y ajoutent leurs dons personnels. De pareilles institutions se retrouvent à Elberfeld dans toutes les branches du travail manufacturier ; les caisses d'épargne, les caisses de retraite y abondent. Il y en a qui restent dans les limites d'un service privé, d'autres qui prennent le caractère d'un service public et auxquelles l'intervention du gouvernement donne une sanction de plus. C'est là d'ailleurs un fait dominant dans le régime prussien ; il serait difficile de pousser plus loin les habitudes de contrôle de la part de l'administration. Rien ne lui échappe, pas même les réglements intérieurs qui fixent les rapports de l'ouvrier et du patron, leurs droits et leurs obligations réciproques. Pour être valables, ces conventions ont besoin d'être revêtues du visa officiel.

L'avantage de la fabrique, c'est qu'elle est affranchie par sa constitution même, de ces servitudes de la manufacture. Comment exercer une surveillance efficace sur ces milliers d'ateliers disséminés dans les campagnes et dans les faubourgs ? Aussi une liberté à peu près absolue règne-t-elle dans ce mode de travail ; ni les formes, ni la durée, ni les conditions d'âge, ni l'action disciplinaire ne sont l'objet

d'arrangements précis; on y fait une grande part à l'éventuel. Les enfants y sont admis comme les adultes ; les heures actives ne sont ni fixées ni limitées. L'atelier c'est la famille; le respect de la famille s'étend jusqu'à l'atelier. On sent qu'il y a là des garanties qui valent bien celles que peut offrir la meilleure des polices et que bon gré mal gré, il faut renoncer aux règles savantes pour laisser agir la liberté des contrats. Et circonstance digne de remarque, aucun des abus contre lesquels la loi a cru devoir sévir ne semble régner là où s'arrête son empire. La fabrique, sans y être obligée par des prescriptions impératives, sait ménager les bras de l'homme, employer et exercer avec prudence ceux de l'enfant, mesurer à chacun sa tâche de manière à ce que le profit n'y soit point en deçà de ses besoins, ni la peine au-delà de ses forces, traiter enfin les individus comme ils doivent être traités, isolément et non collectivement, par tête et non par groupe, en tenant compte autant qu'il convient des différences d'organisation, d'aptitude, d'énergie et de volonté.

Dans le partage des attributions, à Elberfeld comme ailleurs, c'est encore à la fabrique que reste le meilleur lot. La manufacture n'a touché qu'aux petites étoffes, obtenues sur les métiers les plus simples ; la fabrique s'est réservé les grandes étoffes, les façonnés, les beaux velours qui ne sortent que des métiers à la Jacquart. Pour ce dernier cas les femmes s'effacent ou ne sont que l'exception ; la tâche revient aux hommes et le prix des façons s'élève sensiblement. Les ouvriers d'élite peuvent gagner jusqu'à 30 et 35 francs par semaine; la moyenne, dans cet ordre de travaux, est de 20 à 22 francs. Les velours et les rubans de

velours sont surtout très-libéralement rétribués et c'est le seul article où les tisserands soient propriétaires de leurs métiers. On cite même plusieurs chefs d'ateliers, qui, avec de l'esprit de conduite et du temps, sont parvenus à amasser une petite fortune. L'intelligence et au besoin la hardiesse ne leur manquent pas ; un fait va en fournir la preuve. Lorsque le premier appareil mécanique fut introduit à Elberfeld, il y a quelques années de cela, les plus prévoyants d'entre les ouvriers comprirent qu'il y avait pour eux, dans l'usage de ce procédé, un péril et une menace. C'était, en partie du moins, un travail qui leur échappait. Ils avisèrent. En d'autres pays, la première pensée eût été à la violence : briser les machines, effrayer par des attroupements tumultueux ceux qui, à leurs risques et périls, en répandent l'emploi, c'est le mot d'ordre habituel parmi les populations d'ouvriers. Nos allemands ne le prirent point ainsi ; ils laissèrent les nouveaux appareils se monter et en suivirent la marche avec une patience inaltérable et un intérêt évident. Il s'agissait de vérifier jusqu'à quel point l'expérience serait concluante, quelle étoffe en sortirait, quelle économie en résulterait. Quand ces points furent fixés et qu'on eût vu clair dans cette révolution industrielle, les maîtres ouvriers démasquèrent leurs projets et engagèrent la lutte sur le terrain même qu'on voulait leur enlever. Aux grandes machines de trente à trente-cinq chevaux, animant quatre ou cinq cents métiers, ils opposèrent de petites machines de six, huit et dix chevaux, qui mettent en branle vingt, trente et jusqu'à quarante métiers; aux façons des femmes ils opposèrent les façons d'autres femmes, combinées avec celles des apprentis. Enfin ils se défendirent par

les moyens et avec les armes des agresseurs, et si bien et si habilement, que non-seulement ils ont conservé tout le travail des métiers à bras, mais une bonne partie de celui qui s'exécute sur les métiers mécaniques.

En présence d'un tel exemple et d'un fait aussi concluant, on doit s'étonner que Lyon et Saint-Étienne n'aient pas encore eu un mouvement analogue. Lyon a le charbon à ses portes, Saint-Étienne l'a sous ses pieds; nulle part l'emploi de la vapeur n'est mieux indiqué et n'aurait lieu dans de meilleures conditions. Ce n'est pas non plus l'habileté qui manque à nos chefs d'ateliers; leurs preuves sont faites. Et pourtant Saint-Étienne et Lyon voient chaque jour le travail émigrer vers la campagne; quand ce n'est pas l'atelier rural, c'est l'établissement mécanique qui opère ce détournement. On a commencé par les étoffes légères; les autres menacent de prendre le même chemin. Or, pourquoi Lyon et Saint-Étienne ne se défendraient-ils pas comme Elberfeld s'est défendu? Pourquoi les chefs d'ateliers n'auraient-ils pas recours, ici comme là, à ces machines qui semblent conspirer leur ruine? Pourquoi ne se feraient-ils pas un auxiliaire de cette puissance ennemie? Que leur manque-t-il? de l'argent? ils n'agiraient que dans la mesure de leurs ressources; l'expérience allemande prouve que cela suffit. Les ouvriers ne sont pas plus capitalistes au-delà qu'en deçà du Rhin, et un échec n'est pas à craindre en France pour ce qui a réussi en Prusse. L'obstacle vient plutôt de nos habitudes en matières d'industrie; soit présomption, soit indolence, nous répugnons aux nouveautés, et quand nous y cédons, c'est avec la mauvaise grâce qui accompagne les déterminations amenées par la contrainte.

Comme on le voit, l'ouvrier de fabrique ne manque, à Elberfeld, ni de tact ni de décision; c'est en tout point, une classe digne d'intérêt. Ses mœurs sont douces et polies, son esprit vif et ouvert, sa culture intellectuelle très-développée comme dans toute l'Allemagne du Nord, où l'on n'entre dans les ateliers qu'après avoir passé par les écoles. Il y a quelques ombres à ce tableau, par exemple le penchant à la dissipation et à la dépense. Chez les célibataires, c'est un fait dominant, et on le retrouve chez les hommes mariés. Il faut s'y résigner; le mal est inhérent aux grandes agglomérations et ne dépend ni de la race, ni de la profession, ni du culte, ni de la nationalité. Le séjour des grandes villes a ce double inconvénient d'augmenter le prix des choses nécessaires, et d'inspirer le goût des choses superflues ou nuisibles. L'ouvrier subit forcément le premier de ces tributs et résiste mal au second : comment se défendre là où les tentations sont si multipliées et si vives? Sa conduite dépend donc beaucoup du lieu où il vit, et ici se représente la question plus générale et plus délicate du siége des industries. Que l'air des villes leur soit, sous plus d'un rapport, défavorable, c'est ce qui résulte de l'examen le plus superficiel. La vie y est plus chère et par suite le salaire plus élevé, la discipline y est moins sûre, le travail plus inégal, les habitudes y sont moins régulières. D'où vient alors la persistance des industries à demeurer sur un terrain en apparence si ingrat? Rien ne les y oblige; c'est librement qu'elles supportent de semblables conditions. Pourquoi? Parce qu'à côté de ces inconvénients visibles, il existe des avantages qui en sont au moins l'équivalent, et pour peu qu'on y apporte de réflexion, ces avantages on les découvre. Ce sé-

jour des villes, s'il est une charge pour la vie et un piége pour les mœurs, donne en revanche à l'esprit une activité plus grande, à l'imagination plus de ressort, au goût plus de finesse, à la main plus d'habileté ; c'est que les produits, ainsi obtenus, ont un cachet supérieur d'élégance et touchent au dernier degré de perfectionnement.

En résumé, ce groupe d'Elberfeld, si varié et si actif, offre aux savants et aux hommes du métier de nombreux sujets d'étude. L'industrie y a poursuivi son chemin sans bruit, mais avec une sûreté et une fermeté remarquables. Elle a su s'emparer à temps des meilleurs procédés et faire à propos les sacrifices utiles ; elle a su allier la hardiesse qui rajeunit les succès à la prudence qui les affermit, se montrer à la fois sensée et entreprenante. J'ai parlé, à propos de Crefeld, d'une élite de fabricants et du rôle qu'ils jouent sur les marchés du globe; Elberfeld n'y occupe pas un moindre rang ; ses relations ne sont pas moins étendues, ni ses articles moins estimés. La nomenclature en est à peu près la même, et quant aux conditions d'existence des populations, elles diffèrent peu d'une localité à l'autre. C'est encore pour un célibataire 7 à 8 francs par semaine et 15 francs pour un ménage, si l'on y comprend tous les frais de nourriture, de logement et d'entretien. Ces évaluations ne portent que sur la ville et les faubourgs. Quant à la campagne, la vie y est à bien meilleur compte; mais aussi les salaires y subissent une diminution relative. Avec 3 ou 4 francs et les produits d'un petit champ, un ouvrier de la montagne, homme ou femme, pourvoit à tous ses besoins, mais son métier ne lui rend guère que 7 à 8 francs par semaine. C'est ainsi que

partout et dans toutes les circonstances, les choses se mettent en équilibre; on dirait une loi aussi générale, aussi constante que celles de la nature, la loi des fluides, par exemple, qui reprennent invariablement leur niveau.

Avant de quitter ces populations, il convient de leur rendre cette justice qu'en aucun pays l'esprit d'industrie n'est plus développé et pour ainsi dire plus naturel. L'Allemand a le génie du travail manuel; il prend goût à ce qu'il fait, il a la conscience et la patience, l'application, l'instinct du détail, qualités dont l'influence est sûre. D'autres y apportent plus d'ardeur et d'éclat; personne n'y apporte plus de suite. Si nous en cherchions les preuves, elles abonderaient autour de nous. Il n'est point de corps d'état, même dans nos villes, auquel l'Allemagne ne fournisse un contingent d'ouvriers, et ce ne sont ni les moins laborieux, ni les moins ingénieux. A Paris, c'est presque une colonie et des plus intéressantes. Beaucoup s'y élèvent et dans les rangs les plus humbles, il en est peu qui dérogent. Cette aptitude nationale, si appréciée au dehors, a dû exercer une influence considérable sur les destinées industrielles des provinces du Rhin; elle sert à expliquer ce phénomène que des foyers du travail, tels que Crefeld et Elberfeld, aient pu se maintenir à travers les siècles et les vicissitudes dont l'histoire nous retrace le lamentable tableau. Que la Grande-Bretagne, défendue par un bras de mer, que la Suisse derrière son rempart de montagnes, que la France dont les frontières ont été rarement violées, aient vu naître et grandir des industries à l'ombre et sous le bénéfice de cette situation, cela se conçoit; mais cette malheureuse Allemagne, l'Allemagne du Rhin surtout, qui a changé

tant de fois de régime et de maître, où toutes les nations de l'Europe ont promené leurs armées et leurs drapeaux, qui n'a échappé aux mains des anabaptistes que pour tomber dans celles des reîtres et des lansquenets, qui, après les charges de guerre de trente ans, a porté le poids des ravages du Palatinat et des campagnes de l'empire, comment comprendre que cette Allemagne ait encore une industrie debout après tant de troubles, de ruines, de calamités et de dévastations ! L'énergie d'une aptitude spéciale fournit seule l'explication de cette vitalité sans exemple. A Gênes et à Venise, quand l'essaim laborieux se fut dispersé, tout fut dit; et depuis lors la ruche est restée muette. Dans les villes allemandes l'essaim s'est remis à l'œuvre dès qu'il l'a pu, entre les violences de la veille et les violences du lendemain. Voilà pourquoi la ruche est encore animée et plus brillante que jamais.

Louis Reybaud.

(La suite à la prochaine livraison.)

RAPPORT

SUR LE

MANUEL D'ÉCONOMIE POLITIQUE

DE M. H. BAUDRILLART,

PAR M. H. PASSY.

Parmi les sciences qui ont l'homme et la société pour objet, il n'en est pas qui ait tardé autant à se constituer que l'économie politique. Ce n'est pas que, de tout temps, les phénomènes sur lesquels portent ses investigations n'aient attiré les regards. Ils tenaient trop de place dans la vie de l'humanité; il en était trop dont les gouvernements avaient à s'occuper pour demeurer inaperçus; et, en effet, il n'y eut pas d'État commençant à se policer, où ne se soient formées, en ce qui les concerne, des opinions qui prévalurent dans la pratique des affaires; mais rien, dans ces opinions, n'eut le caractère scientifique. Prises à l'écorce des choses, fondées sur des observations inexactes ou partielles, elles demeurèrent vagues, confuses, incertaines, et ne cessèrent de flotter au gré des accidents et des conjonctures du moment.

A tout prendre, il y eut des opinions, il n'y eut pas de

science économique avant le milieu du siècle dernier. Seuls, dans l'antiquité, les philosophes de la Grèce soupçonnèrent qu'il devait exister, en matière de richesse, des principes régulateurs, et réussirent à rassembler quelques observations ingénieuses et vraies; mais ce fut sans imprimer à leurs recherches une direction suffisamment éclairée, et, comme l'a remarqué Sismondi, sans arriver à voir dans la richesse autre chose qu'un fait dont ils semblèrent ne pas se soucier de découvrir la nature et les causes.

Durant tout le moyen-âge, l'ignorance subsista plus complète encore. Ce ne fut pas avant le xve siècle, que les questions qui déjà avaient préoccupé les Grecs recommencèrent à éveiller l'attention. Plus avancés et plus riches que les autres peuples de l'Europe, les Italiens eurent les premiers à examiner la plupart de celles que soulèvent le commerce, l'impôt, la fabrication et la circulation des monnaies, et quand la découverte de l'Amérique et celle d'une route nouvelle des Indes vinrent changer la situation respective des nations maritimes, la secousse imprimée aux esprits donna naissance à des idées nouvelles. L'Espagne retirait de l'Amérique des sommes considérables d'or et d'argent; la part qui en revenait à son gouvernement lui permettait de soudoyer des armées nombreuses et d'étendre au loin le cours de ses entreprises : on en conclut que la richesse des nations tenait à la quantité des valeurs métalliques dont elles disposaient, et de cette croyance sortit tout un système économique qui ne tarda pas à se développer et à prendre racine. C'est celui qui, sous le nom de *système mercantile* ou de balance du commerce, régna presque jusqu'à nos jours, et dont la déplorable influence n'a pas en-

core cessé d'agir sur quelques esprits. Tel fut l'empire qu'il acquit et conserva, que Voltaire, répétant ce qu'avaient dit avant lui Thomas Morus, Montaigne et bon nombre d'autres écrivains moins célèbres, laissait encore tomber de sa plume cette phrase écrite dans l'article *Patrie* de son *Dictionnaire philosophique :* « Il est clair qu'un pays ne peut gagner sans qu'un autre perde. »

Le moment approchait cependant où l'économie politique allait enfin sortir de sa longue enfance. La civilisation, depuis deux siècles, avait marché à pas rapides, et dans la plupart des États de l'Europe s'étaient opérées des transformations fécondes en enseignements considérables. Le travail avait cessé d'être le lot méprisé de classes vouées à la servitude; exercé par des mains libres, il étendait de proche en proche le cercle de ses conquêtes. On le voyait multiplier, diversifier, perfectionner de plus en plus ses œuvres, créer des richesses qui, à mesure qu'elles se produisaient plus abondantes, se réalisaient sous des formes en partie nouvelles, et tout, dans le mouvement progressif des faits, contribuait à faire jaillir des lumières qui ne devaient pas tarder à diriger les recherches vers le but même qu'elles avaient à atteindre.

Au nombre des obstacles qui s'opposaient au succès des recherches, comptaient alors, parmi les plus puissants, les idées erronées qui, depuis la découverte de l'Amérique, avaient pris possession des esprits. Les événements accomplis durant le XVIIIe siècle, leur portèrent un coup qui en prépara la ruine. C'était l'Espagne, qui, grâce aux tributs en métaux précieux que lui envoyaient le Mexique et le Pérou, aurait dû être la plus riche des contrées de l'Europe,

et elle était devenue l'une des plus pauvres. A un premier moment d'éclatante prospérité avait succédé une décadence continue, et l'indigence ne cessait de croître au sein même de celles de ses provinces qui semblaient le mieux partagées. D'un autre côté, la Hollande, qui n'avait pas de mines d'or et d'argent dont le produit contribuât à l'enrichir, s'était élevée au plus haut degré de prospérité. En lutte avec des États dont la population était six ou sept fois plus nombreuse que la sienne, elle avait puisé dans son activité commerciale et industrielle les moyens de solder des armées et des flottes de plus en plus considérables, et elle était sortie des crises les plus formidables, réparant promptement les pertes qu'elles lui avaient fait éprouver. Quant à la France, rien de plus frappant que les alternatives de splendeur et de détresse à travers lesquelles elle avait passé. Autant elle avait paru opulente et prospère durant la première moitié du règne de Louis XIV, autant, durant la seconde, elle avait fléchi sous le poids de misères croissantes. Un trésor vide, des impôts qui, malgré leur multiplication continue, ne rendaient pas assez pour subvenir aux dépenses publiques des provinces où l'indigence ne cessait de s'appesantir, voilà le spectacle qu'elle avait fini par offrir à l'Europe étonnée d'abord de la grandeur de ses ressources. Assurément, de tels faits ne permettaient guère aux esprits éclairés de persister dans l'opinion que la richesse des nations, due uniquement à la quantité des métaux précieux qu'elles attiraient et retenaient dans leur sein, n'avait d'autre principe que ce qu'elles réussissaient à en arracher aux nations étrangères. Force était de reconnaître que des circonstances d'un autre ordre devaient influer sur

son accroissement et sa diminution, et que ces circonstances méritaient bien qu'on cherchât à en découvrir et à en constater la véritable nature.

Aussi, dès la fin du règne de Louis XIV, les recherches commencèrent-elles à prendre un cours à la fois plus hardi et plus fructueux. Au lieu de continuer à se concentrer sur ceux des points du domaine économique où se rencontrait l'action directe du gouvernement, elles en abordèrent de plus étendus et s'étendirent jusqu'aux causes générales de la prospérité sociale. C'est ce qu'atteste le caractère nouveau de beaucoup de publications faites en Hollande, en Italie, en Angleterre, et, pour la France, les travaux de Vauban, de Boisguillebert et de quelques-uns de leurs successeurs.

Ce ne fut toutefois que pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle que l'économie politique, dégagée d'une partie des erreurs et des confusions qui avaient pesé le plus lourdement sur sa marche, commença à revêtir la forme scientifique. A une école d'origine française, à l'école dite *physiocratique*, appartient l'honneur d'avoir déterminé ce changement décisif. Sans doute, cette école, en ne considérant comme productif de richesse que le genre de travail qui s'attache à la terre et en obtient plus de matières brutes que n'en consomme le cours même de ses opérations, commit une méprise énorme; mais cette méprise ne l'empêcha pas de rendre à la science des services dont on ne saurait trop la remercier. Elle envisagea l'économie politique d'un point de vue élevé; elle admit un principe fondamental, un fait suprême d'où dérivaient les faits particuliers; elle lui donna un corps de doctrines plus ou moins liées entre elles, et, grâce à l'activité des travaux auxquels elle se

livra, la science devint l'objet d'une attention féconde en découvertes dont le progrès ne s'arrêta plus.

En 1776, huit ans après l'apparition du tableau économique dans lequel le docteur Quesnay et ses amis avaient déposé les résultats de leurs laborieuses méditations, vint le livre qui devait définitivement asseoir la science sur ses véritables fondements. C'est celui que le célèbre Adam Smith publia sous le titre de *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.*

Il est des vérités d'une puissance telle qu'il suffit qu'elles soient énoncées pour que les sciences, guidées par les clartés qui en émanent, franchissent, en un moment, plus d'espace qu'elles n'en ont parcouru dans tout le cours des âges antérieurs. Ainsi opéra la vérité démontrée par Adam Smith, que la richesse est fille du travail, et qu'elle ne saurait augmenter que dans la mesure où le travail lui-même croît en intelligence, en énergie et en habileté. Certainement, l'idée que le travail crée la richesse n'était pas complètement neuve; déjà elle s'était rencontrée sous la plume de Hobbes, de Locke, de Galliani, de Genovesi et de quelques autres écrivains; les physiocrates eux-mêmes avaient fait du labeur agricole la source de toute richesse; mais cette idée, Adam Smith eut le mérite d'en découvrir toute la valeur, de lui assigner sa véritable place en l'érigeant en principe fondamental, en axiome souverain, et d'en faire sortir la presque totalité des déductions et des corollaires qu'elle recélait en germe. Là ne s'arrêtèrent pas les services qu'il rendit à la science. Dans une série de dissertations où brille la plus ingénieuse sagacité, Smith fit justice des préjugés et des erreurs admis par ses contemporains,

débarrassa les questions les plus complexes des nuages qui en voilaient la solution ; et il est bien peu de parties de l'économie politique qu'il n'ait éclairées d'un jour nouveau et traitées de manière à ne laisser à ses successeurs que le soin de caractériser plus nettement sa pensée et d'achever les démonstrations qu'il n'avait pu conduire à leur dernier terme. Jamais homme ne tira autant de parti des matériaux à sa disposition, et, après en avoir refondu et rectifié le plan, n'éleva à une telle hauteur l'édifice qu'il trouva commencé.

A partir de la publication de l'ouvrage d'Adam Smith, l'économie politique, sûre des principes sur lesquels elle s'appuyait, n'a cessé d'étendre la sphère de ses conquêtes. Des écrivains d'un savoir profond et d'une intelligence vigoureuse se mirent de toute part à l'œuvre; les uns s'attachèrent à multiplier les observations, à rechercher, à amasser, à coordonner les plus propres à éclairer les questions à résoudre, les autres à mettre plus d'ordre dans l'exposition des données de la science, à en explorer les parties demeurées obscures, et s'il est vrai que l'économie politique est celle des sciences sociales dont l'enfance s'est prolongée le plus longtemps, il est vrai aussi qu'elle est celle qui, à dater du jour où elle a réussi à en sortir, a grandi avec le plus de rapidité. Que l'on examine bien : on ne tardera pas à reconnaître que, depuis un siècle, aucune autre des sciences sociales n'a ajouté en si large mesure à l'ensemble des connaissances qu'elle se propose de recueillir, n'a découvert, constaté, mis en pleine lumière un si grand nombre de vérités auparavant ignorées ou à peine entrevues; en un mot, n'a réalisé autant de progrès, et de progrès aussi définitivement assurés. Il y a plus : s'il fallait juger de l'état

d'une science par le degré d'accord qui règne, au moins en ce qui touche ses principes essentiels, parmi les hommes qui la cultivent, il serait permis de considérer l'économie politique comme celle qui maintenant se trouve être la plus avancée. La France, malheureusement pour elle, est aujourd'hui celle des contrées du monde civilisé où l'enseignement en est le moins répandu ; mais dans les autres, il descend de chaires nombreuses, et partout il est exactement le même, ou s'il présente quelques divergences, elles n'affectent que des points trop secondaires pour que l'unité des doctrines en soit compromise.

Est-ce à dire que l'économie politique soit arrivée au bout des découvertes qu'elle a mission d'effectuer et doive désormais demeurer stationnaire ? Assurément non. Comme toutes les sciences humaines, l'économie politique a devant elle une tâche dont, à aucune époque, elle n'atteindra le dernier terme, et, quand elle en aura achevé la portion qui aujourd'hui occupe ses labeurs, il s'en présentera pour elle d'autres non moins utiles, non moins nécessaires à accomplir. A la considérer dans sa condition présente, il lui reste évidemment à statuer sur bien des questions qui attendent un plus ample informé, et, à notre avis, à aborder plus résolûment des champs sur lesquels elle a droit de parcours, et où elle rencontrerait des lumières qui, sagement recueillies, ajouteraient considérablement à l'évidence ainsi qu'à l'autorité des principes dont elle réclame l'application dans les affaires humaines.

Les économistes, sans nul doute, ont agi prudemment en commençant par confiner et concentrer leurs recherches sur le terrain même où apparaît la richesse matérielle.

C'était le meilleur moyen de procéder sûrement, d'éviter les confusions et, en dégageant de tout alliage les faits qu'il fallait constater, d'arriver plus promptement à en bien reconnaître le caractère et la nature. Mais il n'est pas de science sociale qui soit libre de s'isoler complètement. L'économie politique est appelée à étudier des phénomènes qui tous sont le produit de l'activité humaine, et de là, pour elle, l'impossibilité de s'abstenir de l'examen d'une partie des causes qui, en opérant sur l'activité humaine, en déterminent le cours et en rendent les applications plus énergiques et plus fécondes en avantages.

A prendre les choses sous leur véritable jour, l'économie politique, comme toutes les autres sciences sociales, relève d'une science plus générale et plus haute, de la science morale : aussi est-ce dans leur concordance avec les vérités souveraines de l'ordre moral qu'il lui faut aller chercher la preuve définitive, le dernier et concluant témoignage de la réalité des vérités qu'elle découvre et proclame.

Un fait, au reste, bien digne de remarque, en ce qu'il atteste combien sont intimes les liens qui rattachent l'économie politique à la morale, c'est qu'elle n'a pris vie et force que sous le souffle créateur de la philosophie morale. Le docteur Quesnay, le fondateur de l'école physiocratique, avait commencé ses travaux par l'édification d'un vaste système de philosophie morale et politique, embrassant dans ses spéculations tous les modes de l'activité sociale, et ce fut ce qui le conduisit à s'occuper des recherches économiques, auxquelles il a dû sa célébrité. De même, Hutcheson se trouva entraîné, par les convenances du cours de philosophie morale dont il était chargé à l'Université de Glascow,

sur le terrain de l'économie politique, et on sait qu'Adam Smith, qui lui succéda, fut, dès la seconde année de son professorat, amené à traiter des questions économiques et à entreprendre les recherches dont il a consigné les résultats dans son immortel ouvrage.

Au surplus, il suffit de regarder de près les choses pour demeurer convaincu qu'il n'est pas, en économie politique, de règle ou de principe qui n'emprunte sa force à quelque loi de l'ordre moral et n'en soit une émanation plus ou moins directe. C'est là ce qui démontre que la science est dans la bonne voie, ce qui l'autorise à proclamer hautement son droit à être écoutée, à affirmer qu'elle n'est que la science du juste, considéré dans son application aux intérêts divers qu'enfante l'action de l'homme sur le monde matériel; mais cette vérité si évidente pour les économistes eux-mêmes, la science qu'ils cultivent gagnerait assurément en autorité si, sortant un peu de leur réserve habituelle, ils s'attachaient davantage à la faire ressortir toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Il est d'ailleurs tellement vrai que l'économie politique a besoin de rattacher les vérités qu'elle proclame à la source élevée d'où elles partent, d'en chercher la sanction dans les plus hautes considérations de l'ordre moral, que la plupart des écrivains dont elle s'honore ont été conduits par la force des choses à le faire, et à montrer au-dessus des lois qu'ils exposent d'autres lois qui leur prêtent un surcroît d'éclat et de puissance. M. Droz a cherché à remplir cette tâche. Scialoja, le docteur Whateley, Bastiat ont placé dans la nature humaine, dans les droits qu'elle confère à tous, les fondements mêmes de la science; M. Dunoyer a jeté de vives

lumières sur ce point dans l'examen qu'il a fait des utilités se résolvant dans les hommes eux-mêmes, et M. Garnier, dans son *Traité élémentaire d'économie politique*, a suivi les mêmes errements, notamment en montrant dans la sécurité un fait qui ne se produit que dans la mesure même du respect qu'obtiennent, au sein des sociétés, la justice et la liberté, la cause principale du développement de la production ; mais il y a, ce nous semble, à tirer un plus grand parti encore des vérités morales, et à leur donner une place plus distincte et plus large dans les dissertations et les conclusions économiques.

Loin de nous toutefois la pensée qu'il faille aller, dans la route que nous indiquons, au-delà du point où les vérités fondamentales de la science rencontreraient les clartés dont elles ont besoin pour apparaître dans toute leur certitude. Nous n'ignorons pas à quels périls s'exposent les sciences lorsqu'elles s'aventurent hors des limites du domaine qui leur est propre; mais toute science morale et politique est appelée et à se résumer philosophiquement, et à prouver que les principes qu'elle adopte dérivent tout entiers et directement des hautes vérités à l'empire desquelles la conscience humaine se sent tenue de se soumettre aussitôt qu'elles lui deviennent distinctes.

M. Baudrillart, dans la préface de l'ouvrage qu'il vient de publier, fait une remarque dont il y a à tenir grand compte : « Les sciences morales et politiques, dit-il, sont sujettes à se modifier sans cesse, et les changements que le temps apporte à l'état des esprits et des choses font varier le degré d'importance qu'il convient de mettre au développement de tels ou tels de leurs principes. Chaque époque

de l'histoire des sciences a ses problèmes de prédilection comme chaque époque a ses préoccupations particulières. » Cela est vrai, et pour peu qu'on examine ce que les temps où nous vivons réclament spécialement de l'économie politique, il devient évident que c'est la preuve irrécusable qu'elle est bien, en ce qui touche la richesse et les intérêts qui en produisent la formation et la répartition, la science du droit et de l'équité.

L'économie politique ne saurait échapper à la nécessité d'être toujours un peu militante. Nulle part elle ne trouve les choses aussi bien arrangées qu'elles pourraient l'être; elle le dit, et elle s'attire des inimitiés plus ou moins ardentes. Ainsi, jusqu'à présent, elle a eu pour adversaires tous ceux des intérêts existants que les fautes et les violences du passé ont privilégiés aux dépens de l'intérêt général. Aujourd'hui, outre ces intérêts, elle a à combattre une foule de systèmes nouveaux qui, malgré la diversité apparente des combinaisons sociales qu'ils réclament, ont cela de commun que tous invoquent la coopération de lois coercitives, afin de substituer un cours factice et forcé à celui qu'imprime naturellement à la distribution des richesses l'action simple et féconde des lois providentielles. Eh bien! dans les luttes qu'il lui faut soutenir, l'économie politique ne doit pas se borner à démontrer quels inconvénients résulteraient de l'adoption des systèmes qu'elle repousse, ou quel mal ont fait et continuent à faire les modes d'organisation admis durant les siècles où tout se fit au profit du petit nombre. Bien que, considéré d'en haut, l'utile soit en réalité inséparable du juste, il a le tort inévitable de paraître dépendre en partie des circonstances du

moment, et de n'éveiller dans les esprits que des notions auxquelles manque la dignité morale? Le juste, au contraire, s'adresse directement à ce qu'il y a de plus intime dans la conscience des hommes, et du moment où vient à tomber le voile qui le cache, ses injonctions sont écoutées. Que les économistes se décident à recourir davantage aux armes que la philosophie morale tient à leur disposition; qu'ils négligent moins de prouver qu'il n'est pas un des principes dont ils demandent la réalisation qui ne soit l'expression même de quelqu'une des exigences de la justice et de la liberté, et, bien loin de se compliquer, leur tâche deviendra plus simple et plus facile.

Parmi les écrivains qui travaillent à l'avancement de la science, M. Baudrillart, ainsi qu'en fait foi le manuel qu'il vient de publier, est l'un de ceux qui ont le mieux vu et compris ce que demande l'état présent des esprits et des choses. Aussi, ne savons-nous pourquoi, dans la préface de son livre, il semble s'excuser un peu d'avoir ajouté un nouveau traité élémentaire d'économie politique à tous ceux qui ont paru avant le sien. D'abord, avant l'année 1857, la France n'était pas riche en pareils traités. Elle n'en possédait que trois d'une valeur réelle : le *Petit catéchisme d'économie politique* de J.-B. Say, puis le *Traité* publié à Genève, en 1839, par Mme Marie Meynieu, ouvrage moins répandu qu'il ne devrait l'être; car on y trouve exposés, avec une élégance de style et une simplicité de raisonnement qui en rendent l'intelligence facile, les principes les plus généraux de la science; enfin, l'ouvrage plus considérable, dû à M. J. Garnier, excellent travail, déjà parvenu à sa troisième édition, et bien digne à tous égards du succès

qu'il a obtenu. Mais en eût-il existé un plus grand nombre, M. Baudrillart n'aurait pas eu à redouter que son manuel fût de trop, attendu qu'il contient des parties qui lui assignent un rang tout à fait à part.

Ce qui distingue le manuel de M. Baudrillart, c'est la place qu'y occupe l'examen des fondements moraux et philosophiques de l'économie politique. Au lieu de n'aborder les questions, en quelque sorte préalables de la science, qu'incidemment et dans le cours de chapitres divers, l'auteur les a réunies et traitées méthodiquement dans une partie de son livre toute spéciale, et, grâce à ce mode de travail, il a pu jeter sur le sujet des clartés qui, se complétant les unes par les autres, en éclairent à la fois toutes les parties.

Les faits économiques ont-ils des lois? se présentent-ils avec assez de généralité, de régularité, de fixité, pour devenir matière de science? Telle est la première question que l'auteur a cru devoir examiner et résoudre. Était-il nécessaire de poser une telle question dans un temps où il n'y a plus d'homme quelque peu éclairé qui ne sache que tout, en ce monde, est soumis à des lois providentielles, et que, comme la matière elle-même, l'homme a les siennes, présidant aux différentes manifestations de son activité, et ne permettant à la liberté dont il a reçu le don d'en altérer le cours et d'en vicier les résultats que dans une certaine mesure? A ceux qui penseraient que l'auteur pouvait s'en dispenser, nous répondrions qu'on a tant et si fréquemment affirmé, en France surtout, que l'économie politique n'est qu'une science conjecturale, que les phénomènes dont elle s'occupe, mobiles et variables par essence, sans autre fon-

dement que le hasard des déterminations humaines, se refusent, faute de constance et de fixité, à toute appréciation véritablement scientifique, qu'il importait de relever l'erreur et de montrer combien elle est grande. C'était là, au surplus, une tâche facile, et M. Baudrillart n'a pas eu de peine à la remplir.

A l'occasion de la définition et de la méthode de l'économie politique, M. Baudrillart a rappelé la nécessité de ne confondre, en aucun cas, la science avec son objet pratique. Avant lui, M. Rossi avait insisté fortement sur ce point. Voici ce qu'en dit M. Baudrillart : « Le seul objet de la science, c'est de connaître, et le seul reproche qui puisse lui être fait, c'est d'avoir mal observé. Ce n'est point à elle, c'est à l'art qu'il appartient de tenir compte des résistances et des exceptions, et de passer de la théorie à la pratique, L'art est justifiable de la prudence, la science ne l'est que de la vérité. » Certes, il n'y a rien dans ces assertions que les hommes éclairés aient besoin qu'on leur apprenne, et cependant il est sage de les reproduire dans tout traité d'économie politique, tant est grand encore le nombre de ceux qui, jugeant des vérités scientifiques par ce qu'elles ont d'admissible dans la pratique du moment, tiennent pour de vaines et fausses conceptions de l'esprit toutes celles qui ne sauraient y prendre immédiatement place. Rien pourtant de plus simple que la contradiction qui semble subsister entre la théorie et la pratique. Les sociétés humaines sont nées dans l'ignorance, et, longtemps avant qu'elles eussent acquis les connaissances dont elles auraient eu besoin pour éclairer suffisamment leurs déterminations, il leur a fallu opérer sur elles-mêmes, se donner des pouvoirs, des règles,

des lois, des institutions. Qu'en est-il résulté? que de combinaisons entachées d'erreur et souvent d'injustice sont sorties des préjugés, des opinions, des intérêts qui, quelque viciée qu'en ait pu être la source, n'en ont pas moins assis leur domination, et jeté des racines qui d'ordinaire leur permettent de résister à tout changement dans l'ordre sous lequel ils se sont constitués et développés. L'économie politique est loin d'être la seule science dont les principes peuvent rencontrer dans les créations du passé, dans la condition où elles ont mis les esprits et les choses, des obstacles qui en arrêtent ou en retardent l'application, toutes les sciences sociales, sans exception, sont exactement dans le même cas. Prenez, par exemple, la législation. Au nombre des principes qu'elle proclame le plus hautement, figure l'égalité des hommes devant la loi. Mais ce principe si profondément vrai, si conforme aux droits les moins contestables de la justice et de la raison, il y a bien des pays où il est méconnu et repoussé, et où les classes les plus puissantes n'hésiteraient pas à en nier la réalité, si on leur en proposait la consécration légale. C'est que là où subsistent encore soit la servitude des masses, soit seulement des corps de noblesse investis de priviléges exclusifs, règnent des intérêts inconciliables avec les prescriptions du droit commun, et qui, chaque fois qu'ils sont exposés à une attaque, non-seulement résistent énergiquement, mais souvent même réusissent à tirer d'une lutte entamée avant l'heure où le succès en serait devenu possible, de nouveaux et plus amples moyens de prédomination. Ainsi peuvent se produire, entre la théorie et la pratique, entre la science et l'art, des oppositions, des contrastes qui, quelque prononcés qu'ils

soient, en tel ou tel lieu, ne sauraient enlever aux vérités d'ordre éternel rien de ce qui les constitue, rien de ce qui en fait la certitude absolue. Ces vérités, c'est à la science de les découvrir, de les signaler, de les promulguer; cette œuvre faite, elle laisse à l'art la tâche d'en préparer le triomphe, de choisir, d'employer les moyens les plus propres à ramener dans les voies du droit et de l'équité les sociétés que des méprises et des fautes dues à l'ignorance primitive ont conduites à s'en écarter.

Dans le livre de M. Baudrillart se trouve un chapitre consacré tout entier à l'examen des principes philosophiques de l'économie politique. Après avoir parlé du besoin de l'intérêt personnel qu'il enfante, et montré quelle différence radicale existe entre l'intétêt et l'égoïsme, l'auteur est arrivé à la liberté et a signalé la grandeur du rôle qui lui appartient dans le développement de l'ordre économique.

C'est dans la liberté personnelle, dans cette liberté qui, réglée par la justice, ne s'arrête pour chacun qu'au point au-delà duquel elle ne saurait aller sans attenter à la liberté d'autrui, qu'il a placé le principe, le véhicule de toutes les prospérités que peut enfanter le progrès naturel du travail. Rien, en effet, de mieux constaté par l'expérience de tous les âges. Comparez entre elles les diverses sociétés qui jusqu'à présent ont paru sur la terre, vous trouverez que le bien-être et la richesse leur ont été départis à raison du degré même de liberté dont elles ont joui. Les plus libres ont été celles qui dans leurs labeurs ont déployé le plus d'intelligence et de vigueur, celles qui ont effectué le plus grand nombre de découvertes et les ont réalisées le plus largement et le plus tôt dans la pratique, celles enfin qui

ont fait le meilleur emploi des facultés intellectuelles et physiques à l'aide desquelles l'humanité parvient à améliorer sa condition terrestre. A partir des contrées ou régnaient la contrainte et l'esclavage jusqu'à celles où chacun avait droit d'user à son gré de ses forces productives, et des fruits qu'en produisait l'exercice, autant de degrés distincts d'habileté et de puissance industrielles. Nulle part, le travail ne s'est éclairé, animé, perfectionné, n'a fleuri que dans la proportion même où il s'est appartenu, où il n'a rencontré dans ses applications ni entraves, ni gêne, ni contrainte provenant du fait des hommes.

Il est toutefois, au sujet de la liberté et de la responsabilité humaines, un ordre de considérations que M. Baudrillart nous semble n'avoir pas mis suffisamment en relief. La liberté n'a pas seulement pour effet de rendre le travail actif, ingénieux, hardi, fécond dans ses entreprises : en laissant aux efforts individuels tout leur jeu naturel, en permettant à tous les intérêts de se produire et de se développer selon la mesure de puissance respective que leur assignent les besoins de chaque époque, elle a le don d'imprimer aux sociétés l'impulsion qui seule peut les diriger sûrement vers leurs véritables fins.

La liberté, nous parlons de la vraie, laisse les sociétés marcher sous la conduite même de leur auteur; la contrainte, au contraire, en les plaçant sous celle de règles d'invention humaine, les éloigne nécessairement de la direction qu'elles devraient suivre. De là toujours entre les résultats de la liberté et ceux de la contrainte toute la différence qui se trouve entre les conceptions de la sagesse divine et celles de la sagesse étroite et bornée des hommes.

Aussi y a-t-il un signe auquel se reconnaît aisément ce qu'il peut y avoir de faux, de contraire au bien de l'humanité dans les combinaisons d'ordre économique ou social, c'est la mesure de contrainte, de coercition qu'en exige le succès. Règle générale : tout arrangement, tout système qui ne respecte pas la liberté humaine, qui empiète sur le droit appartenant à chacun d'acquérir, de posséder, de disposer de ses capitaux et de ses labeurs, suivant ses convenances personnelles, est mauvais par essence. Quelque but qu'il ait en vue, au nom de quelque intérêt qu'il se produise, il ne saurait se concilier avec les desseins de la Providence, et de là la certitude que de sa réalisation sortirait plus de mal qu'il ne lui serait donné de pouvoir en supprimer. Un économiste dont la science aura longtemps à déplorer la perte, Frédéric Bastiat, a tiré fréquemment parti de cette considération, et elle lui a fourni bon nombre des arguments les plus décisifs qu'il ait employés dans ses luttes contre les écoles réglementaires et socialistes.

Quels sont les rapports de l'économie politique avec les autres sciences? Arrivé sur ce terrain, M. Baudrillart a eu à caractériser les liens qui unissent l'économie politique à la morale et au droit naturel, à constater qu'elle leur emprunte toutes les données qu'elle érige en principes fondamentaux. Il ne saurait en effet en être autrement. L'économie politique, c'est la science de la morale envisagée dans ses applications aux relations qu'amènent entre les hommes la formation et l'usage de la richesse; elle ne serait pas si elle n'était pas cela. Ce qui la constitue, ce qui en affirme la réalité en même temps que la valeur scientifique, c'est l'accord des propositions sur lesquelles elle

s'appuie avec la vérité morale, c'est qu'elle n'énonce pas un précepte, une règle qui n'ait la sanction de la justice éternelle.

Jusqu'ici, la plupart des économistes n'avaient considéré la propriété qu'au point de vue de l'utilité sociale, et ils s'étaient contentés d'en parler à l'occasion de la répartition des richesses. M. Baudrillart, au contraire, en a fait l'objet d'un examen spécial, et il lui a consacré tout entier l'un des chapitres dont se compose la première partie de son ouvrage. Nous l'approuvons fort d'en avoir agi ainsi. La propriété, ainsi qu'il a pris soin de le faire observer, n'est pas seulement le fondement de la société humaine, elle est la véritable base d'une science qui, s'occupant uniquement de la richesse échangeable, c'est-à-dire de la richesse appropriée, ne saurait s'abstenir de rechercher d'où vient et comment opère le droit de propriété. Or, il n'est pas besoin d'y regarder de bien près pour reconnaître que ce droit, l'homme le puise dans la constitution même qu'il tient de son auteur. Tout, dans les besoins dont il subit l'empire, l'appelle, le contraint à s'emparer des produits du monde matériel, à les déplacer, à en modifier, à en altérer les formes, afin de les accommoder à son usage personnel, et cette œuvre que lui imposent les lois mêmes de la nature, il lui serait impossible de l'accomplir s'il n'était libre de se saisir de celles des choses dont elle nécessite la possession dont nul autre ne s'est saisi encore. Puis vient le travail qui, en incorporant aux choses les labeurs intellectuels et physiques de celui qui s'en est saisi, y attache des fruits de sa propre substance, en réalité les empreint de sa personnalité et frappe d'iniquité tout acte qui tendrait à l'en dépouiller.

Ainsi se manifeste et s'exerce le droit naturel de propriété : les lois humaines le constatent et le déclarent, elles ne le créent pas, et quand elles entreprennent de lui assigner des limites, d'en restreindre ou d'en diriger l'application, elles s'attribuent un pouvoir qui ne leur appartient pas et dont elles ne sauraient user utilement. M. Baudrillart remarque qu'il existe, au sujet du droit de propriété, trois systèmes différents, celui des philosophes qui, en général, en font une émanation du moi humain et du droit naturel, celui des économistes qui le font dériver d'une occupation commandée, sanctionnée par l'utilité publique; enfin celui de la plupart des légistes qui le regardent comme une simple création de la loi positive. A son avis, entre ces systèmes ne subsistent que des divergences plus apparentes que réelles, de forme plus que de fond, et qu'il serait facile de concilier. Nous ne saurions nous ranger tout à fait à cette opinion. S'il est vrai que le système philosophique et le système économique se prêtent l'un et l'autre à un accord définitif, il n'en est pas de même du système admis par les légistes. C'est le droit naturel que nie, au moins en partie, un système qui n'attribue au droit de propriété d'autre sanction que celle qu'il tire des lois humaines; il y a entre ce système et les autres une différence qui ne saurait disparaître complètement. C'est, au reste, dans le livre même de M. Baudrillat qu'il faut aller chercher les raisons sur lesquelles s'appuie sa conclusion; on les y trouvera présentées dans des termes qui attestent toute l'étendue des études philosophiques de l'auteur.

On le voit, c'est en réalité la philosophie de l'économie

politique que M. Baudrillart a cherché à résumer et à présenter dans la première partie de son travail. Sans doute, plusieurs des considérations, des idées, des vues générales qu'il a exposées l'avaient été déjà dans des publications antérieures à la sienne; mais dispersées dans des chapitres différents, éloignées les unes des autres, elles figuraient incomplètes, sans lien qui les rapprochât suffisamment et les rattachât à la source élevée d'où elles découlent. Le mérite de l'auteur, c'est de les avoir rassemblées en un même faisceau, de les avoir coordonnées de manière qu'elles pussent se prêter mutuellement des lumières qui, en les éclairant d'un jour plus vif et plus complet, ne peuvent manquer d'en accroître l'autorité.

Après la partie du livre où sont exposés les fondements moraux et philosophiques de la science, en viennent quatre autres où l'auteur, se renfermant dans le cadre ordinaire, examine tout ce qui concerne la production, la circulation, la répartition et la consommation de la richesse. D'accord avec les maîtres de la science, il en a reproduit les doctrines, tout en ne se prononçant qu'avec une sage réserve sur les points où se manifestent encore des dissentiments qui, pour disparaître, attendent des informations que le temps seul permettra de recueillir plus nombreuses et plus sûres. Ainsi, en ce qui touche la population, la rente territoriale, l'association, il a rendu compte des motifs qui militent en faveur de chacune des opinions encore en discordance, et quand il a cru devoir affirmer, ce n'a été qu'après avoir pesé et mesuré la valeur des objections qui s'élèvent contre l'avis auquel il s'est rangé. C'est la bonne méthode, la seule

même qui convînt à un manuel, dont le but était de présenter, sous une forme simple et claire, les éléments généraux de la science économique.

Quelque resserré que fût le cadre qu'il s'était proposé de remplir, M. Baudrillart n'a pas négligé, chaque fois que l'occasion s'en est offerte naturellement, d'ajouter des considérations d'ordre moral aux considérations d'ordre économique dont il a fait usage. Ainsi, en traitant de la consommation des richesses, il n'a pas négligé de mentionner les effets de l'esprit qui préside aux dépenses privées et publiques, et qui, en les rendant plus ou moins favorables ou contraires à la formation des épargnes, aussi bien qu'à la reproduction des valeurs consommées, exerce une influence fort marquée sur les progrès de l'industrie et de la richesse. C'est là un fait certain : partout le travail suit les voies où le pousse l'espèce des demandes auxquelles il a à satisfaire, et là où règne l'amour excessif du luxe, où les vanités se complaisent dans le faste et l'étalage, où le pouvoir de dépenser, tenu en trop haute estime, recherche avec ardeur les manifestations qui le signalent le plus aux regards, le travail appelé dans de fausses et mauvaises directions ne se développe ni avec autant de rapidité, ni avec autant d'avantages pour tous, que là où subsistent des mœurs plus saines, des goûts plus modestes, des habitudes plus régulières et plus simples. De même, en parlant du crédit, M. Baudrillart a signalé avec raison l'impossibilité qu'il ne dépende pas en partie de l'état moral des populations, de la droiture, de la loyauté qu'elles portent dans l'exécution de leurs engagements, en un mot de ce qu'il appelle leur honneur,

commercial. Il est tellement dans le vrai à cet égard, qu'il suffit d'examiner les choses pour arriver à la conviction que le système de crédit, auquel l'Écosse a dû en partie le prompt développement de ses ressources agricoles et manufacturières, n'a pu y prendre racine que grâce à la sévérité des mœurs générales du pays. Fondées à la même époque et pour fonctionner de la même manière, dans tout autre coin de l'Europe, les banques qui ont fleuri en Écosse n'auraient pas tardé à subir des pertes sous le poids desquelles elles eussent fini par succomber. Assurément, il eût été facile à M. Baudrillart d'étendre et de multiplier les observations qu'il a faites au sujet de l'état moral des sociétés considéré dans ses rapports avec les progrès du travail et de la richesse; et s'il avait eu l'intention d'écrire autre chose qu'un traité purement élémentaire, nous regretterions qu'il s'en soit montré aussi sobre : car il y a là un grand et beau sujet d'étude que, dans l'intérêt même de la science, on ne peut trop recommander à l'attention.

En résumé, tout est bien pensé et bien dit dans le livre de M. Baudrillart. Il était difficile, dans un traité élémentaire, où l'espace fait nécessairement un peu défaut, d'exposer, sans rien omettre d'essentiel, l'ensemble des principes philosophiques de l'économie politique; l'auteur y a réussi, et il faut lui en savoir d'autant plus de gré que l'entreprise ne manquait pas de nouveauté. Dans les quatre parties du travail où il ne s'agit plus que des lois qui régissent les phénomènes de la richesse, les questions sont traitées avec méthode et précision, partout se rencontrent à très-haut degré l'ordre, la clarté, la bonne distribution des matières,

en un mot, les qualités qui font le véritable mérite d'un manuel, c'est-à-dire d'une œuvre principalement destinée à remettre les vérités fondamentales de la science sous les yeux de ceux qui déjà les connaissent, à les faire comprendre et goûter, s'il se peut, à ceux qui les ignorent et auraient besoin de les apprendre.

H. Passy.

MÉMOIRE

SUR

STAHL ET L'ANIMISME

PAR M. ALBERT LEMOINE [1].

CHAPITRE IV.

PHYSIOLOGIE. — ANIMISME DE STAHL.

La vie, c'est la conservation du mélange corporel dans sa nature corruptible, ou la préservation de ce mélange corruptible de l'effet d'une corruption actuelle, par le moyen du mouvement. Le mouvement, instrument de la vie, d'une autre nature que celle du corps, requiert un principe différent du corps, supérieur à lui, qui mette en œuvre cet instrument, qui le dirige avec intelligence vers sa fin, la conservation du corps : le vrai principe de la vie.

Quel est-il?

Arrière toutes les inventions de l'antiquité et celles plus insensées encore des modernes, les âmes végétatives et sensitives, distinguées de l'âme raisonnable, les archées, les esprits animaux, les médiateurs, tous ces êtres chimé-

(1) Voir tome XLII, p. 461, et plus haut, p. 119.

riques enfin, inventés par l'imagination. L'expérience et la raison les font disparaître, l'expérience qui ne nous montre rien de semblable, la raison qui en prouve l'absurdité, l'inutilité et l'impuissance.

A quoi bon chercher le principe de la vie, comme les anciens, dans une âme végétative ? Si cette âme est aveugle et inintelligente, elle ne fera rien de plus ou de mieux que la matière elle-même. Si elle est capable de diriger les mouvements du corps vers une fin, c'est qu'elle est intelligente; alors en quoi se distingue-t-elle de l'âme raisonnable ? Elle fait avec elle double emploi. L'archée de Van Helmont est de la même nature que l'âme végétative, il aura le même sort.

Les modernes raisonnent encore plus mal et n'observent pas mieux. Les esprits animaux et autres chimères tombent sous les mêmes objections : inintelligents, ils ne peuvent rien; intelligents, en quoi diffèrent-ils de l'âme ? Mais les modernes ajoutent en faveur des esprits une raison contradictoire. L'immatériel, disent-ils, ne peut agir sur le matériel, il faut donc pour mouvoir le corps un intermédiaire corporel. La contradiction est manifeste; si l'immatériel ne peut agir sur le matériel, ces esprits ou tous autres intermédiaires ne peuvent être immatériels, car il ne pourraient agir sur le corps; s'ils sont matériels, ils ne peuvent au contraire agir sur l'âme et conspirer avec elle, comprendre ses besoins et lui servir d'instrument.

« On a des nausées à entendre seulement parler de tant « de saveurs, odeurs, vapeurs, âcretés, irritations, sti- « mulations, fermentations, et même indignations et fu- « reurs des esprits animaux ou vitaux et des archées, ou de

« leurs joies, excitations, insultations, etc., bien loin « qu'on puisse s'y arrêter (1). »

« Les anciennes rêveries et les chimères plus récentes « sur des agents ou actions quelconques, autres que « l'âme raisonnable, mouvant et régissant à part le corps, « et cela, sous prétexte que l'âme, étant immatérielle, est « incapable d'un tel acte, sont embarrassées de complications « perpétuelles et inextricables. Ils introduisent ainsi une « difficulté insoluble : Comment l'âme peut-elle conspirer « et agir de concert avec ces autres agents supposés, lors- « que les logiciens novices trouvent eux-mêmes cet invisi- « ble dilemme qui résulte indéfiniment de leur canon : que « les autres agents du mouvement n'ont aucun pouvoir sur « le corps, s'ils sont immatériels, ou, s'ils ne le sont pas, « que l'âme ne peut avoir aucun droit sur eux, ni se ser- « vir du corps par leur moyen, puisque ces intermédiaires « sont supposés matériels (2). »

« C'est une distinction tout à fait absurde et indigne « d'esprits élevés, que celle qu'on établit entre une matière « plus épaisse et une autre plus subtile, et la plus grande « convenance de cette dernière et son commerce plus pro- « chain avec l'immatériel. En second lieu de telles inven- « tions impliquent non-seulement une nouvelle intelligence « dans ces agents, pour qu'ils puissent faire tout et par- « tout sciemment et convenablement, mais encore une in- « telligence plus grande, si on l'estime comme il faut, « que celle de l'âme raisonnable elle-même. Car ces agents,

(1) *Ars sanandi*, p. 38. — (2) *Theoria medica vera*. Physiologia, Sect. I, membr. I, § 10, p. 205.

« dans cette supposition, non-seulement savent ce que, « comment, quand, combien ils doivent faire, mais ils « comprennent en outre tous les petits mouvements les « plus exquis, les proportions les plus délicates, que « veut l'âme, et leurs modes, et ils sont censés les exécu- « ter exactement comme l'âme pense et veut (1). »

« Les inventions plus récentes ne valent pas mieux, « à savoir, que les mouvements qui se font dans le corps « pour aider aux usages de l'âme ne sont pas produits ou « administrés concrètement par quelque agent ou moteur, « mais qu'ils s'y font comme abstraitement et ont leur « proportion immuable concréée. Ils supposent même que « cela est ainsi déterminé et imprimé par l'absolue volonté « de Dieu. Cependant, comme on n'aperçoit alors aucune « connexion avec ces petits mouvements de l'âme raison- « nable, pour lesquels ces mouvements corporels semblent « être non-seulement faits, mais même destinés, dans « l'affaire de la sensation et de la locomotion ; ainsi dans « celle de la vie où l'âme est supposée ne pouvoir apporter « aucun préjudice à ces mouvements, l'expérience est si « manifestement contraire à l'hypothèse, que l'opposé est « évident (2). »

« Une ancienne doctrine attribue au corps humain, « outre l'âme raisonnable, d'autres agents et conçoit « d'autres âmes qu'elle prépose à ces fonctions, à savoir, « une végétative et une sensitive. Elle donne à la végéta- « tive les fonctions de la vie et de la nutrition, à la sensitive,

(1) *Theoria med. vera.* Phys., Sect. I, membr. I, § 11, p. 205. — (2) *Ibid.*, § 12, p. 206.

« l'exercice du sentiment et de la locomotion. De ces âmes,
« ils ont fait l'âme proprement appelée humaine, seule
« capable d'intelligence, mais ils ont attribué à la végéta-
« tive et à la sensitive une certaine connaissance, selon
« laquelle elles administrent leurs affaires toujours sciem-
« ment avec ordre et proportion. D'autres, plus anciens
« encore, ont pensé qu'à une seule âme humaine, dite
« raisonnable à cause de son énergie spéciale et plus digne,
« il fallait ajouter d'autant plus, à côté de cette énergie
« plus noble et supérieure, ces énergies moins nobles ou
« inférieures ; et cela par cette raison tout à fait plausible,
« que, qui peut le plus, peut le moins. Cependant, grâce
« à cette propension des anciens à multiplier au hasard
« les conceptions abstraites, ils embarrassaient cette pensée,
« assez bonne du reste, par l'introduction et l'incommode
« imagination de facultés diverses de cette âme, comme
« d'autant d'énergies substantielles. Ils augmentaient et fa-
« vorisaient encore cette fiction par leurs expressions, ne pa-
« raissant pas parler d'une simple puissance, mais par le mot
« de ποιότητος, produire en scène un pouvoir d'agir, vraiment
« réel, actif, positif, efficient, qui fait et parfait sous les
« auspices de l'âme ce qu'on attribuait à celle-ci (1). »

« La multiplicité des stériles conceptions qui naquirent
« de là s'accrut encore dans la suite des temps par l'inven-
« tion des esprits. Car, comme ce πρῶτον ψεῦδος d'un inepte
« canon sur l'impossibilité du commerce du matériel et
« de l'immatériel paraissait apporter un grand préjudice

(1) *Theor. med. ver.* Phys., Sect. I, membr. I, §§ 14, 15, p. 206, 207.

« à l'immatérialité de l'âme raisonnable, les médecins « essayèrent d'assoupir ce scandale et de satisfaire par une « parole sonore et une spéculation vaine les moines toujours « prêts à mettre les ongles plutôt que la faulx dans la « moisson d'autrui, en interposant le terme et la fiction des « esprits. Car quoique les enfants eux-mêmes ne soient « point trompés par cette difficulté qui, dans cette fiction, « recule indéfiniment, cependant, comme ceux, dont l'in- « quiétude est dangereuse et qui voulaient du reste être « seuls juges du vrai caractère des choses spirituelles, ac- « quiesçaient à ce compromis, les médecins de ce temps les « apaisèrent, il est vrai, par ces paroles, mais ils laissèrent « la voie ouverte à une conception encore plus saine (1). »

Il est difficile de faire une critique plus juste et une réfutation plus raisonnable de toutes les fictions à l'aide desquelles on a expliqué de tout temps le commerce de l'âme et du corps, depuis Platon, Aristote et Galien, jusqu'à Descartes, Leibnitz et Van Helmont. Stahl est dans le vrai. A part quelques opinions très-particulières provenant de l'ignorance physiologique de son temps, jusqu'ici il y a peu de place pour l'erreur dans sa doctrine. Tant qu'il réfute, il marche droit, c'est quand il veut édifier à son tour qu'il se trompe. Cependant, à côté des erreurs les plus manifestes, on trouve encore dans son système les aperçus les plus profonds et les plus justes sur les rapports du physique et du moral et les preuves d'un vrai génie.

Stahl se moque trop bien et avec trop de raison des philosophes qui inventent des êtres chimériques contre toute

(1) *Theor. med. ver.* Phys., sect. I, memb. I, § 16, p. 207.

expérience, pour chercher lui-même le principe de la vie et du mouvement dans un être dont l'existence, dont la réalité ne soit pas évidente et à peu près incontestée. Et ce ne sera pas non plus sans preuves sérieuses ou du moins très-spécieuses qu'il se décidera à adopter cet être, quel qu'il soit, pour cause du mouvement et de la vie, mais au contraire ce sera pour lui la conclusion d'une expérience plutôt trop minutieuse que superficielle et d'un raisonnement plutôt trop serré que trop facile.

Le principe de la vie, c'est l'âme, non pas une âme spéciale, mais l'âme raisonnable, la seule qui constitue l'homme et soit manifestement unie au corps.

L'âme, ce n'est pas la vie du corps; elle ne peut pas même être dite vivante, mais seulement vivifique; et elle accomplit cette œuvre de vivification, non par une simple union avec le corps, mais par une action véritable (1). C'est en ce sens que doit être compris le mot de l'Écriture : *Homo factus est anima vivens* (2).

Cet acte vivifique, l'âme l'accomplit avec intelligence tout entier dans tous ses détails; elle l'accomplit en agissant sur tous les organes, dirigeant toutes leurs fonctions, usant de tous les moyens propres à arriver à la fin qu'elle poursuit.

« L'âme elle-même est ce principe actif, qui comprend « toutes les actions grandes ou petites et les dirige, qui « accomplit l'action tout entière et la conduit jusqu'à la « fin désirée (3). »

(1) *Theor. med. ver.* Phys. brev. repet., § 7, p. 424. — (2) *Disq. de m. et v. corp.*, § 49, p. 87. — (3) *Th. m. v.* Phys., sect. I, m. III, § 13, p. 218.

Les organes ne sont donc, comme leur nom l'indique, que de simples instruments; c'est l'âme qui fait respirer les poumons, battre le cœur, circuler le sang, digérer l'estomac, secréter le foie; c'est elle qui fait vivre le corps en le conservant; pour le conserver, c'est elle qui maintient la matière corruptible dans sa corruptibilité essentielle, et cependant la préserve de l'acte de corruption; pour préserver le corps de cette corruption actuelle, c'est elle qui meut le sang et les humeurs, sépare les humeurs corrompues de la crâse du sang et les rejette au dehors; c'est elle enfin qui, pour réparer ses pertes, le nourrit et lui assimile des substances étrangères, fait succéder le repos au mouvement et le sommeil à la veille (1).

Est-il besoin de prouver par des faits supérieurs à tous les raisonnements que ce gouvernement universel est bien une attribution de l'âme raisonnable? Les faits abondent : la plupart des parties du corps n'existent manifestement qu'en vue de l'âme; ce sont des organes faits pour elle, pour son usage exclusif et non pour une autre fin; et l'action de l'âme sur ces organes est manifestée par la volonté (2). Le corps lui-même tout entier est l'organe ou l'officine de l'âme (3).

Si le mouvement par lequel s'accomplit la vie ou la conservation du corps est une chose incorporelle, il lui faut une cause de même nature, également incorporelle.

(1) *Paræsis*, § 36, p. 60. — (2) *Disquisitio de mechan. et org. vera diversitate*, §§ 69 et suiv., p. 29 et suiv. — *Demonstr. de m. et v. corp.*, § 134, p. 123. — *Theoria medica vera*. Phys., sect. I, m. I, § 4, p. 202. — (3) *Disq. de m. et org.*, § 84, p. 35; § 98, p. 42.

On ne peut séparer l'agent de l'acte : qui dit mouvement, dit qu'il existe un moteur ou une force motrice. Or, il n'est qu'une seule force de cette nature. C'est l'âme (1).

Voyez l'influence, l'action involontaire de l'âme sur le corps dans les effets des passions (2). Voyez-la surtout dans l'action d'une âme sur un corps étranger, dans celle par exemple de l'âme de la mère sur le fœtus (3).

Cette puissance que l'âme exerce manifestement sur certains organes par la volonté, elle l'exerce sur tous. Cette influence qu'elle a dans les effets des passions et de l'imagination, elle l'a continuellement et sur toutes les fonctions, et sur tous les organes corporels.

Cette thèse absolue rencontre une objection toute naturelle, c'est que l'influence que l'âme exerce sur les organes des sens et de la locomotion, elle a conscience de l'exercer, tandis qu'elle n'a pas conscience d'agir sur l'estomac, le foie ou le cœur.

Rien de plus facile pour Stahl que de répondre à cette objection. D'abord, l'âme a-t-elle conscience de l'effet que produisent ses passions sur le corps ? Et cependant cette action n'est-elle pas réelle et incontestable ? Cette action, l'âme ne l'exerce-t-elle pas aussi involontairement, et cependant la peut-on nier pour cela ?

Non-seulement l'âme agit sur le corps, mais elle en connaît tous les organes, le mélange et tous les détails, sans

(1) *Disq. de m. et org.*, § 86, p. 36. — (2) *Ibid.*, § 88 et suiv., p. 37 et suiv. — (3) *Demonstr. de m. et v. corp.*, § 124, p. 118. — *Th. m. v.* Phys., sect. III, § 4, p. 350. Phys. br. rep., § 19, p. 428.

qu'il soit nécessaire de supposer malgré les faits, qu'elle a conscience de sa science et de son action (1).

Cette difficulté provient de ce qu'on ne veut pas faire une distinction, cependant essentielle, entre deux manières de connaître, λόγον et λογισμὸν, *rationem* et *ratiocinationem*.

L'âme semble étrangère à ces fonctions, parce qu'elle n'a pas conscience de les gouverner; elle en devrait avoir conscience, dit-on, si elle y intervenait. C'est une erreur; mille autres mouvements sont dirigés par l'âme dans leurs moindres détails, sans qu'elle ait seulement conscience, non pas qu'elle les dirige, dans quel but et comment, mais simplement qu'elle les veut. Par exemple, quand elle mesure le mouvement nécessaire pour franchir un fossé, ou sauter en mesure, ou lancer une pierre à une certaine distance, a-t-elle seulement conscience qu'elle fait cet acte général? Elle sait donc bien moins distinctement encore comment elle le fait (2).

Λόγος, *ratio*, c'est la simple connaissance; λογισμὸς, *ratiocinatio*, c'est une science raisonnée. Λόγος, c'est la simple connaissance des choses les plus subtiles et les plus élémentaires; λογισμὸς, c'est la comparaison de plusieurs choses et surtout des choses connues dans les circonstances les plus grossières, sensibles, visibles et tangibles (3).

« Ils objectent que l'âme raisonnable, quand bien même « on laisserait de côté le prétexte de son immatérialité, « qui, dit-on, lui rend impossible tout commerce avec la

(1) *Disq. de m. et org.*, § 90, p. 38. — *Th. m. v.* Phys., sect I, membr. III, § 3, p. 215; § 13, p. 218. — (2) *Disquisitio de mech. et org.*, § 90, p. 38. — (3) *Th. m. v.* Phys., sect. I, m I, § 21, p 208.

« matière, est à *posteriori* véritablement incapable d'ad-
« ministrer aucune de ces choses, puisqu'elle n'en a jamais
« ni conscience, ni ressouvenir, ni mémoire, ce qui serait
« cependant nécessaire. Je pense qu'il faut distinguer entre
« λόγον et λογισμὸν, entre la simple intelligence des choses
« simples surtout des plus subtiles, et le raisonnement ou
« la comparaison de plusieurs choses et, qui plus est, de
« choses connues au milieu des plus grossières circons-
« tances, de choses sensibles, visibles et tangibles.

« Il est évident pour qui examine avec attention, que
« rien ne tombe sous le raisonnement distinct et surtout
« sous la mémoire que les seules choses grossièrement fi-
« gurables, tandis qu'au contraire un beaucoup plus grand
« nombre de choses tombent sous la véritable intelligence,
« non-seulement connaissant, mais distinguant et définis-
« sant, et cela, sans aucun raisonnement selon l'accep-
« tion vulgaire, sans aucun concours spécial où aucune
« suite postérieure de la mémoire. Ce que montre la dis-
« tinction si prompte des odeurs, saveurs, couleurs et
« sons, et même des différentes formes tangibles. Si diffé-
« rentes que soient entre elles les saveurs ou les odeurs,
« cependant on ne peut jamais savoir par le raisonnement
« de quelles espèces elles sont, ou s'il y a d'autres espèces;
« on ne peut non plus s'en faire par la mémoire aucune
« représentation distincte, puisqu'elles manquent d'une fi-
« gure grossière sous laquelle elles puissent être recueillies
« ou dépeintes, ce qui est l'affaire de la mémoire.

« On doit encore penser avec plus de profondeur que,
« même dans les actes absolument propres de la raison, et
« dans leur suprême détermination spécifique et formelle,

« l'âme paraît évidemment ne pas raisonner, ni même sim-
« plement comparer, elle n'a pas conscience de faire telle
« chose, loin qu'elle puisse se souvenir comment elle l'a
« faite, et cependant elle l'a faite. Qui donc et combien de
« fois pense qu'il pense? Qui connaît par la raison com-
« ment il pense, loin de se souvenir comment il a pensé?

« Ainsi, dans les choses de pure volonté, jeter une
« pierre à une certaine distance, tendre un mouvement
« volontaire jusqu'à un degré d'énergie déterminé, soulever
« seulement le pied en proportion avec la hauteur des de-
« grés, ou même estimer l'agréable ou le désagréable, en
« quoi le raisonnement s'exérce-t-il? Quelle conscience
« avons-nous le plus souvent de ces choses, au moins en
« tant que distinctes? Je le répète, qu'est-ce que l'âme
« pense ou sait par conscience ou souvenir de toutes ses
« propres actions, je ne dirai pas d'elle-même, ni de son
« habitude, soit simplement par rapport au corps, soit
« relativement à ces actes que l'opinion générale lui attri-
« bue ou lui concède, à leurs respects, proportions, pou-
« voirs, ordres et successions?

« Comme ces exemples manifestent la différence qui
« existe entre la simple intelligence et le grossier raison-
« nement ou la réprésentation figurée, il paraît à peine
« nécessaire d'alléguer que le raisonnement et le souvenir
« n'ont que des objets non-seulement externes, situés en
« dehors du corps, mais encore s'offrant grossièrement aux
« autres sens et particulièrement ayant les dimensions
« qui tombent sous la vue et le tact. Mais tout ce qui ne
« résulte pas d'une rencontre extérieure et grossière et
« n'offre pas des circonstances figurables, nous n'en avons

par le raisonnement ni perception, ni compréhension distinctes (1). »

« On conclut que l'âme n'a aucun rôle dans les actes « moteurs vitaux ou locaux, parce qu'elle ne peut se sou- « venir, ni avoir conscience de ces choses, ce qui cepen- « dant, dit-on, devrait être, puisque l'âme est capable de « réflexion et de souvenir. Mais, de même que ceux qui « savent distinguer distinguent attentivement la simple « raison, sans réflexion, imagination ni mémoire, par « l'exemple des saveurs, odeurs, sons, ou en général de « l'agréable et de son contraire; ainsi cette opinion est ré- « futée, quant à la question présente, par l'exemple même « supposé : la direction des mouvements. En effet, ils attri- « buent cette direction à l'âme raisonnable, parce qu'il est « évident qu'elle y préside par son arbitre; cependant il « est manifeste et certain que cette même âme, quand elle « fait quelque chose de la sorte, n'est pas plus capable de « se rappeler distinctement ce qu'elle a fait et comment elle « l'a fait, que, pour le mouvement en général, elle ne se « souvient de ces choses comme ayant été faites par elles. « Les exemples sont nombreux. Lorsque nous avons l'in- « tention de jeter une pierre à une certaine distance ou « d'accomplir l'acte de parcourir un certain espace en fran- « chissant, montant, sautant, bien mieux en gouvernant « notre voix sur un rhythme musical, qui est-ce qui se sou- « vient mieux en ces choses de ce qu'il fait, de la façon « dont il le fait, qu'il ne se rappelle en général qu'il le

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. I, memb. 1, §§ 22 à 25, p. 209, 210. Voyez aussi le traité *De differentia* Λόγου et λογισμοῦ.

« fait? qui a, dis-je, une connaissance ou un souvenir « distinct, au-delà d'une simple intuition générale, qu'il « fait, de ce qu'il fait, combien il fait? Bien plus, l'âme « a manifestement conscience de son acte général, au moins « dans tout son ensemble, d'où la pensée première et cer- « taine qu'elle veut en général mouvoir, jeter une pierre, « franchir, monter, sauter, ou souvent même qu'elle veut « lancer loin ou près; mais elle n'a ni mémoire, ni cons- « cience solide de la proportion déterminée, ni de la dis- « tance, ni de l'énergie du mouvement pour la distance. « Bien plus encore, après que par l'usage et l'exercice elle « a saisi ces proportions de façon à pouvoir les accomplir « en effet bien exactement, alors même cependant elle n'a « pas la conscience ou la science manifeste de ces propor- « tions (1). »

C'est donc l'âme qui fait tout dans le corps, tantôt avec une conscience claire et distincte, tantôt sans conscience ni souvenir. L'âme ne se conduit pas autrement dans la conservation de la vie animale que dans les opérations purement intellectuelles et dans les actions morales, si ce n'est que la conscience et le souvenir sont plus fréquents dans les actes de la vie morale, sans y intervenir toujours, et qu'ils sont au contraire plus rares et moins distincts dans l'affaire de la vie animale, sans en être toujours absents.

C'est l'âme qui conserve son propre corps, car c'est elle qui est le principe de la vie; c'est donc elle qui accomplit par le mouvement dans les organes les trois grandes fonctions conservatrices, qui fait circuler le sang dans ses vais-

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. VI, §§ 11, 12, p. 417, 418.

seaux, en secrète les humeurs et les excrète quand elles sont mûres, en un mot, préserve ainsi d'une corruption actuelle la matière corruptible du corps humain.

Mais ce ne sont point là les seules attributions de l'âme et les seules fonctions qu'elle exerce dans son corps, car là ne se bornent point les attributions du principe de la vie. Réduite à ces fonctions, la conservation du corps serait impossible.

Il ne suffit pas que la matière corruptible dont le corps se compose soit préservée de l'acte présent de la corruption par les trois mouvements circulatoire, secrétoire et excrétoire. Le péril présent une fois passé, il faut pourvoir à l'avenir. Le corps s'appauvrit par cette déperdition continuelle de matières excrétées ; le sang a besoin d'une restauration et d'une restitution matérielle.

C'est à quoi servent la nourriture et la boisson qui fournissent les matières réparatrices (1). La nutrition fait donc partie intégrante du mouvement conservateur. Elle se compose de l'appétit, de l'admixtion de la salive aux aliments, de la détention de la nourriture dans l'estomac, de la contraction de l'estomac et des intestins, de l'extraction et de la distribution de la substance alimentaire prochaine, enfin de l'apposition et de l'assimilation de cette substance aux parties à restaurer (2).

Si le mouvement en général est favorable à la conservation du mélange corporel, un mouvement volontaire et extérieur, une locomotion modérée, ni trop violente, ni

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. II, membr. II, §§ 1, 2, p. 318. — (2) *Ibidem*, sect. III, § 2, p. 350.

trop prolongée, lui est aussi favorable ; et il faut encore que le repos lui succède tempestivement (1). Aux mouvements intérieurs et vitaux doit enfin s'ajouter l'acte de sentir, et au repos, c'est-à-dire à la cessation de l'acte locomoteur, le sommeil, c'est-à-dire le repos de sentir (2). Car la sensation est nécessaire à la conservation du corps ainsi que la locomotion pour percevoir au dehors les choses nuisibles au corps et le soustraire à leur action, soit en l'éloignant d'elles, soit en les écartant de lui. Le repos et le sommeil ne sont pas moins nécessaires pour réparer par l'inaction l'énergie dépensée à sentir et à mouvoir (3).

C'est encore l'âme qui accomplit tout cela dans les organes et restaure le corps qu'elle est déjà chargée de conserver ou plutôt de préserver.

En général, « l'âme, tant par son énergie de vouloir que « par celle de régir les mouvements avec proportion selon « des intentions certaines, joue le plus grand rôle dans « l'affaire même de la nutrition (4). »

« La faim et la soif, ce n'est pas le besoin, c'est la vo- « lonté de manger et de boire, une volonté tellement ma- « nifeste que, si elle n'est pas satisfaite, l'esprit est inca- « pable et inhabile aux autres choses. La preuve, c'est « que l'attention à un autre objet, le jeu, le spectacle, la « nausée font oublier l'appétit, et qu'au contraire, quand « on ne fait rien, on a faim, on veut manger, pour ne pas « ne rien faire (5). »

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. II, membr. III, §§ 1 à 11, p. 329, 330, 331. — (2) *Ibid.*, membr. IV, p. 332 et suiv. — (3) *Ibid.*, sect. V, p. 395 et suiv.; sect. VI, p. 413 et suiv. — (4) *Ibid.*. section III, p. 349. — (5) *Ibid.*, § 4, p. 350.

« Donc, l'appétit est un acte de ce principe qui, comme il « a besoin, non-seulement de son corps organique, mais que « ce corps dure, doit être aussi nécessairement attentif à sa « conservation et à sa restauration et doit, puisqu'il veut la « fin, vouloir aussi les moyens qui répondent à cette fin (1).»

La salivation est aussi un acte de l'âme ; il est absurde de la vouloir expliquer par le seul mouvement de la mastication ; tout le monde sait que l'eau vient à la bouche à la vue d'un mets agréable et que la salive ne se mêle pas aux mets insipides, même longtemps mâchés (2).

La déglutition est encore un acte volontaire ; la nausée qui provoque le vomissement en est une preuve suffisante (3).

C'est l'âme encore qui résout les aliments dans l'estomac ; ce ne sont pas les matières ingérées qui stimulent cet organe à se contracter, non plus que les intestins, c'est l'âme. La simple pensée d'une médecine suscite en effet ces contractions ; et certains animaux ont la puissance de garder les aliments pendant des heures et des jours et de les expédier à volonté (4).

« Il est manifeste que les mouvements de l'estomac et « des intestins sont si bien accommodés aux conditions de « la matière à mouvoir, que le commencement de ce tra- « vail ne dépend pas tant d'une stimulation corporelle « quelconque que d'une estimation de la maturité requise « pour les usages ultérieurs, ainsi que le gouvernement « proportionné de sa marche pour que rien ne se fasse plus « promptement qu'il ne faut, pour que les successions

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. III, §§ 8, 12, 14, p. 351, 353. — (2) *Ibid.*, § 16, p. 354. — (3) *Ibid.*, § 17, p. 355. — (4) *Ibid.*, § 30, p. 363.

« naturelles aient lieu tranquillement et ne soient pas em-
« pêchées (1). »

« On répète après Van Helmont que la résolution des
« aliments dans l'estomac se fait par fermentation, et on
« imagine des ferments particuliers qui provoquent des
« mouvements spéciaux (2). On fait ainsi de l'estomac non-
« seulement le siége, mais la source d'un ferment. Mais
« on ne voit rien dans l'estomac qui puisse élaborer cette
« matière spéciale, en vain l'on suppose que l'estomac as-
« pire de la rate une *aura fermentalis* ; il n'est pas besoin
« de ce ferment, puisque la salive est une substance fer-
« mentante et que la chaleur, la bile et le suc pancréatique
« lui viennent en aide (3). »

Quant à l'assimilation, elle réclame tant d'intelligence qu'elle est manifestement aussi un acte de l'âme.

« Cette ordonnance d'une proportion parfaitement exacte,
« qui se conserve d'une façon si exquise depuis les pre-
« miers commencements jusqu'à la grandeur dernière d'un
« corps animal, est un acte vraiment électif qui doit être
« si bien réglé point par point que dans tout âge, sous toute
« grandeur, il atteigne et conserve toujours sa figure
« et sa proportion (4). »

« Le dernier et formel acte de la nutrition, appelé vul-
« gairement assimilation est vraiment organique, c'est-à-
« dire, se fait sans aucun instrument intermédiaire, de
« quelque nom qu'on l'appelle, mais immédiatement par

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. III, § 40, p. 363. — (2) *Ibid.*, §§ 18, 19, p. 355, 356. — (3) *Ibid.*, §§ 21, 22, 23, p. 356, 357. — (4) *Ibid.*, § 45, p. 365.

« un mouvement spécial, avec nombre, ordre et composition.
« Car l'assimilation n'est autre chose que la séparation
« des corpuscules qui conviennent à la consistance de
« quelque partie que ce soit, des autres corpuscules de
« caractères différents nageant dans la liqueur de la lymphe,
« et le rapprochement de ces particules vers les lieux où
« elles doivent être apposées et rester désormais, ou bien
« leur immission par le mouvement et le placement ; et
« cela même, absolument en nombre simplement conve-
« nable, non pas autant qu'il se présente de matière, mais
« autant que de jour en jour, d'année en année, à travers
« toutes les périodes de la vie, il convient d'en apposer en
« proportion perpétuelle (1). »

C'est l'âme encore qui secrète toutes les humeurs nourricières dans les organes particuliers selon les besoins du corps, par exemple le lait, « dont la sécrétion se fait, lors-
« que la mère doit être attentive à la nourriture de son en-
« fant nouveau-né (2). »

L'excrétion du reliquat des matières ingérées se fait par des mouvements réguliers péristaltiques que l'âme gouverne avec période et mesure (3).

A plus forte raison la sensation et la locomotion sont-elles des actes de l'âme ?

« Reste à parler de cet acte qui ne paraît pas convenir
« directement à la conservation de la vie, mais qui sert de
« toute façon cependant à éviter les plus grossières des-

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. III, § 52, p. 367, 368. — (2) *Ibid.*, sect. I, membr. VII, art. 7, § 3. p. 278. — (3) *Ibid.*, art. 5, p. 270 et suiv.

« tructions du corps... Qu'il nous suffise de montrer que « la sensation, non-seulement sert ou est utile simplement « à la conservation du corps, mais est absolument nécessaire « à ce but. De même que la vie regarde directement le « mélange du corps et son incessante libération des ma- « tières subtiles corrompantes ou corrompues, et cela par « des mouvements proportionnés à de telles matières, c'est- « à-dire, se et excrétoires, ainsi la sensation et le mou- « vement local sont occupés d'abord et tout à fait direc- « tement à la conservation de la structure du corps, à sa « libération des choses grossières, et cela, par des actes « proportionnellement aussi grossiers, c'est-à-dire par « l'éloignement local du corps lui-même loin de ces choses « ou de ces choses loin de lui. De sorte que la première « fin de la sensation est la conservation de la structure du « corps par l'intermédiaire des mouvements locaux volon- « taires, en soustrayant le corps aux choses nuisibles ou en « les écartant de lui (1). »

« La cause efficiente du mouvement local est l'âme rai- « sonnable et non toutes les causes mécaniques ou esprits « imaginés par les philosophes, ni ce principe que Van « Helmont distingue de la *Mens*. Toutes les chimères *vis* « et *nisus*, qui seraient données à la matière par la vo- « lonté divine, sont aussi semblables à cet agent raisonnant « de Van Helmont qu'un œuf à un œuf. Pour moi, cet « être qui, non-seulement raisonne, mais, sans raisonner, « par le ministère de la sensation, c'est-à-dire en faisant « agir et dirigeant son organisme, comprend le vrai et, de

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. V, § 3, p. 395.

« l'une et de l'autre façon non-seulement veut, mais exé-
« cute en effet sa volonté par des mouvements, ce principe,
« je dis que c'est l'âme raisonnable, et je lui attribue le
« pouvoir de produire et de diriger les mouvements
« locaux (1). »

Le repos et le sommeil, qui font encore partie de l'acte réparateur, sont aussi des effets dont l'âme est le principe. « Le sommeil est un effet auquel l'âme elle-même s'applique,
« auquel elle fait positivement une place, qu'elle entreprend
« et accomplit absolument avec une raison et une méthode
« fixe, comme elle doit et peut (2). » Elle sait ce qu'elle fait en agissant ainsi et pourquoi elle le fait, sans en avoir une conscience nette et distincte. Le sommeil est pour Stahl comme pour Cabanis une véritable fonction, mais c'est une fonction de l'âme et non pas du cerveau.

L'âme est donc la conservatrice du corps en même temps qu'elle en est en général la cause motrice; elle le conserve en le préservant de la corruption actuelle et en le restaurant; en un mot, elle le fait vivre : « C'est un devoir qui lui incombe (3). »

L'âme fait tout cela, et ce n'est point assez encore.

Le principe de la vie, quel qu'il soit, n'a-t-il donc d'autres attributions et d'autres pouvoirs que d'entretenir la vie dans le corps une fois formé; et faudra-t-il recourir pour former le corps, soit à un archée, soit à un esprit particulier, soit à une intervention immédiate de Dieu lui-même?

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. VI, § 7, p. 416. — (2) *Ibid.*, sect. II, membr. IV, § 3, p. 332. — (3) *Ibid.*, Phys. brev. rep., § 20, p. 428.

Arrière toutes ces chimères et ces hypothèses vaines.

« *A priori* l'âme elle-même peut administrer ces choses; « bien plus, comme elle doit être l'usufruitière des fins et « des usages de la structure du corps, selon la plus saine « conception, elle le peut, bien plus que tous les autres « agents, et même elle le doit faire très-vraisemblablement « par une estimation morale quelconque, puisque le corps « doit être construit et formé uniquement et simplement « pour ses usages, ses fins et ses nécessités (1). »

Ce n'est pas assez que l'âme puisse et doive construire elle-même son propre corps, il faut prouver qu'elle le fait. Ce qui le prouve, c'est, « *à posteriori,* la déformation et « la réformation du corps selon des idées, intentions et « volontés imaginaires ;.... c'est l'efficacité des impressions « de la mère sur l'âme de l'enfant d'où naissent des désirs « immodérés, d'insurmontables terreurs, craintes, anxié- « tés de l'imagination de la mère qui, d'autres fois ou « dans ces circonstances mêmes, imprime au corps une « conformation hétéroclite (2). »

L'âme est architectonique de son propre corps.

« Elles sont donc vaines toutes ces dénominations de « semences, ferments, image du ferment, idée opératrice, « platonique et forme informante aristotélique, de *nisus* « récent, d'appétit naturel des anciens, de nécessité de la « matière, du mouvement donné à la matière par la vo- « lonté divine elle-même; ce ne sont que des jeux (3). »

« Toutes ces spéculations sont combattues par la cir-

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. IV, § 8, p. 372. — (2) *Ibid.*, §§ 9, 10, 14, p. 373, 375. — (3) *Ibid.*, § 28, p. 380.

« constance du temps circonscrit dans une période déter-
« minée pour la formation parfaite et absolue du fœtus, et
« cela non-seulement pour le mettre au jour en général,
« mais aussi en particulier pour l'énergie sensible des
« mouvements animaux ou locaux..... Une femme met au
« monde un enfant grand et robuste; une autre fois elle
« en fait de petits et de faibles, et cela dans le même espace
« de temps; et, toujours à la moitié de la période, elle
« sent les mouvements du fœtus. Ce qui ne pourrait avoir
« lieu, si cette apposition formatrice se faisait par un con-
« cours mécanique de la matière; car il est contraire à
« toute raison qu'une petite masse non-seulement exige
« autant de temps qu'une grande pour se former, mais
« encore exige une période absolument égale et également
« mesurée (1). »

« Disons encore un mot de la pensée de ceux qui veu-
« lent que Dieu soit l'auteur immédiat de la merveilleuse
« structure de notre machine animale, à cause de son art
« extrême, plus pieusement que raisonnablement, dirai-
« je, moins raisonnablement et par conséquent moins
« pieusement qu'il ne faudrait. Comment, en effet, soumet-
« tront-ils Dieu à une passion si évidente, qu'il accommode
« et dispose son énergie selon les fictions ou imaginations
« de la mère? Cette disposition paraîtra certainement à tous
« peu digne de Dieu, d'autant moins que cette excuse, que
« Dieu agit ainsi peut-être pour la punition des mères, n'a
« rien de vraisemblable, puisqu'il est connu plus que toute
« autre chose que les mères fournissent l'occasion de ces

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. IV, § 31, p. 382.

« taches sans malice, ni péché aucun, par exemple, dans « une terreur résultant d'une violente effusion de sang, « d'une flamme aperçue avec frayeur dans un incendie; « de là ces taches sanglantes ou ignées et en même temps « l'impression sur l'âme de l'enfant d'une crainte semblable « des mêmes événements (1). »

« En dernier lieu, je répète en un mot qu'il n'y a pas « plus de difficultés à attribuer à l'âme la puissance même « de former et de réformer le corps pendant le reste de la « vie par la nutrition continuée, qu'à lui donner celle que « personne ne lui refuse, de régir et diriger les mouve- « ments du corps, ce qui ne peut que paraître très-évident « à tous les sages appréciateurs de ces choses (2). »

Il est naturel et conséquent qu'une doctrine comme celle de Stahl ou de Van Helmont, où l'âme se fabrique elle-même son propre corps, repousse toutes les hypothèses de préexistence et de préformation des germes défendues par Malebranche, Leibnitz, Leuwenhoeck, Malpighi, et plus tard par Buffon et Ch. Bonnet.

« Il faut laisser de côté toutes ces vaines hypothèses, « selon lesquelles tous les corps humains, animaux ou vé- « gétaux, qui naissent ou peuvent naître, sont enfermés dans « un premier individu et le sont encore dans un second, « ou toute autre supposition de même valeur, suivant la- « quelle les corps individuels de toutes les espèces, les « corps, dis-je, avec leur structure entière et parfaite, « mais d'une petitesse extrême, formés dès la création, « remplissent en nombre fabuleux le monde entier, l'air,

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. IV, § 33, p. 383. — (2) *Ibid.*, § 34, *ibid.*

« l'eau, etc., dont quelques-uns arrivent, par expansion et « par remplissage, à leur grosseur présente, ou encore « cette autre hypothèse, selon laquelle les corps existent, « subsistent et agissent par soi (1). »

Il n'est pas douteux que dans la pensée de Stahl chaque âme individuelle répare son propre corps; mais, pour le construire de toutes pièces une première fois, deux âmes au moins, sinon trois, sont en concurrence, celle de la mère qui renferme le fœtus dans son sein et celle du fœtus lui-même; l'âme du père peut être mise hors de cause. Quelle part revient à chacune dans la formation du corps de l'enfant?

L'âme de la mère fournit la substance, la matière corporelle et aussi les idées ou le plan général du corps et la méthode de cette architecture humaine; mais c'est l'âme de l'enfant qui met la matière en œuvre et exécute le plan.

« C'est la femme qui fournit la matière du corps de l'en- « fant, et la matière première et la matière nutritive, quoi « qu'en dise Leuwenhoeck avec ses animalcules spermati- « ques qui nagent dans la semence en grand nombre et dont « un seul devient le fœtus. Les observations de Malpighi « sur l'œuf inféconds et cependant tout formé, sont bien plus « concluantes (2). »

« C'est l'âme de l'enfant lui-même qui reçoit d'abord ces « idées selon lesquelles elle opère une telle configuration « matérielle (3). » — « Le fœtus et toutes les parties qui

(1) *Theo. med. ver.* Phys., sect. III, §§ 50, 51, p. 366, 367. — (2) *Ibid.*, sect. IV, §§ 36, 37, 38, p. 384, 385. — (3) *Ibid.*, *ibid.*, § 13, p. 375.

« l'entourent, l'enveloppent et le contiennent immédiate-
« ment, jouissent d'une vivacité qui leur est propre et non
« étrangère (1). »

Ici se présente naturellement une question qui a échappé à Stahl ou qu'il a passée sous silence dans l'impossibilité de la résoudre : si c'est l'âme du fœtus qui fabrique sciemment son propre corps, pourquoi le fait-elle mâle ou femelle? A moins que le sexe ne soit dans les âmes en même temps que dans les corps, un ouvrier si habile doit avoir une raison de ce qu'il fait.

On ne saurait exiger du physiologiste qui, distinguant l'âme du principe de la vie, n'accorde à celui-ci ni la volonté, ni l'intelligence, qu'il explique comment et pourquoi l'enfant qui vient au monde appartient à un sexe plutôt qu'à un autre; mais il semble toujours qu'on soit en droit d'attendre davantage de celui qui, donnant au principe de la vie la raison et la volonté, paraît pouvoir pénétrer plus avant dans les secrets de la nature et de la vie, puisqu'ils sont devenus ceux de l'âme raisonnable.

La question de la génération est engagée tout entière dans cette opinion de Stahl sur la formation du fœtus par l'âme qu'il renferme ; mais elle n'est pas entièrement résolue par cette seule réponse que le germe n'est pas préexistant, qu'il est fabriqué par l'âme du fœtus lui-même. Il importe encore de savoir, si cela est possible, dans la doctrine de Stahl plus que dans toute autre, d'où vient l'âme du fœtus. Et il semble aussi que Stahl doive et puisse nous en apprendre sur ce sujet plus long que qui que ce soit.

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. IV, § 39, p. 385.

« Quel est le sexe qui communique le principe actif ?
« Différents arguments militent en faveur du mâle et de
« la femelle (1)... L'antiquité pensait que le mâle fournit
« l'âme et la femelle le corps, et l'histoire de la création
« dans la Genèse autorise cette croyance, puisque l'homme
« eut une âme propre qui lui fut inspirée ; la femme par-
« ticipa à l'âme de l'homme prise à son corps vivant ou
« animé. Les œufs inféconds de la poule qui n'a pas connu
« le coq, et féconds quand elle l'a connu, semblent aussi
« le prouver (2). »

Chacun a donc sa part dans cette grande œuvre de la formation d'un nouvel être humain : la mère, le père, et l'enfant lui-même à son tour. L'âme de la mère fabrique le germe, l'âme du père l'anime, le doue d'un principe de vie, d'une nouvelle âme qui achève et parfait l'ébauche que la mère a commencée.

Mais d'énormes difficultés naissent : comment l'âme peut-elle être communiquée avec le sperme (3) ?

« Les questions de ce genre, quoiqu'elles soient spécia-
« lement et comme formellement insolubles, n'en sont pas
« pour cela plus agréables aux demi-savants qui interro-
« gent, parce qu'on peut les satisfaire au moins en général
« par plus d'une raison. D'abord, en effet, comme il suffit
« de savoir une chose elle-même vraie, quoiqu'il ne soit pas
« possible d'atteindre d'une connaissance aussi absolue dans
« quel ordre spécial se fait et procède son mouvement et sa
« naissance ; ainsi, dans cette affaire, il suffit de savoir *d*

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. IV, § 16, p. 376. — (2) *Ibid.*, § 19, p. 377. — (3) *Ibid.*, § 12, p. 374.

« *posteriori* que l'âme raisonnable est dans le corps, qu'elle « a pouvoir sur lui, non-seulement déjà formé et parfait, « mais encore pour le former, comme cela est évident par « la force de l'imagination. Secondement, on peut les con- « vaincre de malice, ceux qui exigent la solution de ces « questions, ou, si on ne la leur donne pas, enjoignent qu'on « passe dans leur camp, puisqu'ils en savent eux-mêmes « précisément autant sur cette question, c'est-à-dire qu'ils « ne savent rien, de sorte que s'ils calomniaient les autres « sur ce chapitre, ils agiraient méchamment (1). »

Quoique cette fin de non-recevoir soit légitime, Stahl ne s'y tient pas toujours.

« L'énergie active est communiquée réellement et subs- « tantiellement dans la génération. D'où résulte cette con- « ception la plus probable de toutes, qu'un tel être actif « est transmis par le sperme; quoiqu'il ne soit pas néces- « saire de supposer pour cela qu'il est dedans le sperme « comme matériellement et qu'il y existe toujours, mais « qu'il y est imprimé et comme excité par l'acte extérieur « de la génération. Je pense qu'on ne doit pas attendre « une conception plus claire d'une chose de tous points « obscure (2). »

Certes, la question est obscure, mais la réponse de Stahl est aussi obscure que la question ; elle est du moins prudente et plus sensée que beaucoup d'autres, parce qu'elle est plus réservée. Elle pourrait même l'être encore davantage ; mais la faute n'en est pas tout à fait à Stahl, si, poussé à

(1) *Th. m. v.* Phys., sect. IV, § 12, p. 374. — (2) *Ibid.*, sect. I, memb. VII, art. 6, § 13, p. 277.

bout par autrui, il cherche à résoudre une question qu'il déclare lui-même insoluble et peut prêter ainsi à je ne sais quelles interprétations fort éloignées sans doute de son esprit.

Il va sans dire que, si l'âme est le principe de la vie, les animaux, non-seulement ne sont pas des machines à la façon de Descartes, mais qu'ils ont une âme douée des mêmes puissances que l'âme humaine, du moins en tant que principe de la vie et architecte de son corps.

« On dit que les brutes ne sont absolument que de sim-
« ples machines qui n'ont aucune fin de leur existence, ou
« de leur existence telle qu'elle est, si ce n'est que Dieu a
« voulu qu'elles fussent et qu'elles fussent telles. Ils disent
« en outre que tout acte qui s'accomplit dans leur corps,
« dans chaque partie et dans toutes, est produit par une
« cause non pas efficiente et en vue d'une fin, mais telle
« qu'elle accomplit simplement ces actes les plus spéciaux
« sans but ou fin, de sorte qu'elle est indifférente à ce que
« ces actes aient ou n'aient point lieu. Mais la volonté di-
« vine, n'est-ce pas la plus noble de toutes les fins, de
« sorte qu'on ne peut pas dire que les animaux sont de
« simples machines (1). »

Voilà certes une bien faible réfutation de l'automatisme cartésien ; mais l'important n'est pas que Stahl réfute bien ou mal une erreur : il suffit qu'il ne l'accepte pas. Or, les passages abondent pour prouver que Stahl accorde aux bêtes une âme architectonique. La leur refuser, serait de la part de Stahl la plus grossière inconséquence et une erreur bien

(1) *Disq. de mech. et org.*, §§ 64, 65, p. 26, 27.

plus grave que l'hypothèse cartésienne. Car, la vie n'étant pour Descartes qu'un effet supérieur des lois mécaniques, un animal sans âme n'en est pas moins un vivant; pour Stahl au contraire, pour qui l'âme est le principe vital, refuser une âme aux bêtes, c'est leur refuser la vie. L'animal cartésien est une machine semblable à celle de l'homme; la bête vit aussi bien que l'homme, l'homme ne vit pas plus qu'elle; mais l'homme de Stahl vit, et la bête privée d'âme ne vivrait pas; il y aurait entre le corps humain et celui de la brute une différence que l'expérience ne permet pas de supposer et qui ruinerait le principe de l'animisme et de la médecine stahlienne (1). »

« Il y a des gens qui ne seront pas convaincus par cet « exemple, parce qu'ils refusent une âme aux bêtes et pen- « sent que leur corps s'augmente et agit mécaniquement, « ou bien leur accordent une âme, mais une âme matérielle « et ne veulent pas qu'on en tire de conséquences pour « l'âme spirituelle de l'homme. Je leur recommande d'ap- « prendre à bien examiner le caractère du mouvement et « des agents immédiatement moteurs et la présence de l'âme « humaine dans le corps... Je pense qu'ils relâcheront alors « quelque chose de leur vain travail et de leur sollicitude, « qui leur fait craindre que l'âme ne perde quelque chose « de son immatérialité ou de son énergie immatérielle sur « le corps qu'elle gouverne ou de la convenance des actions « qu'elle accomplit dans le corps avec le caractère de l'âme « elle-même (2). »

(1) *Disq. de mech. et org.*, § 66, p. 27; § 47, p. 20. — *Demonst. de m. et v. corp.*, § 122, p. 118. — *Parænesis*, § 39, p. 61. —
(2) *Th. m. v.* Phys., sect. IV, § 21, p. 378.

L'opuscule entier : *De frequentia morborum in homine præ brutis* repose tout entier sur cette croyance que les animaux ont une âme et il prouve aussi par des raisons qu'on verra plus tard que Stahl n'accorde pas à l'âme des bêtes les mêmes facultés qu'à celle de l'homme ; elle est incapable de raisonnement.

Mais, si l'âme est le principe de la vie, les végétaux ne sont-ils pas des êtres vivants ? Ne doivent-ils pas avoir une âme à ce titre ? C'est une conclusion à laquelle Stahl aurait dû être amené par la rigueur de sa doctrine ; mais, soit qu'il ne vît pas assez manifestement l'acte vivifique de l'âme, le mouvement, dans ces *animaux enracinés,* soit que son bon sens reculât cette fois devant cette extrême conséquence, les plantes ne sont pour lui que des êtres *mélangés,* non vivants, qui se propagent fortuitement, non par désir et volonté (1).

(1) *Demonstr. de mixti et vivi corp.*, § 10, p. 73.

Albert Lemoine.

(*La suite à une prochaine livraison*).

MÉMOIRE

SUR

L'APPLICATION DE LA MÉTHODE HISTORIQUE

A L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR M. WOLOWSKI [1].

IV.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage sur les caractères et les services de la méthode historique appliquée à l'étude du droit : c'est un procès gagné. S'il nous a paru nécessaire d'en évoquer le souvenir avec une étendue qui étonnera peut-être dans un ouvrage d'économie politique, c'est qu'il ne s'agissait pas seulement de rappeler un précédent instructif : les mêmes motifs, les mêmes tendances, les mêmes avantages rapprochent cette méthode des investigations économiques. En retraçant certaines phases de la question, en ce qui concerne le droit, nous avons accompli une partie notable de notre tâche pour la méthode qui nous occupe plus spécialement aujourd'hui.

C'est l'étude de l'histoire qui est le meilleur et le plus

(1) Voir tome XLII, page 361.

puissant antidote contre les *romans sociaux* et les *fantaisies idéales*. Si François Beaudouin avait raison de dire : *Cæca sine historia jurisprudentia*, nous en avons la conviction profonde, sans l'élément historique, l'économie politique risque fort de marcher à l'aveugle.

L'esprit humain a besoin de se reconnaître au milieu de tant de directions diverses ; il doit se rendre compte de ses progrès, de ses déviations et de ses erreurs (1). L'histoire seule peut éclairer des questions qui ne sont pas une simple curiosité de notre pensée, qui plongent au plus profond des intérêts vivaces de la société. Elle confirme les nobles enseignements de la philosophie, en montrant de quel invariable tissu de rapports notre vie est faite, et comment l'homme, s'il peut nuancer les dessins et varier les couleurs, est impuissant pour renouveler la trame !

Elle nous apprend à ne rien admirer et à ne rien dédaigner outre mesure ; elle nous éclaire sur les questions compliquées. En assistant aux évolutions de l'humanité, en suivant le développement intime des faits sociaux et des doctrines, on discerne mieux les principes, et surtout on se pénètre d'une légitime défiance vis-à-vis de ces alchimistes de la pensée, qui s'imaginent que la société peut se transformer du jour au lendemain.

Comme il est un *droit naturel*, il est des principes d'économie politique qui émanent de la philosophie, et qui peuvent être ramenés tous à un principe suprême, celui de la liberté et de la responsabilité.

(1) Rossi.

Le domaine de l'économie politique, c'est le *travail* des générations : or, nous repoussons avec énergie la doctrine matérialiste qui, tombant dans une confusion inexplicable, essaie d'assimiler des idées aussi distinctes que celles de l'intelligence et des choses; qui descendrait jusqu'à employer le dynamomètre pour mesurer la force créatrice de l'homme et ses résultats; qui ne voit que des chiffres là où il y a une âme!

L'homme est une intelligence servie par des organes (1), organes personnels dont le Créateur l'a doué en lui donnant un corps pourvu de merveilleuses aptitudes, *organes extérieurs*, qu'il rencontre dans la nature, dévolue à sa puissance. L'homme a été créé à l'image de Dieu, dit l'Ecriture, et cette parole renferme un sens profond : seul de toutes les créatures qui peuplent cette terre, l'homme a retenu dans l'esprit comme une étincelle de l'intelligence divine; seul il a été appelé à poursuivre l'œuvre magnifique de la création, en donnant une face nouvelle à ce monde, qu'il ne saurait enrichir d'un atome!

Le travail n'est pas autre chose que l'action de l'esprit sur lui-même ou sur la matière (2). De là vient sa dignité et sa grandeur; de là vient aussi la difficulté des études économiques : car c'est les abaisser et les mutiler singulièrement, que de n'y voir que de simples problèmes de production matérielle; que d'oublier que les produits sont faits pour les hommes, et non pas les hommes pour les produits (3); que de méconnaître les liens intimes qui rattachent

(1) M. de Bonald. — (2) M. Cousin a mis admirablement cette vérité en relief dans ses leçons sur Adam Smith (*Cours de philosophie moderne*). — (3) Droz, *Économie politique*.

sans cesse ces investigations fécondes à l'ensemble des sciences morales.

Du moment où il ne s'agit que de l'homme et de l'action de l'esprit ; du moment où le but n'est pas *la jouissance matérielle,* mais *l'élévation morale,* les questions deviennent plus complexes, mais aussi leur solution devient plus féconde. La richesse n'apparaît plus que comme une des forces de la civilisation ; d'autres intérêts que les intérêts purement matériels occupent le premier plan. Cette philosophie en matière de fait, *matter of fact,* comme la nomment les Anglais, qui, suivant le précepte de Bacon, cherche à améliorer les conditions de la vie, n'oublie pas que la source la plus féconde du développement matériel est dans le développement intellectuel ; elle reconnaît humblement qu'elle n'est pas *l'aînée de la maison,* et puise dans cet aveu une force nouvelle. Du moment où c'est l'esprit *qui produit* et qui gouverne le monde, le perfectionnement intellectuel et moral devient à la fois la cause et l'effet du progrès matériel : « *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît !* »

L'accroissement de la production apparaît alors comme un levier d'élévation morale (1) : c'est l'énergie de l'âme, ce sont les lumières de l'esprit, ce sont les mâles vertus, qui forment la source première de la richesse des nations, qui la créent, la développent et la maintiennent. Elle grandit, décline et disparaît avec ces nobles attributs de l'âme.

Le *travail* est fils de la pensée : rien ne surgit au dehors, sans avoir été d'abord conçu dans l'esprit ; la main

(1) Channing.

n'exécute que ses commandements, et l'œuvre est plus ou moins réussie, plus ou moins belle, plus ou moins utile, suivant que l'intelligence est plus ou moins active, plus ou moins développée, et que le sentiment du juste, du beau et du bien exerce son empire.

La production n'est donc pas une œuvre *matérielle,* c'est une œuvre *spirituelle ;* dès lors, comment séparer les *actes* de leur *moralité ?* Comment ne pas comprendre que le *marché du travail (market of labour)* a ses lois distinctes; que l'éducation devient, même au point de vue matériel, le plus grand intérêt et le premier devoir de la société, puisque c'est d'elle que dépend l'efficacité du travail *(efficiency of labour) ?*

Du moment où, au bout d'une longue série de siècles, la *bonne nouvelle* apportée par le Christ, après avoir conquis les âmes, a pénétré dans les lois; du moment où la parole de saint Paul : « *Souvenez-vous que vous êtes tous enfants du même Père, qui est au ciel,* » a pris un corps, et que l'égalité des âmes a rencontré pour complément naturel l'égalité civile, le peuple qui pense, qui réfléchit, cherche à savoir la raison de ce qu'il fait, de ce qu'il souffre : il demande des comptes au passé; il veut apprendre pourquoi il n'obtient qu'une part restreinte.

Il pense, donc il faut veiller à ce qu'il pense juste; il faut le fortifier contre les fallacieuses promesses de l'utopie. Il n'y a plus de sécurité stable pour le monde que dans le contentement des âmes; il n'y a plus de repos que si chacun comprend les conditions de sa destinée, que si, au lieu de courir,

Toujours insatiable et jamais assouvi

après la coupe enivrante des jouissances matérielles (car les besoins qui ne sont pas réglés par le cœur et par l'intelligence sont infinis : chaque besoin satisfait fait naître un besoin nouveau), on se plie à la loi du sacrifice, et si l'on exerce la plus noble des facultés dont le Créateur nous ait doté, l'empire moral !

Nous rencontrerons, dans ce sentier rude à gravir, non-seulement la joie de l'âme, mais aussi des biens plus réels et plus nombreux que ceux que les séductions de l'erreur font miroiter devant nos yeux. Les plus grands obstacles à vaincre, ce ne sont pas les difficultés matérielles, ce sont les difficultés morales : « Celui qui vous dira que vous pouvez réussir autrement que par le travail et par l'économie, ne l'écoutez pas, c'est un empoisonneur (1). »

Or, le travail est d'autant plus fécond qu'il est plus intelligent, que l'esprit marche mieux avec la main, que de bonnes habitudes morales créent l'ordre et la discipline volontaire.

L'*économie,* c'est le sacrifice qui lie le présent à l'avenir, qui étend l'horizon de la pensée, en lui inspirant la prévoyance, et qui allonge le levier de l'activité humaine, en l'armant de nouveaux instruments.

La vie cesse d'être le souci du maintien du corps ; le monde matériel devient l'ombre du monde spirituel ; il est créé pour le servir, et le libre effort de l'homme le porte à la fois dans une plus haute région de la pensée et dans une plus large sphère d'action. Plus on met *d'esprit* dans son œuvre, mieux elle vaut (2).

(1) Franklin. — (2) Channing.

Nous assistons aujourd'hui à un merveilleux spectacle : l'industrie a pris un immense essor; la vapeur sillonne l'univers; la mécanique assouplit les matériaux les plus rebelles; la chimie, la physique, les sciences naturelles découvrent un monde; mais d'où vient ce mouvement? quel est le principe de cette vie nouvelle? Le progrès intellectuel et moral. L'esprit s'est *agrandi,* en même temps que l'âme s'est élevée, et Dieu, en permettant à l'homme d'être libre, lui a fourni les moyens d'exercer la liberté!

L'homme devient ainsi « cette puissante créature à laquelle Dieu a donné la terre pour le vaste théâtre de son action, l'univers pour l'objet inépuisable de sa connaissance, les forces de la nature pour le service agrandi de ses besoins, en lui permettant d'arriver sans cesse, par plus de savoir, à plus de bien-être (1). »

L'homme est libre; 1789 a mis en action le sublime précepte de l'Evangile; il tient sa destinée dans ses mains; mais aussi les droits dont il jouit lui imposent des devoirs nouveaux. Si *l'égalité* est le sentiment qui domine aujourd'hui, qu'on se garde bien de la confondre avec le niveau; ce n'est pas en dehors de nous, c'est en nous-mêmes qu'elle doit surtout se développer, par la culture intellectuelle et morale.

L'histoire préserve des égarements d'un vain esprit de système; elle met à nu les chimères du *Contrat social* et les rêves idylliques sur les avantages de la vie sauvage; elle prouve que la *nature,* loin de prodiguer ses trésors, ne les distribue que d'une main avare, et qu'il faut la

(1) Mignet.

vaincre, à force de labeur, d'intelligence et de patience, pour qu'elle se laisse dominer.

Elle nous montre la liberté humaine qui se dégage, grâce au progrès moral et intellectuel, appuyée sur ces deux leviers énergiques, la propriété, complément de l'homme, reflet matériel de sa puissance spirituelle, et le capital, fruit de l'abstinence, signe de la force morale, en même temps que résultat de l'activité éclairée.

Elle marche d'un pas décidé, car elle repose sur la connaissance des lois de la nature humaine, et sur l'expérience des manifestations successives de la vie sociale. A la place du vague des conceptions idéales, elle permet de saisir et d'apprécier les réalités de l'existence. Elle ne se borne pas à étudier *l'homme,* elle fait connaître les *hommes,* dont les besoins s'étendent et s'ennoblissent, en raison du perfectionnement de leurs facultés. La sensibilité et l'intelligence se développent simultanément; l'homme le plus égoïste, c'est le sauvage.

Ainsi, pour nous, l'économie politique ne saurait se passer du concours de la philosophie, de la morale, de l'histoire et du droit; ce sont les rameaux d'un tronc commun; dans lesquels doit circuler une même sève.

V.

L'isolement de la théorie économique est un phénomène contemporain. Si nous remontons à des époques plus éloignées, nous voyons cette étude confondue avec les autres sciences morales, dont elle faisait partie intégrante; et quand le génie d'*Adam Smith* a su la formuler d'une manière

distincte, il n'a pas entendu la séparer des connaissances, à défaut desquelles elle ne pourrait que s'étioler.

Il faut abdiquer cette singulière idée (1), que des milliers d'années aient pu s'écouler sans laisser aucune trace de ce que les hommes éclairés ont pensé et élaboré en fait d'économie politique parmi tant de nations, et que les peuples eux-mêmes n'aient point songé à cultiver ce riche domaine intellectuel, tandis que, dans toutes les autres directions, il nous est facile de remonter, par une voie toujours frayée, jusqu'à l'antiquité la plus reculée.

On a déjà reconnu combien le *domaine classique*, qui a été fécondé par les efforts de la grande et de la petite culture intellectuelle, était riche en indications précieuses, bien qu'elles ne se présentent point sous la forme distincte qu'ont affectée plus tard les diverses branches de la vie publique.

Quant à la prétendue *simplicité primitive* du moyen-âge, à l'espèce de *végétation économique*, qui aurait dominé à cette époque, ceux qui en parlent oublient la longue traînée des doctrines communistes qui, à des intervalles rapprochés, se traduisirent en luttes sanglantes, et qui exigèrent, pour être réprimées, les efforts réunis de l'Église et de l'État.

Sans doute, ce n'est pas sous la forme moderne qu'on rencontre dans le passé les éléments de la doctrine économique. Mais quand on parvient à réunir ces membres épars et morcelés; quand on pénètre dans les coutumes, décrets, ordonnances, capitulaires, lois, règlements; quand on

(1) Knies, *Die politische Œkonomie vom Standpunkte der geschichtlichen Methode*, Braunschweig, 1853.

surprend, pour ainsi dire, la vie des peuples, dans les documents les plus naïfs, les plus intimes, dans ceux surtout qui la traduisent de la manière la plus fidèle, parce qu'ils en sont le simple reflet, on est étonné des résultats. Là, où l'on ne croyait recueillir qu'une satisfaction d'érudit, on fait ample moisson de leçons, et cette moisson est d'autant plus belle, que la recherche a été plus désintéressée.

Les actes *législatifs* et *administratifs* développent fréquemment de véritables *doctrines économiques;* il est facile d'y suivre la marche d'une *théorie* qui plonge immédiatement dans les applications pratiques.

Quel résultat ne pourrait-on pas attendre de ces efforts, si le génie d'investigation et de divination, qui a élevé si haut de notre temps les études historiques, dirigeait de ce côté un coup d'œil pénétrant? Combien n'était-il pas restreint, le champ sur lequel *Guérard* a élevé le monument scientifique qu'il nous a légué dans le *Polyptique d'Irminon* (1), et quels enseignements précieux il nous fournit! car il ne s'agit pas ici de l'histoire des doctrines professées, ou des événements survenus, mais du développement historique de la société économique, qui nous montre la marche vivante des principes.

VI.

L'économie politique n'est point, nous venons de dire, une science *nouvelle;* c'est depuis peu une science *distincte*. Elle était confondue jusqu'au XVIIIe siècle avec la philosophie, la politique, la morale, le droit et l'histoire;

(1) 1845, in-4°, 2 vol.

mais parce que son importance a suffisamment grandi pour qu'on lui fasse une place à part, ce n'est pas un motif pour qu'elle cesse d'avoir une affinité intime avec les nobles études qui l'avaient jusque-là absorbée dans leur sphère.

Il en résulte aussi une autre conséquence.

Du moment où elle cesse d'être une science nouvelle, où elle compte une longue série d'ancêtres, elle est obligée de scruter ce passé auquel mille liens divers la rattachent. Ce devoir peut agrandir la difficulté, mais il augmente aussi singulièrement l'attrait d'une étude qui, au lieu de ne présenter que les déductions arides du dogmatisme, se recouvre des fraîches couleurs de la vie.

Permis à ceux qui font de l'économie politique une simple exposition de calcul, de méconnaître l'importance de ces investigations rétrospectives; les mathématiques s'inquiètent peu de l'histoire; mais il en est autrement de la vie des nations ; celles-ci veulent savoir d'où elles viennent, pour découvrir où elles vont.

Elles n'obéissent pas à un vain intérêt de curiosité, comme le supposait J.-B. Say, quand il disait, en esquissant une histoire abrégée du progrès de l'économie politique : « Cependant toute espèce d'histoire est en droit de flatter la curiosité. »

C'est chose regrettable que ce penseur éminent ait pu méconnaître ainsi un des éléments essentiels de l'étude à laquelle il a rendu d'ailleurs de grands et incontestables services : il manquait de sens historique.

« L'histoire d'une science, a-t-il écrit (1), ne ressemble

(1) *Cours complet d'économie politique pratique*, II, 540, édit. Guillaumin.

point à une narration d'événements. Que pourrions-nous gagner à recueillir des opinions absurdes, des doctrines décriées et qui méritent de l'être? Il serait à la fois inutile et fastidieux de les exhumer ainsi dans le cas où nous connaîtrions parfaitement l'économie des sociétés; il nous importerait assez peu de savoir ce que nos prédecesseurs ont rêvé sur ce sujet, et de décrire cette suite de faux pas, qui ont toujours retardé la marche de l'homme dans la recherche de la vérité. Des erreurs ne sont pas ce qu'il s'agit d'apprendre, mais ce qu'il faudrait oublier. »

Comme si ce qui s'est rencontré dans le temps ne se rencontrait pas encore aujourd'hi dans l'espace; comme si chaque institution n'avait pas eu sa raison d'être, et n'avait pas marqué une étape dans la recherche d'une vérité supérieure ou d'une application mieux conçue et plus féconde! Beaucoup de systèmes actuels, beaucoup de faits présents, ne peuvent être bien compris qu'à l'aide de l'histoire, et combien de fois ne servira-t-elle pas à empêcher qu'on ne prenne pour des inventions merveilleuses des vieilleries, dont le seul avantage et le seul mérite sont d'être demeurées inconnues? Combien de prétendues hardiesses des novateurs étaient de la vieille friperie, que la sagesse des temps avait mise au rebut?

D'un autre côté, Bacon l'a dit: « *Verumtamen sæpe necessarium est, quod non est optimum.* »

VII.

Ce n'est point par suite du hasard que les plus grands économistes ont été à la fois des historiens et des philoso-

phes. Qu'il nous suffise de nommer ici Adam Smith, Turgot, Malthus, Sismondi, Droz, Rossi, Léon Faucher.

On oublie trop que le père de l'économie moderne, Adam Smith, n'avait compris cette étude que comme une des fractions du *Cours de philosophie morale*, qu'il professait à Glasgow, et qui comprenait quatre parties (1).

1° *Théologie universelle.* — Existence et attributs de Dieu ; principes ou facultés de l'esprit humain, sur lesquels se fonde la religion.

2° *Ethique.* — Théorie des sentiments moraux.

3° Principes moraux qui se rapportent à la *justice.*

« Il suivait dans cette matière un plan qui semble lui avoir été suggéré par Montesquieu ; il s'appliquait à tracer les progrès successifs de la jurisprudence, depuis les siècles les plus grossiers jusqu'aux siècles les plus polis ; il indiquait avec soin comment les arts, qui contribuent à la subsistance et à l'accumulation de la propriété, agissent sur les lois et sur les gouvernements, et y amènent des progrès et des changements analogues à ceux qu'ils éprouvent. » (Esquisse d'un des élèves de Smith conservée par D. Stewart.)

« Dans la dernière partie de son cours, il examinait les divers règlements politiques qui ne sont pas fondés sur le principe de la *justice* (?) mais sur celui de la *convenance* (?) et dont l'objet est d'accroître les *richesses,* le *pouvoir* et la

(1) On ne connaît pas Adam Smith, quand on n'a pas étudié les belles leçons que lui a consacrées M. Cousin (*Cours de philosophie moderne,* 16e, 17e, et 18e leçons. — *Morale, Histoire* et *Économie politique*).

prospérité de l'État. Sous ce point de vue, il considérait les institutions politiques, relatives au commerce, aux finances, aux établissements ecclésiastiques et militaires. Ce qu'il enseignait sur ces divers objets était la substance de l'ouvrage publié depuis sous le titre de : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.* »

Élève de Hutcheson, Adam Smith appliquait toujours la méthode expérimentale, qui « au lieu de se perdre en spéculations magnifiques et hasardées, s'attache aux faits certains et universels que nous découvrent notre propre conscience, les langues, les littératures, l'histoire et la société (1). »

Avant que de professer la philosophie, Adam Smith avait fait des leçons de belles-lettres et de rhétorique à Edimbourg, en 1748 ; il a écrit des *Considérations sur l'origine et la formation des langues*, et c'est parce qu'il avait approfondi les sciences morales, qu'il lui a été donné d'inaugurer une science nouvelle et d'être un grand économiste.

M. Cousin a particulièrement insisté sur le goût et le talent d'Adam Smith pour l'histoire.

« Quelque sujet qu'il traite, il reporte ses regards en arrière pour reconnaître la route avant lui parcourue, et il éclaire cette route, ordinairement si obscure, à l'aide du flambeau que la méditation a mis dans sa main. Ainsi, dans l'économie politique, ses principes ne préparent pas seulement l'avenir, ils renouvellent le passé, ils découvrent la raison jusqu'alors inconnue de faits anciens que l'histoire avait recueillis sans les comprendre. Il ne suffit pas de re-

(1) Cousin, *loc. cit.*

marquer que Smith a possédé une grande variété de connaissances historiques, il a possédé le véritable esprit de l'histoire. »

Grâce à cette éminente faculté, le philosophe de Glasgow a su conquérir une grande action sur les esprits. En 1810, au moment où la splendeur de l'empereur avait atteint son apogée, *Marwitz* écrivait: « Il est un monarque aussi puissant que *Napoléon*, c'est Adam Smith. »

Avons-nous besoin de rappeler les recherches historiques de Turgot?

Le plus beau titre de gloire de Malthus, *le Principe de la population*, est autant un livre d'histoire qu'un livre d'économie politique, et l'on ne sait peut-être pas assez que Malthus fut professeur d'*histoire* et d'économie politique au collége de la Compagnie des Indes orientales, à Aylesbury.

N'insistons pas davantage; les travaux des autres écrivains que nous avons mentionnés sont trop connus, pour qu'on puisse concevoir la pensée qu'ils se soient confinés dans l'étude de l'économie politique, en s'isolant de l'histoire et des sciences morales.

La jeune école, qui surgit en Allemagne, et qui aspire à faire pour l'économie politique ce que Savigny, Eichhorn, Schrader, Mommsen, Rudorff et tant d'autres savants illustres ont fait pour la jurisprudence, ne saurait donc être accusée de témérité: elle ne fait que déployer le noble drapeau que portaient déjà les maîtres les plus vénérés de la science.

L. Wolowski.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1857.

Séance du 5. — M. de Parieu, en présentant le *Traité général de droit administratif ou exposé de la doctrine et de la jurisprudence,* en 7 vol., par M. Gabriel Dufour, avocat au conseil d'État et à la cour de Cassation, fait brièvement connaître ce qu'il y a d'instructif et de complet dans la deuxième édition de cet ouvrage considérable. — M. de Lavergne lit un rapport sur un ouvrage de M. Doubleday, intitulé : *De la véritable loi de population.* — M. Reybaud commence la lecture de son rapport sur la mission que lui avait donnée l'Académie en le chargeant d'*examiner l'état moral, intellectuel et matériel des populations vouées à l'industrie de la soie.*

Séance du 12. — Comité secret. — M. Michel Chevalier en présentant à l'Académie, au nom de M. Du Mesnil-Marigny, une brochure intitulée : *Aperçus nouveaux en faveur du libre échange,* Paris 1857, in-8°, expose les idées et les résultats de cet écrit. — M. Damiron commence la lecture d'un *Mémoire sur Maupertuis.*

Séance du 19. — M. d'Audiffret offre en hommage à l'Académie, au nom du traducteur, M. Henri Richelot, un exemplaire de la seconde édition du *Système national d'économie politique*, de Frédéric Litz, traduit de l'allemand, Paris 1857, un vol. in-8°. — L'Académie reçoit l'ouvrage dont le titre suit : *Manuel de morale et d'économie politique à l'usage des classes ouvrières,* par M. J.-J. Rapet (ouvrage qui a remporté le prix extraordinaire de la fondation *Félix de Beaujour*), Paris 1858, in-12. — L'Académie procède par la voie du scrutin à la nomination de deux candidats pour la chaire d'histoire et de morale vacante au collége de France. Les deux candidats présentés *ex æquo* par la section d'histoire dans la

séance précédente, étaient MM. Guigniaut et Filon. Au premier tour de scrutin le nombre de votants étant 21, majorité 11, MM. Guigniaut et Filon réunissent chacun 5 suffrages, *ex æquo;* comme premier candidat, M. Guigniaut obtient 10 suffrages, M. Filon 6; comme second candidat, M. Filon 6 suffrages, M. Guigniaut 1. Aucun des candidats n'ayant réuni la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un second tour de scrutin. Il y a 23 votants, majorité 12. Comme *ex æquo*, MM. Guigniaut et Filon réunissent chacun 5 suffrages. Comme premier candidat, M. Guigniaut obtient 8 suffrages, M. Filon 5; comme deuxième candidat, M. Filon 6 suffrages, M. Guigniaut 4. Aucun des candidats n'ayant encore réuni la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un scrutin de ballottage. Il y a 24 votants, majorité 13. Comme premier candidat, M. Guigniaut obtient 14 suffrages; comme second candidat, M. Filon 9. Un billet porte MM. Guigniaut et Filon *ex æquo*. En conséquence, M. le président proclame d'abord M. Guigniaut premier candidat, ensuite M. Filon second candidat de l'Académie à la chaire d'histoire et de morale du collége de France. — M. Reybaud continue la lecture de son rapport sur la mission que lui avait donnée l'Académie en le chargeant d'*examiner l'état moral, intellectuel et matériel des populations vouées à l'industrie de la soie.*

Séance du 26.—M. Moreau de Jonnès envoie comme hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Roslawski-Petrowski, professeur à l'université de Kharkov, un exemplaire d'un ouvrage écrit en russe et ayant pour titre : *Traité élémentaire de statistique*, Kharkov 1856, in-8°. — M. Passy fait un rapport sur le *Manuel d'économie politique*, de M. Baudrillart.— M. le secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. le président de l'Institut invite l'Académie à lui faire connaître le nom de ceux de ses membres qui seraient disposés à faire une lecture dans la séance trimestrielle du 6 janvier prochain. — M. Victor Modeste adresse, pour le concours au prix Morogues de l'année 1858, un ouvrage *sur le paupérisme en France, son état actuel, ses causes et ses remèdes possibles*, Paris 1857, in-8°. Renvoyé à la future commission. — M. le ministre de

l'agriculture, du commerce et des travaux publics adresse deux nouveaux volumes des *Travaux de la commission française du Jury international de l'exposition universelle de Londres.* — M. Damiron continue la lecture de son *Mémoire sur Maupertuis.* — L'Académie décide que la séance du samedi 2 janvier sera renvoyée au samedi suivant 9 janvier.

Le gérant responsable,

CH. VERGÉ.

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SUR UNE MISSION RELATIVE A LA

CONDITION MORALE, INTELLECTUELLE ET MATÉRIELLE

DES

OUVRIERS QUI VIVENT DU TRAVAIL DE LA SOIE,

PAR M. LOUIS REYBAUD [1].

VI.

LA SUISSE. — *Les cités ouvrières de Mulhouse.*

Sur le chemin que j'avais à parcourir entre l'Allemagne du Nord et la partie de la Suisse où s'exerce l'industrie de la soie, il s'est passé un incident qui, tout étranger qu'il est à l'objet de mon enquête, me semble de nature à mériter l'attention de l'Académie. Je veux parler d'une visite aux cités ouvrières qui ont été construites à Mulhouse et qui, après trois ans d'existence, sont en pleine prospérité. Grâce à l'obligeance de l'un des fondateurs (2), j'ai pu voir en détail ces logements, ces jardins, ces établissements d'usage commun, qui font autant d'honneur à la ville qui les pos-

(1) Voir plus haut, pages 5 et 199.

(2) M. Jean Dollfus, de la maison Dollfus Mieg et Cie.

sède qu'aux hommes de bien qui ont concouru à leur exécution.

On se formerait des cités ouvrières de Mulhouse une idée très-inexacte, si on y cherchait la moindre analogie avec ce qui s'est fait à Paris sous cette étiquette et dans le même but. Les personnes qui en avaient conçu le projet et l'ont mené à bonne fin, appartenaient à l'industrie et avaient des mœurs des ouvriers une connaissance trop complète pour adopter des combinaisons qui eussent abouti à des mécomptes ou à un avortement. Ils n'avaient donc imaginé ni des hôtelleries, ni des casernes; ils n'ignoraient pas que leurs fileurs et leurs tisserands n'auraient aucun goût à être parqués ensemble, même avec la perspective du bon marché. La passion de l'ouvrier, passion qui lui est commune avec bien des gens, c'est d'être chez lui et à l'aise, autant que possible, sans trop de servitudes de voisinage et avec un peu d'espace pour se remuer. C'est par ce faible que les fondateurs des cités l'ont pris. Ils avaient à vaincre les préventions qui s'attachent au mot; il a fallu, pour cela, multiplier les séductions. Dès lors il ne s'est agi de rien moins que de donner à l'ouvrier une maison entière, avec un petit jardin contigu, le tout occupant 150 mètres de surface, et de lui donner cette maison et ce jardin non pas à bail, non pas temporairement, mais à toujours, et en toute propriété. Le problème, comme on voit, n'était pas des plus simples: pour le résoudre il a fallu tout le dévouement, tout le zèle, toute l'activité des fondateurs; il a fallu, en outre, réunir la somme nécessaire pour commencer les travaux.

Dans ce but, il s'est formé, au capital de 300,000 francs, une association libre qui, pour première clause, s'est inter-

dit de faire aucun bénéfice sur l'opération et, pour seconde clause, a limité à 4 p. °/₀ l'intérêt de ses avances. De son côté, l'État a fait un don de 300,000 francs, mais à la condition que les dépenses iraient à 900,000 francs au moins et en mettant à la charge de la société les établissements d'utilité publique, tels que bains, lavoirs, restaurant et boulangerie. Voilà les éléments constitutifs de l'œuvre, et ils ont suffi pour qu'un petit bourg s'élevât, en moins de vingt mois, aux portes de Mulhouse. Trois cents maisons sont déjà bâties ; d'autres sont en cours d'exécution ; la caisse sociale s'alimente pour ainsi dire d'elle-même, on verra au moyen de quelle combinaison. Quand les fonds manquent, Bâle en fournit à 5 p. °/₀, avec la double garantie du fonds commun et d'une hypothèque sur les constructions. On a ainsi des ressources toujours disponibles, de manière à suffire aux besoins et à tenir des maisons prêtes pour les locataires et les acquéreurs éventuels.

Quand on arrive sur le terrain de ces cités ouvrières, on est frappé de la grandeur avec laquelle leur plan a été conçu. Une chaussée à la Mac-Adam, plantée et bordée de trottoirs, règne sur une longueur de 640 mètres et une largeur de 11 mètres ; quelques rues transversales la coupent de distance en distance et vont aboutir à de belles places, ombragées également. Disposées à droite et à gauche par groupes de quatre, les maisons ont toutes leurs jardins qui sont l'objet des soins les mieux entendus et fournissent un certain produit. Des massifs de fleurs y alternent avec les carrés de légumes et les arbres à fruit. Point de murs, mais simplement des haies vives, ou des clôtures en treillis. Un air d'ordre et de propreté anime ce tableau et l'œil s'y repose

avec plaisir. Des raffinements, comme l'éclairage au gaz, y ont été ménagés : on voit que tout y est disposé en vue de populations morales et pour que des goûts sédentaires naissent de ce bien-être intérieur. Les maisons ne sont pas uniformes ; on en a varié les distributions. Quelquefois elles sont accolées et présentent ainsi quelques économies ; mais c'est aux dépens de l'aspect, de l'aérage et de laséparation des propriétés. En général elles se composent d'un rez-de-chaussée qui comprend la cuisine, une chambre et un cellier et d'un premier étage où se trouvent deux chambres à coucher, des lieux d'aisances et un grenier. On a renoncé aux caves ; un sous-sol ventilé en tient lieu, et on y a ménagé un espace pour le dépôt de diverses provisions. Dans quelques logements, l'entrée est dans la chambre même du père de famille, que les enfants sont obligés de traverser pour aller à l'étage supérieur ; dans d'autres, l'entrée est indépendante et n'aboutit qu'à la cage de l'escalier. On a voulu ainsi satisfaire à tous les goûts et prévoir toutes les convenances. Chaque maison a ses tuyaux de descente et ses égouts qui conduisent soit à des canaux souterrains en maçonnerie, soit à des rigoles d'écoulement, que nettoient les eaux des fontaines et les eaux de condensation des établissements voisins.

Le prix de ces maisons a dû varier en raison de la superficie et des détails de la distribution. Dans le début, les moins coûteuses n'allaient qu'à 1,700 et 1,800 francs ; il faut aujourd'hui les payer 2,200 francs, par suite du renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre. Pour les plus compliquées, le prix n'a pas dépassé 2,800 à 3,000 francs ; ces dernières comportent un certain luxe. Il y a eu, dans le

cours de l'exécution, quelques changements conseillés par l'expérience. Ainsi on n'avait d'abord songé qu'aux logements de famille ; on s'occupe maintenant des célibataires qui trouveront, dans la cité ouvrière, des chambres meublées à des prix avantageux. C'est le moyen de les arracher à ces grandes habitations où ils vivent pêle-mêle et où les influences ne sont pas toujours favorables à leur moralité. Ils pourront à trois ou quatre, et en se choisissant bien, occuper une maison entière et auront à leur porte un petit carré de terre pour manier, dans les heures libres, la bêche et le râteau. La même pensée préside à tout cela, une pensée humaine autant que judicieuse, c'est de réformer les mauvaises habitudes par l'attrait de l'existence domestique et la perspective de la propriété.

Rendre l'ouvrier propriétaire et l'y amener par une pente insensible, presque à son insu, sans privation ni effort, telle est la combinaison. La société de Mulhouse ne se refuse pas à donner ses maisons à loyer ; mais elle aime mieux s'en dessaisir en faveur des acquéreurs qu'elle recherche. Aussi ses conditions sont-elles des plus douces que l'on puisse imaginer. Un à-compte de 200 à 400 francs suffit pour que la vente soit consentie et que l'ouvrier devienne propriétaire ; le surplus sera acquitté par voie d'amortissement et compris dans le loyer qui varie de 13 fr. 50 à 16 francs par mois pour une famille, et de 7 à 10 francs pour un célibataire. Or, ces prix ne constituent pas une charge ; ils sont plutôt un adoucissement sur les loyers habituels de la ville et des faubourgs. Seulement l'acquit de ce loyer n'est pas ici une opération sans profit ; continuée pendant dix-sept ans, elle libère l'ouvrier et le rend propriétaire définitif. Qu'il s'y

prenne de bonne heure, à l'âge de vingt-cinq ans par exemple, à quarante-deux ans il sera chez lui, bien chez lui ; il aura sa maison, son jardin, et sa famille aura un héritage. Et si l'ouvrier trouve son compte à ce marché, la société des cités ouvrières ne le trouve pas moins. Au moyen de ces annuités, dont les calculs ont été très-exactement faits, elle reconstitue son capital et l'emploie à construire d'autres maisons qu'elle aliène de la même manière et indéfiniment. C'est ainsi, comme je le disais, que la caisse sociale s'alimente d'elle-même et qu'elle ne dégage son argent que pour l'engager de nouveau.

On conçoit qu'une manière de procéder, si libérale et si ingénieuse, ait obtenu quelque succès. Ce succès a dépassé l'attente des fondateurs. Pendant qu'ailleurs une sorte de délaissement semblait frapper les cités ouvrières, à Mulhouse, elles étaient l'objet d'une véritable faveur. Les ouvriers s'inscrivaient pour avoir des maisons, et à peine achevées, ils les occupaient. Aujourd'hui cent cinquante-huit ménages ont des habitations qui leur appartiennent, et qu'à ce titre, ils ont intérêt à soigner et à embellir. D'autres demandes existent; sans la crise qui a pesé sur les manufactures, elles seraient plus nombreuses encore; elles se multiplieront avec la reprise du travail. Jusqu'ici, la classe d'élite a pris les devants; 3 ou 400 francs d'épargne supposent des habitudes d'ordre chez ceux qui les ont. Mais l'effet de l'exemple va se faire sentir, et le désir d'avoir un logis à soi amènera des conversions. C'est un échec porté aux établissements où l'ouvrier va vider sa bourse et ruiner sa santé; c'est une prime d'encouragement donnée à la vie de famille. A Mulhouse, on s'en aperçoit déjà; les habitants

de la cité ont rompu avec le cabaret; ils restent chez eux quand la manufacture se ferme, et prennent leurs délassements à s'occuper de leurs légumes et de leurs fleurs.

Ce n'est pas tout; la société des cités ouvrières n'a pas fait les choses à demi; elle s'est approprié tout ce qu'on a essayé ailleurs dans l'intérêt des classes qu'elle se proposait de favoriser. Au centre de la rue principale, s'élève une grande construction affectée aux services communs. Ce sont des lavoirs, des bains, une boulangerie, des magasins et un restaurant. Rien de mieux entendu, de plus ingénieux, de plus économique que ces diverses manutentions; on y a réalisé le problème d'obtenir le plus de résultats avec le moins de dépense possible. Une petite machine à vapeur fournit le mouvement et la chaleur; l'eau se distribue partout au degré de température qui convient. L'appareil de cuisine, simple et commode à la fois, marche à peu de frais et avec la moindre surveillance; des pressoirs et des tambours à l'anglaise servent à égoutter et à sécher le linge; des instruments remplacent les bras partout où il y a avantage à le faire. Ces services sont combinés de manière à ce que tous s'entr'aident et qu'aucun ne nuise; il a fallu, pour en arriver là, une bien grande précision dans les calculs. Aussi n'y a-t-il point eu de mécompte, et les tarifs de l'établissement sont-ils des plus modérés que l'on puisse voir. Pour 5 centimes, on est admis à laver et à sécher le linge pendant deux heures; un bain, linge compris, se paie 20 centimes. Bains et lavoirs sont d'une propreté extrême; les baignoires sont en fonte émaillée ou en faïence, et elles suffisent à peine aux besoins; les ouvriers y ont pris goût, et c'est là une des habitudes qu'ils contractent le plus diffi-

cilement. Volontiers ils regardent les soins du corps comme une dépense de luxe et font passer toutes les autres avant celle-là. Les cités ouvrières de Mulhouse seront, sous ce rapport, comme sous bien d'autres, d'un bon exemple.

A ces établissements d'usage commun, il faut ajouter la boulangerie qui fournit jusqu'à neuf cents pains par jour, et les magasins de vente où se débitent les objets de première nécessité, des lits, des ustensiles de cuisine, des provisions d'épicerie, du bois, de la houille, des vêtements confectionnés. Fidèle à ses statuts, la société ne spécule pas sur ces articles ; elle les achète en gros et les livre au prix coûtant, exonérant ainsi ses clients de tout ce qu'auraient gagné sur eux les intermédiaires. C'est surtout dans le restaurant que les bénéfices de ce régime sont sensibles. Ici les habitants de la cité ne sont pas seuls admis à profiter du rabais offert; tous les ouvriers de la ville peuvent y participer. L'entrée est libre; on peut librement aussi emporter au dehors. Les prix sont des plus modiques ; on est parvenu à réduire la portion à une moyenne de 10 centimes. Une soupe coûte 5 centimes ; une portion de bœuf bouilli ou de légumes 10 centimes; un hectogramme de veau 15 centimes ; un quart de litre de vin 15 centimes; pour 30 et 40 centimes on fait un repas convenable. Les salles du restaurant n'ont qu'un luxe, celui de la propreté, mais il est poussé très-loin ; les murs, les tables, les bancs, le plancher, tout est net; on n'y souffre pas la moindre souillure. Les convives y sont servis en porcelaine, et le coup d'œil, à l'heure du repas, est des plus animés; ces deux salles remplies d'ouvriers sont moins bruyantes que ne le serait une pension bourgeoise ; une certaine tenue y règne; on y cause

entre voisins; on y échange des nouvelles. Point de rixes, point de brutalités; tout s'y passe poliment et comme il convient. De temps à autre, les fondateurs de l'œuvre viennent s'asseoir à côté de leurs clients pour partager leur ordinaire, s'assurer par leurs yeux de l'état des choses, et fortifier par leur présence les bonnes habitudes de l'établissement. C'est un honneur dont ces ouvriers sont très-touchés et dont ils s'efforcent de se montrer dignes.

J'avoue pour ma part qu'il est peu de spectacles auxquels j'aie pris un plus vif intérêt, et que cette visite m'a laissé les meilleures impressions. Qu'a-t-il fallu pour obtenir un résultat aussi complet? Il a fallu deux choses : d'un côté des hommes de cœur et de bien, désintéressés et connus pour tels, acceptant une tâche laborieuse avec la ferme intention de la conduire jusqu'au bout, ne s'y dévouant pas à demi, mais résolus à traiter cette affaire d'utilité publique comme ils traiteraient une affaire d'utilité privée, y apportant moins de vanité que d'esprit de calcul, visant à la réussite plus qu'à l'éloge, prenant en un mot l'opération au sérieux, et cherchant à la rendre bonne afin de la rendre durable; il a fallu d'un autre côté, des ouvriers qui ne fussent pas décidés à tout envisager de travers, et à découvrir une idée de spéculation dans les avantages qu'on voulait leur faire, des ouvriers ayant plus de jugement que de passions, consentant à essayer avant de condamner, et écoutant leurs intérêts plutôt que leurs systèmes, des ouvriers sensés, clairvoyants, oubliant pour un jour leurs préjugés d'état et leurs jalousies de classe. Tels sont les deux éléments qu'il s'agissait de rencontrer, et ils ne se rencontrent pas partout : même séparés ils sont rares, et réunis encore plus.

Cependant il est impossible que cette expérience de Mulhouse reste sans imitateurs ; les grandes villes industrielles n'y seront pas insensibles, et à Lyon ce souvenir m'a plus d'une fois poursuivi. Un fait est acquis désormais, c'est que dans les entreprises de ce genre, l'éparpillement vaut mieux que l'agglomération, le toit de famille mieux que le toit banal. Un autre fait tout aussi évident, c'est qu'on n'amènera dans les habitudes des ouvriers une réforme profonde que par l'attrait de la propriété. Et encore faut-il que cette propriété se présente sous des formes aussi douces qu'à Mulhouse, exempte de soucis et de privations, enveloppée de déguisements ingénieux et du plus facile accès. Dans nos grandes villes, il est vrai, le coût moyen des maisons avec un jardin contigu, ne descendrait pas à 2,200 francs et au-dessous ; 300 francs de premier versement et 16 francs de loyer mensuel ne suffiraient pas pour les acquérir au bout de dix-sept ans. Ces conditions s'aggraveraient de tout l'enchérisssement des terrains, de la main-d'œuvre et des matériaux. Mais dans ces villes aussi le salaire plus élevé permettrait à l'ouvrier de supporter des loyers et un amortissement plus forts. C'est une combinaison à trouver, et elle se trouvera partout où des hommes de bonne volonté et d'intelligence se mettront à l'œuvre. Dès à présent, le programme est complet pour les centres d'industrie qui sont dans les conditions de Mulhouse, et pour les autres, avec des moyens variables à l'infini, c'est toujours le même but à se proposer : ne pas trop attendre, ni trop exiger des ouvriers, les prendre comme ils sont et avec leur manière de se gouverner ; seulement leur proposer une affaire d'une convenance évidente et offrir une

destination utile à la même dépense qu'ils font aujourd'hui sans profit.

VII.

SUISSE. — *Bâle et Zurich.*

Parmi les opinions dont on ne se défend pas, il en est une qui, à force d'être répétée, a presque acquis la valeur d'un principe, c'est qu'une industrie, ne fût-ce qu'à ses origines, a besoin d'être défendue par la loi contre les rivalités du dehors. En Allemagne les faits ont été longtemps conformes à cette opinion, et même aujourd'hui qne le Zolverein a introduit un très-grand adoucissement dans les tarifs, les soieries paient encore un droit de 408 fr. 10 c. par quintal métrique. Mais, en Suisse, rien de pareil et à aucune époque; sa frontière est libre de temps immémorial. Et pourtant quel pays aurait eu plus de motif de se garder, de suppléer par des artifices de législation aux avantages que lui refuse la nature? Non-seulement il n'a pas la soie, mais il n'a ni le coton, ni le charbon, ni le fer, ni même le blé pour se nourrir; il n'a point de bâtiments pour expédier au loin ses produits, ni de ports où les matières premières puissent arriver à peu de frais; il est isolé au milieu de l'Europe et ouvert à tous ses voisins; il n'a rien de ce qui rend les autres États si intolérants et leur donne l'orgueil et la prétention de se suffire.

Pour justifier les idées qui ont cours, un tel pays ne devrait point avoir d'industries. Il en a cependant et des plus florissantes; il en a et ne les a pas même protégées dans leur berceau; il a des ateliers en plein travail et une légion d'excellents manufacturiers. Comment s'y prennent-ils donc,

ces manufacturiers, pour vivre et prospérer en dehors de toute organisation savante, sans droits de douane, sans réglements, sans encouragements, sans monopoles fortement constitués? Comment parviennent-ils, dénués et désarmés qu'ils sont, à lutter contre la concurrence étrangère? par un procédé bien simple et qui les vaut tous : la liberté des mouvements. Ils font du mieux qu'ils peuvent, et c'est tout leur secret; ils achètent où il leur convient d'acheter, vendent où il leur est possible de vendre. S'ils n'ont autour d'eux ni charbon, ni fer, ni machines, ni coton, ni soie, ils ont l'argent qui en procure et sont libres d'aller chercher ces objets-là où ils les trouvent à plus bas prix et en meilleure qualité. C'est leur seul avantage et il paraît que cet avantage leur suffit; ils laissent aux autres les méthodes raffinées et font doucement leur chemin; ils n'envient ni ne se plaignent.

L'existence d'une activité industrielle dans une zone dépourvue de ce qui en constitue les premiers éléments, est un de ces phénomènes sur lesquels il convient d'insister. A toute fabrication, il faut un double point d'appui : un marché pour les achats, un marché pour les ventes. Plus elle est rapprochée de l'un et de l'autre, plus elle a de chance de réussir. Le voisinage du marché d'achat permet d'acquérir la matière première à des prix avantageux, et dans les meilleures conditions de choix et d'opportunité; le voisinage du marché de vente assure au produit manufacturé un écoulement rapide et naturel. Toute distance est, dans les deux cas, une aggravation de régime et une diminution de convenance. Or, là-dessus, où en est la Suisse? Un coup d'œil jeté sur la carte suffit pour s'en assurer. Aucune contrée ne semble condamnée à un plus complet isolement : enfouie

pour ainsi dire dans ses montagnes et ses glaciers, elle n'a d'issue que vers les plaines où le Rhin et le Rhône se fraient leur cours. Ainsi séquestrées, que peuvent faire des industries ? Ont-elles besoin d'aliments ? C'est à deux cents lieues de là qu'il faut en demander, au Havre, à Marseille, si on emprunte le transit de la France, à Anvers, à Hambourg, à Londres, si c'est de ce côté qu'inclinent les habitudes et les préférences de l'approvisionnement. S'agit-il de trouver des débouchés? Autour de soi on rencontre de grandes puissances qui se gardent, multiplient les empêchements et éloignent avec un soin jaloux toute marchandise qui menacerait les leurs d'une concurrence, même insignifiante. Il faut alors franchir ce cordon et aller à mille, à deux mille lieues plus loin chercher des États moins ombrageux et une hospitalité moins contestée. Que de soucis dans des opérations aussi compliquées, que d'embarras et surtout que de charges ! Transport onéreux de la matière première, transport onéreux du produit manufacturé, pertes sur l'intérêt de l'argent à raison des délais, difficultés qu'occasione toujours l'éloignement, passage coûteux à travers de douanes rigides, frais et droits des intermédiaires, dommages directs ou indirects, tout semble se conjurer pour frapper de mort les industries qui tenteraient de s'établir sous des auspices si défavorables et avec un semblable cortége d'assujétissements.

Les industries de la Suisse ont résisté pourtant et résistent encore; l'industrie du coton dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell, l'industrie de la soie dans les cantons de Bâle, de Zurich et d'Argovie; puis dans d'autres cantons des industries accessoires, l'horlogerie à Genève et à Neufchâtel, le travail des métaux à Schaffouse, à Berne et à Ve-

vey. Il faut donc qu'à côté de tant d'éléments de destruction, il y ait des éléments de la vie. Quels sont-ils et jusqu'où va leur puissance ? C'est à examiner.

Le principal élément de vie est donc le régime même que les États confédérés ont adopté, volontairement ou involontairement, de leur plein gré ou par la force des choses. Ce régime qui met l'activité nationale constamment aux prises avec les activités extérieures, a eu pour premier résultat d'exercer l'esprit des regnicoles et de lui donnner toute la trempe qu'il est susceptible d'acquérir. On peut imaginer, en vue du perfectionnement et du progrès, des moyens plus commodes ; on n'en trouvera pas de plus sûrs. C'est par la lutte seulement qu'un peuple en arrive à donner la mesure entière de ses forces. Désarmé devant les industries du dehors, celui-ci a pu en juger l'effet et en pénétrer la puissance, assurer ses moyens d'action, choisir son terrain et son heure, céder ce qu'il ne pouvait défendre et se retrancher là où il pouvait résister. Voilà comment il a créé des ateliers en face de tous les ateliers européens et les a maintenus malgré une rivalité universelle. Si les autres États avaient sur la Confédération cet avantage de franchir ses frontières sans lui accorder la réciprocité, la Confédération avait sur les autres États un avantage, qui en est au moins l'équivalent et qui découle de son régime même. Ce régime qui livre les industries nationales, les exonère en même temps. Tous les objets nécessaires à l'existence entrent en franchise de droits, et ainsi s'est trouvé résolu un problème si souvent et si vainement agité ailleurs, celui de la vie à bon marché. Sur aucun point, ni sous aucune forme, ces peuples n'ont à payer de tribut, pas plus aux individus qu'à l'État. Sauf les taxes

locales, insignifiantes pour la plupart, il y a pleine immunité. Ces denrées coloniales qui sont presque du luxe pour d'autres pays, abondent dans les plus petits ménages. S'il leur faut du blé, ils n'ont point à compter avec les propriétaires du sol; des machines, des outils, des vêtements, des meubles, ils peuvent en tirer d'où bon leur semble, et sans payer aux manufacturiers qui les entourent un impôt réel sous les apparences d'un excédant de prix. De ce qu'ils fabriquent de la viande de boucherie, ils ne se croient pas autorisés, ni intéressés à repousser celle que les pays limitrophes veulent bien leur fournir. C'est ainsi que, sur toutes choses, ces populations réalisent des épargnes qui ne coûtent rien à leur bien-être, et qu'avec moins de dépenses elles arrivent à satisfaire plus de besoins.

On comprend, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, quelle influence cet état de choses exerce sur la condition des industries. Comme la main-d'œuvre en est l'élément essentiel, un rabais sur le salaire constitue une force au profit des localités qui sont en mesure d'y souscrire sans trop de préjudice pour les ouvriers. Or, c'est le cas en Suisse où les moyens d'existence se concilient avec cette combinaison. Ce qui serait en d'autres pays une violence et un expédient, devient ici un fait régulier et susceptible de durée. Dès lors le prix des objets manufacturés se trouve affranchi de toutes les charges qu'ailleurs les habitudes de fiscalité y ajoutent, et les industries peuvent se présenter avec cet avantage sur les marchés dont l'accès ne leur est point interdit, aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, partout où elles vont de plain-pied avec les nôtres et sont en mesure de soutenir le rapprochement. Ainsi s'explique, du moins en partie,

ce phénomène d'un État qui, sans marché d'approvisionnement qui lui soit propre, avec un débouché intérieur très-réduit et des débouchés extérieurs fort éloignés, est parvenu à se faire une place considérable dans l'industrie. Deux circonstances y ont concouru, l'aptitude des populations et le prix modique du travail manuel qui se met partout et toujours en équilibre avec le prix des subsistances. Servie de la sorte, la fabrication suisse a touché, pour certains produits, à la limite extrême du bon marché et forcé les plus fiers et les plus dédaigneux à compter avec elle.

Cependant il y a, dans ce succès, un autre élément dont on aurait tort de méconnaître l'influence, c'est l'abondance et le loyer modéré de l'argent. Nulle autre part il n'existe, toutes proportions gardées, de plus grandes et de plus solides fortunes que dans certains cantons de la Suisse. Ces fortunes, on en connaît l'origine pour peu qu'on soit initié au mouvement du monde financier. C'est la Suisse qui, depuis les premières années de ce siècle, a eu le privilége de fournir à la haute banque, et sur presque toutes les places de l'Europe, une partie de son personnel. S'il fallait citer des noms, ils se multiplieraient sous la plume et tous entourés d'une certaine notoriété. Or, chez le Suisse, l'esprit de retour persiste volontiers, et la plupart de ces sommes, honorablement acquises, sont venues grossir le fonds de la richesse nationale. Ce qu'il en reste en pays étrangers sous forme de commandite ou de placement, reparaît de temps à autre pour alimenter le dépôt commun, et ainsi se maintient sur les lieux un fort capital constamment disponible. C'est ce capital qui ne fait jamais défaut aux entreprises utiles et aux spéculations sensées. Entre un emploi lointain et un emploi voisin, le

banquier de Bâle et de Genève n'hésitera pas ; il aimera mieux voir ses fonds rester sous ses yeux, presque sous sa main ; à sûreté égale il fera une douceur aux emprunteurs qui l'entourent et qu'il connaît personnellement. Dès lors une industrie, pour peu qu'elle offre de chances, a des caisses presque inépuisables à sa disposition et de l'argent à des conditions très-discrètes. Qu'on ajoute à ces éléments de vie ceux que la Suisse tire des qualités et des vertus de ses habitants, des mœurs austères, une loyauté à toute épreuve, des habitudes de simplicité, une intelligence à la fois prompte et sûre , une ardeur opiniâtre dans le travail, et l'on aura tout le secret d'une fortune qui a su triompher de tant d'empêchements naturels.

Quand on entre dans le canton de Bâle, l'activité de la campagne surprend et satisfait le regard. Pas d'habitation qui ne renferme un ou plusieurs métiers à tisser ; pour la soie seulement on en compte 6,000 dans une superficie de 25 lieues carrées et pour une population de 65,000 âmes, c'est-à-dire un métier environ pour 11 habitants. Lors de mon passage, tous ces métiers ne battaient pas, il est vrai ; mais on peut se figurer ce que doit être ce petit canton quand les affaires ont un cours régulier et que les bras y trouvent tous de l'emploi. L'industrie de la soie y a d'ailleurs les allures que comporte un ancien établissement. Ce n'est pas d'hier qu'elle y existe ; elle a ses traditions, elle a son histoire. Plusieurs perfectionnements dans les métiers à rubans ont eu la campagne de Bâle pour berceau. Ainsi c'est du village d'Aiche qu'est sorti le premier métier à la barre qui permet de tisser plusieurs rubans à la fois. On se contentait de fabriquer une seule pièce soit à la main, soit à la marche,

lorsque vers 1758, l'horloger Frédéric Aouser monta une petite fabrique de trois métiers, capables de tisser un certain nombre de rubans à l'aide du même mécanisme. L'invention fit si bien son chemin, qu'en 1772, le gouvernement français crut devoir accorder une prime à l'importation de chaque métier à la barre. Depuis lors, à l'aide de procédés plus complets, on en vint à tisser les rubans à rebords dentelés, des fonds et des franges à façons, soit au moyen de tambours, soit au moyen de cylindres garnis de touches, figurant des dessins plus ou moins compliqués, selon la grandeur du tambour, et la nature ou la richesse du dessin. Enfin, à une époque plus récente, les appareils mécaniques sont venus simplifier le travail et remplacer le métier à la barre par des arbres de couche qui distribuent le mouvement dans toutes les parties des ateliers.

Les établissements à moteur mécanique sont dans la ville même et dans les faubourgs de Bâle; on en compte trois ou quatre; la campagne n'a encore que des métiers à bras. On sait quel esprit d'indépendance anime ces populations de la campagne; des événements contemporains en ont donné la preuve. Leur physionomie et leur langage en sont empreints. Il est aisé de voir que l'on a affaire à des hommes vraiment libres et qu'anime le sentiment de leurs droits. Les maisons qu'ils habitent sont généralement à eux comme aussi les métiers sur lesquels ils travaillent. Dans des temps ordinaires, les salaires varient entre 12 et 15 francs par semaine pour les hommes, et 7 et 10 francs pour les femmes. Les plus habiles ouvriers peuvent dans des travaux d'exception, gagner jusqu'à 25 francs. Aucun de ces prix ne se maintient dans une période de crise comme celle qui sévissait lors de

mon passage. Les salaires subissent alors de grandes réductions, et plus d'un tisserand que j'ai interrogé, se contentait de gagner de 15 à 20 sous par journée. Ils s'y résignaient plutôt que de demeurer oisifs, et attendaient leur revanche à la reprise du travail. Point de murmures ni de plaintes. En hommes sensés, ils faisaient la part des circonstances et comprenaient que les fabricants ne pouvaient pas tenir les métiers occupés quand les étoffes ne donnaient que de la perte. Au lieu de les accuser, ils leur savaient gré des efforts qu'ils faisaient pour conserver un reste d'activité. Quelques compensations d'ailleurs leur étaient échues. La terre s'était montrée généreuse, le prix des vivres diminuait, et pour 4 à 5 francs par semaine et par individu, ils pourvoyaient amplement à leurs besoins. Toutes ces explications m'étaient fournies avec une grande franchise et un sens très-droit. Les peuples que la liberté favorise et qui se montrent dignes d'elle, arrivent sans effort à des sentiments de justice et de modération; dans le respect d'eux-mêmes, ils puisent le respect des autres, et quand ils souffrent, ils ne se trompent ni sur les causes du mal, ni sur la nature de la responsabilité.

Une grande uniformité règne dans les ateliers des campagnes ; les établissements situés dans la ville offrent plus de variété. Il en est un, entre autres, dont le régime a des traits particuliers et qui mérite une mention à part (1). C'est un vaste édifice, construit sur la rive droite du Rhin, à quelques minutes des faubourgs, et dans le voisinage de la gare du chemin de fer badois. Rien de plus gracieux que

(1) Celui de MM. Richter-Linder.

le paysage au milieu duquel l'établissement est situé. Un cours d'eau qui descend de la Forêt-Noire, baigne des prairies bordées de plantations, et anime des moteurs hydrauliques qui desservent les ateliers. Cet établissement est à la fois une manufacture de rubans de soie écrue et une maison d'apprentissage. Les réglements qui y sont en vigueur ont un caractère paternel, et l'aspect intérieur prouve que la bienveillance n'est pas seulement sur l'enseigne. De jeunes filles composent le personnel de la maison. On ne les admet pas au-dessous de l'âge de douze ans, ni sans le consentement formel des parents ou des tuteurs. Un contrat est signé par lequel l'apprentie s'engage à passer quatre ans dans la manufacture, tandis que le directeur s'oblige de son côté à la nourrir et à la loger gratuitement. La seule dépense à la charge des parents est un trousseau comprenant deux habillements complets, l'un pour la semaine, l'autre pour les dimanches. Pour écarter toute apparence de contrainte, et en même temps comme garantie de docilité, un temps d'épreuve est fixé de part et d'autre; ce n'est qu'au bout de trois mois que l'admission est définitive et que le contrat a son effet. Dès lors l'apprentie appartient à la maison; elle lui doit son travail, un travail réglé avec sagesse et qui se mesure à l'âge et aux forces des sujets, et en retour, elle aura, à sa sortie, une somme de 300 francs, c'est-à-dire une petite dot, et toutes les qualités qui constituent une bonne ouvrière. Sa vie d'ailleurs, pendant l'apprentissage, est au moins l'équivalent de ce qu'elle serait dans sa propre famille. Aucun soin n'est négligé pour former son intelligence et développer sa moralité; les lois du canton en font, pour l'entrepreneur d'industrie, une obligation expresse.

Enfant, elle a dû fréquenter les écoles; jeune fille, elle complètera son éducation; des heures y sont affectées, d'autres sont réservées à l'enseignement religieux. Quelques encouragements aident aux bons effets de ces leçons comme aussi à l'émulation dans le travail. Il y a des primes mensuelles pour les ouvrières qui montrent le plus de diligence et d'habileté; on sait également leur ménager, pour les jours fériés, quelques distractions extérieures, une promenade aux environs, des jeux dans les prairies voisines, un bain de rivière, tout ce qui peut délasser l'esprit et fortifier le corps. Un régime si humain se complète par une nourriture abondante et saine, et neuf heures de repos dans des dortoirs spacieux et aérés.

En me donnant ces détails et en me faisant les honneurs de sa maison, le manufacturier qui l'a fondée, me racontait avec une bonhomie pleine de grâce quelques circonstances de l'admission et du séjour des apprenties. Parfois, d'un village du grand-duché de Bade ou d'un hameau de la Forêt-Noire, arrivent des jeunes filles ayant grandi en plein air, et plus accoutumées aux intempéries qu'à la réclusion. Leur chevelure est négligée, leur tenue inculte, leur physionomie farouche; c'est une réforme complète à obtenir. A l'aspect de ce bâtiment qui va fermer ses portes sur elles, un trouble les saisit, une répugnance invincible les domine; elles s'échapperaient si les parents n'étaient là pour les contenir. Pendant la première semaine de leur séjour, ces dispositions persistent; elles gardent un silence obstiné et se refusent à toute espèce de tâche; il en est qui repoussent jusqu'aux aliments. Alors commence l'influence des bons conseils et des bons exemples. Point de menaces, point de

châtiment; c'est par la douceur qu'on agit sur ces natures rebelles, et il est rare qu'on ne parvienne pas à les dompter. Peu à peu un retour se fait, une révolution s'opère. Les nouvelles-venues examinent ce qui se passe autour d'elles avec plus de sang-froid et moins d'éloignement; elles voient leurs compagnes aller gaiement à leurs métiers et prendre goût à la besogne; elles les voient propres et convenablement vêtues, les cheveux brillants et bien nattés, les joues fraîches et la guimpe blanche. Involontairement elles se prennent à rougir d'être là comme un contraste, de rester à l'écart de ce mouvement, de ne pas partager un sort qui paraît si digne d'envie. De ce premier calcul à un amendement complet il n'y a qu'un pas, et elles se résignent bientôt à être mieux nourries, mieux logées, mieux vêtues que dans la chaumière paternelle. Elles s'attachent alors à l'établissement et si bien, que quand le terme du contrat est expiré, elles restent de leur plein gré là où elles ne sont entrées qu'avec un peu de répugnance.

Sans être tenus sur le même pied, les autres établissements à métiers mécaniques que renferme le canton, ne sont pas restés indifférents au sort des agents qu'ils emploient. Les réglements intérieurs, après avoir vidé les questions de discipline, ménagent une place à des mesures qui touchent au bien-être de l'ouvrier. Dans nul autre pays des institutions de prévoyance et d'assistance ne jouissent d'une popularité plus grande et ne sont plus multipliées. Il y a des caisses de toutes sortes, caisses d'épargne, caisses de retraites, caisses de secours mutuels; la forme en est libre et ne relève d'aucune autorisation ni d'aucun contrôle. Seulement l'action publique a aussi ses moyens de

bienfaisance et de charité en vue des malheureux que délaissent les institutions privées. C'est, dans l'ensemble, une organisation simple et forte à la fois, qui donne au développement des bonnes habitudes morales toutes les garanties que l'on peut désirer, et ne laisse aucune souffrance sérieuse dépourvue de soulagement.

La fabrique et la manufacture de Bâle ne traitent guère, en fait de soierie, qu'un seul article, le ruban; mais elles ont ainsi l'avantage qui résulte d'un effort constant sur le même point. Rien ne leur échappe en fait d'amélioration, et il n'est point d'essai auquel elles se soient refusées. Depuis le ruban le plus riche jusqu'au ruban le plus simple et le moins coûteux, Bâle a fabriqué et fabrique tout encore. Voit-il, sur quelque marché, un dessin réussir, il l'imite; apprend-il qu'un procédé nouveau a fait ses preuves ailleurs, il l'importe. Il n'est en retard sur aucune fabrication et en devance un grand nombre. Cependant son véritable article de bataille, c'est le ruban courant, le ruban à bon marché, celui dont le débit est le plus assuré et le plus considérable. Les conditions auxquelles Bâle a pu l'établir ont souvent étonné et alarmé Saint-Etienne et Saint-Chamond qui ne pouvaient descendre aussi bas dans l'échelle des prix. Cela tient d'abord aux causes que j'ai énoncées et qui sont communes à toutes les industries suisses, puis à une circonstance particulière au canton de Bâle. Nulle part on n'a poussé plus loin l'emploi des matières inférieures, nulle part aussi, à l'aide de traitements appropriés, on ne les a rendues susceptibles de rendre un meilleur service. Bâle emploie pour beaucoup de ses rubans la bourre de soie au lieu de soie, c'est-à-dire ce que l'on

nomme, en termes de métier, la fantaisie. Cette fantaisie se compose de tous les déchets de la filature et de l'ouvraison, comme aussi des cocons d'où la phalène est sortie et qui se cardent au lieu de se filer. On fait de ces déchets une matière à part que la grande fabrication dédaigne, mais que recherche la fabrication économique pour l'employer soit seule, soit en mélange, dans les articles où l'on vise surtout au rabais. Il existe, à Bâle et aux environs, plusieurs établissements qui filent exclusivement des bourres de soie et en ont poussé très-loin le perfectionnement; un mode de préparation a même eu les honneurs d'un nom spécial, et on appelle *schappes suisses* certaines bourres traitées d'après un procédé local. Le fabricant de rubans s'en empare et, à son tour, cherche à suppléer, par l'habileté de l'exécution, aux défectuosités inévitables de la matière. Il n'en sort pas des articles irréprochables, cela est vrai, mais c'est moins dans la qualité que dans le prix de vente que l'on a placé les éléments du succès, et ce calcul est rarement déçu.

On est fondé à se demander pourquoi Saint-Etienne et Saint-Chamond ne suivent pas Bâle sur ce terrain et n'adoptent pas une combinaison identique. Nos deux villes à rubans l'on fait, mais mollement et sans y apporter ni la résolution ni la persévérance, qui seules auraient pu mettre les chances de leur côté. Il existe, dans le bassin du Rhône et de la Loire, un point d'honneur qui pousse le fabricant, en excès peut-être, vers les produits supérieurs et l'éloigne en même temps des produits défectueux. Personne ne veut encourir le reproche que l'industrie a déchu dans ses mains. Le fabricant s'y prêterait que l'ouvrier

ne s'y résignerait pas. On l'a bien vu quand il s'est agi d'employer des soies du Bengale et de Chine. C'étaient pourtant de très-bonnes matières, et le résultat l'a prouvé ; mais habitués aux belles soies des Cévennes, nos ouvriers souffraient avec répugnance que des soies d'un mérite moindre envahissent leurs métiers. Ils ne s'en cachaient pas, et plusieurs se refusaient à sortir de leurs habitudes ; il a fallu souvent transiger avec eux. Aujourd'hui même que les chines et les bengales ont obtenu leurs grandes lettres de naturalisation, ces préventions ne sont pas entièrement dissipées ; elles persistent chez quelques chefs d'ateliers. Vainement, leur dit-on, qu'il s'agit de lutter contre la concurrence extérieure ; ils répondent qu'on se défend mieux en améliorant qu'en dérogeant. Quand il s'est agi de mélanges de matières, une résistance analogue s'est manifestée ; Lyon n'a voulu imiter en cela, ni la Flandre pour les étoffes, ni la Prusse pour les velours ; il est resté fidèle aux tissus de soie pure. Vis-à-vis de Bâle, Saint-Etienne et Saint-Chamond en ont fait autant ; ils n'ont employé ni la soie grège, ni la bourre de soie dans de grandes proportions ; même pour triompher d'une rivalité, ils n'ont voulu dévier ni de leurs traditions ni de leurs saines coutumes.

C'est là un bon sentiment ; il ne faudrait pourtant pas l'exagérer. Placer tout l'honneur d'une industrie dans la supériorité du produit, c'est ne voir que la moitié de son rôle ; il y a pour elle un honneur non moins grand à mettre les objets de son ressort à la portée d'un public plus nombreux et à trouver dans la douceur des prix les moyens d'accroître son activité. Ni le mélange des matières, ni l'emploi de matières d'un ordre inférieur, ne sont des

actes sujets au blâme, pourvu que le prix corresponde à la nature des produits et qu'on les donne pour ce qu'ils sont. C'est ce que font les fabricants bâlois et ils n'y éprouvent aucun scrupule. Si leurs rubans ne sont pas les plus beaux, ce sont les moins coûteux que l'on connaisse; ils travaillent, non en vue d'une consommation raffinée, mais en vue de la grande consommation, de celle qui trompe le moins et qui, si elle ne donne que de petits profits, les multiplie par une masse d'opérations sans cesse renouvelées. Voilà où est la force de l'industrie de Bâle, et cette force est de nature à survivre à toutes les crises et à tous les chocs.

C'est là également la force de Zurich, seulement dans un autre article. Ce qu'est Bâle pour les rubans, Zurich l'est pour les taffetas; les deux cantons, en bons confédérés, semblent s'être partagé les rôles, sans empiéter l'un sur l'autre, ni se nuire réciproquement. Les développements de deux industries s'y sont mis en rapport avec le mouvement de la population générale. Si Bâle a 6,000 métiers et 15,000 ouvriers en soie pour 65,000 habitants, Zurich compte 18,000 métiers et 33,000 ouvriers pour 230,000 habitants; c'est pour Bâle le quart environ de la population, et pour Zurich le septième. Zurich a le pas comme chiffre absolu, Bâle comme chiffre relatif. Il est vrai que Bâle a un grand nombre de métiers concentrés dans sa manufacture urbaine, tandis que Zurich n'a que des ateliers de campagne, disséminés dans toute l'étendue du canton.

Les beautés de la campagne de Zurich sont célèbres. Autour d'un lac qui étend ses nappes sur une longueur de douze lieues, s'élèvent en amphithéâtre des coteaux cou-

ronnés de sapins et parsemés de hameaux, de villages et de bourgs. C'est dans ces bourgs, ces villages, ces hameaux, que l'industrie des soies a son siége; la plupart des fabricants y ont aussi leurs comptoirs. Ceux mêmes dont la résidence est à Zurich, conservent à la campagne des succursales et des agents. Les autres se distribuent un peu partout et autant que possible à portée de leurs affaires; il y en a à Horgen, à Winterthur, à Kussnacht, à Richterschwell, à Neumunster, à Staëfa, à Gattikon, à Maënnedorf, à Waëdenschwell, et dans une foule d'autres localités. C'est auprès de leurs ouvriers qu'habitent les hommes qui les emploient, et il est facile de comprendre ce qu'un pareil voisinage ajoute à l'harmonie des rapports. Tout se fait mieux ainsi; tout se traite avec plus de convenance; la gestion industrielle y gagne beaucoup, et quant à la gestion commerciale, on y a pourvu autrement. Chaque semaine, à un jour donné, le vendredi, cette légion de fabricants, on en compte près de 200, se donne rendez-vous à Zurich. C'est une bourse hebdomadaire où peu d'entre eux s'abstiennent de paraître. Les uns y vont dans leurs équipages; d'autres plus modestes prennent les voitures publiques ou les bateaux à vapeur qui font le service du lac. Arrivé en ville, chacun vaque aux soins qui l'y attirent plus spécialement; ceux-ci s'occupent de leurs achats, ceux-là de leurs ventes ou de leurs expéditions, tous mettent en ordre leur comptabilité et avisent soit aux paiements, soit aux recouvrements qu'ils ont à effectuer. Quand ils rentrent dans leur domicile, ils ont, comme ils disent, pris l'air du marché.

Cette organisation porte un cachet d'originalité qu'on ne retrouve, au même degré, dans aucun autre foyer de l'in-

dustrie des soies. Il existe ailleurs des ateliers de campagne; mais le fabricant ne renonce pas, pour les mieux surveiller, au séjour des villes et aux distractions qu'on y rencontre; il aime à concilier les affaires et les plaisirs. Dans le canton de Zurich, des mœurs plus simples ont fait naître d'autres habitudes et d'autres goûts; tout se concentre dans la famille et dans quelques relations de voisinage. Un certain luxe s'y joint, un luxe intérieur, où les superfluités ne tiennent pas beaucoup de place, mais qui satisfait amplement aux nécessités et aux agréments de la vie. On devine quelle influence exerce sur ces villages et ces bourgs le séjour de personnes opulentes ou aisées, et combien la physionomie des lieux s'en ressent. Çà et là, au milieu d'un groupe de châlets, s'élève une maison de maître d'un bel aspect et d'une architecture élégante, qu'accompagnent tantôt un petit parc, tantôt des jardins parfaitement entretenus. Quelquefois une terrasse règne sur la toiture, et de là, quand les maisons regardent le lac, on a pour perspective des eaux presque sans limites, et à l'horizon des sommets de neige. Le contraste entre ces toits modestes et ce toit plus favorisé, n'a rien qui blesse ou qui humilie; il ne s'en dégage qu'une idée de patronage bienveillant. Aux violences près, ce régime rappelle celui du moyen-âge, quand les seigneurs, au lieu de figurer à la cour, veillaient sur leurs domaines et ne s'éloignaient pas de leurs vassaux. Ici le lien est volontaire et n'en a que plus de force; entre l'ouvrier et le fabricant il y a identité d'intérêts. L'adversaire commun, c'est l'industrie étrangère : pour en triompher, le fabricant fournit le capital, l'ouvrier son travail, comme aux époques féodales les seigneurs fournissaient la solde et

les hommes d'armes leurs bras. Sur un point toutefois et un point essentiel, la valeur des populations, cette analogie disparaît ; d'un côté on a des serfs, de l'autre les peuples les plus libres et les plus dignes qui soient au monde.

Même avec ces conditions de résidence, le travail est tellement disséminé dans la campagne de Zurich, que les fabricants ont dû recourir à un service ambulant pour le répartir et le surveiller. Des agents, attachés à chaque maison, visitent les hameaux et les chaumières isolées, pour y répandre et y entretenir une activité fructueuse. Ils épargnent aux ouvriers les embarras et les sacrifices qu'entraîne un déplacement, leur apportent la matière première, s'assurent de l'état d'avancement des pièces qui sont sur le métier, et en prennent livraison quand elles sont achevées. Si le tisserand a des besoins d'argent, ils lui donnent des à-compte; s'il néglige sa besogne ou la dépare par quelque défectuosité, ils empêchent que le dommage n'aille trop loin. Le traitement de ces agents est d'ailleurs à la seule charge des fabricants ; ce sont des commis chargés des affaires du dehors et rétribués en conséquence. Les uns sont à salaire fixe et reçoivent 1 fr. 50 c. par jour; les autres ont une remise de 2 fr. à 2 fr. 50 par pièce quand elle rentre au magasin. Les uns et les autres sont défrayés de leurs dépenses de logement et de nourriture. En toute saison ils sont en chemin à pied ou à cheval, suivant les distances, et ne séjournant que le temps nécessaire pour s'assurer de l'état des choses, distribuer les commandes et transmettre leurs instructions; puis, l'inspection achevée, ils se rabattent vers le comptoir pour se tenir à la disposition des patrons et y attendre de nouveaux ordres. Rien de plus simple et de

mieux entendu que cette organisation; elle assure, à dix lieues à la ronde, le mouvement régulier du travail, accélère l'exécution et met en communication constante les chefs de fabrique et leurs agents les plus éloignés.

Elle a un autre avantage et un autre effet, c'est d'établir une police dans les ateliers ruraux. La grande plaie de cette industrie, plaie que partout on a cherché à combattre et que nulle part on n'a pu extirper, est le détournement des matières, ou pour parler la langue du métier, le *piquage d'onces*. La soie est un article si riche que le moindre vol est un dommage réel pour celui qui le supporte, et un profit sérieux pour celui qui le commet. Il s'agit de 3 à 4 francs par chaque once que l'on parvient à soustraire. Quelle tentation pour un ouvrier dont le salaire est modique et que les recéleurs encouragent par leur connivence et fatiguent de leurs obsessions! Quelques-uns y succombent, et il y a lieu de s'étonner que le nombre n'en soit pas plus grand. La matière est dans leurs mains; ils en disposent à leur gré; le propriétaire ne la reverra que lorsqu'elle aura subi une transformation complète. Il ne s'agit plus dès lors que de trouver dans les artifices de la main-d'œuvre le moyen de consommer un larcin en toute impunité. Où sera le contrôle? dans le poids? C'est une base d'appréciation très-incertaine, tant la soie se charge aisément d'humidité et se modifie au contact de l'atmosphère. Dans la longueur des fils? Le calcul n'en est pas facile et se complique d'ailleurs de déchets naturels qui varient en raison de la qualité de la soie et des dispositions de l'étoffe. Dans l'un et l'autre cas, tout se réduit à des évaluations approximatives qui laissent une certaine marge à la mauvaise foi. De tout

temps et en tous pays, les fabricants ont essayé de s'en défendre par une surveillance organisée en commun et des sacrifices à l'appui. C'est Lyon qui a pris les devants; c'est à Lyon aussi que ces soustractions s'opéraient sur la plus grande échelle. Une société de garantie contre le piquage d'onces y a été constituée : elle compte aujourd'hui près de deux cents membres, et dans le nombre, les notabilités de l'industrie, fabricants, marchands de soie et courtiers. Une cotisation de 50 francs par souscripteur sert à composer un fonds commun auquel viennent s'ajouter des dons volontaires et une subvention de la chambre de commerce. On est arrivé ainsi, et non sans effort, à réunir 15,000 francs environ qui sont appliqués, chaque année, à la découverte et à la répression des délits.

Quoique constituée avec un capital insuffisant, cette société a déjà rendu de grands services. Rien de plus difficile à constater que ces détournements; il a fallu, pour y arriver, donner du nerf à la surveillance par des primes d'encouragement. Les vrais coupables n'étaient pas ces malheureux ouvriers qui dérobaient quelques flottes de soie, mais d'odieux spéculateurs qui concentraient dans leurs mains le produit de toutes ces rapines, entretenaient dans les ateliers des habitudes de pervertissement et révoltaient la conscience publique par le scandale de fortunes improvisées. Voilà les hommes qu'il fallait atteindre. On y est parvenu en soldant la dénonciation et en attachant à chaque saisie une indemnité pour les agents de police qui l'opéraient. Ainsi secondée, la répression a pris une énergie nouvelle, et notre magistrature s'y est associée avec le zèle et la fermeté qu'elle apporte dans l'accomplissement de ses devoirs. Des

condamnations ont frappé les délinquants, et d'autant plus sévères qu'ils étaient d'une condition plus élevée. Les rôles du tribunal de Lyon sont un témoignage de l'activité des poursuites. Dans le cours des dix-huit derniers mois, il y a eu 59 jugements rendus, avec des peines qui vont jusqu'à quatre ans de prison et 2,000 francs d'amende. La classe des tisserands est celle qui fournit les cas les plus nombreux, mais en même temps les moins graves; celle des mouliniers vient ensuite, avec une proportion plus forte dans les délits; puis figurent par ordre numérique les piqueurs d'onces sans état connu, les dévideuses, les courtiers-marrons, les marchands de soie ou soi-disant tels, les fabricants et les ouvriers teinturiers. L'échelle entière des agents de cette industrie a été ainsi parcourue, et aucun mode de complicité n'a échappé à l'action de la loi. Ces rigueurs ont porté leurs fruits; les détournements de matière ont sensiblement diminué et ne sont plus l'objet ni d'une profession avouée, ni d'un commerce impuni.

L'exemple de Lyon était trop concluant pour qu'ailleurs on ne cherchât point à le suivre. A Saint-Etienne on en est aux essais; il est toujours difficile d'établir un concert entre des hommes qu'animent des rivalités d'état. Les uns y mettent de l'indifférence, les autres y apportent un esprit d'opposition ; il en est qui se tiennent à l'écart par système et trouvent commode de profiter des avantages communs sans y contribuer même par les plus légers sacrifices. Sous ce rapport, l'éducation industrielle est peu avancée, non-seulement en France, mais en pays étrangers. Cependant la Prusse rhénane a fait un pas dans les voies que Lyon a ouvertes ; une société de garantie contre les détournements

de matières y a été récemment constituée et a déjà produit de bons effets. En Suisse, la même organisation existe; dans le canton de Zurich on s'en félicite hautement. Des primes sont allouées à ceux qui mettent le fabricant sur les traces d'une fraude et lui fournissent les moyens de la prévenir ou de la réprimer. Ces primes varient de 50 à 500 francs, suivant l'importance des contraventions. Grâce à l'emploi de ces moyens, les abus de confiance sont devenus très-rares, et placé entre les craintes d'une dénonciation et la surveillance des employés ambulants, l'ouvrier, même le plus perverti, est contenu dans les limites du devoir. Si dans les grandes villes, où la vie privée échappe facilement au contrôle de l'opinion, les mesures de garantie ont eu quelque efficacité, combien cette efficacité doit être plus grande dans un petit pays où la conduite et les habitudes sont de notoriété publique, où chacun s'observe et se connaît, et où tout acte répréhensible est signalé presque aussitôt que commis. C'est le cas pour le canton de Zurich; aussi les détournements de matières y disparaîtront-ils plus tôt qu'ailleurs et par la force même des choses.

Il faut ajouter, à l'honneur des ouvriers, que jamais le mal n'a été bien grand. Ces populations sont restées ce qu'elles étaient dans les débuts du XVIe siècle, lorsqu'à la voix de Zwingle, elles se prononcèrent pour la réformation et versèrent leur sang dans ses premières luttes. C'est encore la même ferveur religieuse et la même rigidité de mœurs. Si l'on y compte quelques dissidents, ils appartiennent à ces sectes qui, sous un nom ou l'autre, s'imposent des règles plus sévères, et protestent par leurs doctrines et leurs actes contre les habitudes de relâchement. De pareils

scrupules, fussent-ils exagérés, sont une garantie de plus pour l'honnêteté des rapports industriels. L'homme est gardé par sa conscience; aucun frein ne vaut celui-là. Puis la condition se ressent de cette disposition de l'âme, et l'aisance est le fruit de ces vertus qui visent plus haut. On a ainsi des ouvriers plus rangés, plus économes, ménageant mieux leurs ressources et échappant à la misère qui est la source des mauvaises inspirations. Ils sont, en général, propriétaires de leurs métiers et des outils accessoires, souvent de leurs habitations et d'un petit champ contigu. De ce côté il y a même excès; la passion d'acquérir n'est pas toujours bien réglée chez eux ni suffisamment contenue ; ils laissent trop de marge à l'hypothèque qu'ils regardent comme l'accompagnement et la sanction de la propriété. Ont-ils fait de nouvelles épargnes, ils s'agrandissent au lieu de se libérer et semblent aggraver à plaisir une situation précaire et onéreuse. Travers singulier et qui est commun à tous les pays où l'achat de la terre ne trouve d'empêchement, ni dans le régime d'hérédité, ni dans le maintien des grandes exploitations agricoles.

En aucun pays plus qu'à Zurich, les produits du sol et les fruits de l'industrie ne se mettent mieux en équilibre. Quand les uns manquent, les autres viennent en aide aux populations dépourvues. Il y a quelques années, c'est la terre qui se montrait ingrate. Dans toute l'échelle des cultures, elle ne donnait qu'un rapport médiocre et laissait des vides dans l'approvisionnement. L'industrie alors est intervenue, et par un redoublement d'activité, a balancé l'effet de la disette. Aujourd'hui, c'est la situation inverse qui prévaut. L'industrie est aux abois, mais la terre s'est signalée par

des libéralités inusitées. Dans cette campagne, soignée comme un jardin, toutes les récoltes ont réussi; les greniers sont pleins, les celliers également; l'ouvrier peut attendre, sans trop de privations, que le travail se relève et y aider au besoin par un rabais sur les façons. Ainsi, à côté d'un motif de souffrance, se place un motif de soulagement; la Providence semble relever d'une main ceux qu'elle abat de l'autre. Jusqu'à présent cette compensation n'a jamais manqué aux populations du canton de Zurich.

La répartition judicieuse des tâches y est une autre cause d'aisance. Aux hommes les travaux de la terre, aux femmes ceux de l'industrie. Comme la fabrication se réduit à des étoffes légères, cette règle souffre peu d'exceptions; les cinq sixièmes au moins des métiers sont occupés par des femmes; il ne reste aux hommes que les métiers à grande largeur. Loin d'en souffrir, les produits paraissent y gagner; les tissus délicats exigent des mains agiles et les femmes l'emportent sur ce point. Leur travail offre aussi l'avantage d'être moins coûteux. On a des ouvrières à raison de 6 à 10 francs par semaine, suivant leur degré d'habileté; on n'obtiendrait pas des hommes les mêmes services à moins de 12 à 15 francs par semaine. Il y a là une marge dont l'industrie suisse profite et qui lui donne une grande force sur les marchés extérieurs. Aussi les prix de vente sont-ils de nature à exciter l'étonnement. On m'a montré des tissus, bien diaphanes, il est vrai, et propres seulement à des doublures, qu'on pouvait céder à raison de 60 et 75 centimes le mètre. Les étoffes pour robes varient, dans les années où la soie reste à des cours modérés, entre 2 francs et 6 francs le mètre, suivant la force et les dispositions. Plusieurs

articles qui autrefois appartenaient à la France, les florences, les marcelines, dont Avignon et Nîmes avaient un si grand débit, semblent avoir émigré dans le canton de Zurich et s'y être établies d'une manière si solide qu'elle exclut tout espoir de retour. On les y traite mieux et à meilleur marché que nous ne pouvions le faire. Pourquoi cela? par le motif que j'ai signalé déjà et sur lequel on ne saurait trop insister: les conditions de la vie matérielle. Pour 3 francs par semaine et par individu, l'habitant de la campagne de Zurich défraie convenablement ses besoins; il a du pain de froment tous les jours, de la viande une fois par semaine, les légumes de son clos, du café comme boisson favorite et en guise de spiritueux. Ni dans le Languedoc, ni dans le Comtat, les populations, malgré leur frugalité et leur sobriété exemplaires, ne pourraient vivre à si bas prix; il faut porter leurs dépenses à 20 ou 25 pour cent plus haut et les salaires s'en augmentent d'autant.

Il existe des preuves irrécusables qu'en se prêtant aux plus forts rabais, l'industrie suisse ne fait pas la guerre à ses dépens, et que ses profits, si minimes qu'ils soient, laissent une indemnité suffisante à toutes les classes qui y concourent. Les fabricants quoique nombreux ont presque tous réussi; il en est dont les fortunes sont citées au premier rang parmi celles du canton. Un peu ébranlés par la crise qui sévit, ils ne seront pas des moins prompts à s'en remettre. Quant aux ouvriers, ils figurent, pour une part considérable dans les dépôts de la caisse d'epargne, qui a son siége à Zurich où la moyenne des dépôts est de 27 francs par tête d'habitant. A Bâle la proportion est plus forte encore; elle va à 47 francs par tête. Outre cette caisse générale, il en

existe d'autres dans la campagne de Zurich, plus spécialement destinées aux ouvriers en soie et dont les fabricants sont les fondateurs et les gérants. Dans ce cas, ils ouvrent à l'ouvrier un compte de dépôt et, au bout de l'année, ajoutent, comme don volontaire, vingt pour cent au montant de ses épargnes. Cette libéralité n'est assujétie qu'à une condition, c'est que l'ouvrier restera fidèle à la maison qui l'emploie. Des livrets que j'ai eus sous les yeux constatent que cet accord, loyalement tenu des deux parts, a valu aux ouvriers de choix, pour quatre années de durée, 110 francs de bonification et 70 francs en moyenne. Quelques fabricants ont poussé les choses plus loin et fait de l'épargne un obligation en exerçant une retenue sur les salaires. D'autres ont adopté un moyen d'encouragement plus efficace encore en attachant au salaire une prime de cinq pour cent, quand l'ouvrier fournit un service assidu. Ces petites faveurs sont un bon calcul et d'un bon effet; non-seulement elles aident au développement des habitudes morales, mais elles créent, entre les agents de la même industrie, des liens qu'affermissent des égards mutuels. Un effort a été récemment tenté pour donner à ces institutions très-diverses un caractère d'unité et de généralité qui en étendît et en accrût l'influence. Dans sa réunion du 3 mai 1857, la société de l'industrie de la soie a posé, pour toutes ces petites caisses d'épargne, les bases d'un plan commun; les intérêts des ouvriers y sont réglés avec sagesse, le concours des fabricants y est nettement déterminé; à l'arbitraire des combinaisons on a substitué une combinaison définitive et durable. L'inconvénient des libéralités facultatives, c'est que la main s'ouvre trop largement en temps de prospérité et se ferme

trop vite en temps de crise; c'est à quoi on a voulu remédier. Grâce au bon esprit qui règne dans le canton de Zurich, il est à croire que sur tous ces points on parviendra à s'entendre.

Ces populations ne sont pas seulement des populations morales; elles sont aussi des populations éclairées. Des statistiques un peu anciennes portaient à un sur cinq le nombre des habitants qui participent aux bienfaits de l'instruction primaire, et cette proportion plaçait Zurich au premier rang dans l'échelle des pays les plus favorisés. Les renseignements que j'ai recueillis me permettent de dire que non-seulement il n'a pas déchu, mais qu'il a encore fait un pas en avant. Tout ce qui reste d'illettrés appartient aux anciennes générations; pour les générations nouvelles, la fréquentation des écoles entre six et douze ans, est d'obligation stricte. Il n'est pas de famille, si pauvre qu'elle soit, qui manque à ce devoir; l'opinion mieux que la loi en ferait justice. On se déclasserait volontairement, on se mettrait en dehors de la communauté. Cette disposition des esprits est d'autant plus méritoire que l'enseignement n'est pas toujours gratuit et qu'il est, pour beaucoup de parents, accompagné de quelques sacrifices d'argent. A Zurich, l'école coûte 25 francs par an; elle est plus chère dans plusieurs bourgs du canton; il en est où la rétribution s'élève à 5 francs par mois. Et pourtant le besoin de s'instruire est si vif et si général, que les familles souscrivent sans peine à cette dépense. On comprend que c'est là un élément nécessaire de la vie, aussi nécessaire que le pain qui soutient le corps. Refuser l'école à un enfant, ce serait se montrer aussi dénaturé que de lui refuser

la nourriture. Heureux pays que celui où de telles mœurs sont en vigueur et où l'obligation de l'enseignement, au lieu de s'imposer à l'Etat, repose dans la conscience des citoyens.

Le spectacle des industries et des pays suisses fait naître beaucoup d'impressions dans le même sens; il est de nature à raffermir et à consoler ceux qui ont placé quelque confiance dans la marche des civilisations humaines. A l'étudier sans prévention, on demeure convaincu que les peuples les plus éclairés et les plus libres sont en même temps les plus dociles et les plus sûrs. Quoique les temps fussent mauvais et que rien ne gênât la franchise du langage, je n'ai entendu là aucune de ces récriminations dont ailleurs on s'est montré prodigue, de ces plaintes qui s'exhalaient jusqu'à l'amertume et qui partaient de cœurs ulcérés. Encore moins y ai-je eu des confidences que je ne recherchais pas et qui roulaient sur des systèmes d'organisation industrielle, où les rôles seraient renversés, et qui placeraient en haut l'obéissance, en bas le commandement. Non, rien de pareil chez les ouvriers suisses : s'ils ont la notion de leurs droits, ils ont celle des droits d'autrui et savent rester à leur place tout en gardant leur dignité; ils n'apportent pas, dans le soin de leurs intérêts, une passion qui va jusqu'au vertige, font la part de chacun et se contentent de celle qui leur revient. Est-ce là une disposition particulière, une vertu de race, un bénéfice de tradition, une conséquence du régime politique? C'est ce que je n'ai pas à examiner. Mais si, en effet, la Providence a donné à ces peuples le privilége de se conduire si sagement, de marcher d'un pas si ferme dans les voies de la modération et de la jus-

tice, d'être si bien gardés contre toutes les surprises et tous les écueils, il faut convenir que, dans le partage des destinées, le meilleur lot leur est échu, et que partout où l'on renonce à y prétendre, il doit rester au fond des cœurs un sentiment d'envie mêlé de regret.

LOUIS REYBAUD.

(*La fin à la prochaine livraison*).

RAPPORTS VERBAUX

SUR DEUX OUVRAGES DE M. JOSEPH GARNIER, INTITULÉS :

LE PREMIER

ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR M. H. PASSY;

LE SECOND

DU PRINCIPE DE POPULATION

PAR M. L. DE LAVERGNE.

M. Passy : — Je me suis chargé d'entretenir l'Académie d'une publication dont M. Joseph Garnier lui a fait hommage il y a peu de temps. L'Académie connaît M. Garnier ; elle l'a admis à diverses reprises à lui faire des communications, et déjà M. Dunoyer lui a rendu compte de l'ouvrage important que M. Garnier a fait paraître sous le titre d'*Éléments d'économie politique.*

C'est pour faire suite à cet ouvrage que M. Garnier a publié le nouveau volume sur lequel j'appelle l'attention de l'Académie ; il n'avait pu, dans un traité élémentaire, entrer dans tous les développements que réclament quelques questions d'un intérêt particulier, et de là le travail complémentaire auquel il s'est livré. Dans ce travail, figure au premier rang la partie qui a pour titre *Éléments de finances.* C'est un véritable traité sur la matière, et un traité qui, malgré sa concision, est réellement complet. Impôts,

emprunts, crédits, amortissement, tout y est examiné, apprécié, jugé du point de vue que la science a marqué. M. Garnier a suivi les différents impôts dans leur assiette, leur effet, leur incidence, montrant jusqu'à quel point ils sont conformes au principe de proportionnalité qui n'est autre que celui de l'équité sociale, et en même temps, il n'a pas négligé de mentionner les concessions à faire, suivant les temps et les lieux, aux difficultés de la perception. Ses observations sur les emprunts sont également conformes aux enseignements de la science. Il sait et dit quels en sont les inconvénients, et dans quels cas seulement, il est naturel et permis aux États d'y recourir. Quant à l'amortissement, M. Garnier en montre distinctement les illusions décevantes. Les idées du docteur Price ont fait leur temps ; après avoir séduit des esprits parmi lesquels il en Était de sages et éclairés, elles sont tombées comme tombent toutes les idées chimériques et fausses, et il n'est plus d'homme sensé en Europe qui ne sache qu'on ne réduit ou n'éteint une dette qu'à la condition de dépenser chaque année moins qu'on ne reçoit, et d'employer l'excédant que laissent les recettes au remboursement successif des portions du capital dû.

Aux éléments de finances qu'il renferme, le livre de M. Garnier a joint des éléments de statistique. C'est encore là un véritable traité scientifique. De tout temps on a fait de la statistique, de tout temps on a essayé de savoir quels étaient les chiffres des populations et le montant de leurs ressources; quelques États de l'antiquité ont même été jusqu'à établir des cadastres; mais comme science, ayant ses règles et ses principes propres, la statistique ne date que du siècle dernier, et c'est de nos jours seulement que de grands travaux, exécutés par l'ordre des gouvernements, ont appelé l'attention sur les méthodes à employer pour arriver à la connaissance exacte des faits. M. Garnier a examiné et discuté les questions que soulèvent les modes de constatation en usage, la valeur des moyennes et la manière de les déterminer; et les lumières qu'il a puisées dans les écrits des hommes les plus compétents, principalement dans ceux de M. Moreau de Jonnès et Quetelet, lui ont permis de rassembler en moins de cent pages toutes les notions dont on a besoin pour se faire

une idée précise de l'état actuel de la science, de sa marche, des obstacles qu'elle a surmontés, et des progrès que lui réserve l'avenir.

Une partie fort remarquable de l'ouvrage de M. Garnier, c'est celle où traitant de la misère, il a dressé le tableau de ses causes et des remèdes qu'il est possible de lui opposer. Il est fort difficile, à notre avis, de classer de manière à satisfaire les esprits rigoureux, les causes et les effets des phénomènes d'ordre économique ou social. Il y a dans les choses une complexité telle que, lors même qu'on réussit à en constater sans omission tous les éléments générateurs, subsiste la difficulté de mesurer la part pour laquelle chacun de ses éléments compte dans le résultat définitif. Et cependant le tableau dressé par M. Garnier offre en réalité un excellent exposé des faits. L'ignorance, le vice et les malheurs, voilà les causes générales qu'il assigne à la misère, et quant aux remèdes, il les montre dans le succès des efforts destinés à réagir contre l'activité propre à ces causes. M. Garnier ne pouvait se méprendre à cet égard. Il sait que l'indigence a commencé par être le lot de tous, qu'elle n'a diminué que dans la proportion où la société a appris à faire meilleur usage de ses facultés physiques, intellectuelles et morales, et qu'elle ne conserve encore tant de prise au sein des classes qui ne subsistent que de salaires, que parce que ces classes n'ont pas acquis encore les lumières et les sentiments dont elles ont besoin pour échapper à ses atteintes. Les éclairer, les amener à comprendre les avantages de la prévoyance, de l'épargne, de la prudence dans les actes qui peuvent décider de l'avenir des familles, tels sont les remèdes proposés par M. Garnier, et, en effet, ils n'en ont pas d'autres. L'expérience l'atteste; toute forme d'assistance qui affaiblit chez les personnes la crainte des suites que peut avoir pour elles le défaut d'ordre et de sagesse dans l'usage de leurs ressources, a toujours eu pour conséquence d'affaiblir le ressort moral, et d'enfanter beaucoup plus de souffrances qu'il ne lui était possible d'en supprimer.

Au nombre des documents que renferme le livre de M. Garnier se trouve la dissertation sur le but et les limites de l'économie politique. Cette dissertation a été lue par l'auteur dans cette enceinte,

et le souvenir en est trop récent parmi nous, pour que j'aie à en rappeler le caractère et à en faire ressortir le mérite.

Après les traités qui occupent le plus de place dans l'ouvrage dont j'entretiens en ce moment l'Académie, viennent des études que M. Garnier a livrées à la publicité sous la dénomination de notes diverses. Ces notes sont relatives à l'offre et à la demande, au papier-monnaie, à la concurrence, aux effets des réformes de sir Robert Peel, aux traités de commerce et à quelques autres sujets économiques. On y trouve des considérations théoriques et des exposés historiques; elles abondent en matériaux excellents, et elles remplissent le but que s'est proposé l'auteur, celui d'ajouter au jour qui déjà s'est fait sur quelques points importants de la science.

L'Académie le voit : l'ouvrage de M. Garnier se compose de traités divers, de notes séparées, mais qu'un lien étroit rassemble en un faisceau véritablement scientifique. Destinés à faire suite aux éléments d'économie politique de l'auteur, ces traités en forment un appendice instructif, un complément dont la lecture sera d'une utilité réelle pour tous ceux qui cherchent à s'éclairer sur des questions dont l'avenir ne peut qu'accroître l'importance. M. Joseph Garnier, au reste, occupe un rang très-élevé parmi les écrivains qui, en France, se sont voués aux études économiques et travaillent activement à en faire comprendre l'indispensable nécessité. Un style à la fois ingénieux, simple et correct, un esprit droit et pénétrant, un savoir sérieux et fort étendu, un juste respect pour l'activité des maîtres, toutes ces qualités ont valu à ses publications un succès mérité, et elles se retrouvent à très-haut degré dans celle que je viens d'avoir l'honneur de signaler à l'attention de l'Académie.

H. Passy.

M. de Lavergne : — M. Joseph Garnier poursuit avec persévérance l'utile mission qu'il s'est donnée, de rectifier les préjugés si répandus dans une partie du public contre Malthus et les malthusiens. L'Académie connaît déjà son article *Population* du *Dictionnaire de l'économie politique* qu'il a eu l'honneur de lire devant elle et qui a suscité une savante discussion. Il vient d'en reproduire la plus grande partie, en l'accompagnant d'une foule de documents et de développements nouveaux, dans un volume dont il a fait encore hommage à l'Académie et qui a pour titre : *Du Principe de population.* Il sera sans doute difficile de détruire une erreur si profondément enracinée par l'ignorance et la passion, mais on n'en doit savoir que plus de gré à M. Joseph Garnier de la combattre sans relâche, et d'essayer de faire pénétrer dans les esprits les plus rebelles la vérité sur ce point, le plus fondamental peut-être de l'économie politique. Il n'y a pas de plus grand service à rendre à la société en général et en particulier à ces classes peu éclairées qui devraient bénir le nom de Malthus et qui le maudissent sans le connaître.

Un des points les plus attaqués de la théorie de Malthus, est la fameuse formule des deux progressions qui forme le début et l'idée première de son livre. M. Joseph Garnier n'admet pas les critiques que cette double formule a soulevées, et à mon sens, il a raison : « Ces propositions, dit-il, sont vraies, si ce n'est dans la lettre, au moins dans l'esprit. » J'irais un peu plus loin que lui, et j'admettrais qu'elles sont vraies, non-seulement dans l'esprit, mais dans la lettre. Oui, malheureusement, si la population humaine n'était arrêtée par aucun obstacle, elle aurait une tendance naturelle à doubler tous les vingt-cinq ans et à croître de période en période suivant une progression géométrique, tandis que, même en supposant les circonstances les plus favorables à l'industrie agricole, la quantité des subsistances peut tout au plus s'accroître, dans les mêmes périodes, suivant une progression arithmétique.

Je ne veux pas rentrer dans le débat pour la première de ces deux propositions; la question a été cent fois discutée, et je la

crois pour mon compte doublement résolue par la théorie et par l'expérience. Je voudrais seulement appeler un moment l'attention sur la seconde, qui a été moins souvent agitée et qui me paraît cependant la plus importante. En indiquant comme un *maximum* dans un pays donné une progression arithmétique des subsistances tous les vingt-cinq ans, Malthus a été plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité; jusqu'ici du moins, une pareille progression ne s'est réalisée que très-rarement, et il est plus que probable qu'elle ne pourrait nulle part se soutenir indéfiniment.

« Portons, dit Malthus, à 11 millions la population actuelle de la Grande-Bretagne, et accordons que le produit actuel de son sol suffise pour nourrir cette population. Au bout de vingt-cinq ans, en suivant une progression arithmétique dans les subsistances, la population nourrie par le même sol, pourrait être de 22 millions, et au bout d'une autre période de vingt-cinq ans, de 33. » Les deux périodes de vingt-cinq ans, dont parle Malthus, sont aujourd'hui écoulées et au-delà, puisque son livre a paru en 1803; la population actuelle de la Grande-Bretagne n'est que de 22 millions d'âmes, c'est-à-dire seulement ce qu'il admettait comme possible au bout des premiers vingt-cinq ans; et l'insuffisance des subsistances est déjà telle qu'on est obligé d'importer tous les ans pour 500 millions de denrées alimentaires; la progression arithmétique des subsistances n'a donc pas été atteinte, et cependant la Grande-Bretagne est, de tous les pays de l'Europe, celui qui a fait les plus grands progrès agricoles depuis cinquante ans.

En 1800, la France nourrissait une population de 28 millions d'habitants; en suivant la même progression arithmétique, elle aurait dû en nourrir 56 millions en 1825 et 84 millions en 1850. Or, chacun sait qu'elle en est fort loin. Même en supposant tout ce qu'on voudra sur l'amélioration de l'alimentation moyenne, les subsistances sont loin d'avoir monté dans la proportion acceptée par Malthus. Il y a sans doute des parties de la France où la production agricole a triplé depuis le commencement du siècle; mais il y en a d'autres où elle est restée à peu près stationnaire, et dans l'ensemble, tout ce qu'on peut admettre, c'est qu'elle ait doublé.

Une objection peut être faite, qui ne mérite pas de nous arrêter longtemps. Tout dépend, peut-on dire, du point de départ; si vous partez d'une terre déjà cultivée, il est, en effet, difficile que la progression arithmétique se soutienne longtemps; mais si vous partez d'une terre inculte, il n'en est pas de même. Évidemment, Malthus n'a eu en vue que les pays habités, puisqu'il a pris son principal exemple en Angleterre, et il a placé son point de départ à l'époque où il écrivait; mais même en embrassant l'ensemble du globe, habité et non habité, et en se reportant à plusieurs siècles en arrière, on retrouve la même difficulté; elle ne disparaît que pour les temps anté-historiques où le genre humain a dû multiplier rapidement sur le sol désert du monde naissant, et de nos jours, pour quelques-unes de ces régions vierges que la culture aborde pour la première fois; et là encore, elle ne tarde pas ordinairement à se présenter.

Dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, la population a marché depuis 1800 dans une proportion plus que géométrique, ce qui sert à démontrer, comme on sait, la vérité de la première proposition de Malthus, et la production agricole y a marché encore plus vite, mais à quelles conditions? Les États-Unis ont une superficie égale à celle de l'Europe entière, ou 800 millions d'hectares au moins; leur population en 1850, époque du dernier dénombrement décennal, n'étant en tout que de 23 millions 300,000 habitants, c'était à peu près une tête humaine sur 35 hectares, tandis que les contrées les moins peuplées de l'Europe comptent une tête par 5 hectares et les plus peuplées 2 têtes par hectare, ou soixante-dix fois plus.

Dans une pareille immensité, la culture peut faire des progrès rapides; on commence cependant à sentir, même en Amérique, le point où ces progrès devront forcément se ralentir. Pour se faire une idée juste de ce monde nouveau, il faut le diviser en trois parties : les États de la côte les plus anciennement habités, ceux de la vallée du Mississipi qui se sont peuplés depuis 50 ans seulement, et les nouveaux territoires qui ne sont que des déserts. Or, il s'en faut de beaucoup que, dans les anciens États, la population et la

culture fassent autant de progrès que dans les nouveaux; les six États de la nouvelle Angleterre, par exemple, avaient un million d'habitants en 1800, et en 1850, 2 millions 700,000, ils n'ont même pas atteint tout à fait la progression arithmétique. Tous les renseignements qui nous viennent de cette partie de l'Union, s'accordent à dire que le sol commence à s'épuiser et que la culture y a besoin de lutter contre les mêmes difficultés qu'en Europe. Ces États sont déjà, après l'Angleterre, les plus grands acheteurs du guano du Pérou.

Les États qui forment comme le cœur de l'Union, New-York et Pensylvanie, ont suivi une progression beaucoup plus rapide; mais il est à remarquer que ces états, où se trouvent les villes de New-York et de Philadelphie, doivent beaucoup plus leur prospérité au développement commercial qu'au développement agricole ; ils ont l'Union entière pour les approvisionner, et cependant, les denrées nécessaires à la vie y sont en moyenne à un prix aussi élevé qu'en Europe; on peut même signaler sur quelques points, notamment à New-York, des signes sensibles de l'excès de population, bien que la densité y soit encore bien inférieure à ce qu'elle est dans la moitié occidentale de l'Europe. Même dans les États du Sud et de l'Ouest, il faut distinguer les plus peuplés de ceux qui le sont moins ; la population est loin de s'accroître dans les premiers aussi vite que dans les seconds. Ce n'est que dans les solitudes du Missouri, de l'Illinois, du Wisconsin, de l'Arkansas, de l'Iowa, de la Californie, etc., que le flot de l'invasion humaine se répand désormais sans obstacles.

Un autre fait démontre jusqu'à l'évidence que la production agricole ne marche pas aux États-Unis aussi vite qu'on pourrait l'imaginer. Ce pays aussi grand que l'Europe, dont la population est si clairsemée et le sol doué sur beaucoup de points d'une si merveilleuse fertilité, n'a pu nous vendre, au plus fort de notre détresse, que des quantités à peu près insignifiantes de denrées alimentaires; un million d'hectolitres de grains, 600,000 quintaux métriques de farines, 100,000 quintaux métriques de viande salée, voilà tout ce qu'il a été possible d'en faire venir en 1856,

par exemple, et à des prix excessifs. Je doute fort, pour mon compte, que l'agriculture des États-Unis, quelle que soit la puissance de ses moyens, puisse continuer longtemps à nourrir une population croissant suivant une progression géométrique; à ce compte, la population qui était de 23 millions en 1850, devrait être de 46 millions en 1875 et de 92 millions en 1900 : c'est beaucoup. Les derniers renseignements portent à 28 millions la population en 1857; malgré les nombreuses émigrations venues d'Europe dans ce laps de temps, elle n'aurait monté en 7 ans que de 5 millions.

Dans tous les cas, il est nécessaire de remarquer que le territoire des États-Unis n'est pas aujourd'hui le même qu'en 1800; il a quintuplé par des acquisitions et des annexions successives, et ce n'est pas précisément le même sol qui nourrit aujourd'hui cinq fois plus d'habitants qu'alors. A vrai dire, la population du territoire réellement habité en 1800 n'a fait que doubler depuis, comme en Angleterre; la moitié au moins de la population actuelle de l'Union habite les contrées nouvelles.

Un pays analogue, l'Algérie, n'a pas encore réalisé ce qu'on en attendait; après vingt-cinq ans d'occupation et une dépense de deux milliards, l'Algérie n'a pu nous vendre en 1856 que 826,000 hectolitres de céréales; elle nous vendait déjà des grains avant 1830, et la population devait y être alors à peu près aussi nombreuse qu'aujourd'hui, car les colons et l'armée qui forment un total de 200,000 têtes environ, n'ont guère fait que combler les vides opérés dans les rangs indigènes par la guerre.

Il est vrai qu'à côté de cet exemple, on peut en citer d'autres tout différents. La population de l'Australie méridionale qui était en 1851 de 330,000 âmes, s'est élevée en 1857 à 820,000; elle a plus que doublé en six ans, et la production agricole a suivi au moins la même progression. Mais c'est peut-être avec la Californie le seul point du monde où de pareils faits se soient produits, et on sait à quoi ils tiennent; il a fallu que des conditions exceptionnelles de sol et de climat s'unissent à la découverte des gîtes aurifères. Ces progrès d'ailleurs, si considérables sur un point donné, sont tout à

fait insensibles sur l'ensemble universel, et ils ne tarderont probablement pas à se ralentir à leur tour.

Rien ne paraît plus facile que d'obtenir du sol par la culture des produits toujours croissants, rien n'est plus difficile en réalité. Même dans les terres neuves où l'homme n'a en apparence qu'à récolter, mille circonstances contraires viennent le plus souvent neutraliser ses peines et le frapper lui-même de mort; ici le sol est marécageux, là il se hérisse de rochers; tantôt c'est la pluie qui manque, tantôt c'est le soleil; des plantes sauvages dont les germes se sont accumulés depuis des siècles, repoussent avec une fécondité désespérante sous la pioche du défricheur et étouffent les semences utiles; des animaux nuisibles de toutes les formes, depuis le lion qui marche seul, jusqu'à la sauterelle qui vole par légions innombrables, dévorent les troupeaux et les cultures; tourmenté sans relâche par ces ennemis, l'homme a encore à lutter contre les miasmes invisibles de l'air qui épuisent ses forces et contre les tortures morales de l'isolement qui abattent sa volonté.

Quand, au contraire, il s'agit de terres anciennement habitées et cultivées, la difficulté change de nature, mais sans cesser d'être. La culture antérieure est à la fois un appui et un obstacle; un appui, si l'on veut se borner à continuer les traditions du passé; un obstacle, si l'on prétend introduire de nouvelles méthodes pour augmenter sensiblement les produits. Chaque pas en avant exige des capitaux considérables; tantôt ce sont des bâtiments à construire, des clôtures à établir, des chemins à ouvrir ou à réparer, des plantations, des endiguements, des travaux de drainage ou d'irrigation; tantôt ce sont des marnages, des chaulages, des engrais artificiels, des labours profonds, des races nouvelles d'animaux, des transformations radicales dans l'assolement, partout et toujours de nombreuses avances qui ne donnent pas de résultats immédiats et ne se remboursent qu'au bout de plusieurs années.

Puis enfin vient un moment où la terre parvenue par de longs travaux à un état supérieur de fertilité, ne reçoit plus qu'avec peine de nouveaux capitaux et n'accroît que difficilement sa production. Ce moment varie beaucoup suivant les localités, mais il commence à

paraître dans tous les grands pays qui nourrissent plus d'une tête humaine par hectare. A coup sûr, ce n'est pas là un terme qu'il soit impossible de dépasser, il est dépassé déjà sur beaucoup de points, et le génie humain n'a pas encore dit son dernier mot en fait de culture; mais dans l'état actuel des choses et des connaissances agricoles, dès qu'un pays un peu étendu, coupé de montagnes et plaines, formé dans les proportions ordinaires de bons et de mauvais terrains, et dans des conditions moyennes de climat, doit nourrir plus d'un habitant par hectare, la production devient le plus souvent insuffisante, malgré tous les efforts; telle est la condition de l'Angleterre et de la Belgique, qui ont aujourd'hui à nourrir une tête et demie par hectare.

On peut donc affirmer en règle générale et malgré un petit nombre d'exceptions, que la progression acceptée par Malthus pour les produits de l'agriculture, s'est peu réalisée jusqu'ici, surtout si l'on tient compte des révolutions, des guerres, des mauvais gouvernements, et de tous les autres fléaux qui peuvent détruire les capitaux et arrêter le travail. Qu'on songe à ce que serait le monde si la production agricole avait suivi, depuis mille ans, une progression arithmétique; en nous reportant seulement à cinquante ans en arrière, nous trouvons que cette progression n'a pas eu lieu, même en comprenant les colonies, et malgré la puissance prodigieuse d'expansion que des agents nouveaux ont donnée à la civilisation. Malthus n'a pas prévu et ne pouvait pas prévoir ces découvertes, et son chapitre sur l'émigration présente sous ce rapport de grandes lacunes, mais au fond ce chapitre, s'il est incomplet, n'est pas faux, et l'émigration a aussi ses bornes.

Plus je relis ce grand penseur, plus il me paraît inattaquable. Ce qui soulève tant de colères, comme l'a très-bien fait remarquer M. Joseph Garnier, c'est un faux Malthus, un Malthus imaginaire, qu'on a défiguré à plaisir pour en faire un monstrueux épouvantail. Le vrai ne mérite pas toutes ces imprécations. Sans doute la loi qu'il a signalée est triste, mais est-ce la seule qui soit triste, et peut-on nier que le principe du mal n'existe sur la terre? La Providence a imposé à l'homme une lutte éternelle, c'est servir ses

desseins que de dénoncer le danger partout où il se présente. Je n'ai examiné dans ce rapport qu'une partie de la théorie de Malthus, je ne suivrai pas M. Joseph Garnier dans la défense du reste; il me suffira de dire qu'il n'a laissé dans l'ombre aucune des objections passionnées qui ont été faites, ni aucune des réponses péremptoires qu'il est facile de leur opposer.

L. DE LAVERGNE.

JEAN DE WITT

VINGT ANS D'INTERRÈGNE DANS LE STATHOUDÉRAT

AU XVIIe SIÈCLE (1)

PAR M. E. DE PARIEU.

L'histoire des Provinces-Unies et celle de la Hollande en particulier, depuis la fin de la domination espagnole jusqu'à l'établissement de la monarchie néerlandaise moderne, se distinguent par la manifestation d'une lutte permanente entre divers principes opposés. La liberté et l'autorité, le principe municipal et le principe d'État, la république et la monarchie, l'esprit d'isolement fédéral et la centralisation semblent se livrer bataille sur cette terre défendue elle-même péniblement par l'industrie vigilante de ses habitants contre les flots de l'Océan.

L'élément municipal apparaît cependant comme le noyau primitif de la société néerlandaise : « Les villes de Hollande, dit un historien moderne (2), n'étaient pas comme dans

(1) On sait qu'il y a eu, au XVIIe siècle, une seconde interruption du stathoudérat, de 1702 à 1747. — (2) Davies, *History of Holland*, t. I, p. 76 et suiv. — *Exposé de la Constitution hollandaise avant* 1579.

d'autres nations, de simples portions de l'État. Mais l'État lui-même était plutôt une agrégation de villes dont chacune constituait une république distincte, pourvoyant à sa propre défense, gouvernée par ses propres lois, ayant ses cours de justice et son administration financière séparée. La souveraineté législative de toute la nation reposait dans les cités qui formaient dans leur capacité collective l'assemblée des États. »

L'administration intérieure de ces villes était composée d'un sénat ; de deux, trois ou quatre bourgmestres, composant ce qu'on appelait la *Wethouderschap;* et d'un certain nombre d'échevins ou shérifs exerçant le pouvoir judiciaire. Le *schout* ou bailli y représentait l'autorité du comte.

Les bourgmestres et shérifs étaient nommés par le grand conseil de la ville *(Vroedschap)*. — La composition de ce grand conseil était très-différente, suivant les cités. A Hoorn, le grand conseil comprenait tous les habitants possédant un capital de 250 *nobles;* à Dordrecht, il ne comptait que les membres à vie, qui se recrutaient par élection. Dans la constitution de cette ville, qui était la plus aristocratique entre toutes celles de la Hollande, il n'y avait qu'un bourgmestre nommé annuellement (1).

On voyait bien dans les États des provinces néerlandaises, outre les députés des villes, certains députés de la noblesse ou *Ridderschap*. Mais cet ordre équestre, dont le nom nous

(1) Cette organisation intérieure des villes de Hollande n'est pas sans analogie avec l'existence des grands et petits conseils dans l'organisation des villes suisses. On peut consulter, sur ce point, l'ouvrage instructif de M Cherbuliez, *la Démocratie en Suisse.*

rappelle celui qui existe encore en Prusse (1), ne paraît point avoir jamais joué un rôle très-considérable et distinct dans les affaires des Provinces-Unies.

Il en était de même de l'ordre ecclésiastique. Dans la Hollande et l'Overyssel, le clergé n'avait jamais figuré dans les États. Il avait été représenté en Zélande par l'abbé de Saint-Nicolas, en Brabant (2) par les quatorze abbés, à Utrecht, par les cinq chapitres (3).

Les États des Provinces n'avaient guère de fonctionnaires propres, si ce n'est un secrétaire et un pensionnaire. Toutefois leur pouvoir était considérable : « Et par ainsi ces provinces, dit Meteren, ont esté de tout temps (quand ils n'avoyent pas de seigneurs ou princes capables ou qui estoient encore en âge de minorité ou non encore inaugurés et récens), gouvernés par lesdits États. Tellement qu'on peut nommer leur gouvernement *aristocratique* ou puissance de peu de gens, encore que leurs souverains gouvernant bien et selon leurs priviléges, ayant eu telle authorité qu'ils pouvoyent faire ce qu'ils vouloyent, pourvue qu'ils fissent bien : mais faysant le contraire, les Estats avoyent esgard sur eux pour les tenir en bride, et le commun peuple qui consistoit en mestiers et confrairies et estoient gouvernés par leurs doyens avoyent regard sur les Estats, et voyla pourquoi quelques-uns nomment ce gouvernement un gouvernement meslé (4). »

L'influence de la maison d'Orange et de la continuité des

(1) Ritterschaft, Rittergut. — (2) En 1609, le Brabant fut divisé entre les Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols. — (3) Voir Davies, t. I, p. 85. — Emanuel de Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, traduite du flamand. La Haye, 1618. — (4) C'est à l'imitation

charges qui lui furent déférées, depuis que Guillaume Ier avait été déclaré, en 1576, amiral et stathouder de Hollande, Zélande et autres lieux (1), modifia progressivement la Constitution politique des Provinces-Unies. Cette maison de Nassau, qui présenta une succession remarquable de princes capables et dévoués à leur pays, parvint bientôt à posséder, par ses diverses branches, le stathoudérat ou pouvoir exécutif des sept Provinces-Unies (2). Le gouvernement de ces provinces, resté républicain de nom, inclina de plus en plus en réalité vers la monarchie. L'esprit commercial des cités, représenté naturellement par les États, luttait cependant contre le développement du pouvoir stathoudérat, et maintenait, en Hollande surtout, le principe républicain. Des familles investies depuis longtemps de magistratures locales se plaisaient à conserver les institutions d'un gouvernement pacifique, économe, et qui, par ses formes, permettait la conservation de leur influence. Mais les militaires, les ministres du culte réformé, que le parti républicain renfermait étroitement dans leurs fonctions

de la Hollande que M. Davies attribue les premières idées de liberté civile et de commerce introduites en Angleterre (t. I, p. 1).

(1) Kerroux, *Abrégé de l'Histoire de Hollande*, p. 322. — Voir aussi *ibid.*, p. 348. — (2) Maurice, stathouder de Hollande et de Zélande, avait recueilli en outre le stathoudérat de Gueldre Utrecht et Overyssel, en 1591, après la mort du comte de Niewenaar (Kerroux, p. 385). Le stathoudérat de Frise et celui de Groningue furent habituellement possédés, au XVIIe siècle, par une autre branche de la maison de Nassau. Cependant il paraît que Frédéric-Henri et Guillaume II avaient été investis du stathoudérat de Groningue (Kerroux p. 590 et 599).

ecclésiastiques (1) et que la maison de Nassau avait sur attacher à sa cause (2), la noblesse terrienne des provinces orientales et la partie du peuple qui était exclue de toute participation au gouvernement municipal appuyaient à l'envi le pouvoir d'une famille qui, par ses alliances avec les dynasties européennes, accroissait le prestige fondé sur les services qu'elle avait rendus à la cause de l'indépendance nationale et religieuse. Les rivalités du gouvernement fédéral donnèrent à la maison d'Orange encore d'autres appuis.

La province de Hollande exerçait dans la confédération des Provinces-Unies une prépondérance particulière. Payant à elle seule 57 p. 100 des charges communes, recevant les députés des autres provinces sur son territoire, la Hollande était, pour employer une expression usitée dans la confédération suisse, une sorte de *vorort* permanent, dont l'influence était telle que les grandes choses opérées par les Provinces-Unies se confondent souvent dans les souvenirs et les appréciations de l'histoire avec les actes de la Hollande elle-même. L'avocat ou conseiller pensionnaire de Hollande était, par les nécessités mêmes de sa charge, appelé à jouer un rôle important dans les États généraux où il devait prendre place au nom de sa province (3).

(1) Emmanuel Van der Hoeven, *Leven en Dood van Cornelis en Johan de Witt*, t. II, p, 17, Amsterdam, 1708. — (2) Le dévouement des ministres de la religion à la maison d'Orange avait éclaté dès le temps de Maurice (Kerroux, p. 429). — (3) Voir les articles 25 et 21 des Instructions pour la charge de conseiller pensionnaire, à deux époques différentes, apportées textuellement par Van der Hoeven, t. I, p. 17 et 112. Aux termes

Comme la Hollande, par sa richesse, sa population et l'importance de ses cités, était le centre naturel de la politique commerciale et républicaine dans les Provinces-Unies, il n'était pas étonnant que les provinces qui combattaient sa prépondérance se rattachassent à l'orangisme ainsi qu'au contre-poids le plus naturel de l'influence hollandaise, et, d'un autre côté, il était facile de comprendre que la Hollande cherchât à affaiblir un lien fédéral qui refusait à son vote, dans les affaires communes, un poids *légalement* supérieur à celui du vote des autres provinces confédérées avec elle : « Cet intérêt particulier, a dit M. Thorbecke, en rendant compte du livre de M. Simons sur Jean de Witt et en s'occupant de l'état du débat après la mort de Guillaume II, primait la question de la réinstallation des princes d'Orange dans leurs fonctions générales et provinciales, question qu'on place communément au premier rang, parce que l'on confond les temps postérieurs avec ceux qui nous occupent. »

Tels étaient les principaux éléments de désaccord dans une organisation politique pleine d'énergie en même temps que d'incohérence, et de vitalité en même temps que d'irrégularité.

Élective de droit, héréditaire de fait, la domination de la maison d'Orange devait ressentir plus vivement qu'une dynastie véritable, les inconvénients de l'intermittence qui atteint toutes les familles régnantes à l'occasion des minorités.

de l'article 1er de la seconde de ces instructions, le conseiller pensionnaire devait connaître au moins la langue latine et la langue française, et appartenir à la religion réformée. — Voir aussi la traduction allemande de l'ouvrage de Simons sur Jean de Witt et son temps, t. I, p. 31, 221, 228 et suiv.

Au milieu du XVIIe siècle, une minorité sans régence possible, puisque le stathoudérat était alors une charge élective, personnelle et viagère, coïncida avec l'arrivée aux affaires d'un ministre hollandais éminent et aussi avec une réaction assez vive contre les empiétements du dernier stathouder. Cet épisode souvent mais brièvement traité dans notre littérature historique (1), offre peut-être un intérêt particulier aux hommes de notre temps qui, dans des circonstances immensément différentes, ont cependant vu aussi, comme les Hollandais du XVIIe siècle, les idées républicaines et les idées monarchiques aux prises dans leur pays, et qui ont de leurs propres yeux, ou par le témoignage d'une histoire récente, assisté plusieurs fois en France au réveil du principe de l'hérédité politique sortant des tentatives et des agitations révolutionnaires et renaissant, pour ainsi dire, de ses cendres.

Guillaume II, troisième successeur de Guillaume le Taciturne dans le stathoudérat, avait remplacé en 1647 son père Frédéric-Henri, et il avait, dès le commencement de son pouvoir, semblé tirer de son mariage avec Marie Stuart d'Angleterre, le mobile d'une ambition en quelque sorte *souveraine*.

Le 3 juillet 1650, contrarié par l'intention des États de Hollande, de renvoyer une grande partie de l'armée et irrité surtout contre certaines villes qui l'avaient mal reçu dans une tournée effectuée par lui pour obtenir d'elles le désaveu de l'opposition des États, il s'avisa de faire appeler chez lui

(1) V. l'article de M. Mignet dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1841.

et arrêter dans son appartement, six membres des États opposés à sa politique et appartenant aux localités dont il pensait avoir à se plaindre.

C'étaient Jacques de Witt, ex-bourgmestre de Dordrecht, Jean de Waal, bourgmestre, et Albert Ruyl, pensionnaire de Haarlem, Jean Duyst van Voorhout, bourgmestre de Delft, Keyser, pensionnaire de Hoorn, et Nicolas Stellingwerf, pensionnaire de Medenblick. Ils furent conduits à la forteresse de Louvenstein, déjà tristement connue par l'incarcération de Hogerbeets et de Grotius, sous le stathoudérat de Maurice, et ils n'en sortirent, quelques mois après, qu'en résignant leurs emplois (1).

Jacques de Witt, qui appartenait à une famille de l'aristocratie bourgeoise de Dordrecht (2), paraît avoir joué quelque rôle, non-seulement dans les affaires intérieures, mais peut-être aussi dans les négociations extérieures intéressant son pays, et un de ses parents, André de Witt, avait été quelque temps avocat de Hollande après l'emprisonnement de Barneveldt (3). Il donna le jour à deux fils qui devaient représenter avec honneur le parti frappé dans sa personne, et dans l'esprit desquels il avait entretenu probablement dès l'enfance l'exaltation de ses ressentiments (4).

Corneille de Witt était né le 15 juin 1623, et Jean de

(1) Davies, t. I, p. 526 et 691. — (2) La particule *de* en hollandais correspond à notre article *le*. — (3) Voir ce qui est dit du voyage de Jacques de Witt en Suède et des relations qu'il avait eues à Lubeck avec l'embassadeur de France Chanut, dans le *Recueil des Lettres et Négociations de Jean de Witt*, traduction française, t. I, p. 120 et 343. — Van Hall *Lofrede of de Witt*, p. 57. — (4) « Souvenez-vous, leur disait-il, de la prison de Louvenstein ! » (Kerroux, p. 655.)

Witt le 17 septembre 1625. Ce dernier, signalé dès son enfance par des talents précoces et des études scientifiques fortes, compléta son éducation par des voyages à l'étranger et par l'apprentissage du barreau (1); il fut successivement nommé, en 1650, pensionnaire de la ville de Dordrecht, et en 1653, après la mort d'Adrien Paauw seigneur de Heemstede, conseiller pensionnaire de Hollande (2). Il était investi à vingt-huit ans de cette sorte de tribunat qui avait coûté la vie à Barneveldt, et que le prédécesseur de Paauw, Jacques Cats, avait déposé en versant des larmes de joie, agenouillé au sein de l'assemblée des États, et remerciant le ciel de sortir de sa charge sans malheur (3). Nul n'avait disputé à Jean de Witt son élection, « à cause du périlleux temps présent, » écrit un contemporain (4).

Le stathouder Guillaume II était mort peu après l'arrestation des six députés des États, laissant un fils posthume, le célèbre Guillaume III, né le 4 novembre 1650, une semaine après la mort de son père. Guillaume Frédéric, cousin du jeune prince, stathouder de Frise et de Groningue (5),

(1) Van Hall, *Lofrede of de Witt*, p. 69 et 70. — (2) Emmanuel Van der Hoeven, t. I, p. 14. Nous disons *conseiller pensionnaire* et non *pensionnaire du conseil*, d'après une note très-pertinente ce nous semble du traducteur allemand de l'ouvrage de M. Simons, 1er partie, p. 221. — (3) Van der Hoeven, t. II, p. 383. Cats était un poète surnommé le *La Fontaine hollandais*. — (4) Thurloë, t. 1, p. 359. — (5) Le stathoudérat de Groningue, dont Maurice, F.-Henri et Guillaume II avaient été investis (Kerroux, p. 529, 590 et 599), fut réuni à celui de Frise, après la mort de Guillaume II, sur la tête de Guillaume-Frédéric (Kerroux, p. 631). Ils passèrent l'un et l'autre à son fils Henri-Casimir, en 1664

n'étant pas accepté par les cinq autres provinces en cette même qualité, le stathoudérat y fut en réalité vacant.

Dans une constitution où le pouvoir était presque continuellement balancé entre le stathouder et le conseiller pensionnaire de Hollande, ce dernier jouant en quelque sorte le rôle de leader habituel des États de cette province, et souvent aussi des États généraux, une pareille situation renfermait le germe d'une influence décisive et presque souveraine pour le conseiller pensionnaire et pour la province qu'il représentait. Aussi vit-on, après la mort de Guillaume II, les États de Hollande se saisir immédiatement d'une grande autorité. Ils provoquèrent la réunion à La Haye d'une grande assemblée des délégués de toutes les provinces, assemblée qui régla plusieurs questions soulevées par l'absence du stathouder, relativement aux différends entre les diverses provinces, à la religion et à la milice (1). Pour ce qui concernait l'administration intérieure de leur province, les États de Hollande s'attribuèrent à eux-mêmes ou conférèrent aux villes la nomination de divers emplois, confiée précédemment au stathouder (2).

Une sorte d'interrègne commençait. Ce qui donne à cet intervalle historique un intérêt particulier, c'est qu'il est tout entier rempli par l'histoire d'un homme. Le conseiller pensionnaire Jean de Witt réélu quinquennalement en cette qualité depuis 1653 jusqu'à sa mort, personnifia ainsi jusqu'en 1672 le gouvernement demi-républicain dont il était

(Kerroux, p. 718). Le petit-fils de ce dernier joignit le stathoudérat de Gueldre aux deux autres, en 1722, et devint stathouder général des sept provinces en 1747.

(1) Davies, p. 700 à 707. — (2) *Ibid.*, p. 696.

le chef et dont le caractère transitoire était attesté par cette personnification même qui l'identifiait pour ainsi dire avec l'habileté et à la situation d'un homme.

Les événements extérieurs semblèrent favoriser le développement du pouvoir de Jean de Witt.

La tête du roi d'Angleterre Charles Ier était tombée sur l'échafaud de Whitehall, le 30 janvier 1649. Le prince d'Orange était, par sa mère, le petit-fils du souverain immolé par les passions révolutionnaires qui agitaient la Grande-Bretagne. Il avait reçu au berceau, en 1653, le cordon de la Jarretière, qui lui avait été conféré par son oncle Charles II, prétendant exilé sur le continent. La politique de l'Angleterre républicaine était intéressée à ce que le stathoudérat ne fût pas relevé au profit du neveu de Charles, dans la république des Provinces-Unies.

Déjà, la froideur des Hollandais pour la république d'Angleterre, le mauvais accueil fait aux ambassadeurs britanniques par le parti orangiste (1), les exigences des passions puritaines qui avaient voulu imposer aux deux républiques une réunion contraire à la diversité des intérêts, des traditions et des nationalités de ces deux pays, avaient allumé en 1652 une guerre désastreuse dans laquelle de Witt, lors de son arrivée au pouvoir, avait trouvé son pays engagé.

Lorsque les souffrances des Provinces-Unies, après une résistance glorieuse, leur firent rechercher la paix, qui fut conclue par le traité de Westminster, le 15 avril 1654, Cromwell profita de la circonstance pour abaisser autant qu'il dépendait de lui, dans les Provinces-Unies, le pouvoir d'une maison alliée à celle des Stuarts, et dont le parti

(1) Walter Harris, p. 2. — Van der Hoeven, p. 29 à 32.

vivace et persévérant se servait habilement de toutes les occurrences et profitait des haines de la lutte (1), comme plus tard, lorsque la Hollande fut en guerre avec Charles II, ce même parti, disons-le dès ce moment, sut exploiter à son profit le désir de la paix.

L'acte d'exclusion du 4 mai 1654, voté par la province de Hollande seule, à la demande de Cromwell et comme condititiion de la paix précédemment signée, statua que le jeune prince d'Orange serait à jamais exclu des charges de stathouder, capitaine général et amiral. La violation de la constitution fédérale par ce traité d'une province isolée avec une puissance étrangère, l'injustice d'une exclusion ainsi prononcée contre un enfant de quatre ans ; l'imprudence de cet engagement vis-à-vis du parti des royalistes anglais, et enfin la renonciation à une partie de la souveraineté nationale par cette interdiction concédée aux exigences de Cromwell, ont été naturellement reprochées à de Witt, mais ne peuvent retomber à sa charge que pour une part de responsabilité difficile à déterminer et peut-être nulle. L'initiative de cette exigence a appartenu en effet à Cromwell, et la Hollande, lorsqu'elle y consentit, avait considérablement souffert de la guerre. Trois mille maisons, dit-on, étaient devenues vides à Amsterdam (2). Toutefois, si rien n'établit que de Witt ait désiré l'acte d'exclusion, s'il paraît même avoir voulu en détourner l'exigence ou en faire modifier les termes (3), le fond de cet acte était d'accord avec la tendance

(1) Davies, p. 721. — (2) Kerroux, p. 662. — (3) Voir sa correspondance avec Boreel, dans les *Lettres et Négociations*, t. I, p. 129, 142 et 120. — En sens contraire, voir le passage de d'Estrades, cité par Kerroux, p. 704.

intime de sa politique, et, lorsqu'après la chute de la famille Cromwell, qui eut lieu en 1659, la radiation de la clause d'exclusion eût été opérée en 1662, d'accord avec Charles II (1), ce ne fut que pour être remplacée bientôt après, et en 1667, par un acte ayant la même portée et le même but, à savoir l'édit perpétuel, qui, comme acte spontané de la souveraineté de la province de Hollande, abolissait à jamais le stathoudérat et sapait ainsi l'avenir du jeune prince d'Orange dans sa base.

Pendant que la politique de la Hollande se développait dans le sens de la diminution du pouvoir de la maison d'Orange, il est intéressant de voir la persistance et la vivacité des sympathies qui entouraient le jeune rejeton du *Père de la Patrie*.

L'héritier mineur des princes d'Orange n'avait rien des prérogatives d'un souverain. C'était cependant beaucoup plus que l'héritier d'un grand citoyen, et il est curieux de constater combien d'espérances et de respects entouraient déjà le berceau de cet enfant qui avait eu pour parrains les États de Hollande et de Zélande, ainsi que les villes de Delft, Leyde et Amsterdam, et dont le prédécesseur avait été investi lui-même, en 1631, et à l'âge de cinq ans seulement, de la survivance des grandes charges de son père (2). En juin 1653, le jeune Guillaume, alors âgé de moins de trois ans, était conduit à Bréda et passait en bateau sur la Meuse devant la ville de Dordrecht. Sa nourrice l'éleva dans ses bras pour le montrer à des habitants placés

(1) Traduction allemande de Simons, t. I, p. 97. — Kerroux, p. 704. — (2) *Ibid.*, p. 569.

sur le bord du fleuve. Plusieurs s'en allèrent en criant : *Vive le jeune Prince!* et il y eut le soir une grande émotion dans la ville (1). Peu après, et le 6 août de la même année, l'arrivée du jeune prince à La Haye y impressionnait aussi vivement l'opinion publique (2). Vers la même époque, certaines provinces, la Frise, la Zélande, Groningue, demandaient que le jeune prince fût investi des charges de capitaine et d'amiral général, dans la supposition que le comte de Nassau, stathouder de Frise et Groningue, les exercerait en son nom (3). Trois ans plus tard, les États de Hollande s'inquiétaient de recevoir une pétition dans laquelle le jeune prince, alors âgé de six années seulement, était désigné sous le titre de *Son Altesse*, sans aucune autre addition. Les États voulaient, par une distinction assez puérile, que l'intitulé des actes faits au nom du jeune prince portât ces mots : *M. le prince d'Orange*, et que le titre d'Altesse ne pût être appliqué que dans le cours de l'acte et comme subordonné à la désignation précédente (4).

Tel était l'état des esprits en Hollande au commencement du gouvernement de Jean de Witt.

Le parti républicain y était dominant, mais par un fait accidentel et transitoire. Inquiet et incertain devant le

(1) Van der Hoeven, t. I, p. 41. — (2) Kerroux, p. 671. C'est à cet incident que se rapporte, la lettre insérée dans les papiers d'État de Thurloë (I, p. 391), où l'on raconte que la maison de Jean de Witt, à La Haye, faillit être pillée, et les vitres en furent cassées par la populace. — (3) Thorbecke, *loco citato*. — (4) Van der Hoeven, t. I, p. 87. Le titre d'Altesse avait été donné, pour la première fois, à Frédéric-Henri par le roi de France. Les stathouders n'avaient porté antérieurement que le titre d'Excellence (Kerroux, p. 581).

berceau d'un enfant dont le nom était resté populaire, il aspirait à contenir plutôt qu'à supprimer l'influence de la maison d'Orange.

On ne retrouve ici rien de ce qui a caractérisé les discordes politiques de l'Angleterre au XVIIe siècle, et de la France au XVIIIe siècle. Sans doute, il faut l'attribuer à ce que le débat politique était dégagé, en Hollande, de ces questions de croyances qui se mêlaient à des degrés très-inégaux aux luttes que nous venons de rappeler, et aussi à ce que l'agitation démocratique y avait un tout autre but.

S'il pouvait y avoir quelques militaires ou gens de cour intéressés à l'existence du stathoudérat, l'aristocratie municipale et marchande tirait, au contraire, parti de sa suppression au profit de son propre pouvoir. Le parti républicain n'était donc pas populaire en Hollande, et il n'avait pas les entraînements qui naissent quelquefois de la sympathie des masses.

Quant à la question religieuse, il n'y avait rien, dans les Provinces-Unies, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, qui fût analogue aux dissensions ecclésiastiques qui passionnaient de la Grande-Bretagne vers la même époque. Si une dissidence religieuse avait servi de prétexte à la mort de Barneveldt, si même les ministres du culte se montraient, en général, favorables aux descendants du fondateur de l'indépendance nationale et protestante, la division des opinions théologiques en Hollande, au temps de Jean de Witt, n'avait plus l'importance nécessaire pour susciter ou colorer des violences.

Il fut naturel, dans ces circonstances, que la passion populaire ne secondât, sous aucun rapport, l'innovation ré-

publicaine improvisée sur le berceau d'un orphelin, mais il arriva plutôt, en certaines circonstances, que la sédition servît la cause de l'orangisme contre les oligarchies municipales; et d'un autre côté le républicanisme modéré et tiède des bourgeois hollandais trouva successivement aussi peu de sympathie chez les révolutionnaires anglais que chez les Stuarts restaurés.

Après avoir marqué les rapports de l'orangisme et du republicanisme néerlandais, il est curieux de voir comment le sort des deux principes politiques en présence se rattache aux événements qui remplissent le gouvernement de Jean de Witt, et qui semblent se diviser en trois périodes principales : avant, pendant et après la guerre contre Charles II, qui en occupe l'époque intermédiaire.

L'histoire de Jean de Witt, pendant ces diverses époques, se présente sous deux faces principales distinctes, quoique réciproquement liées. En suivant les événements diplomatiques, administratifs et militaires qui s'accomplissent sous le gouvernement du conseiller-pensionnaire, il ne faut jamais perdre de vue la politique intérieure de son parti, qui a pour but de modifier la constitution du pays dans le sens républicain et d'affaiblir la tradition stathoudérale. Tout forme un ensemble sous ce rapport, et c'est même la politique extérieure qui a réagi d'une manière décisive et finale sur le résultat de la lutte politique engagée dans le sein même du pays.

Nommé conseiller-pensionnaire en 1653, et parvenu l'année suivante à terminer la guerre contre l'Angleterre, dont les premières hostilités remontaient au 29 mai 1652, Jean de Witt tint pendant dix ans le gouvernail des affaires

publiques, au milieu d'une mer presque sans périls. Le prince d'Orange était enfant encore et les Provinces-Unies étaient en paix avec les deux puissances dont l'hostilité pouvait le plus menacer leur existence : la France et la Grande-Bretagne.

Les faits les plus importants du gouvernement de Jean de Witt, pendant cette période, ont été les réformes financières de l'intérieur, les guerres soutenues contre la Suède et le Portugal, les médiations fréquentes du conseiller-pensionnaire dans les différends mutuels de quelques-unes des Provinces-Unies.

L'opération de la conversion des rentes perpétuelles, qui a été discutée en France pendant plusieurs années, sous le règne de Louis-Philippe, et qui a été accomplie avec succès par le gouvernement du Prince-Président, en 1852, avait préoccupé, dès la première moitié du XVIIe siècle, les financiers hollandais, déjà versés dans la pratique du crédit public, et dont Guillaume III emporta plus tard en Angleterre les enseignements et l'expérience sous ce rapport (1).

La conversion des rentes perpétuelles du denier 16, comme on disait alors, c'est-à-dire du taux de 6 1/4 p. 0/0, au denier 20, c'est-à-dire au taux de 5 p. 0/0, avait été opérée en Hollande, en 1640, et imitée ensuite dans les finances de la Généralité des Provinces-Unies (2). Jean de Witt la fit renouveler pour ce qui concernait aussi bien la dette de la Généralité que celle de la Hollande, en convertissant les rentes du taux de 5 à celui de 4 p. 0/0.

(1) Garnier : *Éléments de Finances*, p. 114. — (2) *Mémoire de Jean de Witt*, édition de 1709, p. 312. — Davies, t. I, p. 677.

La résolution des États de Hollande, adoptée sur sa proposition, est à la date du 7 août 1655. On voit par ces termes (1) que c'était bien une conversion véritable, avec offre de remboursement pour les créanciers qui n'accepteraient pas la diminution de leur rente, et non, comme l'a pensé M. Rossi (2), une réduction forcée.

Cette mesure était combinée avec un système d'amortissement appliqué à la dette de la province de Hollande. Les deniers épargnés par la conversion devaient être affectés avec la jouissance de l'intérêt composé, à l'amortissement de la dette convertie (3). C'est sous rapport, avec raison, que M. Rossi a rapporté à la Hollande l'invention du procédé de l'amortissement des dettes publiques. Plus tard, une retenue qui paraît avoir affecté plutôt la forme d'un impôt,

(1) Van der Hoeven, t. I, p. 78. — (2) *Cours d'Économie politique*, IVe vol., p. 356. (3) Van der Hoeven, t. I, p. 76. Il est énoncé dans les lettres de Jean de Witt (t. III, p. 101), et dans l'ouvrage de Kerroux (p. 622), que cette conversion des rentes produisit une économie de quatorze millions de florins par an; mais si la dette de la Hollande était de cent quarante millions, comme l'énoncent les prétendus *Mémoires de Jean de Witt* (traduction française, p. 312 et suiv.), et Van der Hoeven (t. I, p. 25), l'économie annuelle devait être de vingt-huit millions, par la réduction de l'intérêt de cinq à quatre.

En tout cas, il est difficile d'expliquer comment, même par l'application de la somme de vingt-huit millions par an, la dette aurait pu être réduite de cent quarante millions en 1655, à soixante-cinq millions en 1672, à moins qu'on admette qu'il y avait d'autres sommes affectées à l'amortissement que les revenus économisés sur la conversion, ainsi qu'on peut l'inférer de ce que dit Simons, t. I, p. 150.

réduisit de 4 à 3 4/5 l'intérêt des rentes servi par l'État (1). Ainsi nous trouvons dans ce petit pays, où les sociétés anonymes ont aussi été inventées, la première éclosion de la plupart des institutions économiques modernes.

La guerre contre la Suède fut soutenue de concert avec la Pologne et le Danemarck. Elle donna lieu, en 1659, à une expédition brillante contre Nyborg qui fit le plus grand honneur à Ruyter, préludant alors, à la tête de l'escadre hollandaise, à sa glorieuse destinée. Cette expédition procura aux Danois la reprise de l'île de Fionie (2).

La paix avec la Suède fut conclue en 1660, après la mort du roi Charles-Gustave, mort occasionnée suivant un historien par la surprise et la douleur résultant de la prise de Nyborg (3).

La guerre avec le Portugal eut une issue moins heureuse. Cette guerre avait pour cause des contestations relatives à la possession de la capitainerie du nord que les Portugais avaient jointe à leurs possessions du Brésil, et qui était réclamée par les Hollandais (4).

Les hostilités entre les deux nations paraissent s'être renfermées dans la sphère maritime; elles furent terminées par un traité signé en 1661.

Le territoire litigeux fut définitivement cédé au Portugal, moyennant une indemnité de quatre millions de cruzades calculées chacune à la valeur de deux florins hollandais. Le

(1) Simons, *Johan de Witt en Zijn ttjd. Derde Deel*, p. 100, Amsterdam, 1842. — (2) Van der Hoeven, t. I, p. 122. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.*, p. 104. Il est à remarquer que dans les conférences qui précédèrent la déclaration de guerre des États généraux au Portugal, en 1657, les envoyés hollandais se servirent de la langue latine.

Portugal dût aussi restituer l'artillerie prise au Récif (1) et dans d'autres forts du Brésil.

Le traité contint, en outre, diverses dispositions commerciales et douanières.

Une autre partie des travaux de Jean de Witt est relative aux affaires intérieures de certaines villes ou de certains États de la confédération. C'est ainsi qu'on le voit, tantôt concilier en 1661 les régents de la ville de Gorcum, tantôt s'interposer au nom des États généraux (2) entre le Comte et les États de la Frise orientale en 1662 (3).

Cette période de paix laissa subsister, sans modification sérieuse, les relations entre le prince d'Orange et le parti républicain, telles que nous les avons vues caractérisées par un mélange de défiance et de respect.

Ces deux sentiments inspiraient, sans doute, l'intervention des États de Hollande dans l'éducation du jeune prince d'Orange. En 1660, les États nommèrent, en effet, un jeune prince, jusque-là placé sous la direction d'un précepteur nommé Triglandus, six tuteurs du nombre desquels était le conseiller-pensionnaire, et dont quatre avaient été proposés par la princesse Marie, mère du jeune Guillaume (4). Chaque

(1) Le Récif avait capitulé en 1654. La guerre entre l'Angleterre et la Hollande avait empêché les Provinces-Unies de secourir leur colonie, comme l'avait demandé la députation envoyée en Europe en 1752, par le gouverneur hollandais de Pernambuco (voir Beauchamp, *Histoire du Brésil*, t, III, p. 291 et suiv.). C'est à tort que des reproches ont été adressés à de Witt, au sujet de cette prise du Récif. — (2) Van der Hoeven, t. I, p. 148. — (3) *Ibid.*, t. I, p, 184. C'est ainsi qu'on vit pareillement plus tard Jean de Witt aplanir des différends dans l'Overyssel (*Ibid.*, t, II, p. 233). — (4) Voir sur tout ceci Van der Hoeven, p. 87 et 143 à 146, et la traduction alle-

jour le prince recevait des leçons de Bornius pour l'histoire et la politique, et celles d'un autre maître pour les sciences mathématiques. Jean de Witt allait tous les lundis, au rapport d'Aitzema, surveiller l'instruction du jeune Guillaume et lui parler des affaires de l'État. Des républicains élevaient ainsi le prince pour qui le stathoudérat rétabli ne devait être que le marchepied d'un trône.

En 1663, les États de Hollande s'offensèrent cependant de voir introduire dans quelques églises de leur province l'usage emprunté à d'autres provinces de prier publiquement pour le prince d'Orange. Ils enjoignirent à tous les ecclésiastiques de prier en premier lieu « pour leurs nobles et grandes puissances les États de Hollande et de West Frise comme le véritable souverain et l'unique puissance souveraine après Dieu dans cette province; ensuite pour les États des autres provinces leurs alliées et pour tous les députés à l'assemblée des États généraux et au conseil d'État. » Bientôt cependant l'attention des hommes d'État hollandais allait être appelée vers des préoccupations plus graves.

Les Provinces-Unies, à l'époque dont nous nous occupons, n'avaient guère pour alliée solide et sincère que l'Espagne, et avaient également à se défier de l'Angleterre et de la France. La politique de cette dernière puissance tendait à la conquête des Pays-Bas espagnols qui étaient le boulevard

mande du livre de Simons, p. 129, t. I. — Walter Harris, dans son *Histoire de Guillaume III*, accuse néanmoins de Witt d'avoir négligé l'éducation du prince (p. 3). Burnet dit, de son côté, que le prince n'avait appris ni l'histoire ni l'art militaire (t. I, p. 580). Après la mort de la princesse Marie, le jeune Guillaume, encore mineur, trouva dans sa grand'mère maternelle une protectrice éclairée.

des Provinces-Unies. D'un autre côté, l'Angleterre était la rivale maritime et commerciale des Provinces-Unies, et cherchait à se les assimiler, et, en quelque sorte, à les *vassaliser*. La république d'Angleterre avait cherché à s'incorporer la république néerlandaise. La royauté des Stuarts, à son tour, voulait entraîner les Provinces-Unies dans son orbite par le lien du stathoudérat.

Toute la diplomatie des Provinces-Unies tendait à diviser ces dangereux voisins, et les hommes d'État de la Hollande avaient pu trembler d'une crainte prophétique, lorsqu'ils avaient vu Cromwell et Louis XIV réunis contre l'Espagne, et, peu après, Dunkerque repris par les armées de cette coalition (1658).

Cependant, lorsque le traité de Westminster eut satisfait aux exigences du Protecteur par l'acte d'exclusion qui s'y rattachait, la Hollande avait pu croire que la rivalité des intérêts nationaux allait être paralysée par certaines sympathies politiques entre les deux républiques.

Sa confiance fut courte, et lorsque Charles II fut remonté en 1660 sur le trône, le gouvernement de La Haye dut craindre tout à la fois les rancunes politiques qui se rattachaient à certaines circonstances de l'exil du prétendant (1), l'influence de la parenté du prince d'Orange et l'hostilité commerciale des deux peuples (2). Charles II n'hésita pas,

(1) M. Simons (1re partie, p. 213 de la traduction allemande) prétend que Charles II conservait du ressentiment au sujet de la clause du traité de Westminster qui interdisait à la république le droit de recevoir aucun rebelle anglais sur son territoire. Hume ajoute que Charles II avait autant d'aversion pour le caractère hollandais que de goût pour le caractère français (ch. LXIX). — (2) Van der Hoeven

en diverses circonstances, à manifester son mauvais vouloir contre *la faction de Louvestein,* ou à se plaindre de la conduite de Jean de Witt à l'égard de son neveu (1).

L'alliance défensive, conclue le 27 avril 1662 entre les Provinces-Unies et la France, indiqua de quel côté étaient non la confiance et l'amitié des Hollandais, mais leurs moindres craintes.

Malgré les efforts des Provinces-Unies pour conjurer la rupture, Charles II leur déclara la guerre le 4 mars 1665 (2).

Dans cette lutte redoutable, où l'hostilité britannique fut appuyée par une attaque de l'évêque de Munster, la France resta inactive jusqu'au moment où elle put craindre que la guerre ne produisît, dans les Pays-Bas, une réaction favorable à l'orangisme.

Alors Louis XIV se décida à envoyer un secours aux États généraux, et il déclara même la guerre à l'Angleterre sans toutefois réunir jamais ses flottes à celles des Sept-Provinces qui durent ainsi supporter presque seules le poids de la lutte (3).

Opdam, Tromp, Corneille de Witt et surtout Ruyter

raconte diverses attaques dirigées par les Anglais contre le commerce hollandais, en 1664 (t. II, p. 224).

(1) Kerroux, p. 706, 727, 783. — (2) Hume rapporte que Charles II fut suspecté d'avoir déclaré la guerre aux Hollandais pour détourner une partie des subsides concédés en vue des hostilités. Il ajoute que le goût de Charles II pour les affaires de mer put contribuer à sa détermination. — (3) Il est juste d'observer que la nécessité de faire face aux approches redoutées de la flotte française affaiblit quelquefois les escadres britanniques.

disputèrent au pavillon anglais l'empire de la mer. Jean de Witt lui-même se distingua non-seulement par ses services administratifs, mais encore par son habileté nautique, et guida la sortie d'une escadre dans un passage difficile. On lui a même attribué l'invention de boulets chaînés employés dans le cours de cette guerre (1). Cette lutte de trois années honore assez le gouvernement de Jean de Witt pour que nous en rappelions les péripéties principales.

Le début de la guerre navale fut malheureux pour les Hollandais.

Rencontrée par la flotte anglaise le 13 mai 1665, à dix lieues de la côte de Suffolk, la flotte des Provinces-Unies éprouva une douloureuse défaite. Le vaisseau de l'amiral Wassenaar d'Opdam sauta en l'air. Le lieutenant-amiral de la Meuse, Kortenaar, fut aussi tué dans le combat, et plusieurs capitaines hollandais remplirent assez mal leur devoir pour mériter de sévères punitions.

Les Provinces-Unies firent les plus généreux efforts pour réparer ce désastre, et le 14 août de la même année, elles remettaient à la mer une force navale composée, sans compter les brûlots et les yachts, de 92 vaisseaux portant 4,337 canons, 1,050 matelots, 1,283 soldats de marine (mariners), et 3,501 soldats de l'armée de terre.

La flotte était placée sous le commandement de Ruyter, dirigé par trois représentants des États, Huyghens, Boreel et le grand-pensionnaire lui-même, qui, dans cette circons-

(1) Van der Hoeven, t, I, p. 251. Jean de Witt renouvela un service nautique analogue à celui que nous venons de rappeler, en 1672 (*Ibid.*, p. 279). Voir aussi la traduction allemande de Simons, IIe partie, p. 173.

tance comme dans plusieurs autres, fut remplacé dans sa charge par son neveu Vivien, pensionnaire de Dordrecht.

C'était, en effet, alors l'usage en Hollande, comme dans le moyen-âge à Venise, et plus tard même sous la république française au dernier siècle, que les commandants militaires fussent souvent assistés et surveillés dans leurs opérations par des délégués du pouvoir civil auquel ils devaient obéir.

La flotte hollandaise chercha inutilement jusqu'au mois d'octobre les escadres britanniques, sans trouver une occasion de les combattre.

Il en fut autrement l'année suivante. Ruyter, que de Witt avait aidé dans les préparatifs de l'armement sans le suivre cette fois à la mer, livra à la flotte anglaise, commandée par Monk devenu duc d'Albemarle, une furieuse bataille, les 11 et 12 juin, à la hauteur des Dunes, et la força à se retirer vers la Tamise. Mais les Anglais ayant reçu des renforts le 13 juin, le combat recommença le lendemain. Après une dernière et chaude affaire, dans laquelle Ruyter et Tromp combattirent en héros, l'escadre anglaise du pavillon blanc fit voile vers le nord, tandis que les amiraux du pavillon rouge et du pavillon bleu se réfugiaient vers les côtes d'Angleterre. Le brouillard interrompit la poursuite des Hollandais, qui revinrent glorieusement aux Wielingues n'ayant perdu que 4 vaisseaux, tandis que les Anglais en avaient à regretter 23. L'amiral anglais Ayscue, fait prisonnier, fut donné en spectacle au peuple de La Haye. Nous avons deux bulletins de cette longue bataille. La lettre de Monk à sir Coventry est courte. Le duc d'Albemarle écrit qu'il n'a jamais combattu avec de plus mauvais officiers, et qu'il n'y en a pas plus de 20 parmi eux, qui se soient conduits

comme des hommes (1). Jean de Witt nous a laissé, au contraire, dans un rapport officiel, le récit détaillé de cette brillante victoire des Hollandais (2), qui fut malheureusement compensée peu après par un revers (14 août), à la suite duquel Tromp, en désaccord avec Ruyter, fut remplacé par Van Ghent.

L'année 1667 vit s'accomplir, sous la direction de Corneille de Witt comme député des États et des amiraux Ruyter et Van Ghent, une expédition maritime des plus audacieuses. Une flotte néerlandaise puissante, portant quelques troupes de débarquement, se dirigea dans les premiers jours de juin vers l'embouchure de la Tamise, s'empara du fort de Sheerness en construction dans l'île de Sheppey, et remonta jusqu'auprès de Chatham la rivière de la Medway, qui se jette dans la Tamise à droite de son embouchure. Plusieurs bâtiments coulés dans la rivière par les Anglais et le feu du château d'Upnor n'empêchèrent pas les Hollandais de prendre ou brûler neuf gros vaisseaux anglais, parmi lesquels était le *Royal Charles*, qui avait ramené en Angleterre le souverain restauré dont il portait le nom. Les États généraux furent très-fiers du succès de l'expédition de Chatham. Des coupes d'or richement travaillées, autour desquelles la prise de Sheerness et des vaisseaux anglais était représentée sur l'émail, furent données à Corneille de Witt et à Ruyter. Ce dernier reçut en outre un coupon de rente de six mille florins de capital, et des sommes moindres furent allouées aux principaux officiers qui lui avaient prêté leur concours.

(1) Voir la lettre mal datée dans Pepys, t, I, p. 110, édition in-8°. — (2) Van der Hoeven, p. 25 à 37.

Le succès de l'expédition de Chatham jeta l'effroi dans Londres, et accéléra la conclusion des négociations pour la paix, qui fut conclue peu après à Bréda.

Cette période de guerre paraît avoir produit sur la situation politique intérieure un double effet contraire. D'une part on vit l'orangisme se réveiller souvent dans les souvenirs du peuple hollandais, inquiet de tel ou tel revers, et d'un autre côté, la défiance du parti opposé s'accrut dans la même proportion. En 1666, les États de Hollande, sous l'influence de ce sentiment, remplacèrent deux des tuteurs chargés de l'éducation du prince, et renouvelèrent le personnel de sa maison et les gentilshommes de sa chambre (1).

Cependant avec l'âge du prince grandissait la prévision de son influence aux yeux des esprits perspicaces. L'étoile de son avenir était aperçue par l'instinct de plusieurs, et en 1666 un membre des États généraux put s'écrier avec une pénétration railleuse : « La Hollande pense faire du prince un enfant de l'État, mais je vois que dans peu elle-même sera un enfant du prince (2). » Sur la flotte des États elle-même, l'orangisme professé par Tromp avait fait éclater ses manifestations au milieu d'une guerre conduite avec habileté et courage par le parti contraire (3).

Il est souvent dans la fortune de l'homme un point culminant au-delà duquel la décadence commence. L'époque qui suivit la conclusion de la paix avec l'Angleterre à Bréda le 31 juillet 1667, représente ce faîte dans la fortune politique des frères de Witt. C'est à la fin de 1667 que l'édit perpétuel

(1) Van der Hoeven, t. II, p. 17 et 18. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*, t. I, p. 243 à 250.

est voté et juré par tous les fonctionnaires, à l'exception, dit-on, d'un seul (1). C'est en 1668 qu'est signée la triple alliance des Provinces-Unies avec l'Angleterre et la Suède, dans le but de protéger les Provinces-Unies contre l'ambition menaçante de Louis XIV. Ces deux actes représentent le triomphe de la pensée de Jean de Witt au dedans et au dehors de son pays. Mais ils marquent les points de départ d'une réaction dont le supplice infligé aux deux frères par les passions populaires est le dernier terme.

L'édit perpétuel du 5 août 1667, attribué par quelques historiens à la frayeur qu'inspirèrent aux États de Hollande les trames ourdies pour secourir les armes anglaises (2), fut un succès factice excédant ce que comportait la véritable force du parti qui l'avait obtenu et le véritable état de l'opinion publique dans les Provinces-Unies.

Toute l'histoire présente un certain nombre de ces circonstances dans lesquelles un parti politique, profitant de son ascendant, remporte un triomphe éphémère que le travail naturel des événements et la force des choses doivent détruire. Nous avons remarqué les racines puissantes de l'orangisme alors qu'il n'était représenté que par un enfant. Combien ce parti devrait être plus confiant et plus fier alors que le jeune Guillaume approchait de sa majorité et commençait à montrer à tous les yeux la sagesse de son esprit et la fermeté de son caractère!

Ce fut le moment où le parti des frères de Witt, abusé sur la portée de son propre pouvoir, essaya de fermer l'ave-

(1) Van der Hoeven, t. II, p. 197. — (2) Raynal, *Histoire du Stathoudérat*, édition de 1750, t. I, p. 221.

nir au jeune prince. Son bannissement seul, s'il eût été possible, eût été propre à assurer un tel résultat, et au lieu de cela, trois ans après l'édit perpétuel, on appelait librement au conseil d'État, par le seul fait de l'influence de son nom et de sa situation, le fils et l'héritier des stathouders.

La triple alliance, dont la pensée était sans doute plus facile à justifier en présence des progrès croissants de l'ambition de Louis XIV, ne fut pas, en réalité, moins insignifiante et moins dangereuse. Tous les revirements politiques ont généralement leurs dangers. La rivalité maritime de la nation anglaise et de la nation hollandaise, les liens du prince d'Orange avec Charles II, l'opposition de l'esprit monarchique, restauré dans ce dernier pays, avec l'esprit républicain du gouvernement de Jean de Witt (1), étaient en outre, pour la triple alliance, des périls évidents et particuliers.

Le désir de Charles II, de détruire dans son pays le protestantisme et les libertés publiques avec l'aide de Louis XIV, porta à cette combinaison le coup mortel. A l'aide de quelques séductions, Louis XIV parvint aisément à détacher le gouvernement anglais de la triple alliance, et dès lors, les Provinces-Unies, trahies par la Suède et réduites à l'appui de l'Espagne et du Brandebourg (2), furent exposées à l'ambition et au ressentiment de Louis XIV. Jean de Witt, qui avait eu le tort de ne pas prévoir le danger d'assez loin et de laisser désorganiser l'état militaire territorial de son

(1) La cour d'Angleterre avait été fort blessée de certains écrits et de certaines médailles répandues en Hollande (Van der Hoeven, t. II, p. 243 et 244). — (2) Frédéric-Guillaume, *le grand-électeur*, véritable fondateur de ce qui a été depuis le royaume de Prusse,

pays (1), fit-il, administrativement et militairement, tout ce qui était propre à conjurer le danger, et ne fut-il paralysé dans ses efforts que par les stathoudériens, comme l'a écrit l'abbé Raynal (2)? Je suis porté à le penser (3), malgré quelques reproches qui lui ont été adressés à cet égard. Mais il est évident qu'avec des ressources militaires restreintes, des germes de trahison intérieure qui éclatèrent bientôt après (4), et enfin l'énorme prépondérance des forces de Louis XIV, les efforts les plus prévoyants eussent été presque complètement inutiles.

Toute la politique du gouvernement républicain avait reposé sur la division de la France et de l'Angleterre. L'alliance de ces deux États lui portait un coup fatal, et l'abdication politique du pensionnaire eût à peine suffi pour scinder cette coalition de deux grandes puissances du dehors, appuyée du mécontentement d'un grand parti au dedans. Jean de Witt ne le comprit qu'imparfaitement, et la mesure qui, au commencement de 1672, déclara le prince d'Orange capitaine et amiral-général, fut trop tardive pour le peuple et trop restreinte pour regagner à de Witt l'esprit du prince (5). L'invasion de la Hollande par les armées de Louis XIV était inévitable. Le découragement et la trahison accélérèrent ses progrès, mais la flotte hollandaise honora le désastre immi-

possédait à cette époque le Brandebourg, le duché de Prusse, la Poméranie orientale, les archevêchés et évêchés sécularisés de Magdebourg, Halberstad, Minden, Camin. Il touchait aux Pays-Bas par les possessions de Clèves et de Berg.

(1) Voir Davies, t. III, p. 79 et 91 — (2) T. I, p. 245. — (3) Voir, en ce sens, Van der Hoevenp. 247, 258, 264, 298, — (4) *Ibid.*, p. 240 et 261. — (5) Voir le XIIIe chapitre de la IIIe partie du livre de Simons.

nent de la patrie par la mémorable bataille de Soulsbay, livrée le 7 juin 1772, et dans laquelle Ruyter tint tête aux deux amiraux de France et d'Angleterre. Corneille de Witt, député des États sur la flotte, vit plusieurs de ses gardes tomber à ses pieds sous le feu de l'ennemi. Son compagnon dans l'expédition de la Medway, Van Ghent, frappé dans le combat, y mourut, pour employer l'expression hollandaise, *au lit d'honneur*.

On pouvait prévoir pour les armées de la France, sur le territoire des Provinces-Unies, un triomphe plus grand encore qu'il ne le fut par manque d'habileté dans la direction de leurs opérations. Mais ce qui constitue un phénomène politique frappant, est la violence de la réaction produite par l'invasion française dans le gouvernement intérieur de la Hollande et des Provinces-Unies. Ce ne fut pas assez pour la multitude d'avoir vu les deux frères de Witt privés en peu de jours de leur influence et de leur pouvoir. Celui qui s'était si récemment honoré à Chatham et à Soulsbay, fut accusé devant la cour de Hollande d'avoir formé un attentat contre les jours du prince d'Orange. Après une torture supportée avec un courage devenu historique (1), Corneille de Witt fut condamné au bannissement par une sentence qui ne précisait aucun crime (2).

(1) On assure qu'il récitait à ses juges, au milieu des plus cruelles douleurs, ces vers d'Horace :

Justum ac tenacem propositi virum,
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solidâ.

(2) Kerroux, p. 819.

Rapproché du noble prisonnier par une visite fraternelle, Jean de Witt se trouva cerné avec lui par la sédition. Les deux frères furent massacrés à La Haye, le 20 août 1672, près de la *Gevangenpoort,* non par quelques individus d'une populace égarée, mais avec le concours de la bourgeoisie armée pour l'ordre public, et comme victimes d'une sorte d'exécution politique. Leurs restes, mutilés avec une atrocité qui fait presque rougir de l'humanité, trouvèrent à peine une obscure sépulture (1), et comme si tout dans ce triste drame devait avoir un caractère que la générosité de notre siècle ne peut plus comprendre, l'un de leurs meurtriers fut récompensé (2).

Leur désastre se confondit avec les progrès de la fortune de celui dont ils avaient cherché à arrêter la grandeur, et qui allait devoir chacun de ses succès aux fautes de Louis XIV.

Élevé au stathoudérat par le contre-coup de l'agression du grand roi contre la Hollande, aidé dans sa conquête du trône d'Angleterre par la haine de l'influence française exercée sur Jacques II, fortifié dans son armée par les réfugiés protestants qu'avait chassés de France la révocation de l'édit de Nantes (3), Guillaume III a fermé dans son royaume l'ère des révolutions politiques, et, suivant une appréciation mé-

(1) Ils furent transférés, dans la nuit du 21 au 22 août, dans le caveau que Jean de Witt avait dans l'église neuve de La Haye (Kerroux, p. 837). M. Veegens a publié, sur ce point, une lettre dans laquelle il établit que ce tombeau est marqué par le n° 77 dans l'église indiquée (Jets over het graf der de Witten. Uit eenen brief ann M. J. Heemskerk). — (2) Kerroux, p. 841. — (3) Sur l'histoire des réfugiés français, voir le *Moniteur universel* des 2. 3 novembre et 3 décembre 1851.

morable, *assuré la religion, la gloire et les libertés de l'Angleterre* (1).

Les cadavres des frères de Witt furent jetés, par la fureur d'un peuple humilié et inquiet, aux pieds de cette éclatante fortune qui n'avait pas besoin d'un si odieux sacrifice. L'équitable histoire les a tirés du tombeau dans lequel ils sont tombés avec leur politique, en atténuant leurs erreurs par l'élévation de leurs intentions, de leurs talents et de leur courage.

Ceux qui, dans le cours des temps, ont changé les fondements du gouvernement de leur pays, ont fixé l'attention du monde par les qualités nécessaires pour ces hautes transformations politiques. Sans être au niveau de ces puissants envoyés de la Providence, qui ont personnifié les grandes révolutions auxquelles je fais allusion, Jean de Witt a eu le pouvoir de maintenir, dans un pays à demi monarchique, une sorte de régence républicaine, incertaine peut-être de son but définitif, mais qui ne cessa presque d'être glorieuse que le jour où elle cessa d'exister.

Dans un pays restreint mais puissant, de Witt eut quelque chose du rôle vertueux de Washington. Mais il n'obtint pas, comme ce dernier, l'honneur de représenter le vœu durable et éclairé de son pays; aussi tomba-t-il sous les coups du parti contraire, et malgré la valeur de ses services, le défenseur de la liberté hollandaise trouva, parmi les siens, plus de meurtriers que la passion républicaine n'en a armé peut-être contre aucun maître.

L'histoire ne doit pas chercher trop systématiquement

(1) Expression de l'Empereur Napoléon III (I, p. 243 de ses *Œuvres*).

dans les destinées humaines la rétribution exacte des mérites de ses héros.

Contemporain de de Witt, le fanatique Cromwell s'éteignit dans la prospérité. On peut dire de lui, à l'instar de Sylla, qu'il mourut

..... Tranquille
Comme un bon citoyen dans le sein de sa ville.

et ses cendres inanimées furent seules l'objet des vengeances du pouvoir qu'il avait violemment détrôné.

De Witt, après avoir élevé l'enfance de Guillaume III et disputé seulement l'avenir à sa politique, périt comme un malfaiteur livré à des fureurs populaires affectant une ombre de justice. La postérité, qui rectifie quelquefois les arrêts de la fortune, s'est montrée équitable (1) en relevant sa mémoire de ce désastre immérité et en glorifiant ses vertus. Toutefois, l'auréole formée par le malheur autour de la mémoire du ministre intègre et habile ne doit pas éblouir le jugement de l'histoire sur ses erreurs.

L'œuvre de Jean de Witt fut une lutte contre l'impossible, et comme l'expression de deux grandes méprises dans l'ordre diplomatique et politique. De Witt ne pouvait, après l'acte d'exclusion et l'édit perpétuel, recouvrer la sympathie de l'oncle du prince d'Orange. Il se flattait, dit-on, mais en vain, de la regagner par des concessions marchandées au pro-

(1) Fox a dit de lui : *The most truly and patriotic minister that ever appeared on the public stage;* et Raynal, peut-être un peu exagéré dans son appréciation du mérite de Corneille de Witt, l'a appelé *le plus grand homme de la République, après son frère.* Cet éloge n'appartenait-il pas mieux à l'illustre ami de Jean de Witt, à Ruyter?

fit du prince, oubliant trop d'ailleurs, comme l'a observé Burnet, les sentiments catholiques et absolutistes de Charles II. Dès qu'il se sépara de la France, dont il redoutait avec raison l'ambition, et qu'il avait quelquefois ménagée jusqu'à paraître à quelques écrivains de son pays aveuglé par elle (1), sa chute fut inévitable.

Mais cet échec politique, difficile à prévenir, le fut surtout à raison de la présomption qui trompa de Witt sur sa véritable mission à l'intérieur du pays. Au lieu de préparer, au milieu d'un gouvernement bienveillant pour la maison d'Orange, conciliant et ferme, l'avénement du stathouder futur, il voulut supprimer le stathoudérat et établir une sorte de république oligarchique en Hollande.

De Witt représente peut-être dans son pays, sauf la différence des temps, des caractères et des circonstances, cette aristocratie qui n'a su presque nulle part, dans l'Europe continentale moderne, asseoir sa véritable place entre les dynasties et les peuples. Plus excusable sans doute que ceux des gentilshommes français qui rêvèrent une république au XVIe siècle, il paraît avoir méconnu les difficultés que présente l'assiette d'un gouvernement sur le fondement du principe aristocratique isolé. Il ne lui fut pas donné de lire, dans la décadence de Venise déjà commencée de son temps, l'annonce de la chute future de cette république oligarchique.

De Witt ne sut ni s'allier au prince d'Orange ni intéresser

(1) Voir le petit ouvrage publié à La Haye, en 1757, sous le titre suivant : *Het Karakter Van den Raad pensionaris Jean de Witt, en zyne factie beschreeven door den Graf d'Estrades*, etc.

la démocratie à sa cause (1). Ces deux éléments se coalisèrent contre lui, ou du moins le second devint pour sa ruine l'instrument de l'orangisme. Burnet lui a reproché, en outre, de n'avoir pas assez relevé l'autorité du conseil d'État, et d'avoir trop laissé le pouvoir exécutif dans l'assemblée des États, comme aussi d'avoir trop diminué l'autorité des cours judiciaires de La Haye au profit des juridictions locales (2). Ce sont là des fautes secondaires qui, bien ou mal prouvées, ont en tout cas plutôt facilité qu'occasionné la chute de son pouvoir.

L'erreur politique de Jean de Witt le conduisit quelquefois à des moyens un peu tortueux. En admettant que son rôle dans l'acte d'exclusion soit complètement éclairci (3), sa tactique à l'égard du jeune Guillaume fut souvent une ruse envers le sentiment public (4). Sa conduite, envers de Buat et Van der Graaf (5), juste, rigoureusement parlant,

(1) L'auteur de l'*Encyclopédie méthodique* a adressé des reproches à Jean de Witt, sous ce dernier rapport (V° *Provinces-Unies*). — (2) T. I, p. 584. — (3) Le seul témoignage positif contre de Witt, cité à cet égard par Kerroux, p. 704, est celui de d'Estrades, qui est convaincu d'erreur sur certains faits, comme, par exemple, sur le rôle d'ambassadeur qu'il attribue à de Witt à l'époque du traité. — (4) *Ibid.*, p. 132. — (5) De Buat laissa chez de Witt, par mégarde, une lettre qui renfermait la trace d'un complot en faveur du prince d'Orange. Il fut condamné à mort et exécuté le 2 octobre 1666. Van der Graaf, plus coupable, était au nombre de ceux qui attentèrent à la personne du pensionnaire deux mois avant le massacre du 20 août 1672 : « Il mourut, dit-on, avec de grands sentiments de piété et de repentir, et fut regardé par les amis de la maison d'Orange comme un martyr des intérêts de cette maison. » Kerroux, p. 797.

a pu cependant présenter à des masses passionnées l'aspect d'une sévérité outrée !

Toutefois les passions devant lesquelles il succomba auraient dû être désarmées par son caractère personnel. Éminent par la probité dans un milieu corrompu, où l'ambassadeur de France ne signalait, outre les frères de Witt, que deux hommes publics incorruptibles, il fut aussi rempli de patriotisme et d'activité. Les haines qui l'atteignirent furent donc en grande partie le résultat des passions de ses ennemis, et aussi de la contrainte subie par un pays auquel le développement de la forme monarchique était presque imposé par ses antécédents et les besoins de sa politique extérieure, et qui trouvait dans cette forme gouvernementale un gage de confiance et de sécurité.

« Si ce vertueux et zélé citoyen, a dit de lui Condillac (1), eût réussi à ruiner les espérances du jeune Guillaume III et à proscrire pour toujours le stathoudérat, bien loin que les Provinces-Unies eussent alors retrouvé en elles-mêmes les ressources nécessaires pour repousser les coups dont elles étaient menacées, on ne peut se déguiser que les vices de leur gouvernement et leur constitution n'eussent rendu leur perte inévitable. »

S'il m'était permis de rechercher la cause des fautes du célèbre et infortuné pensionnaire dans ces circonstances personnelles et intimes, difficiles à constater à la distance des temps, mais qui sont d'une si haute importance pour l'historien, je me hasarderais peut-être jusqu'à dire que ces fautes résultèrent d'abord de la naissance de Jean de Witt

(1) *Cours d'Études*, t. VI, p. 168.

au sein d'un parti et d'une famille froissés par les actes de la politique orangiste, et aussi d'une direction de conduite trop absolue, soit qu'elle ait été le résultat de l'influence de parti ou peut-être de la nature d'esprit du pensionnaire lui-même.

De Witt fut mathématicien et géomètre. Le développement de son instruction et de sa pensée dans ce sens (1) explique tout à la fois ses aptitudes financières et nautiques, et peut-être aussi, dans certaine mesure, les tendances un peu obstinées d'un esprit lettré et savant, mais que quelques témoignages mal éclairés et difficiles à admettre au moins entièrement, prétendent avoir manqué d'une instruction historique et diplomatique suffisante (2).

De Witt fut, du reste, un économiste perspicace, devancier, sous plusieurs rapports, des vues de la science moderne, et il paraît avoir compris les avantages de la liberté dans le commerce et l'industrie (3). Il passe pour avoir été le colla-

(1) Jean de Witt est auteur d'un petit écrit géométrique, imprimé sous le titre d'*Elementa linearum curvarum*, publié pour la première fois, suivant Van der Hoeven, par François Van Schooten, professeur de mathématiques à l'univesité de Leyde, chez Louis et Daniel Elzevir, à Amsterdam, en 1659 (Van der Hoeven, t. I, p. 14). —(2) Je ne cite qu'avec hésitation, à défaut d'indication des sources, ce passage d'un Dictionnaire historique composé par une société de gens de lettres, où il est dit, au sujet de Jean de Witt : « Ne connaissant en aucune façon l'histoire moderne ou l'état des cours étrangères, il faisait les plus grossières fautes sur le cérémonial. » On assure qu'il existe à la bibliothèque de Leyde un fonds de lettres de Jean de Witt attestant de grandes connaissances dans la littérature française et hollandaise. — (3) L'*Encyclopedie méthodique*, partie *Finances*, mot *Maîtrise*, cite le passage suivant, attribué à

borateur d'un ouvrage traduit en français sous son nom (1), et dans lequel, outre l'apologie de la politique républicaine et la critique de la politique stathoudérale, considérée comme entachée d'égoïsme dynastique et de passion belliqueuse, on trouve des détails curieux sur le commerce et les finances de la Hollande, et de justes prévisions sur le danger de l'énormité des impôts pour la prospérité de ce pays (2).

De Witt étendit ses préoccupations à diverses parties du crédit public, et l'auteur d'une heureuse conversion des rentes perpétuelles avait aussi approfondi les opérations de rentes viagères, alors très-usitées en Hollande. Le traité de Jean de Witt sur la valeur des rentes viagères comparées à celles des rentes perpétuelles, a pour objet d'établir, par des observations d'expérience et des calculs de probabilités, que l'État, assurant des rentes perpétuelles au denier 25, devrait corrélativement assurer des rentes viagères à des titulaires en bas âge, au denier 16, et qu'il a fait une perte

Jean de Witt : « C'est une chose dommageable et très-inutile de borner les manufactures par des halles, ou corps de métiers, ou directeurs, ou prévôts, et d'ordonner de quelle manière les manufactures que l'on débite dans les pays étrangers doivent être faites, etc. »

(1) Le corps de cet ouvrage, publié en 1670, en hollandais, sous le titre d'*Anwysing der politike gronden en maximen der Republike Van Holland en West Friesland* (Explication des bases et maximes politiques de la République de Hollande et de West Frise), et traduit en français sous le nom de *Mémoire de Jean de Witt*, est attribué à P. de Lacourt. — (2) Voir le chapitre XII des *Mémoires de Jean de Witt*, traduit de l'original en francais. La Haye, 1709. Ce chapitre est intitulé : *Que les trop gros impôts chasseront à la fin toute la prospérité de la Hollande.*

en en constituant, à diverses époques, au denier 6, au denier 7, au denier 8, au denier 11, au denier 12, et même encore au denier 14, suivant le cours adopté lors de la rédaction de cet écrit.

Le mémoire de Jean de Witt, dernièrement retrouvé par M. Hendricks, actuary et membre de la Société de statistique, à Londres, a été traduit par lui en anglais dans ses *Contributions to the history of insurance* (1). Ce mémoire, distribué par le pensionnaire aux États de Hollande en 1671, paraît avoir été supprimé comme hors d'à-propos peu après sa rédaction, et par le motif que les États généraux furent bientôt obligés sous le coup des dangers de l'année 1672, d'offrir des rentes viagères au denier 10, à cause de la restriction du crédit public.

« Reconnaissons, a dit M. Hendricks (2), au sujet de cet écrit dont la disparition avait été longtemps regrettée, que les vues nouvelles et ingénieuses pour leur temps et les germes divers de vérité renfermés dans le traité de Witt et dans ses autres travaux sur les rentes viagères, font honneur à son discernement de mathématicien et à son jugement d'homme d'État, et qu'il peut être considéré comme ayant été le premier à apercevoir qu'une nouvelle science sur laquelle l'attention des philosophes de son temps commençait à se fixer, pouvait s'appliquer non-seulement à l'investigation des chances d'ignobles jeux de cartes ou de dés, mais aussi à la question de la vie humaine et à l'utilité de la république ! »

(1) London, 1851. Printed by Layton, 150, Fleet street. Il est inséré de la page 40 à la page 57. — (2) Deuxième fragment des *Contributions to the History of insurance*, p. 28.

Ces lignes doivent faire partie du portrait intellectuel de l'homme d'État dont la vie politique a fixé notre attention et même tenté notre plume, sans nous inspirer cependant, le lecteur s'en apercevra, l'ambition de l'historien véritable (1). Les voyageurs peuvent voir au musée d'Amsterdam son image physique peinte par de Baan. La figure du Pensionnaire est spirituelle et grave. On pourrait lui trouver quelques rapports éloignés (si mes impressions dépourvues d'un point immédiat de comparaison ont été justes) avec celle de Fénelon.

La Hollande, grande d'influence dans le passé et petite de territoire, a été douée d'un génie moins sévère, moins grandiose et moins absolu, mais plus pratique, plus naturel et plus varié que celui de Venise; elle a eu, dans le XVIIe et le XVIIIe siècle, pour ainsi dire, un échantillon de toutes les gloires. Ce qu'ont été pour elles Huyghens dans les sciences, Rembrandt et tant d'autres dans la peinture, Spinosa dans la philosophie, Ruyter, Tromp et Cohorn dans l'art de la guerre, Grotius dans la jurispudence, Boërhaave dans la médecine, Jean de Witt et Guillaume III, le premier si malheureux, le second si fortuné, l'ont été aussi, à des titres divers, dans cette haute carrière de la politique qui repose peut-être sur la plus élevée et la plus difficile des sciences humaines, comme sur le plus noble et le plus chanceux des arts.

(1) M. Ant. Lefèvre Pontalis, auditeur au conseil d'État, s'occupe de recherches étendues sur Jean de Witt. On doit en espérer des lumières intéressantes sur cette époque remarquable d'une histoire qui n'est point encore traitée dans la littérature française de notre siècle.

E. DE PARIEU.

MÉMOIRE

SUR

LA VIE ET LES ÉCRITS PHILOSOPHIQUES

DE

S'GRAVESANDE

PAR M. C. MALLET[1].

La question de l'origine des idées trouve sa place (1), dans la philosophie de s'Gravesande, après la question des rapports de l'âme et du corps. Le philosophe de Leyde commence par écarter, comme depuis longtemps condamné, et, par conséquent, comme inutile à discuter, le sentiment de ceux qui supposent des images, ou apparences, ou espèces (*species*), partant du corps et s'imprimant dans l'âme. Il déclare en même temps devoir laisser dans le catalogue des choses incertaines la question de savoir s'il y a, ou non, des idées innées. D'où viennent donc à l'âme les idées dont elle est en possession? Il est évident, dit s'Gravesande, que la faculté de penser a été accordée à l'âme par le Créateur. Ainsi, c'est à Dieu qu'il faut remonter pour trouver la première source de nos idées. Que si l'on demande comment l'âme acquiert les idées, c'est-à-dire par quel moyen le Créa-

(1) Voir plus haut, p. 35. — (2) *Métaph.*, ch. XIX.

teur les lui imprime, s'Gravesande apporte à cette question une réponse, qui n'est autre chose pour le fond, et à peu près aussi pour la forme, que la doctrine de Locke. Que disait, en effet, l'auteur de *l'Essai sur l'entendement humain?* Que toutes nos idées se partagent en deux classes, idées simples et idées complexes; que les premières nous viennent, soit par la sensation (ce sont les idées des qualités corporelles), soit par la réflexion (ce sont les idées des opérations de l'âme), et que les secondes nous viennent par la combinaison des idées simples. S'Gravesande, de son côté, rapporte les idées à trois classes. En premier lieu, nous avons les idées des choses que l'âme aperçoit en elle-même; en second lieu, nous acquérons des idées en comparant ensemble d'autres idées, c'est-à-dire en jugeant et en raisonnant; en troisième lieu, nous acquérons un grand nombre d'idées par les sens, lesquelles nous représentent des choses hors de nous. Après avoir établi ces trois catégories quant à l'origine des idées, s'Gravesande entre en quelques explications sur chacune d'elles. Et d'abord, il estime qu'il ne saurait y avoir aucune difficulté touchant les idées de ce que notre âme aperçoit en elle-même, attendu qu'un être intelligent ne saurait être créé sans ce qui est inséparable de sa nature. Par cela même qu'il a de l'intelligence, il aperçoit immédiatement sa manière d'exister, et, par conséquent, cet état même est la cause de ses idées. Ainsi par exemple, il ne faut pas chercher d'autres causes des perceptions de plaisir et de douleur que les simples modifications de l'âme, modifications dont la perception immédiate est inséparable de l'intelligence elle-même. Voilà pour les idées des choses que l'âme aperçoit en elle-même. Quant aux idées que nous

acquérons en comparant d'autres idées ensemble, comme dans nos jugements et nos raisonnements, il est assez clair qu'elles n'ont point d'autre cause que les idées mêmes que nous comparons; car l'âme, pendant qu'elle les considère, en voit la relation par cela même, et elle se forme une idée de cette relation. Toute la difficulté, ajoute s'Gravesande, roule donc sur les idées que nous acquérons par le moyen des sens, au sujet desquelles il est nécessaire de remarquer que, les choses n'imprimant pas des idées en notre âme, elles ne font que produire dans les nerfs un mouvement qui n'a rien de commun ni avec la chose même, ni avec l'idée excitée dans l'âme. Nous ne saurions même concevoir la moindre relation entre le mouvement d'un nerf et la production d'une idée : aussi n'est-ce rien expliquer que de dire que le mouvement du nerf est la cause de l'idée.

Ce système de s'Gravesande sur l'origine des idées est passible à peu près des mêmes objections que celui de Locke. Un vice capital s'y fait remarquer, en ce que les idées nécessaires y restent sans explication. Sans doute, nous devons aux sens les idées des choses extérieures, et à la conscience les idées des états et des opérations de l'âme. Mais la connaissance des principes métaphysiques, la connaissance des principes mathématiques, la connaissance des principes moraux, ne nous vient et ne peut nous venir ni de l'une ni de l'autre de ces deux sources. Nous acquérons ces notions, répondrait s'Gravesande, en comparant entre elles d'autres idées, c'est-à-dire en jugeant et en raisonnant. Mais nous aurions beau prendre pour base de nos jugements le contingent, nous n'en ferons jamais sortir le nécessaire. Il manque donc à s'Gravesande d'avoir reconnu, indépen-

damment de la conscience et des sens, une troisième source d'idées, à savoir, la raison, qui nous révèle le nécessaire, l'absolu et l'infini.

La question de l'origine des idées est suivie, dans le livre de s'Gravesande, de celle de leurs caractères et de leurs diverses espèces (1). La solution que l'auteur y apporte nous paraît satisfaisante sur la plupart des points, sauf toutefois l'omission des caractères les plus essentiels de nos idées, qui sont ceux de nécessité et de contingence. Leibnitz, en ses *Nouveaux Essais*, avait déjà reproché à Locke d'avoir méconnu cette importante distinction et d'avoir été entraîné ainsi à assigner l'expérience pour origine unique à toutes nos idées. Le même reproche peut être fait à s'Gravesande : lui aussi a méconnu cette opposition radicale entre les caractères dont nos idées sont marquées ; et, dès lors, qu'y a-t-il d'étonnant que sur les traces de Locke il ait résolu d'une manière défectueuse la question des origines ? Que nos idées puissent être divisées ou simples ou composées, claires ou obscures, distinctes ou confuses, abstraites ou concrètes, universelles ou particulières, rien de plus légitime. Mais, indépendamment de ces caractères, n'en est-il pas d'autres qui donnent lieu à une division plus radicale ? N'y a-t-il pas la nécessité et la contingence ? Et, de ces caractères si contraires, si antipathiques l'un à l'autre, ne résulte-t-il pas la nécessité de rapporter nos idées, non plus à une origine unique, mais à deux origines parfaitement distinctes ?

Toute la suite du livre de s'Gravesande est un véritable

(1) L. II, *Logique*, chap. I-X.

traité de logique. Elle s'ouvre par un chapitre sur *le vrai et le faux* (1). S'Gravesande appelle vraie toute idée qui représente, comme elle est, la chose à laquelle on la rapporte. Dans ce sens, les idées fausses sont celles que nous envisageons comme représentant des choses avec lesquelles elles ne conviennent pas. Un jugement est vrai lorsqu'il nous représente la relation qu'il y a entre les idées que nous examinons ; mais si nous concevons qu'il y ait entre elles une relation qui, en réalité, n'existe pas, alors le jugement sera faux. Ces principes posés quant au vrai et quant au faux, s'Gravesande partage les idées en deux classes, suivant qu'elles sont, ou non, obtenues immédiatement. La perception immédiate reçoit de lui le nom d'*évidence*, et il en traite dans une série de chapitres (2), qui ne sont autre chose que la reproduction de la doctrine contenue dans le discours *de evidentiâ,* prononcé par lui en 1724, au moment où il quitta le rectorat de l'Académie de Leyde : « Cette évidence, dit-il, est la marque caractéristique de la vérité pour les idées de tout ce que nous apercevons immédiatement, c'est-à-dire que cette évidence suffit pour nous convaincre pleinement que l'idée que nous acquérons convient avec ce que nous apercevons immédiatement. » A ce titre, l'évidence devient pour s'Gravesande, comme pour Descartes, le signe caractéristique de la vérité. Il la partage en évidence mathématique et évidence morale. Les sens constituent un premier degré de l'évidence morale ; le témoignage en est un second, et l'analogie un troisième. L'évidence mathématique, qui est pour s'Gravesande l'évidence propre-

(1) L. II, *Logique*. ch. XI. — (2) L. II, ch. XII, XIII, XIV, XV et XVI.

ment dite et par excellence, a pour objet des idées nécessaires et des vérités immuables. Elle nous garantit de l'erreur, dit s'Gravesande, dans toutes les sciences qui ont pour objet les idées que notre âme acquiert en faisant attention à elle-même : « Or, ajoute t-il (1), nous rapportons à ces sciences tout ce qu'on peut dire de l'être en général, de notre âme, des esprits et de Dieu. Quant aux autres choses qui sont hors de l'âme, nous avons la certitude de leur réalité, par trois moyens, à savoir, par les sens, par le témoignage et par l'analogie. » Ce sont donc là les trois fondements de ce que s'Gravesande appelle l'évidence morale. Or, c'est une symétrie mal entendue qui a entraîné s'Gravesande à mettre ainsi en regard de l'évidence mathématique l'évidence morale. En effet, il n'accorde pas à cette évidence morale la même vertu qu'il attribue à l'évidence mathématique: « Nul de ces moyens (les sens, le témoignage, l'analogie), dit-il, n'est par lui-même, c'est-à-dire, par sa nature, la marque caractéristique de la vérité ; et, à cet égard, l'évidence morale diffère de l'évidence mathématique (2). » Une autre différence encore que s'Gravesande croit apercevoir entre ces deux sortes d'évidence, c'est que l'évidence mathématique se fait toujours connaître par elle-même, tandis que l'évidence morale, n'étant pas telle par elle-même, mais par quelque chose d'étranger, il est nécessaire d'employer diverses précautions, afin de ne pas supposer l'évidence morale où elle ne se trouve pas (3). Il y a même, dans ce chapitre, un passage où s'Gravesande rabaisse tellement ce qu'il a lui-même appelé évidence morale, qu'il semble un instant tom-

(1) L. II, *Logique*, ch. XII. — (2) L. II, ch. XIII. — (3) *Ibid.*

ber en une sorte de scepticisme en ce qui concerne les connaissances que nous devons, soit aux sens, soit au témoignage des hommes, soit à l'analogie, comme, par exemple, quand il dit qu'il n'y a point de liaison nécessaire entre les choses mêmes et les idées que nous en acquérons par les sens. Il en vient même, en ce qui concerne la connaissance sensible, à en faire, sur les traces de Descartes, reposer la légitimité sur la véracité divine, lorsqu'il dit que la sagesse suprême tomberait en contradiction avec elle-même, si, après avoir accordé tant de biens aux hommes et leur avoir donné les moyens de les connaître, ces moyens mêmes induisaient en erreur ceux à qui ces bienfaits ont été accordés; qu'ainsi donc les sens conduisent à la connaissance de la vérité, parce que Dieu l'a voulu ainsi, et que, par conséquent, la persuasion de la conformité des idées que nous acquérons par les sens avec les choses qu'elle représente est complète. Mais les sens seuls ne suffisent pas. Il n'y a pas d'homme au monde qui puisse tout examiner par lui-même, et s'Gravesande observe avec raison que, dans un nombre infini d'occasions, nous devons être instruits par d'autres, et que, si nous n'ajoutions pas foi à leur témoignage, nous ne pourrions tirer aucune utilité de la plupart des choses que Dieu nous a accordées; d'où il conclut que Dieu a voulu que le témoignage fût aussi une marque de vérité, et qu'il a d'ailleurs donné aux hommes la faculté de déterminer les qualités que doit avoir un témoignage pour qu'on y ajoute foi. Il en est de même de l'analogie, et la ustesse des conclusions que nous tirons de l'analogie se déduit du même principe, c'est-à-dire de la volonté de Dieu, dont la Providence a placé l'homme dans des circonstances

qui lui imposent la nécessité de vivre peu et misérablement, s'il refuse d'attribuer aux choses qu'il n'a point examinées les propriétés qu'il a trouvées dans d'autres choses semblables en les examinant. Qui pourrait, en effet, sans le secours de l'analogie, distinguer du poison de ce qui peut être utile à la santé? Qui oserait quitter le lieu qu'il occupe? Quel moyen y aurait-il d'éviter un nombre infini de périls? S'Gravesande conclut de tout ceci que les sens, le témoignage et l'analogie, sont autant de fondements de l'évidence morale.

Où finit l'évidence, commence la probabilité, sur laquelle s'Gravesande (1) est entré en des considérations plus étendues que celles qu'on rencontre dans la plupart des traités de logique. S'Gravesande assigne à la probabilité un milieu entre l'ignorance et la science complète. La probabilité n'a point de place dans les sciences mathématiques, attendu qu'en cet ordre de choses on ne saurait concevoir de milieu entre l'ignorance et une science certaine. Mais il n'en est pas de même des notions qui sont dues aux sens, ou à l'analogie, ou au témoignage. Ici, il peut y avoir différents degrés de persuasion, et c'est l'ensemble de ces degrés qui forme l'échelle de la probabilité. Quand la probabilité est voisine de la certitude, on l'appelle *vraisemblance*. Les degrés de vraisemblance croissent depuis le doute jusqu'à la certitude. A l'appui de ces distinctions, s'Gravesande apporte des exemples, et même des chiffres, et il évalue, sous une forme mathématique, les différents degrés que la probabilité peut offrir. Voici un de ces exemples que nous reproduisons sous une forme un peu plus développée, parce que, sous la

(1) L. II, *Logique*, ch. XVII, XVIII, XIX.

forme très-sommaire qu'il a dans s'Gravesande, il ne serait intelligible qu'à ceux qui ont l'habitude du calcul des proportions et de la réduction des fractions. Cent personnes se trouvent dans un vaisseau, et ce nombre est ainsi composé : quatre-vingt-quatre hollandais, douze anglais, quatre allemands. Un homme sort de ce vaisseau : j'ignore à quelle nation il appartient ; mais le risque de me tromper sera moindre, et, par conséquent, la probabilité sera plus grande, si j'affirme que c'est un hollandais, que si je le suppose allemand ou anglais. Cependant, l'assertion de celui qui dirait que c'est un anglais aurait aussi quelque probabilité, bien qu'à un degré moindre. Enfin, la moindre probabilité serait du côté de celui qui dirait que c'est un allemand. Dans le premier cas, la probabilité relative serait comme 84 est à 100, ou, en réduisant, comme 21 est à 25. Dans le second cas, elle serait comme 12 est à 100, en d'autres termes, comme 3 est à 25. Enfin, dans le troisième, elle serait comme 4 est à 100, c'est-à-dire comme 1 est à 25. Autre exemple apporté par s'Gravesande sous une forme également mathématique : Quelqu'un cherche le degré de probabilité qu'il y a qu'on amène avec deux dés tel point plutôt que tel autre. Les cas possibles avec deux dés sont 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12. Mais ces onze cas n'arrivent pas avec la même facilité ; ainsi, par exemple, et pour ne parler que des cas extrêmes, le nombre 2 ou le nombre 12 ne peut être amené que d'une manière, tandis que le nombre 7 peut être amené de six manières différentes (1). Les chances qu'on aura

(1) En effet, soient A et B les deux dés. Le nombre 2 sera amené uniquement par 1 A + 1 B, et le nombre 12 par 6 A + 6 B. Le

d'amener le nombre 7 plutôt que le nombre 12 ou que le nombre 2, seront donc le rapport de 6 à 1. Après cet exemple et quelques autres analogues, s'Gravesande indique la possibilité d'un certain nombre d'applications pratiques. Ainsi, l'on peut employer avec succès cette méthode pour déterminer la probabilité de la durée de la vie humaine en dressant une table formée d'un grand nombre d'observations. Si les observations ont rapport à des cas plus déterminés, comme à quelque maladie particulière, la conclusion sera plus précise encore, et on pourra déterminer par un chiffre la grandeur du danger que court l'existence du malade. Enfin (et l'on retrouve dans ce dernier exemple la trace du caractère calculateur et mercantile du hollandais) le péril dans les navigations pourra être déterminé de la même manière pour fixer le prix de l'assurance. Ainsi, si de mille vaisseaux qui ont entrepris le même voyage, il en a péri dix, l'assurance vaudra la centième partie de l'objet assuré : proportion qu'il faudra augmenter ou diminuer suivant la bonté du vaisseau, en cas qu'elle soit connue. Si les observations avaient été faites à l'égard de mille vaisseaux parfaitement semblables entre eux, on fixerait plus exactement encore le taux de l'assurance. S'Gravesande apporte encore plusieurs exemples d'applications, dans le détail desquels il nous paraît inutile de le suivre. Après avoir parlé de la probabilité simple, s'Gravesande traite de la probabilité composée, laquelle a lieu lorsque plusieurs probabilités

nombre 7, au contraire, pourra être amené par les 6 combinaisons suivantes : 1 A + 6 B, 2 A + 5 B, 3 A + 4 B, 4 A + 3 B, 5 A + 2 B, 6 A + 1 B.

simples doivent être considérées ensemble. Ici, il apporte encore des exemples à l'appui de la théorie, et termine ces considérations par un excellent chapitre sur les *Objections* et sur les *Probabilités opposées*. C'est dans ce chapitre que nous rencontrons cette réflexion, si vraie et si juste, que, de tous nos jugements, il n'y en a point qui doivent éprouver de plus fréquents changements que ceux qui roulent sur la probabilité, attendu que toute probabilité est relative à la connaissance imparfaite que nous avons d'un sujet, et que cette connaissance peut varier à chaque instant (1). » Toute cette partie de l'ouvrage de s'Gravesande est originale, et contient, sur la question de la probabilité, des considérations qu'on ne rencontre pas ordinairement dans les traités de logique, et dans lesquelles ses connaissances spéciales en mathématiques lui permettaient d'entrer.

Une autre question encore, qui se trouve traitée avec d'assez grands développements dans la logique de s'Gravesande, et qui tient par plus d'un rapport à celle de la probabilité, est la question des causes de nos erreurs: « Nous nous trompons, dit s'Gravesande, toutes les fois que nous regardons comme vraie une proposition de la vérité de laquelle nous n'avons pas une perception claire, ou que nous affirmons d'une chose ce qui ne nous paraît pas clairement s'y trouver (2). » Nous doutons que ce soit là une bonne définition de l'erreur. Une idée obscure n'est pas nécessairement une idée erronée. Ce qui constitue véritablement l'erreur, c'est le défaut de convenance entre l'idée et son

(1) § 691. — (2) § 773.

objet, et non point le défaut de clarté de l'idée. Après cette définition, dont la légitimité nous paraît si contestable, s'Gravesande énumère ainsi les classes auxquelles il rapporte les erreurs, et qui sont : l'autorité, la constitution du corps et les passions de l'âme, l'orgueil, la paresse ou l'indolence, la confusion des idées, la nécessité de choisir entre différentes opinions. Cette classification, bien qu'incomplète, comprend certainement les causes principales de nos erreurs, quoiqu'en cet ordre de choses la confusion des idées soit plutôt un effet qu'une cause. Cette classification, d'ailleurs, nous paraîtrait mieux établie si s'Gravesande eût partagé en deux grandes catégories toutes les causes d'erreurs, à savoir les causes morales et les causes intellectuelles, et que, dans cette seconde catégorie, il eût placé, à côté de l'autorité, plusieurs causes qu'il n'a pas mentionnées, telles que le vice des méthodes, l'imperfection du langage, et surtout la précipitation et la prévention, que Descartes regardait, avec raison, comme la source d'un grand nombre d'erreurs. Malgré ces omissions, il faut savoir gré à s'Gravesande d'avoir, avant toute cause particulière d'erreurs, signalé la cause générale, qui réside dans l'imperfection nécessairement inhérente à l'intelligence humaine. C'est ici la cause première, de laquelle toutes les autres ne sont que des dérivations.

En ce qui concerne les causes particulières d'erreurs, s'Gravesande, en les signalant, a eu soin presque toujours d'indiquer en même temps les remèdes à leur opposer. La cause première et générale, à savoir, l'imperfection de l'intelligence humaine, est de nature à ne pouvoir jamais être détruite. L'Être infini est le seul être parfait. La créature,

même la plus excellente, était, par sa nature même, condamnée à l'imperfection, et, par conséquent, à l'erreur. Telle est à jamais la condition humaine. Mais, si aucun remède ne peut être apporté à cette cause première, en revanche les causes secondes sont susceptibles d'être combattues. C'est ce qu'entreprend s'Gravesande dans une série de chapitres (1) dont se compose la seconde partie de son second livre. En ce qui concerne les erreurs qui naissent de l'autorité, il fait observer avec raison que la tyrannie de l'autorité n'est pas bornée à l'enfance, mais qu'elle exerce encore son empire durant le cours de toute notre vie. Comment se dégager des erreurs qui en proviennent? Fera-t-on table rase de toutes les idées acquises par l'éducation pour reconstruire par la seule action de la raison et du raisonnement l'édifice entier de la connaissance, ainsi que le veut Descartes en ses *Méditations?* Tel n'est pas l'avis de s'Gravesande, qui regarde une telle entreprise comme supérieure à la puissance de notre intelligence: « Chacun, dit-il (2), doit s'appliquer sérieusement à se dégager de ses erreurs. Cependant, il ne faut pas tenter l'impossible. Avoir recours à un doute universel, afin d'examiner par ordre les opinions déjà reçues, est quelque chose de supérieur aux forces de la nature humaine. » Descartes n'est pas nommé dans ce passage; mais il y a là une allusion très-évidente à sa doctrine. A défaut du moyen proposé par Descartes et réprouvé par s'Gravesande, quel est donc le remède que le philosophe de Leyde regarde comme applicable à ces sortes d'erreurs? Ce remède est moins héroïque que celui de

(1) L. II, ch. XXII-XXVII. — (2) § 751.

Descartes, mais plus praticable peut-être : « Pour se délivrer de ces préjugés, dit s'Gravesande, voici le parti qu'il faut prendre. Toutes les fois que nous avons occasion de réfléchir sérieusement sur un sujet, nous devons commencer par examiner si les principes sur lesquels nous voulons raisonner ont des fondements dont nous avons vu la solidité, sans quoi nous courons toujours risque de nous tromper. De plus, toutes les fois que nous voyons révoquer en doute ou rejeter comme faux ce que nous admettons comme vrai, nous devons nous rappeler nos idées pour savoir si nous avons jamais examiné les arguments sur lesquels notre opinion est fondée ; et, en ce cas-là même, nous devons aussi peser les raisons opposées, et ne rien négliger pour bannir de notre âme les anciens préjugés. Celui qni suivra ces règles en sentira bientôt l'utilité ; mais il faut une forte et sérieuse application pour les observer ; il ne s'agit pas d'une chose aisée ; mais la peine n'est rien en comparaison de l'utilité qui en revient (1). » Un remède est également conseillé par s'Gravesande contre les erreurs qui naissent des inclinations et des passions : « Les passions, dit-il, troublent la tranquillité de notre esprit ; elles ôtent par cela même la faculté de considérer avec soin tout ce dont la solution de la question exigeait l'examen. Celui qui est agité de quelque passion, n'est presque sensible à d'autres idées qu'à celles qui ont du rapport avec la passion qui l'agite. Les autres ne le frappent pas ; à peine même les aperçoit-il. Ainsi, il faut prendre garde, pendant que notre âme est agitée de quelque passion, de juger d'aucune

(1) §§ 754, 755, 756.

chose qui ait la moindre relation avec cette passion. Pour peu que l'agitation soit violente, il faut s'abstenir de tout jugement en général. Dans ces sortes de cas, il faut se rappeler ce qu'on a pensé autrefois sur les mêmes choses, ou rester dans le doute, quelque évidence que puissent avoir les raisons sur lesquelles nous croyons devoir nous fonder (1). » Ces observations sont pleines d'exactitude, et l'expérience de chacun de nous a pu mille fois en vérifier la justesse. Il est un point cependant sur lequel nous ne saurions partager le sentiment de s'Gravesande : c'est quand il fait dépendre ces sortes d'erreurs de la constitution du corps humain ; « car, dit-il (2), c'est de cette constitution que dépendent nos inclinations. » Ces mots annoncent une tendance à faire rentrer toutes les passions et toutes les inclinations dans les inclinations ou passions physiques, comme d'autres philosophes, à la même époque à peu près, ramenaient toutes les idées aux idées sensibles. Mais il y a dans l'âme une foule d'inclinations ou passions de l'ordre moral, telles que l'ambition, le désir de connaître, l'amour du vrai et du bien, l'admiration du beau, et plusieurs autres, qui sont *sui generis*, et qu'il est impossible de ramener aux appétits physiques. S'Gravesande n'a pas fait cette distinction.

La théorie du raisonnement, qui tient habituellement une place considérable dans les traités de logique, ne pouvait être négligée par s'Gravesande. Nous la rencontrons deux fois dans son livre : la première fois, sous une forme sommaire, au XXIIe chapitre de la logique ; la seconde fois,

(1) §§ 773, 774, 775, 776. — (2) § 779.

dans un petit traité spécial, intitulé : *De l'art de raisonner par syllogisme*, qui constitue une sorte d'appendice à l'ensemble de l'ouvrage, et qui ne saurait en être distrait, attendu que s'Gravesande lui-même le regarde comme formant la dernière partie de son livre : « Car, dit-il (1), l'art de raisonner considéré en soi est très-beau, et il a son utilité, surtout quand il s'agit de convaincre les autres de la fausseté de leurs raisonnements quand ils se trompent ; je parlerai donc de cet art dans un petit traité, par lequel j'ai dessein de terminer cet ouvrage. » On ne s'attend pas que la théorie du raisonnement donnée par s'Gravesande contienne rien de bien original : Aristote a posé d'une manière si complète tout ce qu'il y a d'essentiel dans le raisonnement déductif, qu'il n'a laissé à ses successeurs d'autre tâche que celle de le répéter, ou de le commenter, ou de le développer. S'Gravesande toutefois paraît avoir moins étudié dans Aristote lui-même les lois du raisonnement déductif que dans les travaux des scolastiques, et ce sont ces travaux qu'il résume sous une forme précise et claire, qui est sa manière habituelle. Les huit règles, qui, dans les écrits des scolastiques, avaient remplacé les quatre règles d'Aristote, se retrouvent dans le traité de s'Gravesande (2) ; mais il est à regretter que, contre sa méthode habituelle, il n'y ait pas joint des exemples pour chacune d'elles. On sait que plusieurs logiciens modernes se sont efforcés de réduire ces huit règles à une seule. C'est ainsi, par exemple, que Condillac propose de substituer aux règles de la scolastique cette règle unique : « Il faut que la conclusion soit

(1) § 711. — (2) §§ 1149-1162.

contenue dans la majeure, et que la mineure fasse voir quelle y est en effet contenue. » Antérieurement à Condillac, s'Gravesande aussi avait tenté une réduction de ce genre : « On trouve, dit-il (1), sur cette matière, chez les dialecticiens, un grand nombre de règles dont la pratique, quoiqu'elle ait son usage en plusieurs occasions, n'est cependant pas nécessaire pour bien raisonner. Pour que la conclusion soit juste, il faut premièrement que les prémisses, qui constituent la matière de l'argument, soient vraies ; ensuite, que la conclusion en soit bien déduite, c'est-à-dire que la comparaison de l'idée moyenne avec les termes de la conclusion démontre leur relation : ce qui appartient à la forme de l'argumentation. » S'Gravesande est ainsi conduit à rechercher quelles choses sont requises par rapport à la forme du raisonnement. Ces choses sont au nombre de deux, à savoir, le mode et la figure, l'un concernant la disposition des propositions selon leur quantité et leur qualité, l'autre regardant la comparaison, dans les deux prémisses, du moyen terme avec les termes de la conclusion. Pour la détermination des modes (2), s'Gravesande se sert des voyelles consacrées A, E, I, O, servant à désigner tout à la fois la quantité et la qualité des propositions. Un syllogisme ne contenant que trois propositions, trois de ces voyelles suffisent pour représenter un mode ; et comme, dans ces conditions, il y a lieu à soixante-quatre combinaisons différentes, il en résulte soixante-quatre modes, dont cinquante-quatre sont rejetés par l'application des huit règles fondamentales du syllogisme. Toutefois, s'Gravesande propose ici (3) une

(1) §§ 707-710. — (2) §§ 1165-1173. — (3) § 1167.

simplification et une méthode plus facile de prouver qu'il n'y a que dix modes concluants, et cela, en considérant d'abord les seules prémisses, et en faisant attention ensuite à la conclusion. En effet, les quatre lettres A, E, I, O, ne peuvent être mathématiquement combinées deux à deux que de seize manières (1), et, huit d'entre elles se trouvant exclues par les règles du syllogisme, il en reste huit (2), parmi lesquelles deux donnent lieu à une double manière de conclure (3) : ce qui porte à dix le nombre des modes légitimes, parmi lesquels quatre modes affirmatifs et six modes négatifs (4). Voilà pour les modes. Quant aux figures du syllogisme, s'Gravesande, tout en reconnaissant qu'il peut y en avoir quatre, ne traite que des trois premières, les seules dont ait parlé Aristote, la quatrième n'ayant été inventée qu'ultérieurement par Eudème ou Théophraste, ou même plus tard encore par Galien (5), s'il faut adopter en

(1) Ces seize combinaisons sont les suivantes :

AA, AE, AI, AO.
EA, EE, EI, EO.
IA, IE. II, IO.
OA, OE, OI, OO.

(2) Ces huit sont : AA, AE, AI, AO, EA, IA, OA, EI. — (3) De AA, on peut conclure en A ou en I, de EA, en E ou en O. — (4) Ces dix modes légitimes sont : 1° AAA, AAI, AII, IAI, qui sont les modes affirmatifs ; 2° AEE, AOO, OAO, EIO, EAE, EAO, qui sont les modes négatifs. — (5) Né à Pergame, 131 ans après J.-C., mort vers 200. Galien mentionne en effet cette quatrième figure de syllogisme dans l'*Introduction dialectique* retrouvée au mont Athos par M. Mynoïde Mynas, et publiée pour la première fois en grec, in-8°, chez Didot, en 1844. Cependant, comme Galien n'en parle qu'en passant, et ne la présente pas comme une découverte personnelle, c'est à tort peut-être qu'on la lui a attribuée.

ce point l'opinion d'Averroès. Dans cette quatrième figure, le moyen terme est, comme l'on sait, l'attribut de la majeure et le sujet de la mineure : c'est donc une figure distincte, qui ne saurait être ramenée, comme la seconde et la troisième, à la première par la conversion d'une seule prémisse, mais bien par la conversion de toutes deux à la fois : « On néglige la plupart du temps cette figure, dit s'Gravesande, à cause que les conclusions y sont peu naturelles ; et ce qu'on y peut conclure se déduit plus naturellement, dans une autre figure, des mêmes prémisses autrement exprimées. » Et il ajoute : « Tous les dialecticiens conviennent que toutes les figures ne sont pas également parfaites : ce qui fait que nous en avons rejeté une. Entre les trois qui restent, la première, d'un consentement général, est la plus parfaite, et cela pour deux raisons : premièrement, parce que la raison de la conséquence s'y aperçoit mieux que dans les deux autres ; et en second lieu, parce que, dans la première figure, on peut, sous le rapport de la quantité et de la qualité, conclure de quatre manières différentes, tandis qu'on ne le peut que de deux manières dans la seconde et dans la troisième figure (1). En donnant la description des trois figures, s'Gravesande énumère les modes légitimes qui conviennent à chacune d'elles, et il apporte des exemples. Il constate que quatre modes conviennent à la première figure (2), quatre à la seconde (3) et six à la troisième (4) : ce qui, dans la répartition générale des modes dans les

(1) Dans la première figure, on conclut en A, E, I et O ; dans la seconde, seulement en E et O ; dans la troisième, seulement en I et O. — (2) AAA, EAE, AII, EIO. — (3) EAE, AEE, EIO, AOO. — (4) AAI, EAO, IAI, AII, OAO, EIO.

trois figures, donne quatorze formes légitimes de syllogisme. Il en eût compté dix-neuf, s'il eût tenu compte de la quatrième figure, qui renferme cinq modes légitimes (1). Il est vrai que, plusieurs modes appartenant à plusieurs figures à la fois (2), ces dix-neuf formes, en défalquant les doubles emplois, se ramènent aux dix modes légitimes que s'Gravesande avait précédemment énumérés. Tout ceci s'applique au raisonnement simple. Si, comme il arrive assez fréquemment, le raisonnement est composé, on peut, en le résolvant en arguments simples, lui faire subir l'épreuve des mêmes règles. Ceci a lieu lorsque plusieurs idées moyennes sont nécessaires pour faire la comparaison des termes de la conclusion. « Soient A et B, dit s'Gravesande (3), les idées qu'il s'agit de comparer ensemble, et qu'on ne saurait comparer immédiatement. Je compare alors A avec B, et B avec C, qui, à son tour, peut être comparé avec D. Par ce moyen, c'est-à-dire par l'entremise de B et de C, je compare A avec D, ce qui se fait par un raisonnement continué, ou par des arguments séparés. Exemple : la première cause de tout n'a point elle-même de cause; ce qui n'a point de cause, a en soi ce qui est nécessaire pour exister; ce qui a en soi ce qui est nécessaire pour exister, ne saurait ne pas être : donc la cause première existe parce qu'elle ne saurait ne pas être. »

(1) AEE, AAI, IAI, EAO, EIO. — (2) AAA n'appartient qu'à la première figure; AOO n'appartient qu'à la seconde; OAO n'appartient qu'à la troisième; AEE à la deuxième et à la quatrième; AII à la première et à la troisième; AAI à la troisième et à la quatrième; EAE à la première et à la seconde; EAO à la troisième et à la quatrième; EIO aux quatre à la fois; IAI à la troisième et à la quatrième. — (3) § 727.

Après avoir traité du syllogisme parfait, s'Gravesande consacre deux courts chapitres aux syllogismes imparfaits, qu'il distingue par les noms de syllogisme hypothétique, syllogisme disjonctif, enthymême, dilemne, induction, exemple, sorite. Telle est, dans s'Gravesande, la théorie du raisonnement. On voit qu'il ramène tout au raisonnement déductif, et qu'il prononce à peine le nom du raisonnement inductif, qui joue pourtant un si grand rôle dans les sciences expérimentales, et pour lequel Bacon, un siècle à peu près avant s'Gravesande, avait écrit son *Novum organum*. Dans la théorie même du raisonnement déductif, plusieurs lacunes peuvent être signalées. En parlant des règles du syllogisme, nous avons déjà fait remarquer l'absence d'exemples, si nécessaires cependant pour bien faire comprendre ces règles. On peut regretter encore qu'en parlant du moyen terme, qui remplit dans le syllogisme un office si important, s'Gravesande n'ait point indiqué les moyens de le chercher et de le découvrir. Sans doute, l'intervention d'une idée moyenne est nécessaire toutes les fois que deux idées dont on cherche le rapport ne peuvent être immédiatement comparées. Mais où chercher cette idée moyenne, et comment s'y prendre pour la trouver? Les logiciens de Port-Royal (1), et surtout, de nos jours, un élégant et spirituel métaphysicien, Laromiguière (2), l'ont indiqué; mais s'Gravesande a laissé dans l'oubli cette question importante.

Il nous reste à considérer dans s'Gravesande toute la

(1) *Logique*, part. IV, ch. 2. — (2) *Discours sur l'identité dans le raisonnement*. Voir les *Leçons de philosophie*, 6e édit., t. Ier, p. 324, sq.

troisième partie de sa logique, qui a pour objet la méthode, et qui est très-certainement une des plus remarquables de son livre par la justesse des observations, la sagesse des préceptes et la nouveauté de quelques aperçus. Comme les logiciens de Port-Royal, s'Gravesande (1) distingue une double méthode : l'une qui sert à découvrir la vérité, l'autre dont il faut faire usage pour transmettre à autrui cette découverte. Il appelle la première, méthode analytique ou de résolution, et la seconde, méthode synthétique ou de composition. Dans la première, on va du composé au simple ; dans la seconde, on va du simple au composé ; mais s'Gravesande reconnaît entre elles une autre différence encore, c'est que souvent, dans la méthode analytique, il faut faire de grands détours pour arriver du composé à des principes simples, et cela, dans les occasions mêmes où nous découvrons ensuite un chemin plus abrégé pour revenir du simple au composé. La méthode analytique, pour donner tous les résultats qu'elle est appelée à produire, doit être soumise à des règles. Notre logicien en pose six, dont voici les principales (2) : bien concevoir et bien déterminer l'état de la question ; séparer entre elles les idées qui appartiennent à la question proposée, afin de partager la question en autant d'autres questions particulières que cela se peut faire sans confusion : ce qui est précisément le précepte donné déjà par Descartes au second livre de son *Discours de la méthode* (3) ; chercher des idées moyennes qui puissent

(1) §§ 850-855. — (2) §§ 928-59. — (3) C'est le troisième des quatre préceptes donnés par Descartes, et qui lui paraissent pouvoir tenir lieu de toutes les règles de la logique.

servir à résoudre ces questions particulières et à réduire chacune d'elles à quelques propositions déterminées. Ces règles de la méthode analytique, s'Gravesande en même temps qu'il les indique, les applique à un exemple, qu'il prend, comme il le fait presque toujours, dans l'ordre des sciences physiques. L'exemple qu'il apporte ici est la solution d'une question d'acoustique, celle qui a pour objet de déterminer la cause du son.

Mais, comme il arrive souvent, lorsque nous examinons un sujet, que nous ne trouvons pas de route qui nous mène directement à la certitude, il faut, en ce cas, chercher la probabilité, et nous ne le pouvons qu'au moyen de l'hypothèse. Comment convient-il de se conduire en cette occasion, afin de ne pas confondre l'usage de l'hypothèse avec l'abus? Ici encore, s'Gravesande pose six règles (1), parmi lesquelles la cinquième et la sixième nous paraissent surtout importantes. En voici l'énoncé : « Il faut examiner une hypothèse en l'appliquant à toutes les particularités observées, afin de savoir si elle est propre à rendre raison de toutes les particularités connues. Il faut examiner l'hypothèse même, et en déduire des conséquences, afin de découvrir de nouveaux phénomènes, et voir ensuite si ces phénomènes ont réellement lieu. » Ici encore, s'Gravesande applique ses préceptes à un exemple pris dans l'ordre physique, dont la connaissance lui était si familière, et c'est une question d'astronomie qu'il choisit : « Huygens, dit-il (2), après avoir plusieurs fois observé Saturne, et avoir remarqué que cette planète paraissait quelquefois ronde, mais bien plus souvent garnie

(1) §§ 972-986. — (2) § 979.

d'anses dont la largeur variait, et avoir reconnu quelques autres particularités relatives à ces phénomènes, s'applique à en découvrir la cause. En examinant par quels moyens on pourrait expliquer ces anses, il reconnut qu'un globe entouré, à une certaine distance, d'un anneau dont le centre serait le même que celui du globe, paraîtrait avoir des anses, dont la largeur serait plus ou moins grande, selon la situation de l'œil, et il en conclut que l'hypothèse d'après laquelle Saturne serait entouré d'un annean méritait d'être examinée. Cette hypothèse non-seulement expliquait les phénomènes déjà observés, et s'accordait avec les moindres circonstances; mais on remarqua, de plus, que les phénomènes déduits de cette hypothèse se trouvaient également d'accord avec les observations; et Huygens, ayant prédit les apparences de Saturne, et en ayant marqué exactement le temps, changea en démonstration ce qui n'avait été d'abord qu'une simple conjecture. »

S'Gravesande donne ensuite les règles qui doivent présider à l'usage de la synthèse, alors que nous voulons expliquer aux autres ce que nous savons déjà nous-mêmes. Ces règles, au nombre de dix (1), peuvent se résumer en quelques mots : commencer par expliquer les termes dans lesquels il peut y avoir quelque obscurité, c'est-à-dire définir. — Après les définitions, proposer clairement les axiomes dont on doit déduire les raisonnements qu'on a à faire. — Régler la division du sujet proposé, de telle manière que toutes les parties puissent être traitées séparément, et les plus simples avant les plus composées. Nous rencontrons encore ici,

(1) §§ 1059-1110

comme précédemment, le troisième précepte posé par Descartes dans la seconde partie de son *Discours de la méthode*. — Dans les raisonnements, avoir soin de ne déduire les conclusions que des axiomes, des hypothèses et des propositions déjà prouvées. S'Gravesande, cette fois, n'apporte aucun exemple de l'application de ces règles ; seulement il cite Euclide comme les ayant suivies dans ses *Eléments de géométrie*.

Nous n'avons rien à dire d'un assez long chapitre (1) de s'Gravesande sur l'art de déchiffrer les lettres, sinon qu'un tel sujet nous paraît assez singulièrement placé dans un traité de logique et conviendrait mieux à un cours de diplomatie. Apparemment qu'en l'écrivant s'Gravesande se souvenait de ses anciennes fonctions de secrétaire d'ambassade. Mais il n'en est pas de même de trois chapitres (2) que nous rencontrons dans la première partie de la *Méthode*, et qui ont pour objet l'art d'augmenter l'intelligence, l'attention et la mémoire. Ces trois questions, dans le plan de s'Gravesande, se rattachent par d'intimes liens à la question des méthodes, et surtout à celle de la méthode analytique, « attendu, dit s'Gravesande (3), que celui qui veut s'appliquer à la recherche de la vérité doit être dans la disposition d'esprit de ne se rendre qu'à l'évidence et de faire de sincères efforts pour se préserver de l'erreur, et doit travailler, autant qu'il lui est possible, à étendre les facultés de son âme, qui sont les plus nécessaires dans la recherche qu'il entreprend ? » Quels sont donc les moyens par lesquels on peut obtenir ce

(1) Chap. XXXV *de la Logique*. — (2) Chap. XXX, XXXI, XXXII. — (3) §§ 855-56.

perfectionnement? Et d'abord, en ce qui concerne l'intelligence, s'Gravesande, d'accord en ceci avec l'expérience, constate que, pour les facultés intellectuelles, ainsi que pour les dispositions corporelles, la culture et l'habitude finissent par rendre aisé ce qui d'abord était difficile et à peine possible. A la vérité, il faut des talents naturels; et, quand ces derniers manquent, l'art ne sert de rien; mais les talents que la nature nous donne peuvent être prodigieusement augmentés par l'exercice: ce qui se fait et mieux et en moins de temps, si cet exercice est dirigé suivant certaines règles, c'est-à-dire avec art. Pour étendre donc notre intelligence, voici les règles qui paraissent à s'Gravesande devoir être suivies. Il faut commencer par examiner un petit nombre d'idées en même temps. Quand notre âme aura pris l'habitude de considérer ces idées et de les comparer ensemble, on pourra lui en offrir un plus grand nombre, afin qu'elle prenne à leur égard la même habitude, et ainsi de suite. Nous réduisons cette règle en pratique, lorsque nous nous appliquons à une science qui nous est expliquée dans un tel ordre, que les choses faciles nous soient proposées les premières, et ensuite d'autres plus difficiles; et cela, de manière qu'on ne passe jamais à une proposition avant d'avoir compris la vérité de toutes les propositions qui ont précédé. Par ce moyen, non-seulement on développe la faculté de considérer ensemble plusieurs idées; mais encore l'âme s'affermit dans la disposition de ne se rendre qu'à l'évidence. Voilà un premier moyen indiqué par s'Gravesande. Mais notre logicien reconnaît qu'il ne suffit pas. Car lorsqu'il s'agit d'idées qu'on ne peut comparer entre elles que par le secours d'idées moyennes, on a besoin d'un art, et il faut un exer-

cice préalable pour s'accoutumer à trouver aisément ces sortes d'idées. Le moyen que propose alors s'Gravesande pour atteindre ce but, c'est de nous attacher à quelque science dans laquelle notre esprit doive agir par lui-même, mais de telle façon qu'il s'exerce d'abord à découvrir un petit nombre d'idées et ensuite un plus grand nombre. Maintenant, à quelle science s'attacher de préférence? On pressent déjà la réponse de s'Gravesande à cet égard. Pour le savant qui avait passé toute sa vie dans l'étude des rapports des quantités, la science par excellence ne pouvait être autre que celle des mathématiques. S'Gravesande estime que nous rencontrons dans l'arithmétique tout ce qui peut contribuer à rendre l'esprit capable d'invention, et que, d'autre part, nous trouvons dans la géométrie des principes simples, des conséquences indubitables, et une route qui nous mène, par degrés, du facile et du simple au difficile et au composé. Toutefois, notre philosophe, qui n'a aucun fanatisme, pas même celui des mathématiques, pense qu'il y aurait péril pour l'esprit à ne s'appliquer qu'à une seule science. Il fait observer (et c'est une remarque dont nous avons pu bien des fois vérifier la justesse) que ceux qui ont pris l'habitude de ne considérer qu'une sorte d'idées, raisonnent presque toujours mal sur d'autres sujets, qu'ainsi il faut acquérir de la flexibilité d'esprit, ce qui ne saurait se faire qu'en s'appliquant à plusieurs choses différentes entre elles. Tels sont les moyens d'augmenter l'intelligence. S'Gravesande donne des conseils non moins judicieux en ce qui concerne les moyens d'augmenter l'attention. Eviter tout ce qui peut communiquer à notre âme des idées étrangères au sujet qui nous occupe, principalement si ces idées sont nouvelles ;

écarter tout ce qui peut causer trop forte agitation dans quelqu'un de nos nerfs, comme une lumière trop vive, un grand bruit, une attitude peu commode. S'Gravesande conseille ensuite de nous défier de tout ce qui pourrait troubler la tranquillité de notre esprit, et, par-dessus tout, des passions. Il reconnaît toutefois qu'il y a des passions qui peuvent servir à augmenter l'attention. Tel est, par exemple, l'amour réglé de la gloire et de l'estime des autres hommes : passion qui, si elle se trouve jointe à un amour sincère de la vérité et de la vertu, est digne de louanges et ne manque jamais de produire d'utiles effets. Enfin, il est quelques autres moyens accessoires, auxquels s'Gravesande estime qu'on peut encore avoir recours, comme, par exemple, de mettre sur le papier les propositions sur lesquelles nous devons fonder nos raisonnements, et d'y ajouter celles qu'il nous arrive ensuite de découvrir; afin de pouvoir, à chaque instant, voir d'un seul coup d'œil tout ce que nous savons touchant l'objet que nous examinons. Quel que soit l'objet de notre étude, on peut avoir recours à ces moyens. Mais si notre recherche regarde des quantités, c'est-à-dire des choses susceptibles d'augmentation et de diminution, comme le mouvement, la vitesse, le temps, le poids, alors il y a lieu à d'autres secours encore, que s'Gravesande découvre et indique avec la sagacité et avec la clarté qui lui sont propres: « Car, dit-il (1), il n'y a point de quantité que nous ne puissions désigner par une ligne; et, en ce cas, une ligne une fois plus longue représentera une quantité double. Par cette méthode, on met devant les yeux toutes sortes

(1) § 898.

de quantités, et on en raisonne avec facilité. » Et il ajoute (1) : « Les ouvrages des mathématiciens nous fournissent un grand nombre d'exemples de questions difficiles, qui ont été résolues avec facilité en y employant ces sortes de secours. »

Le chapitre consacré par s'Gravesande à la mémoire et aux moyens de la perfectionner n'est ni moins ingénieux, ni moins abondant en idées justes, et d'une application tout à la fois facile et féconde. Ce qui pourrait d'abord paraître exagéré dans cette assertion de s'Gravesande, que, « sans mémoire, il ne saurait y avoir d'intelligence, » s'explique par cette observation ultérieure, que toutes les notions que nous avons acquises nous seraient inutiles si nous ne pouvions pas nous en souvenir. A quoi se réduirait une intelligence qui n'aurait le pouvoir ni de conserver présentes les idées qu'elle acquiert, ni de se rappeler celles qu'elle a eues ? S'Gravesande ajoute d'ailleurs (2) que, quelque nécessaire que soit la mémoire, elle ne peut être d'aucun usage dès qu'elle se trouve seule, et que, s'il faut faire grand cas de cette faculté quand elle est jointe avec d'autres, il faut cependant prendre garde que, pour la cultiver, nous ne négligions des facultés plus importantes encore. Ce point essentiel une fois établi, s'Gravesande signale, comme un des principaux services que nous rend la mémoire, la facilité qu'elle nous donne de découvrir des idées moyennes pour le raisonnement, idées qui doivent être choisies parmi celles que nous avons déjà acquises. Sans doute, et s'Gravesande le remarque très-bien, ce n'est pas la

(1) § 899. — (2) § 908.

mémoire qui découvre ces idées moyennes ; et la preuve, c'est que ceux qui possèdent la plus excellente mémoire manquent souvent de cette faculté ; mais enfin, cette faculté a besoin de la mémoire pour entrer en exercice. Maintenant, comme toutes les facultés de l'âme et du corps, la mémoire devient plus étendue et plus parfaite par l'exercice. Mais cet exercice même est sucesptible de règles, et doit être dirigé de manière qu'on en tire le plus d'utilité possible. En procédant à l'indication de ces règles, s'Gravesande est conduit à distinguer dans la mémoire deux fonctions principales, l'une qui regarde les mots, l'autre qui concerne les choses. Toutes deux sont nécessaires à chacun de nous ; mais l'une prévaut en certains hommes, et l'autre en d'autres ; et, à l'égard de toutes deux, on observe une grande différence d'homme à homme, comme à l'égard de toutes les autres facultés. En ce qui concerne la mémoire des choses, s'Gravesande constate que rien ne la soulage à l'égal de l'ordre, précepte renouvelé de Cicéron, qui lui-même l'attribue au poète Simonide : *Dixit Simonides ordinem esse maximè qui memoriæ lucem afferret.* Il remarque encore que, pour bien imprimer une chose dans notre mémoire, il faut la répéter souvent, et la considérer chaque fois avec beaucoup d'attention, afin que l'enchaînement des idées soit plus vivement imprimé dans nos esprits, ce qui ne se fait jamais mieux que quand nous exposons aux autres ces idées dans l'ordre où nous les avons acquises. Si, au lieu des choses, il s'agit de mots, rien n'aide plus que l'arrangement et la beauté du discours.

A la mémoire naturelle peut venir s'ajouter la mémoire artificielle, au sujet de laquelle s'Gravesande fait quelques

observations et pose quelques préceptes. Ceux qui possèdent cette espèce de mémoire, lorsqu'ils entendent prononcer des mots qu'ils veulent retenir, se représentent des images, et les impriment fortement dans leur esprit, de manière qu'ils les aient en quelque sorte devant les yeux, et ils choisissent ces images de manière que chacune leur rappelle le mot auquel ils l'ont liée ; de même que le mot leur rappelle l'image. L'artifice consiste principalement en ce qu'on peut se former sur le champ de pareilles images et se les imprimer dans l'imagination. Il faut inventer une image distincte pour chaque mot, s'il s'agit de mots, ou pour chaque chose, si ce sont des choses qui doivent être confiées à la mémoire dans un certain ordre, et cela, dans le peu de temps qui s'écoule pendant qu'on prononce le mot ou qu'on indique la chose, en ajoutant le petit intervalle de temps qui s'écoule entre les mots, qu'il faut avoir soin de ne pas prononcer trop vite. Il faut aussi qu'en inventant ces images on en prenne de telles, que celle qui suit ait de la liaison avec celle qui précède, et que l'une conduise l'imagination à l'autre. Outre cela, il est nécessaire que l'ordre dans lequel ces images doivent être disposées soit réglé d'avance, afin que le lieu assigné à chaque image particulière fasse d'abord connaître la quantième elle est dans la suite des images : « Concevons maintenant, ajoute s'Gravesande, un homme qui a entendu successivement certains mots, et qui s'est imprimé dans l'esprit une foule d'images : il pourra facilement, en se rappelant ces figures dont l'une mène à l'autre, réciter les mêmes mots dans le même ordre ou dans un ordre contraire; car, de l'une ou de l'autre manière, les images se rappellent avec la même facilité. Cet art n'est pas aussi difficile qu'il

peut paraître à la première vue ; mais il demande de l'exercice, et il faut monter par degrés du plus aisé au plus difficile. » S'Gravesande termine ces considérations par une remarque pleine de justesse, et qui montre combien peu il partageait l'engouement de ceux qui pensent pouvoir, au moyen de quelque artifice, étendre indéfiniment la portée des facultés naturelles de l'homme : « Toute cette mémoire artificielle, dit-il, ne mérite pas qu'on en fasse grand cas : elle est entièrement inutile, s'il s'agit de tout un discours ; et, s'il est question de choses qui ont rapport à quelque science, l'enchaînement du raisonnement doit les rappeler quand il en est besoin. Si, dans l'étude de l'histoire, quelqu'un voulait employer cette espèce de mémoire, le nombre des images s'augmenterait à l'infini. »

Telles sont les doctrines philosophiques de s'Gravesande, telles qu'il les a exposées dans le principal de ses écrits. Venu à une époque où Locke et Descartes se partageaient encore exclusivement l'empire de la philosophie, il tient, entre ces deux chefs d'écoles, une sorte de milieu, qu'il a su choisir en répudiant ce que peut avoir d'exclusif la doctrine de l'un et de l'autre, et en ne reconnaissant d'autre maître que le bon sens. D'accord avec Descartes sur le *criterium* du vrai, il s'en sépare néanmoins sur la question du doute universel, pris comme point de départ de la méthode, attendu qu'il regarde ce doute universel comme intellectuellement impossible. D'accord avec Locke, trop d'accord, peut-être, sur le problème de l'origine des idées, il s'en sépare sur la question de savoir si Dieu a pu donner à la matière la faculté de penser, et n'hésite pas à résoudre hardiment par la négative cette question que Locke s'était

plu à maintenir dans les termes d'un doute timide. Bien que d'accord en la plupart des points avec le sens commun, qu'elle semble avoir pris pour arbitre, la philosophie de s'Gravesande a pourtant ses erreurs, que nous n'avons pas hésité à signaler et à combattre, à mesure que nous les avons rencontrées dans l'analyse que nous venons de faire de son principal ouvrage. Ainsi, s'Gravesande se trompe quand il soutient que l'âme ne pense pas toujours : il méconnaît en cela la véritable nature de l'âme, qui est d'être toujours pensante, comme celle de la matière consiste à être toujours étendue. Il se trompe encore, quand il introduit divers degrés dans l'évidence, pour laquelle il ne saurait y avoir de milieu entre être absolument ou n'être pas. Il se trompe enfin, et gravement, sur la question du libre arbitre, quand il fait de nos actes la conséquence d'une nécessité morale, à laquelle notre âme obéirait de la même manière que la balance se laisse entraîner par le plus grand poids. Mais, à côté de ces erreurs, combien de questions traitées avec une puissance de raison et de bon sens, qu'on ne retrouve pas toujours à un égal degré même chez des philosophes que la renommée a mieux favorisés ! Est-il possible de traiter d'une manière plus ingénieuse et en même temps plus profonde la question de la probabilité, négligée d'ailleurs par tant de philosophes ? La théorie des causes de nos erreurs et des remèdes à y apporter est-elle quelque part plus judicieusement et plus complètement traitée que chez s'Gravesande? Celle du raisonnement, sauf l'omission que nous avons signalée sur la source des idées moyennes, laisse-t-elle quelque chose à désirer ? Enfin, la théorie de la méthode, notamment en ce qui concerne les moyens de perfectionner l'attention, l'intelligence et la mé-

moire, ne se compose-t-elle pas des préceptes les plus judicieux, éclaircis à chaque pas par les exemples les mieux choisis? Ainsi que nous le disions en commençant, s'Gravesande n'est pas un esprit créateur; et, si le génie c'est la création, il ne faut pas le chercher dans ses écrits. Mais on y trouve, à un éminent degré, la justesse, la raison, la méthode; et, à cet égard, peut-être l'histoire n'a-t-elle pas rendu à s'Gravesande toute la justice qu'il mérite; peut-être ne lui a-t-elle pas décerné dans la hiérarchie philosophique le rang qui lui est dû. Le style dans lequel s'Gravesande a exposé ses doctrines est d'une grande sobriété, qui ne préjudicie que fort rarement à la clarté. Au lieu de noyer, comme il n'arrive que trop souvent, quelques rares idées dans une foule de mots, il condense fortement en quelques mots un très-grand nombre d'idées. Cette concision de style, alliée chez lui à une extrême précision d'idées, tenait d'abord à la nature même de son esprit; mais elle dépendait aussi des études mathématiques auxquelles il se livra toute sa vie, et qui contribuent si puissamment à nous faire contracter l'habitude d'exprimer une pensée juste en un langage précis et clair.

C. Mallet.

MÉMOIRE

SUR

L'APPLICATION DE LA MÉTHODE HISTORIQUE

A L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR M. WOLOWSKI [1].

VIII.

En tête de cette école, marche *Guillaume Roscher*, professeur d'économie politique à l'Université de Leipzig, dont nous venons de traduire le livre capital : *les Principes d'économie politique,* développés d'après la méthode historique (2).

Guillaume Roscher est à peine âgé de quarante ans (il est né à Hanovre, le 21 octobre 1817), son existence laborieuse, simple et modeste, est bien celle d'un digne représentant de la science ! « Vous me demandez quelques

(1) Voir tome XLII, page 361, et plus haut, page 301. — (2) Le titre *Grundlagen der national OEkonomie* aurait été plus littéralement traduit par *Bases* ou *Fondements de l'économie politique*, et nous aurions conservé ainsi une nuance de la pensée de l'auteur. Nous avons préféré néanmoins éviter ce néologisme scientifique en maintenant les habitudes acceptées du langage.

indications sur les circonstances de ma vie, nous écrivait-il dernièrement ; Dieu merci, je n'ai que bien peu à vous en dire ; les vies intéressantes à raconter sont rarement heureuses ! » Et il s'est borné à nous transmettre quelques dates, qui marquent en quelque sorte les jalons d'une carrière utilement remplie.

Guillaume Roscher a étudié, de 1835 à 1839, *la jurisprudence et la philologie,* aux universités de Gottingue et de Berlin ; les savants maîtres qui ont exercé le plus d'influence sur son développement intellectuel sont les historiens Gervinus et Ranke, le philologue K.-O. Muller, et le germaniste Albrecht. On voit qu'il était à bonne école ; il en a brillamment profité. Reçu docteur en 1838, il fut admis, en 1840, comme *Privat-docent* à Gottingue, nommé en 1843 professeur extraordinaire à la même université, et appelé en 1844 à remplir une chaire de professeur titulaire à Erlangen. Depuis 1848, il appartient en la même qualité à l'université de Leipzig, où il a été pendant six ans membre du bureau de direction des pauvres, et où il siége au collége d'agriculture. Sa renommée a promptement grandi ; beaucoup d'universités allemandes se sont disputé l'honneur de le compter dans leur sein, mais il n'a pas voulu quitter celle de Leipzig.

Son premier travail, fort remarqué, a été sa thèse de doctorat : *De historicæ doctrinæ apud sophistas majores vestigiis ;* elle date de 1838. Il publia ensuite (1842) son bel ouvrage, devenu classique, intitulé : *Vie, travail et siècle de Thucydide* (1). Depuis lors, des œuvres impor-

(1) *Leben, Werk und Zeitalter des Thukydides.*

tantes, qui portent toutes le cachet d'une science aussi variée qu'approfondie, et d'une érudition à la fois sagace et élégante, se succèdent sans interruption. En 1843, il traite, de main de maître, la question *du luxe* (1), et il pose les bases de son grand ouvrage, dont la première partie a seule paru jusqu'ici, en traçant largement le *Programme* d'un cours d'économie publique, d'après la méthode historique (2). En 1844, il donne son *Étude historique sur le socialisme et le communisme* (3) ; et en 1845 et 1846, ses idées sur la politique et la statistique des systèmes de culture (4). En outre, il est l'auteur d'un excellent livre sur le commerce des grains (5), de remarquables *Recherches sur les colonies* (6), d'une esquisse sur la nature des trois formes de l'État (7) ; d'un mémoire sur les rapports entre l'économie politique et l'antiquité classique (8) ; d'un travail du plus haut intérêt sur l'histoire des doctrines économiques en Angleterre, au seizième et au dix-septième siècle (9), travail

(1) *Archiv.* de Rau (Heidelberg). — (2) *Grundriss zu Vorlesungen über die Staatswirthschaft nach geschichtlicher Methode.* — (3) *Berliner Zeitschrift für allgem. Geschichte.* — (4) *Archiv.* de Rau (Heidelberg). Nous avons fait un travail complet d'après cet écrit de Roscher, sous le titre : *De la politique de l'agriculture,* et nous l'avons joint à notre traduction. V. à l'*Appendice*, II, p. 379). — (5) *Uber Korhandel und Theuerungs politik,* 1re éd., 1847 ; 3e éd., 1852, traduit en français par M. Maurice Block. — (6) *Untersuchunger ueber das Kolonialwesen. Archiv.* de Rau, 1847, 1848 ; 2e édit., 1856. — (7) *Umrisse zur Naturlehre der drei Staatsformem* (Berliner Zeitschrift, 1847-1848). — (8) *Uber das Verhältniss der national OEkonomie zum klassischen Alterthume* (K. Sachs. Akademie der Wissenschaft, 1849). — (9) *Zur Geschichte der Englischen Volkswirthschaftslehre im* 16 *und* 17 *Jahrh* (*Id.*, 1851).

rempli des recherches les plus curieuses et les plus neuves; d'un mémoire sur le principe économique de l'administration forestière (1), enfin, du grand ouvrage dont nous avons traduit la première partie, publiée sous le titre de : *Principes d'économie politique* (2), et qui doit être successivement complétée par trois autres : sur l'économie de l'agriculture et des autres produits naturels ; sur l'économie de l'industrie et du commerce ; enfin, sur l'économie de l'Etat et de la commune. Ce sera, on le voit, une véritable encyclopédie de la science.

A côté de *Guillaume Roscher* nous devons citer un jeune économiste, *Knies*, ancien professeur à l'université de Marbourg, qu'une inqualifiable persécution politique avait obligé d'accepter un poste secondaire au gymnase de Schaffouse, et qui occupe aujourd'hui, à l'université de Fribourg (en Brisgau), une position plus digne de son talent élevé : nous espérons, dans un ouvrage que nous préparons sur l'économie politique en Allemagne, faire connaître les travaux de cet écrivain ; ils méritent de fixer la plus sérieuse attention. Nous connaissons peu de livres qui égalent son Économie politique au point de vue de la méthode historique (3), comme élévation de vues, profondeur de jugement et finesse d'aperçus.

Nous nous occuperons aussi d'un autre ancien professeur de Marbourg, également victime de l'ombrageux pouvoir de l'électeur de Hesse, *M. Hildebrand,* maintenant profes-

(1) *Ein nationaloekonom. Princip. der Forstwirthschaft* (*Id.*, 1854).—(2) *System der Volkswirthschaft* Bd. I. *Die Grundlagen der national OEkonomie,* 1re éd., 1854; 2e édit., 1857.—(3) *Die politische OEkonomie vom Standpunkte dergeschichtlichen Methode*, 1853.

seur à l'université de Zurich. Sa *National-OEkonomie* (1), est un livre plein d'intérêt et de science de bon aloi; nulle part nous n'avons rencontré une meilleure critique du système de *Proudhon.*

Quand la nouvelle école n'aurait produit qne ces trois hommes, elle marquerait déjà dans l'histoire de la science.

D'autres œuvres non moins sérieuses nous occuperont dans le livre à la préparation duquel nous nous consacrons depuis plusieurs années, et qui, si nos intentions se réalisent, permettra d'apprécier les services de savants du plus haut mérite, dont malheureusement le nom seul est connu en dehors de l'Allemagne. Les ouvrages de *Rau,* de *Hermann,* de *Robert Mohl,* de *Hannsen,* de *Helferich,* de *Schutz,* de *Kosegarten,* de *Wirth,* etc., seront une mine féconde, dont nous espérons tirer des enseignements précieux; nous ne négligerons pas non plus les productions originales de *J. Môser,* le *Franklin* de l'Allemagne, ni les conceptions bizarres, mais parfois éclatantes d'*Adam Muller ;* enfin, notre savant ami, M. le professeur *Stein,* de Vienne, nous donnera l'occasion de faire ressortir le mérite de travaux importants et étendus, inspirés par l'esprit philosophique.

En ce moment, c'est à un rapide aperçu relatif à l'application de la méthode historique à l'étude de l'économie politique, que nous devons nous borner.

Il existe une prévention assez répandue contre cet ordre de travaux : certains souvenirs de la lutte engagée jadis

(1) *Die national OEkonomie der Gegenwart und Zukunft,* 1 vol., 1848.

entre *Savigny* et *Thibaut* font supposer que l'école historique incline par sentiment vers les doctrines politiques du passé et qu'elle se montre hostile à l'esprit libéral des temps modernes. Rien de plus erroné qu'une pareille pensée : les noms de *Roscher,* de *Knies,* de *Hildebrand,* suffisent pour l'écarter, et leurs travaux, inspirés par l'amour éclairé du progrès, ne permettent plus un pareil malentendu.

Le point de vue historique ne consiste pas à se complaire dans le passé et à déprécier le présent, ni à voir dans la succession des faits une fluctuation d'événements, sans unité et sans but. Il concorde au contraire à merveille avec les besoins du progrès réel ; les changements accomplis montrent l'action libre et créatrice de l'homme qui s'exerce dans la mesure du développement des lumières, de l'idée morale et de l'indépendance d'action.

La philosophie de l'économie politique qui découle de cet enseignement calme, exempt des entraînements de parti, car la science n'en reconnaît aucun, est, comme celle du droit, uniquement opposée à des rêves plus ou moins ingénieux, plus ou moins téméraires, qui recomposent le monde par l'effort de la pensée.

En montrant comment, à toutes les époques, l'humanité a compris et appliqué les principes qui dominent la production, elle peut dire avec le juriconsulte romain : *Justitiam namque colimus... æquum ab iniquo separantes... veram nisi fallor philosophiam, non simulatam affectantes.*

« L'esprit humain, cherchant à se connaître lui-même, calculant ses forces, essayant d'une méthode, et l'appliquant avec la conscience de ses procédés à la connaissance de

toutes choses, c'est la philosophie; sans elle il n'y a pas de science dans aucune branche des connaissances humaines (1). »

C'est ainsi qu'on arrive, avec un esprit critique, un examen attentif et une grande sagacité, à s'élever aux vérirités d'observations.

IX.

Il est une autre méthode qui, en partant de principes évidents par eux-mêmes, développe la science par voie de conséquences, à la manière des géomètres. Elle séduit à la fois par sa rigueur et par sa simplicité apparentes, mais elle présente un grave danger, lorsqu'il s'agit non pas de chiffres, mais d'hommes; lorsque les exigences si variées, si complexes, si délicates qui se pressent, dès que l'humanité est en jeu, viennent se heurter contre la formule; du moment où au lieu d'avoir simplement affaire aux abstractions, on se mesure avec les réalités.

Un de nos maîtres vénérés, l'illustre *Rossi,* a cru écarter la difficulté en distinguant l'économie politique *pure,* et l'économie *appliquée,* la science et l'art.

Ce n'est pas sans une certaine hésitation que nous nous élevons contre une pareille autorité; mais nous devons l'avouer, cette distinction est loin de nous satisfaire ; c'est surtout le doute qu'elle a laissé dans notre esprit qui nous fait incliner vers l'application de la méthode historique.

L'économie politique rationnelle, dit Rossi, c'est la science qui recherche la nature, les causes et le mouvement de la

(1) *Rossi.*

richesse, en se fondant sur les faits généraux et constants de la nature humaine et du monde extérieur.

Dans l'économie politique *appliquée,* la science est prise comme moyen ; on tient compte des faits extérieurs : la nationalité, le temps, l'espace jouent un grand rôle.

Acceptons pour un moment ces définitions; qu'en résulte-t-il ? Qu'il y a deux sciences, dont l'une, purement spéculative, confine plus intimement à la philosophie qu'aux conflits permanents qui s'agitent en ce monde, et que l'autre pourra seule, non fournir des *recettes* pour la pratique ni un *formulaire* pour les mesures à prendre dans un cas donné, car une pareille prétention serait aussi vaine que ridicule, mais former le sens pratique des hommes chargés de vider les innombrables questions, toutes épineuses et compliquées, qui se présentent chaque jour.

Si la science *pure* renonce à une intervention quelconque dans les affaires de ce monde ; si, comme le fait entendre le savant créateur de la doctrine que nous examinons en ce moment, elle risquerait de compromettre les solutions par l'enivrement de la logique et par l'ambition d'un système complet ; si, par conséquent, on l'adore comme une divinité immobile et inactive, cette satisfaction platonique peut-elle nous suffire ? Les adversaires des doctrines économiques ne seront-ils pas disposés à reconnaître tout les principes, pourvu qu'on leur abandonne les conséquences, et ne viendront-ils pas, tout bardés d'arguments puisés dans la *nationalité, dans le temps et dans l'espace,* récuser la possibilité d'appliquer la science pure ?

On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome.

C'est donc ce terrain qu'il faut explorer, c'est l'économie politique appliquée, qui tient compte des circonstances extérieures, qu'il importe de développer; et pour cela, personne ne saurait en disconvenir, la meilleure, la plus décisive des méthodes, est la méthode historique qui se meut justement dans le temps, dans l'espace et dans la nationalité, et qui conduit aux réformes nécessaires.

D'ailleurs, les principes ne seront pas moins fermement établis par l'*induction* historique que par la déduction dogmatique, et la *science* sera inséparable de l'*art*. Car nous ne sommes pas de ceux qui nient les principes ou qui les récusent; ce que nous voulons, au contraire, c'est qu'on cesse de les encenser comme des idoles, et qu'on les fasse pénétrer dans la vie même des nations.

Nous dirons plus : les déductions abstraites de la science pure ne nous laissent point sans inquiétude, car elle traitent l'homme comme une force matérielle, beaucoup plus que comme une force morale; en contact avec les procédés rigoureux de la spéculation mathématique, l'homme devient une *constante*, pour tous les temps et pour tous les pays, tandis qu'en réalité il est une *variable*.

Tous les éléments mis en jeu sont des entités idéales; à l'inverse de la poésie, où

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage !

tout perd le caractère de la vie, pour se transformer en des unités inanimées !

L'homme est autre chose que la somme des services qu'on peut en tirer ou des jouissances qu'on peut lui procurer. Il ne faut pas risquer de le faire descendre au niveau d'un

outil vivant, et du moment où l'on doit tenir compte de sa destinée morale, que devient le calcul abstrait ?

X.

On a eu tort, dit M. Rossi, de reprocher à Quesnay son fameux *laissez-faire, laissez-passer;* c'est de la science pure.

Nous aussi, nous croyons que le reproche était mal fondé, car il venait d'une fausse entente du principe lui-même ; mais il nous semble que, loin de condamner celui-ci dans son application sérieuse, la méthode historique pourrait conduire à l'expliquer et à le justifier.

Usant de moins de roideur et de sécheresse dans la forme, elle arrive à des conséquences qui cadrent mieux avec la vie sociale.

Qu'on ne croie pas, en effet, que dans cette voie nous ne rencontrions point d'antiques et glorieux précédents.

Les grands principes de la liberté industrielle sont originaires de France, ausi bien que les grands principes de la liberté commerciale. Forbonnais avait raison de le dire : « On doit s'applaudir de trouver dans nos vieux livres et dans nos anciennes ordonnances de quoi revendiquer la lumière, que nous pensions communément avoir été révélée aux Anglais et aux Hollandais avant nous. » Plus Forbonnais est remonté dans nos annales, et plus il a trouvé des traces d'opposition à ces préjugés d'exclusif et de monopole dont on a fait, pendant longtemps, des principes d'administration (1).

(1) *Recherches sur les finances de France.*

Ce fameux axiome du *laissez-faire* et du *laissez-passer*, dont on affecte de condamner ironiquement les tendances subversives, ne fut pas inventé par Quesnay; il sut donner une portée scientifique à l'inspiration d'un négociant nommé Legendre : celui-ci, consulté par Colbert sur les meilleurs moyens de protéger le commerce, laissa le premier échapper ces paroles, devenues célèbres.

Il ne faut pas les détourner de leur acception véritable, ni se méprendre sur l'intention qui les dictait.

Que disait Quesnay? « Laissons faire tout ce qui n'est nuisible ni aux bonnes mœurs, ni à la liberté, ni à la propriété, ni à la sûreté de personne. Laissons vendre tout ce qu'on a pu faire sans délit. » Et il ajoutait : « Il n'y a que la liberté qui juge bien, et que la concurrence qui ne vende jamais trop cher et qui paie toujours au raisonnable et légitime prix. »

Loin d'être l'absence de la règle, la *liberté* c'est la règle elle-même. *Laisser faire* le bien, c'est empêcher le mal (1).

Il faut des institutions qui complètent l'exercice de l'indépendance acquise par le travail, et des lois qui régularisent cet exercice. Le *laissez-faire* et le *laissez-passer* des économistes ne ressemble nullement à cette formule absolue que l'on a voulu, d'une part, dénoncer et, d'autre part, utiliser, comme dispensant l'autorité de tout soin et de toute intervention.

Pour bien comprendre cette maxime, il faut se reporter au régime oppressif de l'ancienne société : la formule de

(1) Frédéric Passy, *De la contrainte et de la liberté.*

Quesnay a surtout été une protestation contre les entraves qui gênaient le libre développement du travail ; mais elle ne tendait point à faire abdiquer l'office du législateur, ni à retirer à la société et à l'individu l'appui de la force publique, qui veille sur l'accomplissement de nos destinées.

Il a pu paraître commode de trouver dans la solennité d'un prétendu principe d'économie politique une excuse pour les douceurs du *far niente* législatif et administratif; mais on est généralement arrivé à comprendre que le rôle de l'autorité s'est agrandi sous le régime de la liberté du travail, au lieu de s'effacer. « La tâche est aujourd'hui rude pour tout le monde, pour le gouvernement comme pour les particuliers; car la liberté ne dispense ses bienfaits qu'aux mâles vertus d'un peuple laborieux et éclairé (1). »

La liberté n'est point la licence; elle repousse le joug, mais elle se soumet à la règle.

La mission de l'autorité n'est pas de contraindre, mais de conseiller; de commander, mais d'aider à faire; d'absorber l'activité individuelle, mais de la développer (2).

Il ne s'agit point de proclamer en principe une commode indifférence de la part du gouvernement, ni une indolente abstraction de toute influence protectrice.

Dire, d'un autre côté, que le *laissez-faire* et le *laissez-passer* des économistes signifie : Laissez commettre le vol, laissez passer la fraude, c'est se livrer à un jeu d'esprit peu digne d'une discussion sérieuse; sous prétexte de tra-

(1) V. notre leçon sur l'*Organisation du travail*, nov. 1844. — (2) V. notre cours de *Législation industrielle* (Leçon d'ouverture; janvier 1840).

cer le tableau des doctrines économiques, on en crayonne la caricature.

Tel n'est pas, tel n'a jamais été le système à l'élaboration duquel ont contribué les plus nobles intelligences, les cœurs les plus purs et les plus dévoués : une négation ne constitue point la science de l'économie politique.

Il est commode de renfermer l'humanité dans un cercle d'action rigoureusement tracé, et de régler des mouvements prévus à l'avance ; mais ces conceptions artificielles mutilent l'activité de l'homme. Lui garantir toute liberté et empêcher les abus, telle est la donnée du problème. L'œuvre est grande et difficile ; loin de le céder en élévation aux systèmes idéalistes, elle l'emporte par l'étendue et la variété des combinaisons ; ceux qui en méconnaissent la portée cèdent peut-être à une certaine paresse d'intelligence (1).

Maintenu dans ses limites naturelles, le fameux *laissez-faire* et *laissez-passer* des physiocrates mérite encore aujourd'hui notre respect et notre confiance ; il doit être conservé dans la mémoire reconnaissante des hommes, à côté de cette maxime que Quesnay parvint à faire imprimer à Versailles, de la main même de Louis XV : « *Pauvres paysans, pauvre royaume ; pauvre royaume, pauvre souverain.* »

(1) Ces idées ont été développées dans notre mémoire sur les *Marques de fabrique* (1812).

XI.

Mais revenons à la question de *méthode*.

Rossi s'est servi d'un exemple ingénieux pour expliquer sa pensée (1) :

« Ces déductions (de la science pure) sont-elles parfaitement légitimes, ces conséquences sont-elles toujours vraies ? Il est incontestablement vrai qu'un projectile, lancé sous un certain angle, décrit une certaine courbe ; c'est une vérité mathématique. Il est également vrai que la résistance, opposée au projectile par le fluide qu'il traverse, modère plus ou moins, en pratique, la déduction spéculative ; c'est une vérité d'observation. La déduction mathématique est-elle fausse ? Nullement, mais elle suppose le vide. Je m'empresse de le reconnaître, l'économie spéculative néglige aussi certains faits, certaines résistances. »

Or, du moment où il est question d'intérêts humains, il n'est pas possible de supposer le vide, de négliger les faits les plus vulgaires et les résistances les plus communes, ni de s'égarer dans l'abstration ; les *correctifs* de l'économie politique appliquée peuvent ne pas effacer ce péché originel, ou bien ils risquent fort de voiler les principes eux-mêmes.

Et encore dans la balistique vous pouvez mesurer la résistance qu'oppose le milieu où vous êtes appelé à fonctionner ; la force d'impulsion et le but, tout obéit à la même loi, tout se plie aux mêmes procédés de calcul.

Mais en est-il ainsi quand vous touchez à ce qu'il y a de

(1) *Cours d'écon. polit.*, 2e leçon, I, p. 33.

plus intime et de plus sensible dans l'homme? Ne craignez-vous pas que les hypothèses ne soient suspectes et qu'on ne vous accuse de vous démener dans le vide? Nous connaissons les bonnes raisons que vous pouvez opposer à ces sarcasmes, mais est-il opportun d'y prêter le flanc?

D'ailleurs le résultat n'est pas assez grand pour que l'on s'expose à ce danger. Les principes de la *science pure* sont en très-petit nombre; on pourrait facilement même les ramener à un seul, dont M. *Cousin* s'est fait l'éloquent interprète, la *liberté humaine*. Celle-ci n'a pas besoin de l'économie politique pour briller de l'éclat de l'évidence, *rien ne vaut contre elle*. On arrive à prouver qu'elle est aussi féconde que respectable; mais quand la science des richesses viendrait démontrer le contraire, ces bases primordiales de la société, la liberté, la propriété, la famille, n'en seraient pas moins sacrées ni moins nécessaires, car elles sont le droit de l'humanité. On ne saurait les écarter, même sous prétexte de nous ne savons quel mécanisme, qui afficherait la prétention de produire davantage (1).

Ces principes suprêmes de l'économie découlent de la loi morale, et ils n'ont pas, Dieu merci, à redouter le contrôle des faits, car la prospérité des nations tient au respect dont on les entoure, et aux garanties qui les protègent.

Nous venons de nommer *la loi morale;* en effet, à notre sens, il est impossible de songer à la bannir de l'économie politique : tout point de vue contraire nous semble trop étroit, et quand nous voyons des hommes éminents s'égarer à la poursuite d'un idéal qui ne tient aucun compte de

(1) Ce serait : « *Propter vitam, vivendi perdere causas.* »

l'âme humaine et qui ne rencontre que des équations, là où il y a des idées et des sentiments, nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'ils sont infidèles à la pensée du fondateur de la science, d'*Adam Smith*.

L'homme n'est pas un simple mécanisme, il ne subit pas aveuglément l'impulsion qui vient du dehors, il la donne; et, pour dominer les choses, il faut d'abord qu'il sache se dominer et se vaincre lui-même. L'intérêt personnel est le puissant mobile auquel il obéit; mais l'homme ne vit pas seul, isolé dans ce monde; *væ soli!* il vit en société, il profite des relations qu'il forme avec d'autres êtres, intelligents comme lui, vers lesquels le porte un sentiment naturel de sympathie; le bien qui leur arrive éveille en lui la satisfaction; le mal qui les frappe l'émeut et le fait souffrir. Il ne saurait se replier tout entier sur lui-même ni s'isoler dans sa personnalité : outre son intérêt propre, il a donc un autre intérêt qu'il éprouve, auquel il participe, c'est l'intérêt général.

L'intérêt personnel est parfaitement légitime; on ne saurait condamner l'*amour de soi*, et le Sauveur lui-même a dit : « Aimez votre prochain comme vous-même. » L'aimer plus que soi-même, c'est une haute et belle vertu, c'est l'abnégation qui inspire les héros chrétiens; mais l'héroïsme est rare, il ne saurait être imposé, ni pris pour règle.

L'intérêt personnel est un stimulant énergique, et l'harmonie supérieure des rapports sociaux le fait concourir au bien général.

Ce qu'il faut condamner et proscrire, c'est une déviation fatale de ce sentiment, qui en mutile l'effet et qui en retrécit l'action, ce qu'il faut empêcher, c'est que l'intérêt per-

sonnel ne dégénère en *égoïsme,* qui dessèche au lieu de féconder et qui compromet l'avenir par la recherche exclusive de l'avantage présent, car il a la vue courte.

D'autre part, le sentiment plus large, plus généreux qui nous porte à compatir aux maux de nos semblables et à nous unir à leur destinée, *l'intérêt général* a aussi une limite : il serait faussé, s'il absorbait l'individu, s'il tuait la force motrice la plus puissante en tarissant la source abondante de l'activité, s'il portait atteinte à l'énergie morale en énervant la responsabilité, et s'il étendait tellement le cercle des résultats obtenus que personne n'en pourrait presque plus ressentir le contre-coup.

Le mal que fait l'*égoïsme,* cette triste déviation de l'intérêt personnel, se reproduit sous une forme tout aussi redoutable, quand l'intérêt général se transforme en *communisme.*

Le concours de l'intérêt personnel et de l'intérêt général est toujours nécessaire, pour le profit individuel et pour l'avantage social. Il y a autant de danger à annihiler l'individu qu'à l'exalter, l'histoire nous en fournit de mémorables exemples ; elle ne permet point de s'égarer dans les sentiers étroits d'une personnalité mesquine et jalouse, ni de se perdre dans les vagues contours d'une communauté chimérique et fatale : celle-ci tuerait ce qui fait la force de l'homme et sa dignité, elle effacerait les traits les plus saillants de sa noble nature, en détruisant ce qui entretient l'énergie de l'activité et ce qui alimente la force morale.

XII.

Mais, dit-on, l'économie politique n'est que la science de *l'égoïsme;* Adam Smith est le prophète de l'individualisme; enrichissez-vous, *per fas et nefas,* tel est le dernier mot de sa doctrine.

Un pareil jugement dénote beaucoup de légèreté ou peu de lumières.

Comment! l'homme éminent qui a conçu d'une manière si large l'étude des intérêts de l'humanité, le philosophe qui a reconnu Hutcheson pour maître, en donnant à ses idées un caractère plus expansif encore, serait l'apôtre de l'égoïsme, et la science qu'il a fondée en formulerait l'évangile? Non, il y a ici erreur de fait, et erreur d'appréciation.

Hutcheson avait assis la philosophie morale sur le sentiment qui, suivant lui, engendre toutes les vertus, sur la *bienveillance.* Celle-ci est désintéressée, elle s'occupe du bonheur d'autrui, du bien public, de l'intérêt général.

Adam Smith a voulu aller au-delà, et s'appuyer sur un sentiment plus énergique encore, sur la *sympathie.* La première phrase de sa *théorie des sentiments moraux,* qui résume cette théorie tout entière, la voici :

« Quelque degré d'*amour de soi* qu'on puisse supposer à l'homme, il y a évidemment dans sa nature un principe d'intérêt pour tout ce qui arrive aux autres, qui lui rend leur bonheur nécessaire, lors même qu'il n'en retire que le plaisir d'en être le témoin (1). »

(1) 1re part., 1re sect., chap. 1er.

Et ce n'est pas là une vaine déclaration de sa part, c'est la pensée la plus intime de son livre ; aussi, attaque-t-il avec énergie ces philosophes, qui :

« Regardant l'*amour-propre* et ses raffinements comme la cause universelle de tous nos sentiments, cherchent à expliquer la sympathie par l'amour-propre. »

La Rochefoucauld, Mandeville, Helvétius, n'ont pas rencontré d'adversaire plus décidé, plus énergique. Nulle part les *vertus aimables et douces*, telles que la naïve condescendance et l'indulgente humanité, et les vertus *respectables et sévères*, comme le désintéressement, la modération, l'empire sur nous-même, qui soumet tous nos mouvements à ce qu'exige la dignité de notre nature, n'ont été mieux comprises, ni mieux interprétées.

« *A. Smith est le philosophe de la sympathie* (1). Sa théorie triomphe du lâche et honteux égoïsme qui concentre la vie morale de l'individu en lui-même, et le sépare de la société du genre humain, et de ce stoïcisme outré qui refuse à la raison le secours du sentiment (2). »

Suivant lui, la loi de la morale privée est la sympathie ; la loi de la jurisprudence naturelle, la justice ; la loi de la formation de la richesse, *le travail libre*. Mais s'il a énergiquement défendu ce principe, il ne s'est point rendu coupable d'une véritable palinodie, en adorant l'idole qu'il venait de renverser ; il aurait commis la plus étrange contradiction, s'il avait fait du vice qu'il venait de flétrir le pivot même d'une autre partie de son enseignement !

Nous regrettons que ce travail, qui a singulièrement dé-

(1) Cousin, *loc. cit.*, p. 276. — (2) *Ibid.*, p. 274.

passé les limites primitives que nous voulions lui assigner, ait pris une étendue qui ne nous permet point de reproduire la belle démonstration de *Knies*. Il a éloquemment et savamment vengé *Adam Smith* de cette singulière imputation, et il a, par là même, replacé l'économie politique sur sa base véritable, *la morale,* en écartant d'une manière décisive tout prétexte d'erreur et tout moyen de subterfuge. Cette partie est une de celles qui recommandent le plus son beau livre : *l'Économie politique du point de vue de la méthode historique* (1). Nous y reviendrons.

XIII.

Que n'a-t-on pas reproché aux économistes ! et avant tout cette sécheresse de cœur, cette sorte de cruauté, qui a fait résumer la sentence dont on les frappe dans ces paroles : « L'économie politique n'a pas d'entrailles ! »

Certes, le représentant le plus attaqué de cette science, celui dont on a voulu faire un type d'impassible insensibilité, et sur lequel on a accumulé les plus sanglants outrages, c'est *Malthus*. Écoutons-le cependant (2) :

« Si un pays n'avait d'autre moyen pour devenir riche que de demander le succès dans la lutte à la réduction des salaires, je dirais sans hésiter : périssent de telles richesses... Il est fort à désirer que les classes ouvrières soient bien payées, par une raison bien plus importante que toutes les considérations relatives à la richesse, je veux dire, pour le bonheur de la grande masse de la société...

(1) P. 147, 168. — (2) *Principes d'écon. polit.*, p. 361, édition Guillaumin.

« Je ne connais rien de plus détestable que l'idée de condamner sciemment les classes laborieuses à se couvrir de haillons et à se loger dans de misérables huttes, afin de vendre à l'étranger un peu plus de nos étoffes et de nos calicots. »

Certes, aucun des défenseurs les plus déterminés des classes laborieuses n'a rien dit de plus fort ni de mieux senti.

C'est que rien n'était plus étranger à l'esprit de Malthus que la roideur systématique des théories mathématiques de la richesse ; c'est que, ministre de l'Évangile, il en avait médité les sublimes préceptes ; toute sa doctrine ne repose que sur *l'idée morale*.

« Il avait la conviction profonde qu'il existe en économie politique des principes qui ne sont vrais qu'autant qu'ils sont renfermés dans certaines limites ; il voyait les principales difficultés de la science dans la combinaison fréquente de causes compliquées, dans l'action et la réaction des effets et des causes les unes sur les autres, et dans la nécessité de mettre des bornes ou de faire des exceptions à un grand nombre de propositions importantes (1). »

Nous voici donc sans cesse ramenés sur le terrain ondoyant de la science vivante, au lieu d'avoir à suivre la route rectiligne tracée par la lettre morte; nous sommes toujours, quoique l'on prétende, refoulés vers les réalités, dont l'histoire seule possède le secret. L'idée de la *richesse* ne saurait tout absorber quand il s'agit de juger et d'éclairer les hommes. Il faut, pour y arriver, connaître les diver-

(1) Ch. Comte, *Notice sur Malthus*, XXVII.

ses phases du *ménage social,* savoir ce que les peuples ont pensé des intérêts économiques, qui n'ont jamais cessé de les toucher de près, ce qu'ils ont tenté et ce qu'ils ont obtenu.

Nous devons donc feuilleter le livre du passé, en étudier l'aspect économique, comme on en a étudié l'aspect politique, littéraire, etc.; il faut suivre les diverses périodes de développement des nations vivantes, et approfondir les causes de la destruction des nations mortes. Lorsqu'il s'agit de l'étude comparée des destinées économiques des peuples, les investigations ne peuvent se rattacher qu'à un petit nombre d'individualités nationales ; raison de plus pour n'en laisser aucune de côté, et surtout pour scruter, comme le ferait le scapel de l'anatomiste, le principe de la vie, dans celles qui ne sont plus.

On peut, en se rendant compte de l'immense variété des *phénomènes* qui relèvent de *l'application*, et pour lesquels rien n'est absolu ni permanent, tout est au contraire relatif et successif, acquérir ce tact sûr et ce coup d'œil droit, qui sont la plus précieuse conquête de la science.

Ce serait se tromper fort que de croire que la *doctrine* simplifie les *solutions pratiques;* loin de fournir une sorte de *formulaire,* elle fait mettre le doigt sur nombre de difficultés, elle fait surgir ces aspects multiples, ces considérations fécondes et variées, dont l'examen est la mission du véritable homme d'État et du législateur.

De cette manière se révèlent avec le plus d'éclat l'action de la pensée, la puissance de l'idée morale.

L'homme cesse d'être un élément inerte, il se manifeste comme un être sensible; et l'on constate à l'œuvre la su-

blime pensée de Pascal : « L'humanité est comme un seul homme, qui vit et qui apprend toujours. »

C'est une vaine et téméraire tentative que de vouloir violemment abdiquer le passé ; les leçons qu'il nous transmet sont aussi instructives, que le tableau qu'il déroule à nos yeux est attachant. Nous n'avons plus *qu'à voir et à entendre,* pour nous guérir des plus généreuses impatiences et pour revenir des plus périlleuses méprises.

XIV.

Le témoignage inaltérable des siècles affirme l'affranchissement continu de l'homme et l'amélioration graduelle de l'humanité par l'énergie individuelle et par la pensée morale (1). Le besoin, la douleur l'ont poussée en avant ; la prévoyance, l'effort, le sacrifice, la vertu l'ont rachetée en partie. Aucun droit n'a été amoindri ni usurpé, et chaque pas dans la civilisation a été un pas dans la liberté.

Au lieu de rendre celle-ci responsable d'une misère matérielle et morale, qu'elle est appelée à guérir, nous pouvons constater qu'à mesure que la liberté véritable et les garanties légales grandissent, le mal diminue.

Ce n'est pas nous qui voudrions obéir à un optimisme commode et nier les souffrances qui ne pèsent que trop sur le monde. Le but assigné à nos efforts, nous sommes loin de l'avoir atteint (2) ; mais que les vœux formés pour un progrès nouveau ne nous rendent point injustes pour les progrès

(1) Frédéric Passy, *De la contrainte et de la liberté.* — (2) Voir notre *Cours de législation industrielle;* 5e année, 1re leçon, 22 nov. 1843.

déjà accomplis. Ceux-ci prouvent que nous sommes dans la bonne voie, que nous n'avons pas fait fausse route en donnant un libre essor aux facultés humaines. Les changements à vue ne s'exécutent qu'à l'Opéra; sur la scène du monde réel, la marche du progrès est lente et laborieuse : on peut l'accélérer par des dispositions habiles ; on essaierait vainement de la brusquer (1).

L'homme souffre encore; il ne s'agit pas de nier le mal ; mais de le mesurer, et l'on reconnaît , sans contradiction possible, que l'empire fatal qu'il exerce se restreint au lieu de s'étendre.

Ce sont surtout les progrès accomplis dans les régions supérieures de l'esprit et du sentiment qui exercent ici leur bienfaisante influence. C'est de notre grandeur morale que dépend notre puissance matérielle : l'élévation ou l'abaissement du caractère, l'énergie ou l'affaissement de la volonté, telle est la source première du bien et du mal : « Le monde est ainsi constitué, que si nous étions moralement bons nous serions matériellement heureux, » a dit avec raison Chalmers.

Les progrès de l'industrie aident, avons-nous dit, au perfectionnement moral; ils en sont, non pas la source, mais l'instrument, car la misère et l'ignorance, sa compagne habituelle, sont mauvaises conseillères. L'économie politique montre comment les biens de cette terre se multiplient ; elle indique de quelle manière ils peuvent contribuer à généraliser de plus en plus une honnête aisance , qui donne l'essor

(1) « Dans la voie de la justice et du progrès sensé, la perspective est immense et la lenteur extrême. » (Guizot, *sur sir Robert Peel.*)

aux plus nobles vertus, sans susciter la passion aveugle des richesses; elle enseigne la modération, au lieu de réveiller les convoitises, et ne contredit point ces sublimes paroles de saint Augustin (1) :

« La famille des hommes, vivant de la foi, n'use des biens de la terre que comme étrangère, non pour se laisser prendre par eux et détourner du but où elle tend, Dieu même, mais afin d'y trouver un appui, qui, loin d'aggraver, allège le fardeau de ce corps périssable, dont notre âme est appesantie. »

XV.

Vu de bas, tout diverge; vu de haut, tout se lie : c'est le grand mérite de la méthode historique d'élever le point auquel se place l'observateur, de lui donner pour appui la tradition et le bon sens, ce maître de la vie (2), d'empêcher le divorce entre des connaissances du même ordre, qui forment comme une seule famille intellectuelle, et qu'il s'agit aussi peu de confondre, qu'il serait dangereux de les isoler.

Aristote, ce génie universel, avait découvert l'économie politique (3), et *c'est la méthode historique qui la lui avait révélée* (4). Hâtons-nous d'ajouter que le grand philosophe n'avait entrevu qu'une des faces de la science, la *chrématistique*, et que ses idées portent singulièrement

(1) *Cité de Dieu,* XIX, ch. XVII. — (2) Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle.* — (3) *Politique,* trad. de Barthélemy Saint-Hilaire, LXII. — (4) *Ibid.,* p. LXV.

l'empreinte du temps où il a vécu ; toujours est-il qu'Aristote distingue cette science de toutes les autres, et de l'économie domestique qui lui est si voisine. Sans doute, il n'a pas fondé l'étude moderne de l'économie politique, mais il l'a pressentie, avec sa puissante intelligence de philosophe.

C'est au dix-huitième siècle que devait appartenir l'honneur de produire à la fois *Adam Smith, Quesnay* et *Turgot ;* c'est dans le cours de philosophie de *Glasgow* que cette étude nouvelle devait définitivement marquer sa place.

L'illustre fondateur de la science de l'économie politique n'a point entendu briser l'antique alliance qui la rattachait aux sciences morales : histoire, philosophie, jurisprudence, belles-lettres, il avait tout exploré, tout approfondi. Que ceux qui ont l'ambition de marcher, même de loin, sur les traces d'Adam Smith, n'oublient pas quel a été le berceau de la noble étude à laquelle ils consacrent leur intelligence.

L. Wolowski.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JANVIER 1858.

Séance du 9. — M. Lélut fait hommage à l'Académie de son *Traité de l'égalité* (2e édition), Paris 1858, in-12. — M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut et professeur d'hindoustani, transmet, au nom des auteurs, les ouvrages dont les titres suivent : 1° *Oude : Its princes and its governement vinticaded;* by Moullec Mohummed deen, khan Bahadoor; London 1857, in-8°; — 2° *Has Oude been worse governed by its natives Princes than Indian territories, by Leadenhalt-Street?* by Malcolm Lewin, esq. (2e édition), London 1857, br. 8°; — 3° *The Oude catechism,* etc., fascicule 8°; — 4° *Reply to the charger against the King of Oude.* London, in-fol.; — 5° *His majesty the King and the royal family of Oude; Petition presented by sir Fitzray Kelly;* in-fol.; — 6° *Case of his majesty the King of Oude; opinion of Dr Turris* (manuscrit); — 7° *La spoliation d'Oudh,* traduit de l'anglais, par le major W. Bird; Londres 1857; broch. in-8°. — M. le secrétaire perpétuel annonce à l'Académie qu'un seul mémoire a été déposé en temps utile pour concourir au prix concernant le *Caractère politique de l'institution des parlements en France,* proposé par la section d'histoire pour 1858. — M. le secrétaire perpétuel annonce en outre que le concours au prix Morogues pour 1858 est clos, et que ce concours se compose : 1° d'un ouvrage de M. A. Lerat de Magnitot, préfet de la Nièvre, sur l'*assistance et l'extinction de la mendicité;* 2° de plusieurs ouvrages sur le drainage et l'art de dessécher, par M. le marquis de Bryas; et 3° d'un ouvrage de M. Victor Modeste sur le *Paupérisme en France, son état actuel et sur les moyens possibles d'y remédier.* — L'Académie procède par la voie du scrutin à l'élection d'un vice-président pour l'année 1858. Sur 21 votants, M. Reybaud obtient 17 suffrages, M. Wolowski 1, M. Ch. Lucas 1, M. Dupin 1; il y a un billet blanc. M. Reybaud, ayant obtenu la majorité des suffrages, est en conséquence proclamé vice-président pour l'année 1858, et prend place au bureau. M. Passy, vice-président pendant l'année 1857, passe aux fonctions de président pour

l'année 1858. L'Académie procède ensuite à la nomination de deux membres de la commission administrative, lesquels sont aussi membres de la commission centrale administrative de l'Institut et peuvent être réélus. Sur 23 votants, M. Villermé, membre sortant, obtient 22 suffrages, M. Barthélemy Saint-Hilaire 21, M. Wolowski 1; il y a un billet blanc. En conséquence, MM. Villermé et Barthélemy Saint-Hilaire sont réélus. La section de philosophie sera convoquée pour samedi prochain, à l'effet de présenter des candidats pour les deux places de correspondants vacantes dans cette section par suite de la nomination de M. Brandis comme associé étranger, et du décès de M. Christian Bartholmèss. La section d'histoire sera également convoquée pour samedi prochain, à l'effet de présenter des candidats pour les deux places de correspondant vacantes par le décès de M. Orioli, et par la nomination de lord Macaulay comme associé étranger. — Comité secret. — M. Reybaud continue la lecture de son rapport sur la mission que lui avait donnée l'Académie en le chargeant d'*examiner l'état moral, intellectuel et matériel des populations vouées à l'industrie de la soie.*

Séance du 16. — M. le secrétaire perpétuel annonce à l'Académie la perte regrettable qu'elle vient de faire dans la personne de M. le comte d'Argout, académicien libre, et ajoute que, d'après la volonté expresse du défunt, aucun honneur public ne lui sera rendu, et que la famille seule l'accompagnera à sa dernière demeure. — Comité secret. — M. Damiron continue la lecture de son *Mémoire sur Maupertuis.* A la suite de cette lecture, M. Cousin présente quelques observations. — M. le secrétaire perpétuel continue la lecture du mémoire de M. Albert Lemoine sur l'*animisme de Stahl.*

Séance du 23. — Comité secret. — M. Passy fait un rapport verbal sur un ouvrage de M. J. Garnier, ayant pour titre: *Élements de finances suivis d'éléments de statistique;* et M. de Lavergne lit un rapport écrit sur l'ouvrage que M. J. Garnier a publié récemment sur *le principe de population.* L'Académie procède à l'élection d'un correspondant dans la section de politique, administration et finances. La section présentait, au premier rang, M. Édouard Everett, aux États-Unis;

au deuxième rang, M. Rau, professeur à l'université de Heidelberg; au troisième rang, M. Duchastellier, au château de Kernus (Finistère). Sur 22 votants, M. Everett a obtenu 17 suffrages, M. Rau 3, M. Duchastellier 1, il y a un bulletin blanc. En conséquence, M. Everett est nommé correspondant de l'Académie. — M. Reybaud continue la lecture de son rapport sur la mission que lui avait donnée l'Académie en le chargeant d'*examiner l'état moral, intellectuel et matériel des populations vouées à l'industrie de la soie.*

Séance du 30. — M. de Lavergne fait hommage à l'Académie de la 3e édition de son *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande.* — M. Cousin présente des *Essais de logique* de M. Charles Waddington, agrégé à la Faculté des lettres de Paris, et fait un rapport sur cet ouvrage. — M. le secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre de M. Barrau, qui se présente comme candidat à la place d'académicien libre, laissée vacante par le décès de M. le comte d'Argout. Cette lettre et les titres que M. Barrau fait valoir à l'appui de sa candidature sont renvoyés et seront soumis à la commission chargée de présenter à l'Académie une liste de candidats. — M. Damiron continue la lecture de son *Mémoire sur Maupertuis.* — Comité secret. — M. Villermé commence la lecture d'un mémoire de M. Fayet, inspecteur de l'Académie de Dijon, pour la Haute-Marne, sur l'*accroissement de la population en France.*

Le Gérant responsable,
Ch. Vergé.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VINGT-TROISIÈME

— XLIIIe de la collection. —

I. Articles de MM. les Membres de l'Académie.

Pages.

Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur une mission relative à la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie, par M. Louis Reybaud. 5, 199 et 321

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Doubleday, intitulé : *Véritable loi de la population*, par M. L. de Lavergne 93

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Frédéric Passy, intitulé : *Mélanges économiques*, par M. Michel Chevalier 149

Rapport verbal sur un ouvrage de M. G. Dufour, intitulé : *Traité général de Droit administratif appliqué*, par M. E. de Parieu 151

Mémoire sur Maupertuis, par M. Damiron 161

Rapport sur le manuel d'économie politique de M. H. Baudrillart, par M. H. Passy 243

Mémoire sur l'application de la Méthode historique à l'étude de l'Économie politique, (*suite et fin*), par M. L. Wolowski ..... 301 et 449

Rapport verbal sur un ouvrage de M. J. Garnier, intitulé : *Éléments d'économie politique*, par M. H. Passy .. 361

Rapport verbal sur un ouvrage de M. J. Garnier, intitulé : *Du principe de population*, par M. L. de Lavergne. 365

Pages.

Jean de Witt. — Vingt ans d'interrègne dans le stathoudérat au XVIIe siècle, par M. E. DE PARIEU..... 373

II. Articles des Savants étrangers.

Mémoire sur la vie et les écrits philosophiques de s'Gravesande, par M. C. MALLET ..... 35 et 415

Fragment d'histoire sur les dernières persécutions des Protestants sous Louis XIV (1711-1715), par M. ERNEST MORET..... 67

Mémoire sur l'état agricole de la Gaule avant les Romains, par M. DARESTE..... 99

Mémoire sur Stahl et l'animisme (*suite*), par M. ALBERT LEMOINE..... 119 et 269

III. Documents divers.

Bulletins des séances des mois de novembre, décembre 1857 et janvier 1858..... 153, 317 et 475

FIN DE LA TABLE DU TOME VINGT-TROISIÈME

— XLIIIe de la collection. —

ORLÉANS. — IMP. COLAS-GARDIN.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06374 6146